LES

GUERRES DES FRANÇAIS

ET LES

INVASIONS DES ALLEMANDS

La Prusse accuse la France d'avoir, par son insatiable ambition, apporté sans cesse le trouble dans le monde. A entendre nos ennemis, c'est pour assurer la paix de l'Europe qu'ils doivent réunir à l'Allemagne l'Alsace et la Lorraine. Selon eux, c'est au plus grand profit de l'humanité et de la civilisation que s'écroulera notre prépondérance politique et militaire. Quand on lit leurs manifestes, leurs discours, leurs articles de journaux, on dirait vraiment que nous sommes le seul peuple qui ait jamais tenté de s'agrandir, que l'Allemagne est restée absolument étrangère à de semblables projets, et que, si elle tira l'épée, ce fut uniquement pour défendre son sol menacé, envahi par des voisins ombrageux ou avides. On s'étonne que cette thèse se soit produite dans un pays où fleurissent les études historiques, où l'érudition est populaire. Certes il n'est pas besoin d'avoir pâli sur les livres, fouillé les dépôts d'archives, compulsé les documens originaux, pour savoir que, si la France a parfois été poussée par l'esprit de conquête, si elle a eu ses jours d'ivresse guerrière, les autres états européens n'ont pas moins de reproches à s'adresser à cet égard. Chacun a eu ses accès d'orgueil et de convoitise, chacun, à diverses époques, a tenté de fonder sa propre grandeur sur l'abaissement ou la ruine d'un rival. Ainsi l'autorisait un droit que je qualifierais d'ancien, si les événemens contemporains ne s'étaient chargés de démontrer qu'il est encore en vigueur, si certains politiques ne continuaient à en suivre les maximes. Les guerres ont toujours été d'ailleurs une façon de ter-

miner un litige. Faute de s'entendre sur le choix d'un tribunal arbitral assez respecté pour imposer l'exécution de ses sentences, on recourt aux armes, comme au moyen âge on vidait les procès en champ clos; mais il s'est rencontré de tout temps des plaideurs honnêtes et des plaideurs de mauvaise foi, bien que le plus souvent chacune des parties croie sincèrement avoir de son côté le bon droit. La même observation est applicable aux nations quand elles se font la guerre, et cependant aucune n'a le privilége d'avoir eu l'équité constamment en sa faveur. Les avocats, pour gagner leur cause, ne négligent, on le sait, ni argumens, ni subtilités, ils ne se font pas faute de mauvaises chicanes; de même, dans les luttes armées, on a employé toutes les inventions de l'adresse et de la ruse. Il était au demeurant fort naturel que souverains et gouvernemens en agissent jadis de la sorte, puisque populations et provinces avaient été assimilées à des biens-fonds, à des immeubles; comme telles, on les aliénait, on les échangeait, on en faisait donation, on les constituait en dot ou on les transmettait par héritage, et c'est ainsi que se sont territorialement formés la plupart des états de l'Europe. Certains princes, certains pays, dans ces contestations armées, dans ces transactions, dans ces transmissions, ont été sans doute plus favorisés que d'autres. Quelques souverains réussirent à s'arrondir largement, plusieurs ont au contraire gaspillé leur avoir; mais tous ou presque tous, heureux ou malheureux, ont obéi aux mêmes mobiles intéressés. C'est la peur, l'imprudence, l'inhabileté, bien plus que la modération et la générosité, qui ont empêché naguère tel ou tel état de s'étendre et de dominer ses voisins, car aucun, quand il a été assez fort pour guerroyer avec chance de succès, ne s'est fait scrupule de troubler la paix du monde. La France, l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Pologne, la Suède, l'Espagne, ont procédé de même. Si la Prusse est moins souvent que nous descendue dans la lice, c'est tout simplement parce qu'elle apparut plus tardivement sur la scène politique, parce que son élévation est toute récente.

Que les Allemands aient la franchise de l'avouer, ce ne peut être pour punir et refréner l'ambition de la France qu'ils veulent à cette heure l'humilier et l'amoindrir, car la Prusse, dont ils suivent la bannière, n'est certainement pas plus irréprochable que notre pays. Les acquisitions successives de l'électorat de Brandebourg dans des contrées germaniques et dans des contrées slaves au mépris des traités mériteraient certes d'être expiées autant que les conquêtes de Louis XIV et de Napoléon Ier, et nous pourrions, nous aussi, comme le font les Prussiens, invoquer le Dieu justicier. Le vrai, c'est que la France et l'Allemagne sont deux puissances rivales qui, conduites par des vues différentes, sont entrées en lutte quand des complications venues d'un autre côté, des embarras intérieurs,

ne s'opposaient plus à ce qu'elles se fissent la guerre. Par ambition, les deux pays ont tour à tour forfait à la justice ; ils ont usé de moyens que la morale condamne, mais que la politique se permet, et que le succès fait trop facilement excuser.

La différence qui sépare nos guerres de celles des Allemands n'est pas là; elle réside dans le but qu'on s'efforçait d'atteindre. La France a toujours aspiré à exercer en Europe une prépondérance à laquelle elle croyait avoir droit par la supériorité de sa civilisation et de ses lumières. Monarchique, elle voulait que son nom fût respecté, que ses ennemis fussent mis dans l'impossibilité de lui nuire ou de l'abaisser; révolutionnaire, elle travaillait à imposer ses idées d'affranchissement des peuples, d'égalité des droits du citoyen, de progrès social. L'Allemagne a eu d'autres visées; c'est moins sa domination politique et morale qu'elle prétend établir que des débouchés à l'excès de sa population qu'elle cherche à créer. Ce sont non pas des soldats qu'elle envoie hors de ses frontières, mais des colons armés. Elle fait des invasions, tandis que nous en Europe nous faisons seulement des guerres. Quand la Prusse transformait toute sa population en une armée et ses états en une vaste caserne, elle avait pour cela ses raisons. Elle organisait ainsi d'une façon formidable les migrations qui s'apprêtaient à sortir de son sol; elle équipait en guerre les hommes qui marchaient à la conquête d'un ciel plus doux, de terres plus riches et plus fertiles. Nos voisins ont expulsé ceux dont ils avaient envahi la patrie, ou ils les ont réduits à l'état de caste inférieure, de classe déshéritée. Nous nous sommes mêlés au contraire aux nations que nous avions vaincues, et nous les avons libéralement associées à nos avantages, laissant les habitans tranquilles possesseurs des biens de leurs pères. Un rapide coup d'œil jeté sur nos guerres et sur celles de nos voisins mettra complétement en relief le parallèle; il est tout à notre honneur, sinon à notre profit.

I.

A une époque qui se perd dans la nuit des âges, le pays qui devait s'appeler plus tard la Gaule fut envahi par les Celtes, dont les tribus s'étaient graduellement avancées de l'Asie jusqu'au centre de l'Europe. Après avoir franchi le Rhin et le Jura, les Celtes subjuguèrent les peuplades encore sauvages qui habitaient de la Manche et de l'Océan à la Méditerranée, puis ils se mêlèrent à elles de façon à ne plus constituer ensemble qu'un seul peuple. Les flots de cette race envahissante se répandirent bientôt au-delà des Pyrénées, où ils rencontrèrent les Ibères, auxquels ils enlevèrent une partie de leurs cantonnemens. Quelques tribus celtiques établies au

septentrion de la Gaule traversèrent la Mer du Nord et le Pas-de-Calais, et vinrent se fixer dans la grande île d'Albion. L'inondation celtique fut si vaste, si abondante, qu'elle donna lieu à des remous puissans. A diverses périodes, on vit ce peuple d'émigrans refluer vers l'est, d'où il était arrivé. Les Celtes de la Gaule refoulèrent au nord de l'Italie les Ligures et les Étrusques, et s'avancèrent jusque sur les frontières de l'Ombrie et du Picénum. En Germanie, ils firent des incursions fréquentes, et au commencement de notre ère on rencontre des peuplades celtiques en Vindélicie, en Norique, dans la Bohême, l'Illyrie et la Pannonie, c'est-à-dire dans toutes les contrées du haut et moyen Danube. Ce mouvement démesuré d'expansion se ralentit peu à peu; le fleuve débordé rentra dans son lit, et aux dernières années de la république romaine, les Gaulois étaient définitivement fixés dans le pays auquel ils imposèrent leur nom; des essaims armés n'étaient plus envoyés par eux à la conquête de nouvelles terres. Les Celtes de l'Espagne, de l'Italie et de la Bretagne s'étaient séparés de la souche mère; ceux qui peuplaient notre territoire avaient pris pour leur patrie un attachement qui ne se démentit jamais. Quoique partagés en un grand nombre de nationalités, ils gardaient entre eux une unité de langue, d'institutions, de caractère, qui les faisait reconnaître pour un même peuple; ceux qui se distinguaient par un dialecte un peu différent et un type local, les Belges, n'étaient pas assez séparés de leurs frères, établis au sud de la Seine, pour qu'on les considérât comme une autre race. La conquête romaine ne changea pas les Gaulois; s'ils abandonnèrent leur rude idiome pour la langue plus policée des Latins, ils n'en demeurèrent pas moins ce que César les avait connus, un peuple mobile et léger (*in consiliis capiendis mobiles et novis plerumque rebus student*), mais plein d'ardeur et d'élan, d'une bravoure impétueuse dans les combats, d'une éloquence entraînante dans les conseils. Ils adoptèrent rapidement les institutions romaines, et, sous l'empire, ils fournirent à la ville éternelle quelques-uns de ses chefs et nombre de ses meilleurs soldats, de savans écrivains et de diserts rhéteurs.

Le mouvement de migration d'Asie en Europe se continua pendant bien des siècles. De nouvelles tribus s'avançaient sans cesse sur les côtes du Pont-Euxin, pour pénétrer ensuite dans les plaines qu'arrosent le Dniéper, le Danube et la Vistule. Tandis que les unes suivaient la route de l'Europe centrale, comme l'avaient fait les Celtes, les autres gagnaient le littoral de la mer Baltique, et se répandaient parfois jusque dans la Scandinavie; mais ce sol ingrat et glacé ne pouvait nourrir une population nombreuse. Quand les tribus qu'y avait refoulées le flot de migrations postérieures se sentaient trop pressées, quelques-unes quittaient cette terre boréale et des-

cendaient dans des contrées plus tempérées. Tel fut le cas pour les Cimbres, pour les Goths, pour les Burgundes. Tant d'invasions sorties de la Scandinavie faisaient croire aux Romains que là était la grande fabrique des nations, *officina gentium*, comme dit Jornandès. C'est dans ces régions baltiques que s'élabora, pour ainsi parler, la nation germanique. Les Germains apparurent au centre de l'Europe à la suite des Celtes, issus de la même souche, mais constituant une autre race; l'unité de type physique et morale n'était pas moins frappante chez eux que chez les Gaulois. Leurs nombreuses tribus s'étaient distribuées tant dans le nord de l'Allemagne que dans la Chersonèse cimbrique et la presqu'île scandinave. Aussi belliqueux que leurs voisins d'au-delà du Rhin, les Germains étaient plus barbares, et, au lieu de s'être attachés au sol, ils gardaient au commencement de notre ère les habitudes nomades qui s'étaient perdues chez les Celtes. Un climat plus âpre et une vie plus précaire les avaient davantage endurcis aux fatigues de la guerre; subsistant surtout de chasse et du produit de leurs bestiaux, ils n'avaient point de villes et de demeures fixes; ils étaient naturellement enclins à quitter leur patrie pour des cantons plus favorisés de la Providence. La Gaule excita dès lors leur convoitise; ils tendaient à se rapprocher du Rhin, tout prêts à le franchir pour s'établir dans quelques-uns des cantons faiblement peuplés qui étaient situés sur la rive gauche du fleuve. Il en résulta des invasions d'abord partielles, qui se produisirent surtout dans la Gaule belgique et auxquelles était peut-être dû le cachet particulier de la population. Les Trévires et les Nerviens, deux des nations les plus puissantes de cette contrée, s'enorgueillissaient de leur origine germanique. Les Némètes et les Vangions, qui se trouvaient encore sur la rive droite du Rhin au temps de César, étaient, un siècle plus tard, établis sur la rive opposée.

Ces invasions limitées qui s'opéraient comme par infiltration n'étaient pas les plus dangereuses pour les Gaulois; il y en avait d'autres qui présentaient toute la soudaineté d'une inondation, et qui, accomplies par la force des armes, portaient avec elles la désolation et la ruine. On voyait apparaître toute une nation de combattans conduite par quelque chef hardi, traînant à sa suite dans des chariots les femmes et les enfans. Ces Germains étaient-ils vainqueurs, ils exigeaient des Gaulois la cession d'un canton, d'un territoire; arrivaient-ils à s'y maintenir, ils se construisaient des demeures, et, abandonnant leurs habitudes errantes, se livraient à la culture du sol, à l'exploitation des forêts, au trafic. Un siècle avant Jésus-Christ, une irruption de deux puissans peuples germains, les Cimbres et les Teutons, avait ravagé la Gaule; ils s'étaient avancés jusqu'au-delà des Alpes et menaçaient l'Italie, quand

Marius réussit à écraser près d'Aix et de Verceil ces hordes descendues des bords de la Baltique. Un débris des Cimbres parvint pourtant à s'installer dans la Gaule belgique, et il donna naissance à la nation des Aduatuques. Les dissensions des peuplades gauloises favorisaient au reste ces entreprises audacieuses. Peu d'années avant la conquête de la Gaule par les Romains, les Suèves, une des plus importantes nations de la Germanie, avaient ainsi trouvé un chemin facile pour y pénétrer. Appelé par les Séquanes pour les soutenir contre leurs ennemis, les Éduens, Arioviste n'avait pas tardé à imposer son joug à ses alliés, et avait établi les Suèves sur leur territoire. Déjà 120,000 Germains venaient d'enlever aux Séquanes un tiers de leur pays, et une nouvelle tribu germanique, les Harudes, réclamait un second tiers. La Gaule était menacée de tomber au pouvoir des Germains, César la sauva en forçant Arioviste à repasser le Rhin. Plus tard, il défit d'autres peuplades germaniques, qui, après avoir gagné les bords de la Meuse et du Rhin inférieurs, s'apprêtaient à occuper la Gaule belgique. Devenue province romaine, la Gaule servit de boulevard à l'empire contre les invasions germaniques toujours menaçantes. Il fallut élever contre elles des lignes de forteresses, des retranchemens bien gardés. Aucun peuple, au dire de Tacite, ne donna plus que les Germains à faire aux légions, aucun ne fut plus redouté des maîtres du monde. Chez quelques-unes de ces peuplades, les Cattes notamment, on remarquait déjà cette rigide observation de la discipline qui fait la force des armées prussiennes, cette tactique habile qui a déjoué notre bravoure. Tous ces barbares étaient d'un courage persévérant; ils avaient à leur tête des chefs auxquels ils obéissaient avec dévoûment, et qui leur donnaient l'exemple du mépris du danger. Durant trois siècles, les Romains eurent beau repousser les Germains, ceux-ci revenaient toujours, profitant des fautes des généraux que l'empire leur opposait, des troubles dont il était périodiquement agité; loin de diminuer, le chiffre de leur population ne faisait que croître. Tandis que l'Italie s'épuisait d'hommes, que les mariages devenaient stériles ou y restaient peu féconds par le désordre des mœurs ou le calcul intéressé des parens, les Germains, race prolifique et forte, méritaient les louanges de Tacite pour la chasteté de leurs épouses. « Chez eux, écrit le grand historien, limiter le nombre de ses enfans, ou faire périr des nouveau-nés, est un crime, et les bonnes mœurs y ont plus d'empire qu'ailleurs les bonnes lois. »

Les Romains purent vaincre les Germains, s'avancer jusque sur les bords du Weser et jusqu'au littoral de la mer Baltique, mais ils ne se les assimilèrent pas. Pour protéger plus efficacement leur frontière, ils en furent parfois réduits à favoriser de ce côté du Rhin l'émigration de certaines nations germaniques, cherchant à les

opposer à de plus redoutables envahisseurs. Quand le colosse de l'empire chancela sur sa base, les irruptions des peuples germains débordèrent davantage, le flot de l'inondation montait et les digues commençaient à céder. Au nord-est, près de la frontière des Chérusques, les Saxons se répandaient de plus en plus sur le littoral de la Mer du Nord, dont leurs pirates désolaient les parages, et qu'ils devaient franchir trois ou quatre siècles plus tard pour soumettre les Bretons, suivant la voie que mille ans environ auparavant les Belges avaient tracée. A l'est, les Goths, sortis de la Scandinavie, abordaient sur les côtes de la Poméranie et de la Prusse actuelle, et, subjuguant les populations vendes, sarmates et germaniques qu'ils trouvèrent sur leur route ou se les assimilant momentanément, ils gagnaient les bords du Danube inférieur. Deux ou trois siècles après, ils revenaient à l'ouest, prenant la direction dans laquelle s'était opérée primitivement l'invasion celtique, inondant, comme l'avait fait celle-ci, l'Italie et l'Espagne. Au nord-est de la Germanie, les Burgundes, les Lombards, congénères des Suèves, remplacèrent cette nation puissante, et furent poussés par un mouvement de migration analogue à celui qui entraînait leurs frères, les premiers à l'est de la Gaule, les seconds au nord et jusqu'au centre de l'Italie.

Toutes ces nations procédaient comme les tribus germaniques qui les avaient précédées : elles ne se contentaient pas de vaincre et de dominer, elles s'établissaient sur le sol, se substituaient aux possesseurs légitimes, se partageant les terres comme prix de la victoire. Elles réduisaient les vaincus à la dure condition de colons ou de serfs, et naturalisaient dans cette patrie obtenue par la violence leurs institutions et quelquefois leur langue; mais là où la civilisation romaine avait poussé de profondes racines, les barbares parvenaient rarement à en effacer l'empreinte. Au contraire, subjugués par elle, ils finissaient par adopter la langue latine, et une partie des lois et des habitudes des vaincus; c'est ce qui arriva en France pour les Visigoths, les Burgundes et les Francs. Ceux-ci avaient succédé aux anciennes ligues des Chérusques, des Bructères, des Chamaves et des Sicambres, dont ils avaient absorbé les élémens. Après avoir longtemps inquiété les postes romains du bas Rhin, ils pénétrèrent au nord de la Gaule, à la fin du ve siècle, puis s'avancèrent au centre, et ne tardèrent pas à soumettre pour se les assimiler les Burgundes de l'est et les Visigoths du midi. Les Romains, en vue d'arrêter les invasions germaniques, continuèrent d'opposer ces nations redoutables les unes aux autres. Valentinien Ier poussait les Burgundes, devenus ses alliés, contre les Alamans, qui avaient remplacé les Suèves, dont ils étaient en partie formés, et qui, après avoir pendant deux siècles menacé la région du haut Rhin, s'efforçaient de reprendre les projets d'Arioviste. Théodoric et Mérovée

combattirent avec les Romains contre Attila dans les plaines catalauniques.

L'établissement des Francs en Gaule faisait arriver les Germains à leurs fins. La race à laquelle appartenaient les Cimbres, les Teutons et les Suèves avait, après bien des tentatives infructueuses, pris possession de la terre, objet de leur convoitise. La Gaule allait perdre son nom et devenir le pays des Francs, *Francia*. Réduits aux plus pénibles travaux des champs ou à l'exercice dans les villes d'une industrie manuelle, d'un chétif négoce, les descendans des Gallo-Romains furent dépouillés de leur nationalité. La religion fournit un asile à leur indépendance; en entrant dans le clergé, qui, pour se recruter, ne tenait compte que des vertus et de la vocation, ils retrouvaient l'usage de leur langue, ils devenaient les égaux des guerriers francs qui les avaient asservis, et ils contrebalançaient par l'autorité du savoir celle de la force qu'exerçait le vainqueur. Les Francs, fondus peu à peu avec les Gaulois, opposèrent à l'invasion germanique la même puissance de résistance qu'avaient eue bien des siècles durant les Celtes unis aux indigènes de la Gaule. Le courant de la migration des hommes du nord dut s'arrêter ou prendre une direction différente. D'ailleurs les flots de populations qui s'étaient répandus à l'ouest et au sud en avaient déversé le trop-plein. Aussi une nouvelle migration de souche indo-européenne, les Vendes ou Slaves, put-elle se rapprocher du centre de l'Europe; des nations de cette race avaient aux VIIIe et IXe siècles pénétré jusqu'au cœur de l'Allemagne, suivies à l'est par d'autres races restées plus en-deçà. Ces déplacemens auraient pu rejeter sur le territoire des Francs l'arrière-garde de la grande armée d'invasion germanique. Charlemagne comprit ce danger: non content de consolider par de sages et intelligentes institutions le gouvernement des princes de son sang, il porta ses armes victorieuses fort au-delà du Rhin; il soumit toutes les grandes nations germaines, les Saxons, les Bavarois, les Lombards et des peuples d'autres races encore, tels que les Avares. Ainsi réunis sous une même suzeraineté, les Allemands devenaient une puissance à laquelle rien ne pouvait plus résister, car les Romains eux-mêmes, comme le remarquait Tacite, n'avaient pu les vaincre qu'en les divisant.

Mais ce gigantesque empire ne devait pas subsister longtemps. Une fois que l'émigration armée des Germains en Gaule se fut arrêtée, l'élément gaulois reprit le dessus. Il se produisit alors un phénomène qui a été souvent observé dans les pays où des conquérans subjuguent les indigènes. Si des invasions nouvelles ne viennent pas alimenter la race conquérante, elle s'absorbe promptement dans le fonds indigène, qui reparaît à la fin presque pur. C'est ce qui est arrivé dans l'Amérique du Sud, où, depuis que la migration espa-

gnole a cessé, les métis et les Indiens tendent à constituer presque exclusivement la population; c'est ce qui advint dans toutes les contrées où Rome avait envoyé ses colons; quand les Latins n'y affluèrent plus, l'élément indigène l'emporta. Aux IXe et Xe siècles, ceux qu'on appelait les Francs n'étaient plus guère en réalité que des Gaulois, des Gallo-Latins, et un siècle plus tard la langue tudesque avait à peu près disparu de notre pays. Au-delà du Rhin au contraire, la population demeurait germanique et gardait son idiome, ses usages, son type. Une scission s'opéra donc tout naturellement dans l'empire carolingien, et lors du partage que les fils de Louis le Débonnaire firent des états de leur père en 843, Charles le Chauve eut la partie franque, c'est-à-dire gauloise, et Louis la partie germanique. Quant à l'Italie, à cette terre restée latine en dépit des invasions des Goths, des Hérules et des Lombards, elle fut le lot de Lothaire avec une longue bande qui s'étendait entre les royaumes de ses deux frères, et pour la délimitation de laquelle le traité de Verdun consulta plus les convenances de la politique que les intérêts des populations. Toutefois la partie des états du fils aîné de Louis le Débonnaire qui confinait la France au nord et à l'est présentait sous le rapport ethnologique un caractère particulier; c'était à peu près l'ancien royaume d'Austrasie, où les élémens gallo-romain et germanique ne s'étaient qu'imparfaitement fondus et demeuraient juxtaposés. Les Alamans, les Ripuaires, qui avaient pénétré dans l'Alsace, la Lorraine, et ce qu'on appelle aujourd'hui les provinces rhénanes, ne s'étaient point complétement substitués aux descendans des Séquanes, des Leuces, des Médiomatrices et des diverses nations de la Gaule belgique. Tandis que dans la vallée de l'Ill ils avaient rencontré les Triboques, peuplade germaine dont l'émigration précéda de plusieurs siècles la leur, plus à l'ouest ils s'étaient trouvés en présence de véritables Gaulois. Les tribus friso-saxonnes qui avaient envahi avec les Ripuaires le nord de la Gaule belgique y avaient apporté leur langue et introduit leurs institutions. Au moment du traité de Verdun, ces contrées n'appartenaient donc franchement ni à l'une ni à l'autre race. Lorsque les trois fils de Lothaire Ier se distribuèrent son empire, cette marche, placée entre la région des Celtes et la région des Allemands, constitua un royaume à part, qui prit le nom de son prince Lothaire II, nom qu'elle a gardé depuis (*Lotharingia, Loherregne*).

Le caractère mixte de la population de la Lorraine, qui embrassait alors non-seulement la province entière ainsi désignée, mais l'Alsace, la Basse-Lorraine ou Lorraine de la Meuse, une partie de la Flandre et du royaume actuel de Belgique, quelques parties de la Suisse, de la Franche-Comté, fut cause que les deux empires, l'empire franc et l'empire germanique, élevèrent des prétentions sur la possession de

cette contrée. Une fois que la postérité directe de Lothaire II se fut éteinte, la lutte commença. Arnulf, le neveu de Charles le Gros et son héritier sur le trône impérial, retint la Lorraine, tandis que les Français, — qui ne voulaient plus faire cause commune avec les Allemands, auxquels ils avaient été de nouveau réunis sous Charles le Gros après en avoir été séparés quarante ans auparavant, — élisaient un chef particulier, Eudes, fils de Robert le Fort. Charles le Simple tenta vainement d'enlever au bâtard d'Arnulf cette province, dont son père lui avait laissé le gouvernement. Elle repassa cependant sous la suzeraineté de l'incapable fils de Louis le Bègue. Giselbert, au nom du roi des Francs, la défendit contre les entreprises des successeurs d'Arnulf; mais les troubles qui suivirent la mort de Charles le Simple ouvrirent la porte à de nouvelles invasions germaniques. La France était divisée entre plusieurs maîtres; Henri Ier, l'Oiseleur, en profita pour remettre la main sur la Lorraine. La population, attachée de cœur à la France, voyait avec déplaisir le retour des Allemands; les seigneurs surtout se tournaient du côté du roi de France. Louis d'Outre-mer, fort du concours des habitans, reprit la Lorraine; mais son fils Lothaire laissa une seconde fois échapper cette belle partie de son domaine, et, malgré les Lorrains, cédant aux suggestions d'Othon II, il aliéna l'ancien royaume du prince qui avait porté son nom, sous la condition, ajoutent certains historiens, de le tenir en fief de la couronne de France. En dépit de cette annexion à l'empire germanique qui devait durer près de sept siècles, la population garda son caractère français dans une bonne partie du royaume de Lothaire, royaume qui, d'abord démembré sur ses bords, finit par se scinder en divers états. Tandis que, réunie à la Souabe, l'Alsace, sauf dans sa partie méridionale, restée séquanaise, perdait les derniers vestiges du caractère originairement celtique de sa population, la Lorraine mosellane repoussait les empiétemens de la race germanique, et conservait presque partout l'usage de l'idiome roman.

La Basse-Lorraine se germanisait au contraire davantage; mais les dialectes allemands n'y parvenaient pas à déposséder le wallon là où subsistaient des agglomérations de populations gallo-latines. Détachées de la Lorraine proprement dite, les contrées rhénanes et belges continuaient à présenter la bigarrure ethnologique due à la coexistence de populations de familles différentes. Les Flamands, les Allemands, les Français-Wallons, s'y trouvent réunis, et, dans le partage qui s'opéra insensiblement entre la suzeraineté de la France et celle de l'Allemagne, la plus grande part fut pour celle-ci. L'empire ne réussit pas plus à éliminer, des bords de l'Escaut à ceux du Rhin, l'élément gaulois que le roi de France à repousser de la Flandre l'élément bas-allemand. L'empire rencontra les mêmes ob-

stacles dans la Franche-Comté ou comté de Bourgogne, dont s'était emparé Conrad le Salique. Les migrations suèves et alémaniques s'étaient arrêtées aux derniers contre-forts des Vosges et à la chaîne du Jura, et le fond de la population purement séquanais avait absorbé dans cette province les conquérans burgundes. Les invasions par masses armées des Allemands cessèrent à partir des IXe et Xe siècles. L'empire germanique resserrait ses forces pour se constituer et repousser les populations slaves qui y avaient pris racine. Toutefois, durant la période dont il est ici parlé, deux fois une armée allemande menaça la France d'une invasion. Si Louis le Gros n'avait réuni en toute hâte ses vassaux et opposé à l'empereur Henri V une armée immense pour le temps, les plaines de la Champagne auraient été foulées par les hordes germaniques. A Bouvines, Philippe-Auguste défit une armée allemande que faisait avancer pour nous envahir l'empereur Othon IV, allié du comte de Flandre, dont il cherchait à placer les états sous sa suzeraineté.

II.

Ce qui détournait surtout de la France les projets envahissans de l'Allemagne, c'est que les visées de celle-ci se dirigeaient de plus en plus vers l'Italie. Les irruptions des Goths et des Lombards prouvent que la péninsule n'excitait pas moins que nos fertiles campagnes la convoitise germanique. Charlemagne avait étendu la main sur cette riche proie plus pour y dominer par l'ascendant de son génie que pour en partager les terres entre ses officiers. Appelé par le saint-siége, il l'avait défendu contre des barbares de la même race que son peuple qui aspiraient à l'asservir. Héritiers partiaires de l'empire du fils de Pépin le Bref, les Carolingiens de France et ceux d'Allemagne se disputèrent l'Italie, qui avait d'abord passé au fils aîné de Lothaire Ier. Charles le Chauve et Carloman, fils de Louis le Germanique, traversèrent chacun de son côté les Alpes pour s'emparer de ce qu'ils regardaient comme le patrimoine par excellence de l'empire, comme la terre dont la possession les constituait héritiers directs des césars. Effrayés des conséquences du duel auquel ils allaient se livrer, les deux monarques rebroussèrent chemin; mais la lutte recommença bientôt avec d'autant plus de ténacité que les prétentions rivales avaient chacune au-delà des monts leurs adhérens. Suspendue au temps de Charles le Gros, qui rétablit un moment dans son unité l'empire de Charlemagne, elle reprit sous une autre forme, quand les progrès de la féodalité eurent réduit l'autorité de la couronne de fer et créé une foule de principautés indépendantes. Alors la domination spirituelle et morale des papes remplaça en Italie celle qu'avec un tout autre caractère avaient jadis exercée

les césars. L'église avait en effet hérité de la Rome païenne, elle s'en était approprié la langue, elle en avait adopté la hiérarchie administrative, elle en avait même conservé le culte et les cérémonies quant aux pompes extérieures. En Italie, comme dans les Gaules, c'était dans la religion que la vieille nationalité avait trouvé un refuge. Pour dominer en Italie, il fallait donc alors dominer le souverain pontife, et, en le tenant sous leur dépendance, les empereurs germaniques étaient assurés de rester maîtres de la terre romaine. Aussi tous leurs efforts tendirent-ils vers ce but; mais la papauté résista toujours avec énergie et souvent avec succès. De là cette grande querelle des investitures qui se prolongea près d'un siècle et demi. Quand l'empire eut grandi, quand sous les Hohenstaufen il afficha de plus ambitieuses visées, la lutte ne se borna plus à une querelle entre les empereurs et les papes. Les premiers tinrent presque toute la presqu'île dans leur main sans réussir pourtant à l'étreindre suffisamment pour qu'elle ne pût leur échapper. L'Allemagne, qui reproche avec tant de colère à la France son ambition, a un peu trop oublié ces pages de son histoire.

L'intervention des empereurs dans les affaires de l'Italie fut donc un puissant dérivatif à l'antagonisme de la France et de l'Allemagne. Nos modernes politiques n'y ont pas pris garde; l'Allemagne, une fois qu'elle se voit fermée la porte de l'Italie, se retourne contre la France. Ce qu'elle appelle aujourd'hui son libre développement, son droit d'expansion, qui n'est en réalité que sa tendance envahissante, trouvant une digue au sud, se porte alors à l'ouest. Pendant les deux siècles qui suivirent la chute des Hohenstaufen, la France et l'Allemagne, livrées à des déchiremens, à la rivalité des grands vassaux, ayant à faire face à des périls de toute sorte, ne songèrent guère à s'attaquer; l'invasion germanique sur notre frontière semblait à tout jamais arrêtée, parce qu'elle prenait un autre cours. Au XIVe siècle, l'ordre des chevaliers teutoniques avait imposé par les armes la foi chrétienne aux populations slaves de la Prusse et finnoises de la Courlande et de la Livonie. Ils avaient implanté sur le littoral sud-est de la mer Baltique la langue et les institutions de l'Allemagne, y amenant d'industrieux colons qui dépossédaient les grossiers et ignorans indigènes. En même temps la Bohême, la Moravie, la Lusace et d'autres contrées slaves associées de plus en plus aux destinées de l'empire recevaient de nombreuses immigrations allemandes; elles se germanisaient comme les populations que le flot de l'invasion vende avait fait jadis avancer jusqu'à l'Elbe à la Saale et à la Regnitz. Dès la fin du XIIe siècle, les rois de Bohême étaient vassaux de l'empire. Cependant ce pays était rattaché à l'Allemagne plutôt par un lien politique que par les institutions, et il ne constitua jamais en réalité une partie intégrante de la nation

germanique. Si en 1208, sous le règne d'Othon IV, son prince était l'un des électeurs, s'il occupa même le premier rang entre les électeurs séculiers, il ne donnait son suffrage que pour l'élection du roi des Romains; il n'assistait point aux diètes, et son royaume n'était soumis à aucune contribution pour les besoins de l'empire.

Le mariage de Marie de Bourgogne et de l'empereur Maximilien Ier rouvrit pour nous la porte à des dangers depuis longtemps éloignés. Les Pays-Bas français, unis à ceux qui avaient relevé de l'empire, passaient sous le sceptre germanique. La Franche-Comté, qui, après l'abdication de l'empereur Charles le Gros, avait pendant un siècle et demi formé un état séparé sous le nom de Bourgogne transjurane, et qui était devenue par la force un fief de l'empire germanique, puis était rentrée sous la suzeraineté de nos rois au temps de Philippe le Long, repassait sous la domination impériale. La France se trouvait ainsi enveloppée de trois côtés par l'Allemagne, et si Charles-Quint n'eût représenté que la puissance germanique, nous eussions sans doute subi à la longue une nouvelle invasion des hommes d'au-delà du Rhin. La Franche-Comté, le Cambrésis, le Hainaut, l'Artois, auraient fini par être germanisés, comme l'avaient été naguère l'Alsace, une partie de la Lorraine et les pays flamands; mais dans le fils de Philippe le Beau et de Jeanne la Folle se trouvait réuni l'orgueil du castillan à l'astucieuse avidité de l'Allemand: les tendances de l'un contrariaient les projets de l'autre, et, tout empereur qu'on l'eût élu, Charles-Quint demeura toujours plus espagnol que germain. Après son abdication, l'attribution à Philippe II des provinces françaises d'origine qu'avait voulu s'annexer l'empire opposa une barrière aux invasions germaniques. L'Espagne domina dans les Pays-Bas et en Franche-Comté comme en Italie. Elle fut alors notre principale et plus redoutable ennemie, tandis qu'en proie à une révolution religieuse où perçait l'antagonisme des élémens saxon et suève prédominant au nord, et des élémens mixtes (celte, germain et slave), que représentaient l'Autriche, la Bavière et la Bohême, l'Allemagne allait s'affaiblissant. La domination espagnole arrachait l'Italie à l'influence autrichienne. Les descendans des Goths, unis aux Ibères, étaient maintenant ses défenseurs contre le nouvel Alaric, le nouveau Totila qui aurait pu surgir, car le sac de Rome par les bandes que commandait le connétable de Bourbon montrait que la barbarie du nord connaissait encore le chemin de la ville éternelle. L'Espagne se contenta de régner en Italie; elle n'y envoya pas ses colons, qui préféraient l'or du Nouveau-Monde aux dépouilles de cette presqu'île. La France n'avait pas eu d'autres prétentions quand sous Charles VIII, sous Louis XII, sous François Ier, elle avait envoyé ses armées dans le royaume de Naples, la Toscane et le Milanais, car, au lieu d'expédier dans cette péninsule ses enfans, elle

donnait chez elle asile à une foule d'Italiens qui se partageaient les emplois et le gros négoce. Et d'ailleurs l'influence que la France d'alors cherchait à exercer en Italie, c'était non plus à l'Allemagne, mais à l'Espagne qu'il la fallait arracher. Nos rois mirent un siècle à rejeter au-delà des Pyrénées cette altière rivale, qui moins encore que l'Allemagne avait effacé la nationalité des provinces françaises qu'elle régissait, car elle n'eut jamais aucune puissance d'assimilation. Les traités des Pyrénées, d'Aix-la-Chapelle (1668), de Nimègue (1678) rendirent à la France les Pays-Bas, qui avaient jadis dépendu de sa couronne; il fallut que Louis XIV conquît deux fois la Franche-Comté pour s'en assurer définitivement la possession.

L'Espagne abaissée, la France se retrouva en face de l'empire, occupé à relever ses ruines et toujours prêt à faire cause commune avec nos ennemis. Il était loin en effet d'avoir renoncé à ses projets d'agrandissement. En Italie, il cherchait à reprendre son ancienne influence. Richelieu et Mazarin avaient travaillé à réduire la maison d'Autriche en favorisant l'émancipation des princes électeurs. Louis XIV poursuivit la politique de ces deux ministres; son but, c'était de reprendre ce que nous avaient enlevé depuis une suite de siècles les envahissemens de la race germanique et les empiétemens de l'empire. L'Autriche songeait alors plus à s'assurer la possession héréditaire de la Hongrie et à repousser les Turcs qu'à reconstituer l'empire des Habsbourg. Une partie de la Lorraine, dont la région la plus française, les Trois-Évêchés, nous avait été rendue dès le règne d'Henri II, l'Alsace, que sa situation géographique avait toujours rattachée en fait à la France, diverses places ou divers cantons des Pays-Bas et des contrées rhénanes firent retour à la mère-patrie, après bien des siècles de séparation, et sous Louis XV l'accession du duché de Lorraine vint compléter cette restitution du domaine gaulois que les victoires de la république française se chargèrent de parachever. Étaient-ce des conquêtes dictées par l'esprit d'envahissement ou de simples revendications? La France ne dépassait assurément point par ces accessions les frontières que la nature lui a tracées. Là où elle ne s'agrégeait pas des peuples de sa langue et de son sang, elle laissait du moins leurs biens aux possesseurs antérieurs du sol; elle laissait à l'Alsace sa langue, et, tout intolérante qu'elle fût alors à l'égard des calvinistes français, elle respectait la liberté de conscience des luthériens de cette province. Elle appelait les nouveaux adoptés à jouir des bienfaits de la patrie commune; elle ne subjuguait pas un peuple pour lui substituer le sien, et la preuve que ce fut une adoption, non une conquête, c'est que les derniers venus dans la grande famille française, les Alsaciens, les Francs-Comtois, les Lorrains, sont les plus attachés à notre nationalité, s'indignent à l'idée de ne plus y appar-

tenir. L'Allemagne n'a pas su se concilier à ce point l'attachement des peuples qu'elle avait pendant des siècles enchaînés à ses destinées. Si la Posnanie est toujours frémissante sous la domination de la Prusse, si la Lombardie et la Vénétie ont fini par secouer le joug autrichien, cela tient à ce que les Allemands assujettissent plutôt les peuples qu'ils ne se les assimilent. Ils ne parviennent à germaniser un pays qu'en y implantant leur population. Nous avons, nous, francisé l'Alsace en nous faisant aimer des descendans des Triboques et des Alamans qui l'avaient peuplée. D'ailleurs ces annexions que nos voisins reprochent à Louis XIV n'avaient-elles pas pour but d'élever une barrière contre les invasions possibles des Germains, et ne faisaient-elles pas rentrer notre patrie en possession des frontières que la nature lui assigne? Ceux même qui se sont le plus élevés de l'autre côté du Rhin contre l'esprit de conquête n'ont-ils pas reconnu que la conquête devenait légitime quand elle avait pour objet d'assurer la sécurité d'un état? « L'esprit de conquête, dit un de leurs historiens, M. de Sybel, est pour la politique extérieure ce que la révolution est pour la politique intérieure. Tous deux commencent par la négation du droit formel et existant; tous deux peuvent être imposés à une nation par l'intérêt de sa propre conservation, et alors, en restant dans de certaines limites, ils sont quelquefois féconds en résultats. Telle a été la révolution anglaise de 1688, telle a été aussi la conquête de la Silésie et de la Prusse occidentale par Frédéric le Grand. Cette révolution et cette conquête ne portèrent un moment atteinte à l'ordre légal que pour proclamer ensuite, avec un redoublement d'énergie, le principe du maintien de la loi et des traités (1). »

Si l'on s'en tient à cette distinction tant soit peu subtile, et qui semble imaginée pour innocenter la Prusse d'avoir été révolutionnaire quand elle y trouvait son avantage, n'est-on pas fondé à dire que l'ancienne France, une fois qu'elle fut rentrée en possession de ses frontières originelles, n'affirma qu'avec plus de force le maintien de la loi et des traités? Nos agrandissemens sous Louis XIV furent donc autrement légitimes que ceux que recevait la Prusse par le partage de la Pologne, opéré au mépris du droit des nations, — que ceux qu'elle a dus à la dissolution prononcée par elle en 1866 de la confédération germanique, dont elle s'était engagée à défendre l'intégrité en signant la paix de 1815 qui valait à ce royaume un si notable accroissement. Des publicistes moins prévenus que M. de Sybel verraient certes dans les événemens qui se sont accomplis du fait de la Prusse depuis cinq ans une véritable révolution. Toute la différence, c'est que leurs auteurs y ont mis plus

(1) *Histoire de l'Europe pendant la révolution française*, t. II.

d'astuce, d'hypocrisie et, confessons-le, plus d'habileté que nous n'en mîmes dans celle qui nous fit au commencement du siècle les arbitres, presque les maîtres de l'Europe. Je le concéderai volontiers, les guerres de Napoléon Ier prirent souvent le caractère d'invasions. Ce génie impérieux et sans mesure prétendait implanter partout notre idiome et les lois, l'administration dont il nous avait dotés. Il faisait régir par des fonctionnaires français des pays auxquels nous étions antipathiques; mais la nation ne suivit pas l'empereur dans cette voie funeste, nos pères n'émigrèrent pas pour aller franciser l'Allemagne, la Hollande, la Toscane, l'Illyrie, etc.; quand le gigantesque empire s'écroula sous le poids de nos défaites, les contrées qui avaient momentanément grossi le nombre de nos départemens se retrouvèrent intactes dans leur nationalité.

Ajoutons d'ailleurs que la France, quand elle reprenait les fragmens de la Gaule depuis longtemps détachés, ne laissait pas la maison de Habsbourg sans compensations. Nous renoncions à disputer en Italie à l'Autriche l'influence qu'elle avait cherché à y exercer. En 1713, le traité d'Utrecht lui donnait le duché de Milan qu'à deux reprises différentes elle a possédé près d'un siècle et demi, la Sardaigne, le Siennois, le royaume de Naples. En 1736, quand le duché de Lorraine et le Barrois furent attribués viagèrement au roi Stanislas avec la clause de retour à la France après sa mort, l'empereur d'Allemagne obtenait les duchés de Parme et de Plaisance et pour son gendre le trône de Toscane. Ainsi l'Italie, toujours convoitée par les empereurs, où Léopold Ier avait saisi le Mantouan, comme ses successeurs saisirent les duchés de Modène et de Guastalla, indemnisa nos voisins de ce qu'ils perdaient par nos annexions; les traités de Westphalie et d'Utrecht furent librement consentis, et tout alors se passa conformément au droit public. A dater de ce moment se détourna pour la seconde fois sur l'Italie le courant germanique, qui nous menaçait encore quand l'armée du prince Eugène de Savoie, aidée de celle de Marlborough, nous mettait en déroute à Oudenarde et nous battait à Malplaquet.

Par un mouvement alternatif de progression en sens opposé qui s'était déjà produit au moyen âge, l'invasion germanique se porta vers l'est, dans les pays slaves. L'électeur de Brandebourg possédait depuis 1663 en toute souveraineté la Prusse orientale ou duché de Prusse, pour lequel il relevait auparavant de la Pologne; en 1701, ce fleuron, détaché de la couronne des Jagellons, avait servi à composer au vaniteux Frédéric Ier un diadème royal. La Prusse orientale fut alors en fait annexée à l'Allemagne; mais la Prusse dite royale ou polonaise, située plus en-deçà, n'était pas encore totalement germanisée. Une émigration continue de marchands et d'ouvriers allemands opéra cette métamorphose, et prépara la

réunion de la province au nouveau royaume de Prusse, qui fut la conséquence du partage de 1772. Lors du second partage de la Pologne, en 1793, la Posnanie venait s'ajouter aux états de la Prusse, et les Allemands, déjà établis depuis 1772 dans les districts de la Netze, commencèrent à s'y mêler à la population polonaise, à laquelle ils se substituaient graduellement par leur intelligence et leur activité; mais ce n'était pas uniquement à l'est que le flot germanique tendait à se répandre, il remontait également au nord vers le berceau de la race teutonne. Là s'était avec le temps constituée une race nouvelle congénère des Angles et des Saxons, qui avaient conquis la Bretagne. Les descendans des Jutes et des Danois avaient remplacé les Cimbres, les Burgundes, les Goths, les Suions, établis au temps de Tacite dans la péninsule et l'archipel du Danemark. De bonne heure, dès les IXe et Xe siècles, les populations germaniques et vendes des bords méridionaux de la Baltique firent des irruptions dans leurs parages, et, dès le règne d'Othon Ier, l'empire convoitait la partie méridionale de la terre des Jutes, le Slesvig. A diverses reprises, l'émigration allemande vint disputer aux Danois et aux Normands le sud de la péninsule cimbrique. Il y avait là du reste, comme dans l'Alsace, une sorte de terre mixte, de marche mal définie, qui se prêtait aux envahissemens. Une différence bien profonde ne séparait pas les Bas-Saxons du Holstein des Jutes-Danois. Aussi en 1474 Christiern Ier réunissait-il le duché du Holstein au Slesvig, et plus tard le Jutland méridional suivait les destinées du Holstein, qui se séparait de la couronne de Danemark pour y revenir en 1720. Cette union avec le Holstein activa encore la migration germanique. Les colons allemands passèrent en grand nombre dans le Slesvig, et aux XVIIe et XVIIIe siècles l'emploi fréquent par les rois de Danemark de troupes allemandes, sur lesquelles se reposait leur pays, dont l'esprit militaire s'était fort affaibli, aida encore à la germanisation du Jutland méridional, qui ne cessa de se poursuivre, et quand en 1848 le Danemark, pour parer au danger de la dénationalisation d'une de ses plus belles provinces, sépara complétement du Holstein le duché de Slesvig, et le rattacha étroitement à l'unité danoise, les Allemands étaient devenus assez forts pour livrer cette terre à leurs compatriotes. Quelques années plus tard, la Prusse la réclamait comme possession germanique et s'en rendait maîtresse.

On le voit par la suite des événemens que j'ai essayé de résumer à grands traits, l'Allemagne n'a pas fait seulement, comme nous, des guerres d'ambition politique et d'orgueil; elle n'a pas voulu simplement assurer sa prépondérance; toutes les fois que l'occasion le lui a permis, elle a repris le cours des invasions qui ont marqué

les débuts de son histoire. Les Français, attachés à leur sol, se sont contentés de rapporter de l'étranger les éphémères lauriers qu'ils y avaient cueillis; ils n'ont fait de conquêtes durables que celles des territoires qui avaient été détachés du domaine de leurs ancêtres. Les Allemands, gens plus besoigneux et plus positifs, ont eu d'autres desseins. Appartenant à ce même rameau de l'humanité dont sont sortis les pionniers qui ont mis en culture les plus riches cantons de la Transylvanie, qui ont défriché les solitudes de l'Amérique du Nord, à cette grande famille d'hommes qui a fondé des comptoirs dans toutes les parties du monde, qui inondait de ses avides pirates les côtes de la Manche et de l'Océan, qui constitua le noyau de la puissance russe, qui envahit la Gaule, l'Italie et l'Espagne vers la fin de l'empire romain, à cette forte race qui envoie aux États-Unis des nuées d'émigrans, les Allemands, issus de la même souche que les Scandinaves, les Anglais et les Néerlandais, dont ils inquiètent à cette heure l'indépendance, combattent surtout en vue d'ouvrir des écluses à l'excès de leur population, et, comme les Normands que conduisit en Angleterre Guillaume le Bâtard, c'est l'espoir du gain qui est leur premier mobile.

III.

Le contraste que je viens de faire ressortir montre clairement de quel côté est aujourd'hui le danger pour l'équilibre européen. La France doit craindre d'être en partie germanisée. Cette invasion de tout le peuple allemand se précipitant sur notre patrie, sous la forme d'une landwehr, n'avait-elle pas été précédée, préparée par des invasions partielles et pacifiques, de même que les migrations en-deçà du Rhin de peuplades germaniques avaient précédé et préparé celles des Francs et des Alamans? Paris et une foule de nos villes étaient inondées depuis vingt ans et davantage d'ouvriers, de domestiques, de commis, d'industriels, de professeurs allemands. Le chiffre en croissait tous les jours sans que nous y prissions garde. Loin de nous alarmer de cette invasion, nous nous sentions flattés de voir tant d'étrangers préférer notre pays au leur, et témoigner ainsi de la supériorité de notre sol et de notre société; mais, on ne l'a point oublié, la guerre n'a pas plus tôt éclaté que l'Allemagne a rappelé toute sa colonie. Les Allemands sont retournés dans leur patrie, ils ont été rejoindre la grande armée d'invasion qui s'avançait sur notre frontière, ils lui ont servi de guides, ils ont marché en éclaireurs, ils ont livré à leurs compatriotes les maisons dont ils avaient été les hôtes, la demeure des familles auxquelles ils avaient peu auparavant demandé un asile et du pain. C'est que la reconnaissance, à ce qu'il paraît, n'est pas une vertu germanique; nos

bienfaits envers ces étrangers n'ont eu pour résultat que de les aider à nous dépouiller. Déjà Tacite disait des Germains : « Ils aiment les présens, mais ils ne se croient pas obligés par ceux qu'ils reçoivent; *gaudent muneribus... nec acceptis obligantur.* » Le caractère allemand n'a pas changé à cet égard depuis dix-huit siècles, et pour achever de s'en convaincre il suffit de remarquer que M. de Bismarck acceptait de Napoléon III, il y a quelques années, le grand cordon de la Légion d'honneur, et le roi Guillaume trouvait au palais de Compiègne comme à celui des Tuileries une gracieuse hospitalité. Les Allemands, cela est clair, procèdent envers la France, ainsi que l'avaient fait leurs aïeux envers la Prusse polonaise et le Slesvig, en envoyant dans les pays qu'ils projetaient d'envahir des pionniers, des enfans perdus, chargés pour ainsi dire de faire les logemens de l'armée, et qui leur ont ensuite servi d'espions. Cette avant-garde aurait ouvert aux Prussiens les portes de Paris, si nous ne l'avions, un peu tardivement, il est vrai, forcée de déguerpir.

Cette infiltration qui facilita la migration armée dont nous sommes actuellement la victime, nous n'avons pas eu seulement le tort de ne point nous en préoccuper, nous l'avons encore appelée et favorisée par nos fautes, nos faiblesses et nos erreurs. Chez nous, le goût du plaisir et du bien-être a beaucoup affaibli les habitudes de travail. Ce relâchement se fait sentir dans toutes les classes de la société. Les fonctionnaires se sont acquittés de moins en moins de leurs devoirs, les chefs de la hiérarchie administrative ont été plus préoccupés de recevoir somptueusement ou de solliciter de l'avancement que de la bonne gestion des affaires; le commis n'a plus que médiocrement rempli sa tâche, et s'est négligé comme le patron; l'ouvrier en a pris à son aise, désertant sans cesse l'atelier pour le cabaret. Avec ses habitudes laborieuses, sa consciencieuse application, l'Allemand nous a fait dès ce moment une redoutable concurrence. Les maîtres ont préféré ces étrangers parce qu'ils en obtenaient davantage. Il n'est pas jusqu'aux savans allemands qui ne soient venus s'offrir ici au rabais, et l'on a maintes fois rencontré chez eux plus d'instruction et de zèle que chez les nôtres. Tous ces Germains parlaient d'ailleurs couramment notre langue, tandis que nous ne prenions pas la peine d'apprendre la leur. Ils savaient de la sorte ce qui se passait chez nous, tandis que nous ignorions ce qui se passait chez eux. La connaissance du français a permis aux Allemands de se servir de tous nos travaux, et à peine avons-nous pu consulter les leurs. Voilà comment ils sont arrivés graduellement à nous égaler, à nous dépasser même dans la plupart des branches de l'activité humaine. Alors qu'en France une foule considérable croupissait dans une déplorable ignorance et une routine obstinée, chez nos voisins, nos ennemis, l'instruction populaire faisait de rapides

progrès et atteignait le niveau le plus élevé. Nous nous imaginions être encore la première nation de l'Europe, nous nous représentions Paris comme le phare de l'humanité, quand les Allemands n'avaient déjà presque plus rien à nous envier. Or c'est cette diffusion des lumières chez la masse du peuple qui a valu à ceux-ci les succès qui nous accablent. Du courage, de la résolution, nous en avions autant qu'eux; mais ils ont fait servir toutes leurs connaissances à doubler leurs forces. Cette parfaite intelligence de la topographie, de la castramétation, cette étude exacte de la stratégie, cette ingénieuse intervention de la chimie et de la mécanique dans le perfectionnement des armes et des engins, cet emploi des procédés de la physique pour la transmission des ordres ou l'exploration à distance des lieux, cette attention apportée aux moindres détails, tout cela n'est-il pas l'œuvre du travail, de la science, et le produit de l'application que les Allemands mettent à tout ce qu'ils font? Sur ce terrain, nous ne les avons suivis que de loin. Jamais, hélas! on n'avait porté tant d'intelligence dans l'art de donner la mort, de répandre la désolation et la ruine. Tandis que nous en étions encore aux vieux procédés d'une tactique percée à jour, que nous attendions tout de la bravoure du soldat, nos ennemis calculaient à l'avance leurs coups, imaginaient une façon de se couvrir qui paralysait notre élan, et faisaient en un instant affluer des masses d'hommes là où à égalité de contingent nous eussions eu peut-être l'avantage.

Ainsi, par un excès de confiance en nous-mêmes, par l'insuffisance de notre travail et de nos études, nous avons attiré sur nous les plus grands désastres qui aient jamais attristé nos annales; nous avons ouvert notre territoire à des gens qui ne désirent rien tant que de s'y établir. Que nos fautes récentes nous profitent au moins dans l'avenir; défions-nous de cette vanité qui nous fait dédaigner ce qu'on exécute de bon à l'étranger et nous abuse sur notre propre valeur, — de cette légèreté qui nous aveugla sur les dangers dont nous étions environnés, — de cette inconstance qui nous a fait traverser six ou sept révolutions en moins d'un siècle : sinon l'invasion germanique reprendra sa marche à la première occasion favorable, comme autrefois les barbares poursuivaient la leur à la nouvelle de chaque catastrophe qui avait ébranlé la puissance romaine. Si nous ne sentons pas l'impérieuse nécessité de nous corriger, si nous perdons le temps en agitations stériles, en discussions vaines où l'on admire plus le beau langage que l'on n'estime la solidité des raisonnemens, si une fois délivrés des Prussiens nous donnons le spectacle des discordes civiles, si nous bouleversons toutes nos institutions sans rien édifier de durable, si nous nous repaissons d'utopies misérables au lieu d'aborder les questions par le côté pratique, si

nous continuons en un mot nos erremens d'hier, l'ennemi, notre éternel ennemi, rôdant sur notre frontière désarmée, ne manquera pas l'occasion de ravir un nouveau morceau de cette terre de France qu'il envie depuis des siècles.

Il est un pays, la Pologne, qui renfermait comme le nôtre des soldats héroïques, des patriotes ardens, qui avait eu ses gloires militaires, qui avait été longtemps le meilleur boulevard de la chrétienté contre la barbarie ottomane, qui avait fait trembler la Russie et tenu en respect la Suède; ses habitans étaient intelligens et aimables, mais inconstans et légers. Ils donnèrent dans plusieurs de leurs villes un asile hospitalier aux Allemands. Eh bien! il arriva un jour que, profitant de leur affaiblissement, ceux-ci les dépouillèrent de leurs plus riches provinces. La Pologne, humiliée, vaincue, mais non instruite par ses revers, tenta prématurément de venger ses défaites; elle succomba une seconde fois pour ne plus se relever, et ses ennemis s'en partagèrent les tronçons. Que cet événement qui a été la honte du XVIIIe siècle nous fasse réfléchir, que l'image de la Pologne demeure toujours présente à notre esprit, afin qu'elle nous pénètre d'un salutaire effroi. Assurément il n'y a point parité entre les conditions où s'est trouvée la Pologne à son déclin et celle où nous sommes placés en ce moment. La vitalité et les lumières sont tout autres chez notre démocratie qu'elles n'étaient chez l'aristocratie égoïste qui perdit la nation polonaise par son imprévoyance et ses querelles; mais les périls auxquels nous exposeraient des dissensions intérieures et des imprudences au dehors ne sont pas sans une certaine analogie avec ceux auxquels succomba la Pologne. Qu'on ne l'oublie pas, ce qu'on appelle le premier partage ne fut qu'un amoindrissement de territoire. Or il s'agit en ce moment de nous enlever plusieurs de nos départemens, et les puissances neutres ne se montrent pas plus disposées à nous protéger efficacement contre cette spoliation qu'elles ne l'étaient en 1772 à secourir le royaume de Stanislas Poniatowski. L'adversité qui nous frappe nous laisse cependant assez de force et de ressources pour nous relever. La rude leçon que la Prusse reçut en 1806 ne fut pas perdue pour elle: abattue, non découragée, elle travailla résolûment à se réformer; sa ténacité dans cette œuvre difficile a préparé ses présens succès. Voilà qui nous montre qu'il est possible à un peuple de guérir ses plaies, de corriger ses vices. Eh bien! nous venons d'avoir notre déroute d'Iéna et d'Auerstædt; sans imiter en tous points nos vainqueurs, sachons profiter d'un exemple qui nous coûte si cher. Il n'est que temps, si nous voulons élever une digue solide pour arrêter le torrent de l'invasion germanique.

ALFRED MAURY.

ÉTUDES

D'ÉCONOMIE RURALE

L'AGRICULTURE APRÈS LA GUERRE

Six mois de luttes et de revers nous ont habitués aux plus tristes spectacles, et, de quelque côté que nous tournions les yeux en France, nous ne rencontrons guère que les traces matérielles et morales de nos désastres. Il ne faut pas toutefois que, pour éviter des impressions pénibles, nous négligions d'examiner nos blessures et de rechercher le moyen de les guérir. L'agriculture, qui depuis longues années déjà faisait entendre tant de justes plaintes, qui avait aussi souffert de très graves dommages par la sécheresse du dernier été, l'agriculture aura été bien cruellement éprouvée dans cette guerre. Trente départemens sont encore en proie à l'invasion; nos plus riches provinces, l'Alsace, la Lorraine, la Champagne, la Bourgogne, l'Ile-de-France, la Normandie, la Touraine, ont servi de théâtre à la lutte, et les passages des armées ont été pour elles plus terribles encore que les combats. Les réquisitions ont achevé ce qu'avait commencé le pillage: exploitations détruites, campagnes abandonnées, dettes contractées, valeurs perdues, propriétaires, fermiers et serviteurs ruraux appelés pêle-mêle à la défense du pays, on ne compte plus les ruines. Quant à la partie du territoire que la guerre n'a pas visitée, elle a eu aussi sa large part des misères publiques, et l'on se figure aisément quels contre-coups

elle a dû ressentir. Enfermés dans Paris, nous ne concevons encore de tout cela qu'une confuse image; mais ce qui est certain, c'est que le mal dépasse toutes les prévisions. On se demande qui cette année nourrira la France; on se demande surtout qui rendra le travail et la prospérité à ces populations rurales qui forment en définitive l'immense majorité de la nation. La première de ces questions n'est sans doute pas la plus difficile à résoudre, et nous sommes assurés de tirer du dehors, de Hongrie, de Russie, des États-Unis, assez de céréales pour n'être inquiets ni sur l'abondance ni sur le prix du pain. De même l'étranger peut nous fournir une somme considérable de subsistances soit en bestiaux, soit en viandes conservées, soit en denrées de toute espèce.

Mais nos vœux vont plus loin, et il nous est permis aussi d'entretenir d'autres espérances. L'agriculture du nord de la France, si nous soutenons ses efforts, pourra se relever cette année même, et de l'autre côté de la Loire nos provinces du sud, aussi patriotiques, ne voudront pas rester en arrière dans cette œuvre de salut. En accroissant leur production, elles peuvent augmenter leur propre richesse et pourvoir pour une part considérable à l'approvisionnement du pays. Ainsi, sans rejeter les ressources qui viendront de l'extérieur, nous laisserions aux mains des négocians étrangers moins de ces capitaux qui seront si précieux et si rares; la France pourrait en grande partie se ravitailler elle-même et se payer du ravitaillement. Cette première question, prise de la sorte, se confond, on le voit, avec la seconde : ce dont il s'agit, et pour l'intérêt du moment présent et pour les intérêts de l'avenir, c'est de sauver notre agriculture. Au nord, il faut une aide qui ne se fasse pas attendre; au midi, il faut des secours aussi et une impulsion vigoureuse. Il s'agit d'entreprendre non-seulement une cure, mais une régénération. Si les obstacles sont loin d'être insurmontables, la tâche est grande, et ce ne sera pas trop de toute l'énergie, de tout le zèle du gouvernement et des citoyens. L'agriculture française en effet a vécu, surtout depuis un quart de siècle, comme notre administration, comme notre armée, sur une renommée de convention; louée et flattée à l'excès dans les harangues officielles, elle n'en était pas moins déjà bien affaiblie et bien débile quand ce rude choc est venu la frapper. On avait pu néanmoins dans ces derniers temps signaler en elle des tendances heureuses; il s'agit de l'y ramener et de lui faire reprendre avec une force nouvelle cette marche vers le progrès si brutalement interrompue. Que l'agriculture compte désormais à la fois sur elle-même et sur l'état; ses propres efforts, qui ne seront plus entravés comme sous le régime impérial par une tutelle jalouse, contribueront puissamment à la sortir de cette crise, et d'autre part

on lui doit des réformes, unanimement réclamées, que cette année fatale a rendues plus urgentes que jamais.

I.

Si on se place d'abord au point de vue de la pratique agricole, on peut constater que, dût-on assez tard se mettre à l'œuvre, rien n'est encore perdu pour la préparation des récoltes prochaines. Vingt proverbes rustiques rappellent qu'un hiver sec et froid tel que celui que nous avons eu présage presque toujours l'abondance des biens de la terre, et, quoique la guerre en plusieurs provinces ait condamné le cultivateur à l'impuissance durant les quatre derniers mois, il restera du temps pour racheter cette inaction. Février et mars peuvent toujours être consacrés aux labours préparatoires, au transport et à l'épandage des fumiers de ferme et des engrais, à l'ensemencement des céréales de printemps, blé, seigle, orge, avoine, maïs, des plantes fourragères et industrielles, betteraves, choux, carottes, lentilles, lin, colza de mars, œillette, tabac; toutes ces graines peuvent même attendre jusqu'en avril, sans parler du sarrasin, qui se sème en mai. A ce propos, il sera bon de publier et de recommander une pratique assez nouvelle et contraire à nos habitudes, celle des semis clairs, qui a été adoptée par la Société des agriculteurs de France, sur le rapport de M. Vilmorin, non-seulement pour l'économie notable qu'elle entraîne, mais encore pour l'accroissement de production qui en résulte. Les cultivateurs, généralement trop peu difficiles sur la qualité de la semence, croient souvent qu'il suffit de s'en montrer prodigue pour assurer de brillantes moissons. C'est ainsi qu'on a coutume de répandre 2 ou 3 hectolitres de froment par hectare; on va même quelquefois jusqu'à 5 hectolitres. Or la Société des agriculteurs estime que 50 litres suffisent en moyenne, surtout si la terre est bien préparée, et si la graine est répandue au semoir mécanique plutôt qu'à la volée. Essayé depuis peu d'années dans quelques grandes fermes du nord, où l'on se loue du succès obtenu, ce procédé vient des Anglais, qui ont fait sur les rendemens des expériences curieuses et concluantes. Tandis que par exemple 2 hectolitres et demi de semence n'ont donné qu'un produit de 33 hectolitres, 64 litres seulement, répandus sur une surface égale et dans des conditions identiques, ont rendu 40 hectolitres. On a même récolté, mais c'est un résultat extraordinaire, 49 hectolitres de grain et 6,550 kilogrammes de paille avec 21 litres de semence. Ces chiffres et d'autres analogues sont enregistrés dans les meilleurs recueils agricoles d'outre-Manche;

appuyés par les plus respectables témoignages, ils sont dignes à tous égards de fixer notre attention.

L'ensemencement ne va point sans fumure, et ce ne sera pas une des moindres difficultés de cette année, comme de celles qui suivront, de fournir au sol la quantité d'engrais qui lui est nécessaire. La production des fumiers de ferme en France était insuffisante avant la guerre et ne répondait pas aux besoins de la culture; or cette insuffisance a dû s'accroître d'une façon tout à fait alarmante à la fin de 1870. D'une part la sécheresse et la disette de fourrages, d'autre part les réquisitions des armées, tout a concouru à rendre le bétail beaucoup plus rare. Comment donc suppléer au manque d'engrais naturels qui est la conséquence d'un tel état de choses? Les étables ne peuvent se repeupler d'un jour à l'autre. Quant au guano, les gisemens des îles Chinchas semblaient près d'être épuisés dès l'année dernière; c'est une marchandise qui devient à la fois plus rare, plus chère et d'une qualité plus médiocre. Resteraient les divers engrais du commerce, surtout ces fameux engrais chimiques dont M. George Ville a donné les formules, depuis trois ans si discutées; mais là le cultivateur sera retenu par les hauts prix, par la crainte de la fraude et par l'expérience de résultats douteux. Le moment n'est-il pas venu de nous affranchir de vains préjugés, de restituer aux champs une masse énorme de matières fertilisantes que laisse perdre notre routine, et qui sont recueillies ailleurs avec un soin presque minutieux? Nous voulons parler des eaux-vannes et de l'engrais humain. Plusieurs chimistes, M. Boussingault, M. Barral, se sont livrés à de savans calculs sur ce qu'ils nomment la production physiologique de notre espèce, et ils estiment que cette production moyenne est annuellement par adulte d'environ 450 kilogrammes de matières solides et liquides, dont la perte équivaut pour l'agriculture à la dissipation d'un demi-milliard. Mettons qu'il y ait quelque exagération dans ce chiffre; il n'en est pas moins vrai que nous n'avons su imiter encore ni le *sewage* des Anglais, ni l'industrie des habitans du Brabant et de la Campine, qui fertilisent la terre avec un compost fait d'engrais humain, d'eaux ménagères, de cendres et de suie. Une petite partie de la Flandre française et de l'Alsace suivent seules chez nous ces exemples. On peut citer aux environs de Reims et surtout aux environs de Paris, dans la presqu'île de Gennevilliers, d'intéressans essais d'utilisation des eaux d'égout; mais ce ne sont que des essais, et appliqués à des surfaces bien restreintes. En ce qui concerne Paris, il est facile d'en juger. A la sortie du grand égout collecteur, à Asnières, deux machines à vapeur ont été employées pendant tout l'été et tout le printemps à élever chaque jour 6,000 mè-

tres cubes d'eau d'égout sur les 260,000 mètres cubes qui vont se perdre dans la Seine, et ces 6,000 mètres cubes, répandus par des conduites et des rigoles dans 40 hectares de jardins, y entretiennent une fécondité sans doute merveilleuse, mais peu surprenante pourtant, si l'on compare le but atteint avec les moyens dont on dispose. Que sont en effet 40 hectares? Les essais devaient se poursuivre, et les ingénieurs de la ville, désireux de concilier les intérêts de la culture et ceux du service municipal, recueillaient les conseils et les critiques. Celles-ci d'ailleurs ne leur étaient pas épargnées. L'une des principales et des mieux fondées portait notamment sur ce que les matières fertilisantes que reçoivent les égouts de Paris y sont diluées, noyées dans une masse énorme d'eau des fontaines. Quoi qu'il en soit, la guerre a interrompu ces travaux, qui seront repris bientôt sans doute, et dont l'intérêt est si grand pour les cultivateurs voisins de Paris ou des grandes villes dotées d'un système semblable d'égouts. Évidemment il y a des progrès importans à réaliser pour l'utilisation agricole des eaux-vannes et de l'engrais humain. La question a du reste été fort étudiée déjà; elle préoccupait depuis longtemps les agronomes. Nous signalerons particulièrement deux mémoires publiés dans le cours de l'année dernière, à la suite d'un concours ouvert par la Société des agriculteurs de France. Dans l'un, MM. L. Renard et Frontault, qui se sont livrés à des recherches très exactes, discutent les deux méthodes en usage, celle de l'écoulement et celle de l'enlèvement des matières. La première confie à l'eau courante, à l'aide de canaux et d'égouts aboutissant à un collecteur commun, le soin d'entretenir la salubrité et de débarrasser les villes de leurs immondices. Le liquide ainsi chargé d'engrais est conduit sur des terres préparées *ad hoc* et employé en irrigations, c'est le *sewage* de Rugby, de Croydon, de Carlisle et d'Édimbourg; mais ce système n'est pas d'une pratique générale, et coûte cher à établir. On devra donc préférer la méthode de l'enlèvement, par laquelle on recueille les matières aussi pures que possible, en s'appliquant à transporter un minimum de poids et de volume pour un maximum de principes fertilisans. Cette façon de procéder peut s'appliquer aux villages, aux hameaux, aux habitations isolées aussi bien qu'aux agglomérations des grandes villes. M. G. Nast, l'auteur du second mémoire, qui a peut-être insisté davantage sur la partie administrative du sujet, réclame pour toute la France une législation uniforme qui réglerait l'emmagasinage ou la décantation des eaux-vannes, la reconnaissance du droit de propriété et de la liberté de transaction en matière de vidanges, la propagation de notions sommaires sur les meilleurs modes de fumure et la distribution de primes honorifiques destinées à encou-

rager l'usage de l'engrais humain en agriculture. Quant à l'application pratique de cet engrais, M. Nast indique divers procédés qu'il serait trop long de décrire ici; disons seulement que, dans quelques villages de l'arrondissement de Soissons, l'expérience a confirmé déjà l'efficacité qu'il leur attribue.

Pour peu que les particuliers y apportent quelque activité et les municipalités ou les administrations quelque bon vouloir, la mise en œuvre de tant de ressources négligées compensera vite une bonne partie du déficit dans la production des engrais de ferme, et plus tard, lorsqu'on aura pris l'habitude de nourrir la terre avec ces précieux composts, on continuera de les employer concurremment avec les fumiers de nos bergeries et de nos étables repeuplées. Réacquérir le nombre d'animaux des espèces bovine, ovine et chevaline qu'il est nécessaire d'entretenir en France soit pour la consommation des habitans, soit pour la bonne exploitation du sol, cela coûtera non pas seulement de l'argent, mais aussi du temps et de la peine, d'autant que nous étions déjà forcés, avant la guerre, de demander à l'importation un supplément considérable de bétail. Qu'on nous permette à ce sujet de rappeler ce que nous écrivions il y a quelques mois (1). C'est par-dessus tout à la production du fumier et à la production de la viande que nos éleveurs et nos engraisseurs devront s'attacher. Jusqu'à ce que les circonstances économiques aient changé, le produit que donnait jadis la vente des laines fines ne devra plus être regardé que comme tout à fait accessoire. On n'ouvrira donc ses bergeries qu'aux moutons à engraissement précoce, tels que les *southdowns* ou les *dishleys*. Par croisement ou par sélection, il faudra rapprocher de ces types les mérinos français, et plutôt les abandonner, si l'on ne peut réussir avec eux. Cela dit, nous ajouterons qu'une sage intervention du gouvernement devra exercer sur notre économie du bétail l'influence la plus heureuse et la plus utile. Bien loin d'accorder aux éleveurs tous les encouragemens désirables, certaines dispositions de nos lois leur imposent de nuisibles entraves. Le régime des eaux par exemple suscite des plaintes universelles, parce que le législateur a laissé s'accumuler les obstacles à la création, à l'irrigation des prairies. Ce que les cultivateurs demandent au nom de la justice et des intérêts agricoles, c'est que des propriétaires, soit isolés, soit associés en syndicats libres, aient le droit de faire des barrages et des irrigations d'après des règles fixées par la loi et non par l'administration, que ces mêmes propriétaires, dans le bassin d'un cours d'eau, aient le droit de se servir de l'eau qui ne serait pas

(1) Voyez la *Revue* du 1er septembre 1870.

utilisée par les riverains, enfin que les usiniers, sauf les droits acquis, ne jouissent pas de priviléges refusés aux autres riverains. Ce sont là des vœux auxquels on attache une grande importance, et qu'il ne faudra pas légèrement rejeter. D'autre part, la liberté du commerce de la boucherie, bien que proclamée par un décret du 24 février 1858, existe en fait bien moins qu'en théorie. Des mesures complémentaires sont vivement réclamées; telles seraient l'abrogation de l'article 30 de la loi de 1791, qui laisse aux maires la faculté d'appliquer la taxe de la viande, — la levée de l'interdiction qui s'oppose au colportage de la viande, lequel n'offrirait certes pas plus d'inconvéniens dans la pratique que le colportage du poisson ou de telles autres denrées, — la restitution au commerce des halles et marchés du régime du droit commun, — l'abolition du privilége du factorat, de la vente à la criée obligatoire, en un mot de toutes les dispositions qui ont pour objet d'empêcher les approvisionneurs d'adopter le mode de vente qu'ils préfèrent ou de recourir à des intermédiaires de leur choix. Il existe un terrible écart entre le prix des animaux vendus sur pied par le cultivateur et le prix de ces mêmes animaux dépecés dans les boucheries; par la seule vertu du commerce libre, il arrivera que le bénéfice du premier vendeur sera plus élevé, et que cependant le public, qui achète la viande au détail, loin de perdre à ce changement, aura des chances d'y gagner. Ces autres vœux, émis il y a plus de vingt ans par l'ancien congrès central d'agriculture et renouvelés dans le cours de la dernière enquête agricole, ont été repris au corps législatif, pendant la session de 1870, par quelques députés qui s'étaient voués surtout à l'étude des questions d'économie rurale; il est permis d'y faire droit sans commettre aucune imprudence. Parlerons-nous aussi des concours de boucherie ou d'animaux reproducteurs, qui, sous l'administration du second empire, n'ont guère excité que réclamations et que plaintes? L'agriculture y souhaite des réformes radicales, et, sans avoir pu se mettre bien d'accord sur ce qu'il conviendrait de substituer aux anciens programmes, les éleveurs sont unanimes à répéter que ces programmes étaient une ironie, et ces concours au moins une inutilité. Que l'on examine donc avec soin cette question des concours et des récompenses, et que l'on assemble une commission d'hommes compétens et choisis (leurs noms sont en quelque sorte indiqués d'avance) pour régler les programmes de 1871. Il semble que, si l'on veut répondre aux désirs du pays, on devra s'inspirer beaucoup de ce qui se fait en Angleterre et en Allemagne, où ces sortes de solennités exercent une influence et donnent des résultats inconnus chez nous.

II.

Ceux qui ont quelque temps habité la campagne ont pu observer quelle somme de travail et d'activité patiente absorbe la terre :

> Remuez votre champ dès qu'on aura fait l'août;
> Creusez, fouillez, bêchez, ne laissez nulle place
> Où la main ne passe et repasse.

Ainsi parlait le laboureur de La Fontaine, et les docteurs de l'agriculture moderne appuient encore plus énergiquement sur ces préceptes. Saturez la terre, disent-ils, de travail autant que d'engrais. En aucun temps (et c'est un des réels progrès de notre siècle), plus d'instrumens divers n'ont été inventés pour tourmenter le sol, pour récolter et manipuler ses produits. On sait que la terre est ingrate envers qui ne la force point. Aussi s'explique-t-on que le gros souci des chefs de culture, ce soit la dépopulation des campagnes qui, dans ces dernières années, a toujours été en augmentant. Propriétaires et fermiers se plaignent donc amèrement du manque de bras. Cependant les ouvriers ruraux, chassés, affirment-ils, par l'insuffisance des salaires et par la crainte de la misère qui les attend dans les vieux jours, émigrent vers les villes en grandes masses. Souvent nous avons rencontré et interrogé de ces fugitifs; il est rare qu'ils partent sans esprit de retour. Leur idée fixe est de faire fortune, c'est-à-dire d'amasser en un certain nombre d'années la somme suffisante pour acheter un lopin de terre qu'ils reviendront cultiver au pays natal. Souvent la réalité trompe leur espoir; mais ils ont l'amour du clocher, et s'ils étaient assurés d'y gagner leur vie, ils resteraient volontiers attachés au village aussi solidement que le lierre s'attache aux vieux murs. Faire en agriculture ce qui a été fait dans l'industrie, accomplir un progrès assez considérable pour que le chef d'exploitation augmente à la fois son propre bénéfice et le salaire de ses agens, c'est presque l'unique remède que la réflexion suggère; autrement il arrivera toujours que la concurrence des villes, en offrant au travail des conditions plus avantageuses, continuera d'enlever aux campagnes une bonne partie des ouvriers ruraux. Sans doute une élévation même légère des salaires serait maintenant dans la plupart des fermes une condition impossible à remplir; mais il faudra du moins se résoudre aux plus grands efforts pour ne pas abaisser la rétribution déjà minime des journées de travail. Agir autrement, ce serait commettre une désastreuse imprudence. Le premier but à se proposer, c'est donc de procurer quelque

compensation matérielle au dur labeur des ouvriers des champs, de leur rendre, si l'on ose employer cette expression, la campagne plus habitable. Que les départemens et les communes se hâtent d'ouvrir, autant que le permettront leurs ressources, des établissemens hospitaliers pour la vieillesse, d'assurer à la maladie, aux infirmités, à la misère, les secours les plus indispensables. Il est encore une institution que les municipalités ou même les particuliers influens peuvent aisément propager : ce sont les sociétés de secours mutuels entre les habitans d'un même canton ou d'un même village. Il suffirait que tous les membres d'une agglomération rurale apportassent chaque année à un fonds commun une cotisation individuelle de 2 ou 3 francs pour que l'on pût combattre avec cet argent bien des maux. Nous avons vu fonctionner en Bourgogne quelques-unes de ces associations qui s'intitulent *sociétés vigneronnes* et qui ont réussi à chasser presque entièrement de plusieurs villages les tourmens de la pauvreté. Souhaitons aussi qu'un changement longtemps désiré se produise dans les mœurs des classes élevées, et que la plupart des grands propriétaires cessent d'encourir le reproche d'absentéisme. Enfin rappelons en passant qu'il y a urgence, à ce point de vue non moins qu'au point de vue militaire, à refondre nos lois sur le recrutement de l'armée. L'agriculture attribue volontiers à l'ancien système de conscription une influence qui est réelle, et dont le législateur tiendra certainement compte dans les réformes prochaines.

A la main-d'œuvre humaine doit s'ajouter le concours des machines. Les Américains, les Anglais surtout, qui sont en fait de génie rural devenus nos maîtres, ont fini par nous convertir à leurs idées. Leurs constructeurs les plus célèbres ont chez nous des représentans qui, depuis le traité commercial de 1860, réalisent un chiffre élevé d'affaires. Un certain nombre d'ingénieurs français, montant à leur tour des ateliers et des usines, leur font une concurrence honorable et avantageuse. Notre matériel de ferme s'est donc en partie renouvelé : les charrues à labour profond, les scarificateurs, les herses et les rouleaux perfectionnés sont presque devenus d'un commun usage ; il n'est plus d'exploitation un peu importante où l'on n'emploie la machine à battre, le coupe-racines, le hache-paille ; on apprécie de plus en plus les avantages du semoir mécanique, et de nouveaux modèles en sont exposés chaque année ; les faucheuses, les faneuses, les râteleuses, commencent à se voir en juin dans les prairies; la moissonneuse même, bien que d'introduction plus récente, a déjà coupé dans le nord bien des hectares de céréales ; il n'est pas jusqu'au labourage à vapeur, l'une des importations anglaises les plus intéressantes, qui n'ait été adopté dans

ces derniers temps par quelques-uns de nos grands fermiers. L'agriculture doit beaucoup aux machines, elle le reconnaît, et, lorsque la guerre a éclaté, l'un des thèmes favoris des *meetings* de cultivateurs, c'était de rechercher par quels moyens on pourrait en propager l'usage. Dans le midi même, dans deux congrès qui furent tenus l'an dernier, l'un à Agen, l'autre à Valence, la diffusion des machines agricoles fut un des principaux sujets inscrits au programme. Le congrès de Valence émit un vote en faveur de la fondation par les sociétés d'agriculture de concours spéciaux où chaque espèce de machines fonctionnerait en temps opportun et pendant plusieurs jours. En effet, ces sortes de concours ont l'avantage d'intéresser profondément des spectateurs que laisserait parfaitement froids la vue d'un engin au repos exposé au Palais de l'Industrie ou dans tout autre lieu semblable. Ils sont en outre de véritables marchés pour les constructeurs, qui attachent le plus grand prix aux médailles qu'ils obtiennent, et ne manquent jamais de faire célébrer leurs succès dans les annonces des journaux. L'émulation qui s'établit entre eux profite d'autant à leur clientèle, car il est rare qu'à la suite de ces comparaisons publiques ils n'arrivent pas soit à corriger quelques imperfections des instrumens, soit à en abaisser le prix de vente par le salutaire effet de la concurrence. Certaines sortes de machines coûtent pourtant encore assez cher pour que beaucoup de cultivateurs hésitent longtemps à les acquérir, bien qu'ils en apprécient les services. Cette difficulté devra s'amoindrir à mesure que les machines se répandront davantage, et que les fabricans en livreront des quantités plus grandes sans augmenter pour cela leurs frais généraux. Un des agronomes les plus estimés du Languedoc, M. Gourdon, faisait au congrès d'Agen une remarque qui, en temps ordinaire, est pleine de justesse. Il constatait que généralement en France c'est à l'achat de parcelles de terre que le cultivateur consacre la plus grosse part de ses bénéfices. Le malheur, disait-il, le très grand malheur de nos campagnes est que chacun aspire à étendre indéfiniment sa culture, à se charger d'une exploitation qu'on trouvera relativement énorme, si l'on met en regard l'insuffisance des moyens. Ne serait-ce pas un placement plus sage d'employer son épargne à l'achat de bons instrumens, source assurée de revenu, si l'on apprend à s'en servir? — Voilà d'excellens conseils, et meilleure encore est l'idée qu'ont mise en pratique d'autres agronomes, manceaux et lorrains, en fondant dans la Sarthe et dans la Moselle ce qu'ils ont appelé des *sociétés de matériel agricole*. Ces associations, qui ne se proposent pour elles-mêmes aucun bénéfice, achètent des machines et des instrumens de toute sorte, les exposent, les font concourir, et les revendent ou les louent

aux cultivateurs du pays en accordant pour le paiement des facilités raisonnables. On souhaiterait qu'il se formât en France beaucoup de sociétés pareilles. On voudrait voir aussi de simples entrepreneurs, attirés par l'espoir d'un gain légitime, promener de ferme en ferme des semoirs, des faucheuses, tout l'attirail des diverses saisons, et se charger à prix débattu de l'exécution des travaux au moyen de leurs instrumens. Cela se fait déjà chez nous pour le battage des récoltes à la machine; cela se fait en Angleterre pour le labourage à vapeur. Et que ceux qui s'inquiètent du sort des ouvriers des champs ne craignent pas que les découvertes du génie rural aient pour résultat de diminuer ou de supprimer les ressources que le pauvre demande au travail : ni en agriculture ni en industrie l'emploi des forces mécaniques n'est une question d'économie sur les salaires; c'est une question de rendement meilleur et de meilleur traitement des produits. Les grandes exploitations rurales les mieux pourvues de machines occupent justement un plus grand nombre d'ouvriers et les paient mieux: c'est qu'elles produisent plus et rapportent davantage.

III.

Tout cela sera bien dans l'avenir, objectera-t-on; mais s'est-on demandé ce que sont devenus les capitaux de l'agriculture? Quand la dernière épargne est gravement compromise ou perdue, peut-on se procurer des machines, du bétail, même de l'engrais? Aura-t-on seulement de quoi ensemencer la terre, si l'on n'a pu conserver de réserves? Osera-t-on répondre du salaire des ouvriers et des gages du valet de ferme? et pourra-t-on même assurer la nourriture des chevaux et des bœufs? — Le capital manque en effet, surtout dans les provinces envahies. Il faudra cependant confier des fonds à l'agriculture pour arriver au moins à la moisson prochaine; l'intérêt national l'exige. L'industrie, le commerce, demanderont au crédit les avances dont ils ont besoin et les obtiendront. L'agriculture pourra-t-elle, comme eux, recourir à cet unique moyen de salut? Oui, si le gouvernement se hâte de faire disparaître de nos lois quelques articles qui consacrent des traditions plus vieilles que respectables, et dont on demande depuis longtemps l'abrogation; — non, si ces mêmes articles subsistent. Quant aux institutions de crédit destinées par l'état à venir en aide aux cultivateurs, les essais qui ont été tentés sous le gouvernement impérial ont dû suffisamment édifier sur la nature des services qu'elles sont capables de rendre.

On sait qu'en matière d'emprunt le point le plus important est le

gage, qui assure au prêteur une garantie et donne à l'emprunteur la facilité de trouver des fonds. Or la richesse mobilière de l'agriculture française est considérable, et, même dans les départemens où l'invasion a passé, il doit en rester quelque chose. Sur un gage qui consiste en récoltes, en bestiaux et en matériel de ferme, elle devrait pouvoir emprunter. Elle ne le peut point cependant, parce que la loi (article 2076 du code civil) oblige à mettre ou à laisser le gage en la possession du créancier ou d'un tiers convenu entre les parties. Voilà qui est bien, s'il s'agit de livrer en nantissement des titres de rente, des effets de commerce, des lingots, en un mot des valeurs peu encombrantes; mais qui peut songer à conduire au domicile du prêteur une meule de foin, un troupeau de bœufs, une locomobile? On a bien imaginé de chercher un remède dans la création de magasins généraux où resterait entreposé le gage de l'emprunteur rural; mais que deviendrait l'exploitation pendant que les attelages par exemple demeureraient en dépôt dans un magasin général? Il faut donc abroger cet article 2076, ou tout au moins faire une exception en faveur de l'agriculture, le privilége du propriétaire étant d'ailleurs sauvegardé. Si l'on invoque la nécessité d'une sécurité pour le prêteur, nous répondrons que c'est un point dont ce prêteur même sera juge. Au reste, l'emprunteur, en ces circonstances, pourrait être assimilé au débiteur constitué séquestre après une saisie, c'est-à-dire constitué gardien de sa propre chose (1). Une autre réclamation s'applique aux récoltes pendantes. Peut-on les engager? La loi ne le veut pas, et pourtant dans nos propres colonies, des banques spécialement autorisées prêtent sur récoltes pendantes depuis longues années et à la satisfaction de tout le monde. On n'y voit donc pas de ces malheureux qui, faute de pouvoir attendre une rentrée, sont poursuivis, saisis, exécutés, tandis qu'ils possèdent au soleil une moisson qui sera bientôt mûre, et qui représente trois fois la valeur de leur dette. Pourquoi dans la mère-patrie nous refuserait-on les mêmes avantages? Aux termes de la loi, je puis vendre ma récolte sur pied six semaines avant de la couper; par quelle bizarrerie m'interdit-on de l'engager? Dira-t-on que mon gage pourra être endommagé ou détruit selon le caprice de la saison? Mais il ne s'agira que d'assurer les récoltes comme on assure les navires, et l'on ne trouvera pas qu'elles courent plus de risques que ceux-ci. Ainsi faculté de consigner le gage à domicile et faculté d'emprunter sur récoltes pendantes, ce sont les deux points principaux en matière de crédit rural, ceux auxquels

(1) Dans le cas d'un détournement à son profit de l'objet donné par lui en gage, l'article 408 du code pénal lui serait appliqué. Les peines édictées par cet article sont de deux mois à deux ans de prison, avec amende, etc.

tiennent le plus les agriculteurs. Il y en aurait d'autres accessoires, non sans importance. Telle serait la révision du contrat de cheptel; telle serait aussi l'adoption du principe de non-intervention absolue de l'état dans la constitution des établissemens de crédit; telle serait enfin l'abrogation de la loi de 1807 sur l'intérêt légal, sauf définition par la loi pénale des divers abus qui auraient le caractère de délits. En Angleterre, en Belgique, en Suisse, en Hollande, au Brésil et ailleurs encore, l'argent est une marchandise qui se vend ou se loue à des conditions déterminées par la situation du marché; qu'il en soit de même chez nous. En résumé, ne craignez pas de toucher à quelques articles de lois pour rendre le crédit abordable à l'agriculture; elle en a toujours eu besoin, maintenant elle ne peut plus s'en passer. Ces propositions d'ailleurs ont été approuvées déjà, sur le rapport de M. d'Esterno, par les congrès agricoles de Lyon, de Chartres, de Beauvais, et en dernier lieu à Paris par l'assemblée générale de la Société des agriculteurs de France. La Société centrale d'agriculture et la Société forestière en ont depuis longtemps admis le principe. Enfin M. Josseau lui-même, rapporteur de la commission officielle du crédit agricole, après les avoir combattues, a fini par les adopter. La question est donc étudiée, connue; il ne reste plus qu'à la résoudre.

D'autres réformes, non moins vivement souhaitées, seront malheureusement d'une exécution plus difficile : nous voulons parler des réductions de charges qui sont demandées à grands cris, et, hâtons-nous de l'ajouter, non sans justice. En toute autre occasion, nous eussions repris, énuméré, développé les griefs de l'agriculture contre le fisc; mais le temps serait mal choisi pour solliciter des dégrèvemens, et le trésor public a maintenant besoin de toutes ses ressources. Cependant, parmi les vœux de toute espèce qu'ont émis dans le cours de ces deux dernières années les divers congrès d'agriculteurs réunis à Aix, à Lyon, à Nancy, à Beauvais, à Chartres, à Clermont-Ferrand, à Beaune, à Bourges, à Laval et dans d'autres villes encore, sans parler de Paris, il en est quelques-uns qu'il serait possible de satisfaire. C'est ainsi que nous trouvons dans les procès-verbaux du congrès de Clermont-Ferrand le vœu que les droits de mutation ne soient acquittés qu'au moment de l'extinction de l'usufruit, si l'on ne veut les réduire à moitié. Une pareille demande paraîtra raisonnable, modérée, en présence surtout de l'énormité des droits de mutation perçus sur la nue propriété, qui sont quelquefois tels qu'il serait presque plus avantageux de renoncer à l'héritage. Un certain nombre de réclamations analogues, que feront valoir sans nul doute les mandataires de la province, se recommandent d'elles-mêmes à l'attention du gouvernement. Notons en passant qu'une idée qui semblera d'une tout autre hardiesse com-

mence à se répandre dans le monde agricole. On y répète, et peu à peu cette opinion s'accrédite, qu'il serait temps peut-être de dégrever entièrement les produits de la terre et de substituer à l'impôt sur les objets de consommation un impôt sur le revenu et des taxes municipales. C'est là une grosse question, qu'il ne convient pas d'effleurer; constatons seulement qu'on l'agite. Il est vrai que plusieurs esprits sérieux aimeraient mieux se résoudre à diminuer l'impôt qu'à en changer l'assiette; mais, même au XIXe siècle, on fera bien peut-être de relire Vauban et sa *Dîme royale*, et de pareils sujets d'étude sont de ceux qui conviennent particulièrement à une assemblée constituante.

Si résolu que l'on soit à ne pas insister sur le chapitre le plus délicat des doléances de l'agriculture, on ne peut cependant passer sous silence l'objet de ses récriminations les plus ardentes, l'octroi, qui touche, comme on sait, à cinq classes de produits divers : boissons, comestibles, combustibles, matériaux, fourrages. De toutes les taxes qui, n'importe à quel titre, sont prélevées sur les biens de la terre, il n'en est aucune qui excite un ressentiment si universel. Ce qui domine dans ce concert de plaintes, c'est la voix des viticulteurs; mais en quelque province que ce soit, au nord aussi bien qu'au midi, ceux qui abordent ce sujet se laissent emporter à une sorte de rage; leurs discours, leurs écrits, ont le même ton déclamatoire. Charge oppressive, impôt inique, vieux reste des temps féodaux, ce sont les termes les plus doux. De fait, on peut reprocher à l'octroi d'être un impôt mal réparti; mais on lui reproche surtout (et c'est le plus grave) d'être le plus maladroit des impôts et de diminuer la consommation des villes au détriment de la production des campagnes (1). La suppression radicale des octrois a donc été votée cent fois d'enthousiasme dans les assemblées de cultivateurs; mais comment remplacer les recettes qu'ils donnent, c'est un point sur lequel on s'est moins entendu. On a proposé néanmoins bien des solutions du problème. Quelques-unes sont bizarres, quelques-unes aussi sont dignes d'un très sérieux examen. Nous doutons qu'une élévation des taxes sur les chiens, sur les permis de chasse, sur les voitures publiques, un impôt sur les domestiques, sur les cercles et les cafés, sur les pianos, sur les billards, et tels autres moyens semblables atteignent le but; mais on peut découvrir des ressources beaucoup plus sûres. M. Léonce de Lavergne,

(1) M. Romuald Dejernon, dans un travail nourri et plein de faits, intitulé *l'Octroi et le vinage*, a fait là-dessus des comparaisons intéressantes. On paie à Paris, sur les vins, 46 francs de droits d'entrée par 228 litres, à Rouen 33 fr., à Lyon 15 fr., à Bordeaux, à Toulouse, 6 et 9 fr., à Montpellier de 4 à 5 fr. Or il se consomme annuellement par individu, à Paris 100 litres de vin seulement, à Rouen 104 litres, à Lyon 180, à Bordeaux et à Toulouse 250, à Montpellier 300.

qui se range parmi les adversaires de l'octroi, en divise les produits en quatre parts égales. Pour couvrir la suppression du premier quart, il demande que l'état fasse aux communes l'abandon d'une portion équivalente du principal de l'impôt foncier; au second quart, il substitue des centimes additionnels à la contribution mobilière; au troisième quart, des centimes additionnels aux trois autres contributions directes; il démontre enfin que le dernier quart pourrait disparaître sans qu'on songeât à le remplacer, — cela tout simplement par le fait de l'économie des frais de perception, c'est-à-dire de 12 pour 100, et par une diminution de 13 pour 100 au moins dans les dépenses communales, qui sont inconsidérément exagérées. Il est superflu de louer la compétence de M. de Lavergne dans les questions économiques. Voici maintenant un financier, M. Émile Pereire, qui, dans un *Rapport au conseil-général de la Gironde sur la suppression des octrois* (1), aborde le même sujet, et cette étude, remplie de tableaux et de chiffres, est d'un ton si net, si convaincu, qu'elle plaira même aux gens qui détestent l'arithmétique. M. Pereire estime qu'une taxe proportionnelle sur les loyers serait un poids accablant, s'il s'agissait d'en tirer l'unique ressource à substituer au produit de l'octroi. Il élève la même objection contre les centimes additionnels aux quatre contributions directes, il rejette comme insuffisant l'impôt des patentes, il ne croit pas qu'on puisse détourner de son affectation actuelle l'impôt sur les valeurs mobilières; mais il fait observer que, sur un budget général dont le total dépasse 2 milliards, payés sous des formes diverses par l'ensemble des contribuables de France, il doit être facile de trouver soit par des déplacemens de taxes, soit par l'accroissement des revenus indirects, des moyens de remplacer l'octroi. « Les budgets des communes, comme ceux des départemens, ne sont pas, dit-il, de nécessité absolue, complétement distincts des budgets de l'état... La ligne de démarcation qu'on veut tracer entre les ressources générales et les ressources locales n'existe pas d'une manière absolue. De quoi s'agit-il donc? De déplacer un peu cette ligne, de prélever sur l'ensemble du budget une partie des ressources dont les communes ont besoin, puisque les revenus des villes, comme ceux des départemens et de l'état, sont toujours puisés aux mêmes sources, sont toujours payés par les mêmes contribuables. » Partant de là, M. Pereire voudrait qu'on recourût, pour remplacer l'octroi, aux augmentations ordinaires des revenus indirects (de 35 à 45 millions par an), — à la condition toutefois que de nouvelles dépenses ne fussent pas créées à mesure que ces revenus s'accroîtraient, — au produit net des postes et des télégraphes, à une partie des taxes perçues

(1) Bordeaux, 1870.

sur le sucre, le café et le cacao, à une partie des taxes supportées par les habitans des villes pour les patentes, les contributions personnelles et mobilières, les portes et fenêtres, au produit net de l'impôt du dixième sur les chemins de fer, etc. Nous ne nous arrêterons à discuter ni ces deux systèmes ni tous ceux qu'a fait naître la polémique contre les octrois. Ce qui ressort à nos yeux des études auxquelles se sont livrés tant d'économistes, c'est que l'institution est en principe condamnée. Serait-il opportun d'insister en ce moment même pour une suppression générale et complète? Les circonstances ne permettent plus d'exprimer un avis radical sur la question comme il y a six mois, et nous reconnaissons que, pour un grand nombre de villes, la sagesse commandera des ménagemens qui comportent certains délais. L'essentiel est que ces délais ne traînent pas trop en longueur, et que l'assemblée nationale se prononce dès cette année sur le principe.

IV.

Outre des réformes fiscales, l'agriculture désire de bonnes lois et une représentation élective. On a pris l'habitude de lui répondre en ce qui concerne les lois : « Attendez le code rural qui se prépare et qui ne tardera pas à être promulgué. » Il est à craindre malheureusement que nous soyons loin d'assister à l'achèvement d'un édifice dont tant d'assemblées successives n'ont pu réussir à jeter les bases. En 1791, le jurisconsulte Merlin déclarait qu'il fallait renoncer à faire un code rural. En 1804, une tentative nouvelle fut suivie d'un nouvel insuccès. De même, en 1818 et en 1834, des commissions composées d'hommes politiques, de magistrats et d'agriculteurs, ne purent mettre au jour une rédaction satisfaisante. La commission de 1834 proposa, et fit sagement, de s'en tenir à des lois particulières qui seraient rendues au fur et à mesure des besoins; ainsi furent votées la loi de 1836 sur les chemins vicinaux, celle de 1838 sur les vices rédhibitoires, et quelques autres. Sous le second empire, le sénat et le conseil d'état se crurent capables de mener l'entreprise à bonne fin. De douze ans de travaux, il est sorti un premier livre présenté récemment à la sanction du corps législatif; une commission a été nommée dans les bureaux, puis survint la guerre, et tout est resté en suspens. Ce que l'on sait, c'est que la publication de cette première partie si laborieusement enfantée a donné lieu aux protestations les plus vives soit au sein des comices, soit dans la presse. Le projet semblait presque repoussé d'avance, et n'eût probablement pas survécu à la discussion publique. Aussi nombre de sociétés d'agriculture, et à leur tête la Société des agriculteurs de France, s'inspirant des idées qui avaient autrefois pré-

valu dans la commission de 1834, ont-elles demandé que, si l'achèvement de ce nouveau code doit subir encore des lenteurs, il soit du moins pourvu par des lois spéciales aux nécessités les plus urgentes. Le rapporteur de la Société des agriculteurs, M. Léonce de Lavergne, exprimait aussi les deux vœux suivans, qui furent également adoptés : que dans la rédaction de ces lois rurales on maintînt les principes généraux du code civil, mais sans trop s'assujettir dans les détails aux prescriptions de ce code, et que surtout les commissions chargées d'élaborer de pareilles lois consultassent préalablement les sociétés et les comices. Ce dernier point est en effet celui qui tient le plus à cœur à l'agriculture; elle estime que ses intérêts sont méconnus, et qu'on en tient un compte trop médiocre tant dans les assemblées que dans le gouvernement. C'est pour cela qu'elle demande un ministre spécial, assisté d'un conseil supérieur, qui ne subordonnerait pas les questions agricoles aux questions d'industrie, de commerce ou de travaux publics; c'est aussi pour cela qu'elle réclame une représentation élective qui lui soit propre.

Personne n'ignore quel puissant appui est prêté par les chambres de commerce aux intérêts des industriels et des commerçans. L'agriculture n'a pas cette ressource. L'empire a bien institué des simulacres de chambres consultatives d'arrondissement; mais les personnes qui en faisaient partie étaient à la nomination des préfets, et ceux-ci convoquaient les chambres ou plutôt avaient le droit de les convoquer. Ils n'en abusaient pas. Toutefois pendant quelques mois on avait connu un autre régime. La loi du 20 mars 1851, brusquement abrogée en 1852, avait organisé les comices et créé dans tous les départemens une chambre d'agriculture à laquelle chaque comice envoyait un membre par canton. Ces chambres départementales devaient tenir une session annuelle d'un mois, et déléguaient elles-mêmes un de leurs membres au conseil supérieur de l'agriculture, qui se trouvait ainsi composé de quatre-vingt-six membres issus de l'élection à deux degrés. Cette institution n'était point parfaite; elle se ressentait de l'esprit qui gâtait souvent les meilleures inspirations de l'assemblée législative. L'élection dominait en principe; mais quels étaient les électeurs? Si vous parcourez au hasard la liste des souscripteurs d'un comice quelconque, vous y trouverez, à côté d'un certain nombre de cultivateurs, tous les châtelains de l'arrondissement, puis les bourgeois de la sous-préfecture, avoués, médecins, marchands, notaires, heureux de rencontrer parfois l'occasion de rompre pour une journée le désœuvrement de la vie de petite ville. La grande erreur consistait donc à faire des comices où les cultivateurs n'étaient pas toujours en majorité les assemblées primaires de l'agriculture française. Néanmoins, dans l'état où l'on a vécu sous l'empire, cette loi de

1851 parut si belle que les souhaits les plus hardis l'ont d'abord rappelée sans aller au-delà. L'année dernière seulement, M. Ernest Picard, s'inspirant des idées d'un agriculteur bien connu du Morbihan, déposa un projet de loi beaucoup plus libéral que ne l'était la loi de 1851. Comme tant d'autres projets, celui-ci est resté dans les dossiers de l'ancien corps législatif. C'est bien encore la représentation élective et permanente de l'agriculture que M. Picard se propose d'organiser; mais cette fois les électeurs ne sont plus seulement les membres des comices, ce sont les cultivateurs mêmes, propriétaires, fermiers et ouvriers ruraux, dont la liste est dressée dans chaque commune par les soins du conseil municipal. Les autres dispositions sont, à peu de chose près, semblables à celles de la loi de 1851. Quelle différence cependant entre les deux lois! Ici, le droit de suffrage est universel et complet; là, il était subordonné à la nécessité de s'affilier à une association locale, et de payer à titre de cotisation une taxe annuelle plus ou moins importante.

Entre le projet de M. Picard et un retour pur et simple à la loi de 1851, il semble qu'on ne puisse hésiter sur le choix à faire; toutefois nous ne cacherons pas que le nouveau projet a été vu d'un œil inquiet, soupçonneux, par un grand nombre d'associations agricoles, dont quelques-unes même ont combattu en termes assez âpres l'exposé des motifs du député de l'opposition. Leur idéal était précisément cette loi de 1851, d'ailleurs plus ou moins amendée dans les détails, qui paraissait devoir restaurer leur influence, tandis qu'elles craignaient que l'institution proposée par M. Picard ne produisît un effet tout contraire. A nos yeux, cette crainte est vaine, et, si déjà la plupart des huit cents comices ou sociétés d'agriculture que comptent nos départemens ne vivent plus que d'une vie factice, cela tient d'une part à ce que l'administration impériale avait pris à tâche de les énerver, d'autre part à ce que ces associations elles-mêmes ont rarement bien compris leur rôle. En cherchant avec soin, c'est tout au plus si l'on en trouverait cinquante qui aient un titre sérieux à la reconnaissance des populations rurales, qui servent autre chose que de petites vanités d'arrondissement ou de canton. Leurs séances sont rares, et la direction de leurs affaires était jusqu'ici complétement abandonnée à un bureau présidé de droit par le préfet ou le sous-préfet. Quant aux ressources, elles se composent des cotisations annuelles, dont le maximum dépasse rarement 10 francs pour chaque membre, et qui sont perçues avec une peine et avec des retards infinis. Une partie, parfois la moitié, en est consacrée à payer des frais de poste, de bureau, et l'impression d'un bulletin qui généralement n'est lu par personne. Ces dépenses prélevées, on consacre l'argent qui reste à faire tous les ans ou tous les deux ans un concours pour lequel il est d'usage que le

département accorde une subvention de quelques centaines de francs. Le député, les futurs candidats, diverses notabilités du pays, y ajoutent d'ordinaire quelques médailles d'argent ou de vermeil destinées à récompenser le plus beau lot de volailles, de légumes, ou bien à primer la vertu des anciens serviteurs de ferme. Cette munificence peu coûteuse produit de médiocres résultats, et l'on ne peut guère prendre au sérieux de semblables solennités. C'est toujours en effet la même chose : pour les membres de l'association, tout se résume en rapports, discours, lectures de prose ou de vers sur l'estrade, rosettes à la boutonnière et toasts récités au banquet; pour la foule, elle vient là comme à la foire ou à la fête, bâille aux discours, gouaille les lauréats, traite parfois quelques menues affaires, et ne perd pas l'occasion de boire. Si les sociétés de province voulaient renoncer à ces concours qui leur sont chers, ou plutôt les rendre plus sérieux et moins fréquens, si elles voulaient surtout descendre au terre-à-terre de la vraie pratique agricole, leurs services leur acquerraient vite l'autorité dont elles sont jalouses. A côté des chambres d'agriculture électives, dont la principale mission serait d'intervenir, lorsque les intérêts ruraux l'exigeraient, auprès du préfet, du ministre, de l'assemblée législative, les associations conserveraient le rôle très enviable de stimuler par tous les moyens possibles le progrès dans les cultures du pays, de venir en aide aux cultivateurs selon les circonstances et les besoins, de patronner les publications utiles, de propager les procédés recommandables, de se livrer elles-mêmes, ainsi que le font les Allemands dans leurs *stations agronomiques*, à des études et à des essais sur les engrais, les instrumens, les appareils, dont elles se proposeraient d'introduire l'usage dans les exploitations de la province. Elles seraient ainsi à la fois des sociétés savantes et des sociétés d'encouragement et de secours. Elles régleraient l'emploi de leurs fonds sur les nécessités particulières de chaque année. Après la sécheresse du mois de juin 1870, le comité d'agriculture de la ville de Beaune employa l'argent dont il put disposer à l'acquisition de graines de fourrages tardifs qu'il distribua gratuitement, tandis qu'il était temps encore, aux cultivateurs de l'arrondissement de Beaune. Au mois d'août suivant, lorsque les mobiles et les soldats de la réserve furent appelés soudain sous les drapeaux, le comice de Tarare déclara qu'il se chargerait de faire labourer et ensemencer les champs des absens. Voilà des exemples de ce qu'on peut faire. Au-dessus des sociétés locales, quelques grandes associations qui embrassent toute une province, comme l'Association normande, ou même le pays entier, comme la Société des agriculteurs de France, rendront des services d'autant plus précieux que leurs ressources sont plus importantes. La Société des agriculteurs de France notamment, fondée en 1868 par la

seule force de l'initiative privée comme une protestation contre les tendances de l'administration de l'agriculture, tolérée et gênée pendant dix-huit mois par cette même administration, enfin légalement autorisée après bien des démarches et bien des peines au mois de janvier 1870, compte à présent plus de trois mille membres qui lui sont venus de tous les points du territoire. Elle a tenu à Paris deux sessions générales, et ses délibérations ont acquis une véritable autorité. Elle a créé des prix, publié des travaux et des mémoires remarquables; elle a ouvert l'été dernier le plus important concours de machines à moissonner qu'il y ait eu en France. Elle a surtout fondé l'institution des congrès agricoles régionaux, sortes de réunions de premier examen, où tous les ans les questions qui doivent être agitées dans l'assemblée générale de la société sont d'abord soumises par les agriculteurs des diverses régions à des débats et à un vote préparatoires. On voit par là que la part des comices, des sociétés, des associations de toute nature, peut être assez belle; mais il faut bien se mettre en garde contre l'idée de substituer leurs délégués à une représentation élective de l'agriculture. Quelque reconnaissance qu'elles méritent, quelque prépondérance qu'elles acquièrent, ces associations, n'étant pas elles-mêmes issues de l'élection, ne représentent pas en droit autre chose que leurs souscripteurs.

Et maintenant, aussitôt que s'éclaircira l'horizon, nous devrons songer à préparer les progrès de l'avenir. Dieu sait s'il nous en reste à faire! On n'y réussira qu'en formant l'alliance étroite de la science et de la pratique. C'est pourquoi tant d'esprits éminens attachent le plus haut prix à la restauration, ou, pour mieux dire, à la création de l'enseignement agricole, qui a été chez nous systématiquement négligé. Il faut instituer cet enseignement à tous les degrés, primaire, secondaire, supérieur. M. Duruy est le seul ministre de l'empire qui l'ait compris; il s'en est occupé avec son bon vouloir habituel; nous l'avons entendu lui-même exposer dans une réunion de la Société des agriculteurs de France les mesures qu'il avait prescrites et les instructions qu'il avait données aux instituteurs primaires des villages. « Vingt-six mille de nos écoles primaires ont déjà un jardin, disait-il, et j'ai pris, il y a quatre ans, un arrêté par lequel je déclarais qu'il ne serait accordé de subvention aux communes sur les fonds de l'état pour la construction d'une école qu'autant que le plan comporterait un jardin. Dans beaucoup de départemens, l'école normale fait déjà parvenir chaque année aux instituteurs des graines, des greffes, des plants dans les meilleures conditions. Que cet usage se généralise, et vous voyez qu'il sera facile de rattacher même les hameaux de l'empire au mouvement bienfaisant que vous voulez produire. » — Ces louables

efforts ne pouvaient être que stériles. Il ne s'agit pas de mettre aux mains de nos 40,000 instituteurs, qui n'y sont guère préparés, la houe, la bêche ou le greffoir. S'il en est parmi eux qui aient le goût du jardinage, ou même une aptitude particulière pour les travaux des champs, ce sont des exceptions dont il faut se féliciter, mais ce sont des exceptions assez rares. La plupart de ceux qu'on obligerait à enseigner la pratique d'un métier qu'ils n'entendent point ne feraient rien d'utile, les supposât-on pleins de zèle. Ce qui importe, c'est de modifier le programme d'études des écoles rurales. On y apprend la lecture, l'écriture et les quatre règles, c'est bien, et il faut étendre à tous cette instruction première; mais de quoi charge-t-on, après cela, la mémoire des écoliers? On les oblige à débrouiller la généalogie des rois de Juda et d'Israël; les plus intelligens sont quelquefois initiés aux mystères de l'analyse grammaticale. Quant aux dictées, le maître les prend au hasard dans des *Morceaux choisis* des grands écrivains de la France, depuis Pascal jusqu'à Chateaubriand. Jugez de l'étrange chaos que cela doit produire dans le cerveau d'un jeune paysan. Ne pourrait-on substituer à cette routine prétentieuse quelque chose de plus modeste et de plus solide, faire apprendre par cœur aux élèves une sorte de catéchisme agricole où seraient réunis les principes clairs, incontestables, des bons assolemens, des bonnes fumures, de tout ce que vingt ans de labour n'ont jamais enseigné à un charretier? Joignez-y des notions de comptabilité à l'usage des petits domaines, un peu de droit usuel, un peu d'arpentage, et même, si le maître en est capable, un peu d'histoire naturelle et de chimie élémentaires. Détruisez enfin ce qui reste de vieux préjugés par la lecture de quelques livres de bon sens. L'enseignement secondaire, qui fait également défaut, serait naturellement plus complet et plus relevé; il conviendrait, jusqu'à l'âge de quinze ou seize ans, aux jeunes fils de cultivateurs destinés à suivre la carrière de leurs pères. L'empire nous a laissé une loi (celle du 21 juin 1865) qui ajoute au programme d'études des lycées et colléges des notions générales d'agriculture. Une pareille loi ne peut être que lettre morte, parce que les professeurs manquent, surtout parce qu'on ne prend au sérieux dans les établissemens universitaires que ce qui mène au baccalauréat. Les cours secondaires d'agriculture ne seront utilement suivis que sous des maîtres spéciaux dans des écoles spéciales. L'enseignement supérieur enfin, qui seul peut nous donner une bonne agronomie, n'attend qu'un mot du gouvernement pour renaître, car il brillait, il y a quelque vingt ans, du plus vif éclat dans cet institut de Versailles dont la suppression a causé autant d'étonnement que de regrets. On a senti depuis quelle faute avait été commise, et l'on a recouru à divers expédiens pour la faire oublier.

y a peu d'années, M. Duruy voulut transformer le Muséum d'his-

toire naturelle en école supérieure agronomique; mais ce projet tomba sous les critiques impitoyables de l'agriculture et de la science, qui se liguèrent contre le ministre. On songea aussi à développer davantage l'enseignement de l'économie rurale dans les cours du Conservatoire des arts et métiers, puis à créer à l'École centrale une classe d'ingénieurs agronomes; ces tentatives furent abandonnées à cause de leur insuffisance. Ce que demandait l'opinion, c'était qu'on relevât l'institut agronomique de Versailles, et dans ces derniers temps la commission supérieure de l'enquête agricole se rendit enfin au sentiment public. De son côté, la Société des agriculteurs de France renouvela dans les termes les plus pressans le vœu que venait d'exprimer la commission de l'enquête. Malgré les événemens qui sont survenus, à cause même de ces événemens, il est temps d'accéder à de si justes désirs, si l'on ne veut que notre agriculture reste inférieure à celle des autres nations.

L'avenir est bien trouble, et ce que seront nos destinées, nul ne peut le dire; mais, pour l'agriculture, comme pour l'industrie, les arts, la science, la politique, c'est d'un effort commun, incessant, opiniâtre, que dépendra la réparation plus ou moins prochaine de tant de désastres. De graves et cruels soucis ne laisseront maintenant sans doute que peu de liberté d'esprit à nos gouvernans. Prêtant l'oreille encore aux derniers échos de la guerre, remplis de l'unique pensée de sauver la France et de conserver son honneur, occupés à fonder, au bruit des dissensions politiques, la paix, l'ordre et la liberté, ne seront-ils pas détournés de beaucoup d'objets importans qu'ils considéreront comme respectables sans doute, mais secondaires et auxquels il sera toujours temps de songer? Qu'on ne l'oublie pas, nous ne sommes plus, par malheur, en situation de nous laisser distraire un seul instant des intérêts matériels du pays, quand ces intérêts se résument en ces deux mots : le travail et le pain. Il faut aussi que l'agriculture elle-même réponde à l'espoir qu'on a mis dans son bon sens, dans son patriotisme et dans son courage. Elle a souffert et souffrira beaucoup encore; mais, au lieu de se répandre en plaintes qui ne sauraient que l'amollir et l'aigrir, elle doit se mettre virilement à l'œuvre, sans perdre une journée, quels qu'aient été d'ailleurs ses désespoirs et ses tristesses, quelle que soit aussi l'insuffisance des moyens dont elle peut à présent disposer. Qu'elle le sache cependant, jamais peut-être une plus favorable occasion ne s'est offerte à son activité. Si l'agriculture donne ces exemples d'initiative et de mâle énergie, elle ne sera pas seule à en recueillir les fruits, car elle aura contribué à préparer pour la France de nouveaux jours de prospérité et de grandeur.

EUG. LIÉBERT.

UN PUBLICISTE

DU TEMPS DE PHILIPPE LE BEL

(1300-1308)

PREMIÈRE PARTIE.

I.

On est quelquefois surpris que le règne de Philippe le Bel, si fécond en résultats de premier ordre, soit enveloppé d'une si grande obscurité. Le souverain qui durant le moyen âge a exercé sur les institutions de son temps l'influence la plus marquée est à peine connu dans sa personne et dans son caractère privé. Ses conseillers et ses agens n'ont été jugés qu'au travers des appréciations de leurs adversaires. Les nombreux pamphlets que les luttes mémorables de ce règne avaient inspirés, et dont plusieurs sont venus jusqu'à nous, étaient restés anonymes. De savantes recherches ont permis récemment de retrouver la vie et de reconnaître les écrits de l'homme qui, entre tous les publicistes de Philippe le Bel, occupa l'un des premiers rangs.

Le nom de Pierre Du Bois n'était connu jusqu'à ces derniers temps que par une seule mention originale. Une des nombreuses pièces qui nous ont été conservées de la lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII porte dans son titre qu'elle a été composée par *Petrus de Bosco, advocatus causarum regalium balliviæ Constantiensis et procurator universitatis ejusdem loci.* Cette pièce fut

connue en original par Jean Du Tillet, qui s'exprime ainsi : « Estant ce disside entre le roy Philippe le Bel et ledit Boniface, plusieurs officiers de sa majesté, pour le devoir de subiection, s'efforcèrent lui donner par escrit plusieurs advis et conseils contenant les moyens destructifs de l'entreprinse d'iceluy Boniface. Entre autres, tant maître Pierre Du Bois, advocat de sa majesté au bailliage de Constantin, qu'un autre personnage de grande litérature légale, lui desduirent par escrit ce que sa majesté pouvait et devait respondre à ladite bulle d'iceluy Boniface. » Le petit recueil des actes du différend de Philippe et de Boniface, publié en 1613 par Vigor, ou, selon d'autres, par François Pithou, a relevé la note de Du Tillet. De son côté, Antoine Loisel dans son célèbre *Dialogue des avocats* cite Pierre Du Bois comme un « bien habile homme, » et le met parmi les rares avocats qui ont vécu sous le règne de Philippe le Bel. Enfin en 1655 Dupuy publia dans les *Preuves de* son *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel* la pièce qui a servi de base à la tardive renommée de Pierre Du Bois.

En effet, en rapprochant du mémoire connu par Du Tillet et publié par Dupuy différens opuscules anonymes du même temps, on a réussi, de nos jours, à reconstituer la biographie et l'histoire littéraire de l'avocat de Coutances, auteur dudit mémoire. En 1847, M. de Wailly, par d'ingénieuses comparaisons, établit que le Pierre Du Bois en question est l'auteur de cinq autres ouvrages ou opuscules anonymes, et il retrouva plusieurs traits de sa biographie. Plus tard, M. Boutaric découvrit trois mémoires, également anonymes, qui avaient pour le fond et pour la forme une parenté incontestable avec ceux que M. de Wailly avait restitués à Pierre Du Bois. Enfin M. Boutaric vit avec beaucoup de justesse qu'un traité sur les moyens de reconquérir la terre-sainte, depuis longtemps publié par Bongars et riche en données sur la biographie de son auteur, était également de Du Bois. Des travaux de ces deux savans, il est résulté une notice complète sur un homme important dont le nom avant eux n'avait, à ce qu'il semble, figuré dans le récit d'aucun historien. M. Boutaric a lui-même résumé avec beaucoup de talent et de critique ce que nous apprennent les documens découverts par lui et par M. de Wailly sur la vie et les doctrines de notre écrivain (1).

Pierre Du Bois naquit certainement en Normandie et très probablement à Coutances ou aux environs. Il étudia dans l'Université de Paris, où il entendit saint Thomas d'Aquin prononcer un sermon et Siger de Brabant commenter la *Politique* d'Aristote. Saint Tho-

(1) *Comptes-rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 1864, p. 84; — *Les Idées modernes chez un politique du quatorzième siècle*, Paris 1864.

mas d'Aquin étant mort en 1274 et l'enseignement de Siger devant être placé vers le même temps, il semble que l'on ne se tromperait guère en supposant que Pierre Du Bois naquit vers 1250. Son éducation universitaire fut assez sérieuse; cependant Du Bois n'est pas précisément un docteur scolastique : la forme de ses écrits n'est pas celle de l'école; on voit qu'il est nourri des poésies populaires de la geste carlovingienne, auxquelles il attribue une pleine valeur historique. Ses idées sur l'astrologie judiciaire et même sur la médecine et la physiologie, bien que tempérées par des considérations déistes, rappellent également plutôt les théories matérialistes de l'école de Padoue que la théologie orthodoxe de Paris. Il est vrai que Du Bois pouvait les tenir de Roger Bacon, avec qui on est tenté de croire qu'il a eu des rapports. Il cite un de ces opuscules ou petits cahiers dont la réunion a formé l'*Opus majus*, opuscules rares, qui n'étaient nullement entrés dans le courant de l'enseignement; en outre il partage avec Bacon la connaissance et le goût de certains écrits, tels que ceux de Hermann l'Allemand, qui paraissent avoir été peu répandus.

Du Bois embrassa la carrière des lois au moment même où s'opérait dans la judicature française la plus importante des révolutions. La justice séculière prenait définitivement le dessus sur la justice d'église, et reléguait celle-ci dans un for ecclésiastique très large encore, mais qui n'était rien auprès de l'immensité des attributions que les cours cléricales s'étaient arrogées jusque-là. En 1300, nous trouvons Pierre Du Bois exerçant à Coutances les fonctions d'avocat des causes royales. Déjà, sans doute avant cette époque, il était entré en rapport avec quelques-unes des personnes du gouvernement. En effet, le premier écrit qui nous reste de lui, le *Traité sur l'abrégement des guerres et des procès*, daté avec la plus grande précision des cinq derniers mois de l'an 1300, est adressé à Philippe le Bel, et rentre tout à fait dans l'ordre de préoccupations qui dictèrent le prononcé papal de 1298, ainsi que les actes de la diplomatie royale en 1300. Cet ouvrage témoigne d'une connaissance étendue des affaires politiques de l'Europe et des secrets de la cour de France; on ne peut supposer qu'un obscur avocat de province, sans rapports avec la cour, fût si bien renseigné. Nous allons d'ailleurs trouver bientôt Pierre Du Bois en relation avec Jean des Forêts et Richard de Neveu, deux instrumens de la politique de Philippe. Il était également lié avec Henri de Rie, vicomte de Caen, qui paraît avoir partagé ses principes et ses jugemens sur les affaires du temps.

Dès cette époque, Pierre Du Bois s'annonce à nous comme un esprit mûr, étendu, pénétrant. On reconnaît en lui l'élève de ce Siger « qui syllogisa d'importunes vérités, » et tira de l'étude de

la *Politique* d'Aristote des principes déjà tout républicains. Il s'en faut cependant que le *Traité de l'abrégement des guerres et des procès* égale en hardiesse les écrits qui suivirent. Du Bois s'y montre plein de respect pour le principe de la hiérarchie ecclésiastique; il ne blâme que les abus de détail. Il semble surtout craindre beaucoup l'excommunication, dont la pensée le poursuit comme un cauchemar. C'est certainement avec intention que l'auteur laissa son traité anonyme. Il demande au roi et à ses ministres d'examiner ses propositions dans le plus profond secret, de ne pas faire connaître son nom à ses puissans adversaires; mais en même temps il réclame le droit de défendre son œuvre, si on l'attaque, et il offre ses services pour exécuter les mesures qu'il propose avec les changemens que conseilleraient des personnes plus éclairées. Il est bien remarquable que l'auteur conseille au roi de chercher à obtenir pour son frère Charles de Valois ou pour quelque autre membre de la famille royale la main de Catherine de Courtenai, qui se prétendait héritière de l'empire de Constantinople. Ce mariage eut lieu très peu de temps après la rédaction du traité dont nous parlons, ce qui prouve : ou que Pierre Du Bois était bien instruit des intentions de la cour, ou que ses prévisions étaient d'une grande justesse. On dirait également que plusieurs mesures des premières années du XIVe siècle ont été inspirées par ses conseils. L'ordonnance du mois de mars 1303 semble répondre aux idées sur lesquelles il revient le plus souvent : nécessité d'une enquête destinée à montrer les empiétemens des tribunaux ecclésiastiques, création de tabellions royaux, saisie comminatoire des immeubles possédés par des ecclésiastiques.

On a pu croire que le *Traité de l'abrégement des guerres* ne fut pas présenté à Philippe le Bel aussitôt après qu'il fut composé. Du Bois, il est vrai, nous apprend dans un autre de ses ouvrages que le traité en question fut envoyé par lui à Toulouse, à son habile et fidèle ami, Me Jean des Forêts, à l'époque où Philippe le Bel et son frère Charles de Valois se trouvaient dans cette ville. Or Philippe le Bel n'a fait qu'un seul séjour à Toulouse, et ce séjour se place au mois de janvier 1304; mais cela n'est pas décisif. Ce pouvait être là soit une communication destinée à son ami soit un rappel à l'attention du roi. Le mémoire de 1300 est rédigé de façon à faire croire qu'il a dû parvenir sur-le-champ à son adresse. En 1302 d'ailleurs Du Bois remettait d'autres mémoires à Philippe le Bel. Pourquoi aurait-il gardé trois ans entre ses mains un écrit antérieur destiné au roi seul?

La pensée dominante de Pierre Du Bois était la résistance aux empiétemens de l'église et l'extension des pouvoirs de la société civile. La lutte de Philippe le Bel et de Boniface VIII vint lui offrir

une occasion excellente pour donner cours à ses passions anticléricales. Pendant toute la durée de cette lutte, nous le voyons à côté du roi, recevant ses inspirations, lui fournissant des argumens, tenant la plume pour défendre les droits de la couronne. Lui-même nous apprend que, « le samedi qui précéda le dimanche de la publication de l'iniquité papale, » c'est-à-dire de la bulle *Ausculta fili*, il composa et remit à un de ses amis un traité contenant des raisons irréfutables (*rationes inconvincibiles*) pour le roi contre le pape. La bulle *Ausculta fili* est datée du 5 décembre 1301; elle arriva probablement à Paris au mois de janvier 1302. L'écrit que composa dans cette occasion l'avocat de Coutances dut par conséquent être rédigé dans les premiers jours de 1302.

Cet écrit nous a été conservé. On sait qu'à la bulle *Ausculta fili* le gouvernement de Philippe le Bel substitua une fausse bulle *Scire te volumus*, où les principes de Boniface VIII étaient présentés sous la forme la plus brutale et la plus injurieuse pour le roi. On attribue d'ordinaire la rédaction de cette bulle à Pierre Flotte. Du Bois fut-il dupe d'une supercherie dont les auteurs n'étaient pas loin de lui? Il est permis d'en douter. Il faut au moins qu'il ait été bien avant dans les confidences de la cour, puisque la veille du jour où devait être publiée la bulle *Ausculta fili* il réfutait une bulle prétendue qui en était la contrefaçon. Nous verrons bientôt qu'à un âpre bon sens et à une extrême fermeté dans ses opinions, Du Bois ne joignait pas beaucoup de scrupules sur le choix des moyens.

L'ami auquel Pierre Du Bois remit son traité joua lui-même un rôle dans ce grand différend. C'était un Normand nommé Richard de Neveu. Il avait été longtemps archidiacre d'Auge dans le diocèse de Rouen. Il fut chargé en 1301, avec le vidame d'Amiens, d'arrêter Bernard de Saisset. Plus prudent que le vidame, qui mourut excommunié, Richard évita de tremper publiquement dans cet acte, dont il avait été le promoteur. Il obtint en récompense de ses services l'évêché de Béziers; mais il n'en jouit pas longtemps, et l'on crut voir dans la maladie dont il mourut une punition du ciel. Le traité que Richard de Neveu reçut de son ami pour le remettre à Philippe le Bel est certainement un des factums les plus violens qu'on ait jamais écrits contre la papauté. Le pape y est traité d'hérétique; c'est par zèle pour la foi que le roi et ses fidèles sujets doivent s'opposer à des prétentions condamnées par l'histoire, par l'ancien et le Nouveau-Testament, par les canons.

Philippe le Bel, voulant opposer à la plus grande autorité que connût l'Europe latine une force capable de lui résister, fit un appel hardi à la nation, et convoqua pour le 8 avril 1302 l'assemblée qu'on peut regarder à quelques égards comme les premiers états-généraux de la monarchie. Pierre Du Bois y représenta la ville de Cou-

tances. Nul doute qu'il n'ait eu une grande part aux actes de cette mémorable assemblée. Pendant qu'il y siégeait, il écrivit, ce semble, de nouveaux pamphlets, en particulier sa *Quæstio de potestate papæ.* — Il est possible aussi que Du Bois, après l'attentat d'Anagni, ait été du nombre de ceux qui cherchèrent à détendre la situation terrible qu'avait créée l'audace de Nogaret. Un écrit confidentiel remis à Philippe le Bel vers décembre 1303, et où l'auteur offre mystérieusement de révéler au roi des moyens pour le tirer d'embarras, paraît être de lui.

On sait avec quelle fureur Philippe, non satisfait par la mort de son rival, poursuivit la mémoire de Boniface. Du Bois fut encore le publiciste du roi dans cette nouvelle campagne. Reconnaissant la nécessité d'appels énergiques à l'opinion, Philippe, comme l'avait déjà tenté l'empereur Frédéric II avec moins de suite et de succès, résolut de faire au pape défunt une guerre de manifestes et de pamphlets. A ce propos, Du Bois publia un opuscule anonyme intitulé *la Supplication du pueuple de France au roy contre le pape Boniface le huitième.* Cet écrit est en langue française, et fut certainement destiné à une grande publicité. On en fit de nombreuses copies. Le peuple de France y intervient pour supplier le roi de garder la souveraine franchise de son royaume. Philippe y est requis de « déclarer, pour que tout le monde le sache, que le pape Boniface erra manifestement et fit péché mortel notoirement en ses lettres bullées. » Le roi possède le droit d'agir ainsi en qualité de « par herege (1) défendeour de la foi et destruieur de bougres. » Comme tel, il est « tenu requerre et procurer que ledit Boniface soit tenus et jugiez pour herege (2), et punis en la manière que l'en le pourra et devra et doit faire emprès sa mort. »

Pendant qu'il prenait part aux plus grandes affaires de l'état, Pierre Du Bois conservait son titre d'avocat royal à Coutances. En 1302, nous le voyons ajouter à ses titres celui de *procurator universitatis ejusdem loci*, c'est-à-dire avoué de la ville dans les procès qu'elle pouvait avoir à soutenir, et procureur ou représentant de ladite ville aux états-généraux. A partir de 1306, il s'intitule « avocat du roi pour les causes ecclésiastiques, » ce qui semble supposer que ses attributions s'étaient accrues, ou, pour mieux dire, que ses plans de l'an 1300 avaient été suivis, et qu'on l'avait chargé de réprimer les abus dont il s'était déclaré l'ardent adversaire. Les avocats royaux pour les causes ecclésiastiques ne paraissent en effet que vers ce temps. Ils étaient établis auprès des

(1) Héritage.
(2) Hérétique.

officialités avec mission de s'opposer aux empiétemens de ces tribunaux sur la justice séculière. Ces empiétemens, qui, à une époque plus ancienne où la justice seigneuriale était misérable, avaient été un bienfait, allaient maintenant à des abus intolérables. Sous les prétextes les plus futiles, l'official évoquait les causes entre laïques. Ce n'étaient pas seulement les matières d'hérésie, de mariage, d'usure, qui relevaient du for ecclésiastique; on avait des subtilités pour faire de tous les procès des causes de droit canon. La non-exécution d'un contrat passait pour un crime ecclésiastique, sous ce prétexte que ne pas exécuter sa promesse était commettre un parjure, et que la violation du serment était un manquement à la loi divine. Des avocats royaux furent chargés de protéger les laïques contre ces prétentions, devenues exorbitantes depuis que la justice laïque s'était relevée par les soins de saint Louis, et que la justice ecclésiastique au contraire avait perdu toute faveur. Il s'agissait surtout de mettre le laïque à l'abri des excommunications qui frappaient ceux qui essayaient de se soustraire à la juridiction des cours d'église, même en matière temporelle. L'excommunication avait les conséquences les plus graves : aussi voit-on Pierre Du Bois faire en quelque sorte le siége de cette batterie redoutable, et chercher dans les arsenaux de la scolastique de subtiles distinctions pour éluder les arrêts par lesquels l'église, tout en prétendant ne régner que sur les âmes, exerçait en réalité sur la vie civile la plus absolue domination.

Avant 1306, pour des raisons qu'on ignore, et certainement sans rompre ses liens avec la cour de France, Du Bois entrait au service d'Édouard Ier, roi d'Angleterre. Les importantes fonctions qu'il avait exercées à Coutances pour le roi Philippe le Bel, il les exerce en 1306 pour le roi Édouard dans son duché de Guyenne. Il est probable qu'il avait su convaincre le roi d'Angleterre, comme il avait convaincu le roi de France, de l'utilité des fonctions d'avocat pour les causes ecclésiastiques, et qu'Édouard, redevenu en 1303 souverain de la Guyenne, l'avait chargé d'inaugurer dans les provinces anglaises du midi le mandat tutélaire qui avait si bien réussi en France. Quelques expressions dont il se sert supposent évidemment qu'il exerça les deux charges concurremment, et qu'il ne quitta pas le service du roi de France pour avoir accepté des fonctions du roi d'Angleterre.

Il ne se contentait pas au reste de son rôle d'avocat royal; il se chargeait aussi de défendre devant les tribunaux laïques et ecclésiastiques les causes du clergé séculier et des abbayes. Sa science du droit civil et du droit canonique lui amena une nombreuse clientèle, et lui-même nous révèle qu'il amassa de grandes richesses en plaidant les nombreux procès dont les biens du clergé

étaient la source. Sa fortune devait être considérable, puisqu'il nous dit que les funestes opérations de Philippe le Bel sur les monnaies lui faisaient perdre par an 500 livres tournois. Nous pourrions facilement supposer, quand même il ne nous l'affirmerait pas, que ses fonctions, si honorables et lucratives qu'elles fussent, lui attirèrent de la part de ses puissans adversaires de nombreux désagrémens.

En 1306, il composa le plus important de ses ouvrages, celui où il s'est plu à rassembler toutes ses idées de politique et de réformes sociales. C'est un traité adressé à Édouard Ier, roi d'Angleterre, sur les moyens de recouvrer la terre-sainte. L'abbé Lebœuf a montré une légèreté qui ne lui est pas habituelle en croyant que l'ouvrage a été adressé à Édouard III, et que le roi de France dont il y est question est Charles V. Michaud et M. de Reiffenberg, qui le copie, ne sont guère moins inexacts. Baluze lui-même s'est trompé en croyant que l'auteur a eu directement en vue le concile de Vienne dans les conseils qu'il donne à Édouard.

Il est permis de penser que Du Bois tenait assez peu au but lointain qu'il assignait à l'activité des nations chrétiennes. Ce pieux prétexte fut une des machines de guerre le plus souvent mises en usage par les conseillers de Philippe le Bel pour dissimuler leurs hardiesses. Nogaret affecte la même ardeur pour la croisade. Après avoir été un instrument entre les mains de la papauté, les croisades devenaient un instrument entre les mains de la royauté. Plus on combattait la cour de Rome, plus il fallait montrer de zèle pour les intérêts catholiques; c'était une manière de faire la leçon au pape, de lui prouver qu'il négligeait les intérêts de la chrétienté. Les moyens qu'on indiquait pour préparer la croisade devaient d'ailleurs avoir pour premier résultat de recueillir beaucoup d'argent, de mettre les richesses des ordres religieux entre les mains du roi. Que l'expédition sainte manquât ensuite, le but n'en était pas moins atteint. On parla beaucoup vers 1306, 1307 et 1308 de recouvrer Constantinople et Jérusalem; ce fut un des objets de l'assemblée de Poitiers en 1308, où figura Hayton, prince d'Arménie, et à vrai dire il n'y a pas d'année vers ce temps où la préoccupation d'une croisade ne se découvre. Il y avait quatorze ans que les derniers vestiges de la domination des Francs avaient disparu de la Syrie par la prise de Tortose et par celle du château des Pèlerins, qui eurent lieu presque le même jour. Sous prétexte d'indiquer les meilleurs procédés pour conquérir la terre-sainte, Du Bois expose un vaste plan de réformes qui consiste à détruire le pouvoir temporel du pape, à dépouiller le clergé de ses biens, à transformer ces biens en pensions payées par le pouvoir séculier et à donner la direction générale de la chrétienté au roi de France.

Il y a entre la dédicace et le contenu de cet ouvrage une contradiction tout à fait singulière. On ne comprend pas comment un écrit destiné à exalter la couronne de France et à proposer les moyens pour attribuer au roi de France la domination universelle a pu être dédié à Édouard Ier. Il n'y est pas question une seule fois des intérêts de la couronne d'Angleterre. L'auteur paraît connaître médiocrement les affaires de ce dernier pays; il ne sait qu'une seule chose de sa constitution, c'est que le roi y est vassal du pape. Au chapitre 71, il appelle le roi de France seul « son souverain seigneur, » et il regarde comme une conséquence du plan qu'il préconise que le roi d'Angleterre soit amené à obéir au roi de France. Tandis que le roi de France est trop grand pour aller de sa personne à la croisade, Pierre Du Bois ne voit aucun inconvénient à ce que le roi d'Angleterre fasse partie de ces lointaines expéditions, où tout le monde aura quelque chose à gagner, excepté justement le roi d'Angleterre. Les abus qu'il blâme sont des abus de France et non d'Angleterre; les malheurs publics sur lesquels il insiste sont ceux de la France; il se croit obligé de les faire connaître, parce qu'il est avocat du roi de France. Par momens, on est tenté de croire que l'ouvrage fut composé pour Philippe le Bel, et que Du Bois fit hommage au roi d'Angleterre d'un exemplaire, en tête duquel il mit une dédicace sans s'inquiéter de ce que l'ouvrage et une telle dédicace offraient de disparate. Une particularité du chapitre 71 confirme cette hypothèse. Les premières lignes de ce chapitre supposent que l'auteur dans ce qui précède a cru devoir adjuger le royaume de Jérusalem à Charles II d'Anjou; or dans le texte que nous possédons il n'est pas question de cela. Peut-être l'exemplaire destiné au roi de France avait-il un développement sur ce sujet, développement que l'auteur aura retranché dans l'exemplaire adressé à Édouard Ier, tout en laissant subsister au chapitre 71 une phrase qui s'y rapportait.—Il est bien remarquable aussi que, dès 1306, Du Bois propose au roi d'Angleterre la suppression des templiers. Voilà un conseil qui semble bien en réalité avoir été à l'adresse du roi de France, puisqu'en octobre 1307 Philippe le Bel fit arrêter tous les templiers du royaume.

Quoi qu'il soit de ces conjectures, en 1307, nous trouvons de nouveau Du Bois en Normandie. A la date du 13 février 1307, il figure dans les tablettes de cire contenant les comptes de la cour, qui à ce moment paraît voyager en Normandie et passer à Verneuil. Il est vrai que le rôle assez humble qu'il joue en ce passage, où il nous est présenté comme chargé de préparer les logemens de la cour avec un autre personnage qui est simplement qualifié de *hostiarius* « huissier, » peut faire supposer qu'il s'agit là d'un homonyme de notre avocat. Nous avons un texte plus certain dans des lettres du mois de mai de cette même année, où Philippe le Bel, à

la requête de Me Pierre Du Bois, son avocat dans le bailliage de Coutances, accorde au chapitre de cette ville l'amortissement d'une rente de 7 livres 15 sous tournois.

Du Bois joua dans le procès des templiers un rôle non moins important que dans l'affaire de Boniface. Nul doute que son zèle pour le recouvrement de la terre-sainte ne fût en partie allumé par le désir de dépouiller de ses biens l'ordre militaire dont les immenses richesses servaient fort peu en effet à la cause pour laquelle il avait été créé. On peut dire que les écrits de Pierre Du Bois sont le rayon de lumière qui permet de voir clair dans cette mystérieuse intrigue. La tactique suivie contre les templiers fut la même que celle qui avait été employée contre Boniface VIII. Il s'agissait de prouver qu'ils étaient hérétiques; en conséquence de quoi, le roi de France, gardien de la foi, devait les détruire. L'audacieuse hypocrisie déployée par Pierre Du Bois dans toute cette affaire ne saurait être excusée. Il est vrai que les motifs légitimes qu'on aurait pu alléguer pour la suppression de l'ordre du Temple n'eussent eu alors aucune valeur. Ce n'est qu'en se faisant plus catholique que le pape que le pouvoir civil pouvait combattre des institutions qui étaient, selon les idées du temps, absolument inviolables.

On sait que Clément V résista longtemps avant d'accorder à un roi auquel il devait tout un acte aussi contraire à ses devoirs de pontife. De 1308 à 1312, Philippe fut sans cesse occupé à exercer sur la volonté du pape une pression énergique. Les moyens qu'il employa furent les mêmes que ceux dont il usa dans son différend avec Boniface, c'est-à-dire la convocation des états-généraux et une guerre de pamphlets. Les états-généraux se réunirent à Tours en 1308; comme l'assemblée devait toucher aux questions les plus vives de l'ordre spirituel et juger des matières de théologie, le roi avait demandé qu'on lui envoyât des hommes d'une ardente piété. Ce fut à ce titre que Pierre Du Bois fut élu par le tiers-état de Coutances. Son rôle aux états de Tours en 1308 ressembla beaucoup à celui qu'il avait rempli aux états de 1302. Le roi tenait essentiellement à ce qu'on crût qu'il avait la main forcée par le peuple. Pierre Du Bois rédigea en français une requête analogue à celle qu'il avait composée contre la mémoire de Boniface VIII. Le peuple était censé demander au nom de l'orthodoxie et de la morale la suppression de l'ordre du Temple. « La pueble du royaume de France, qui touz diz ha esté et sera par la grâce de Dieu dévost et obéissant à seinte yglise plus que nul autre, requiert que leur sires li rois de France, qui puet avoir acès à nostre père le pape, li monstre que il les ha trop fortement corrociés et grant esclandre commeu entre eus, pour ce que il ne fait samblant fors que de parole de faire punir, non pas la bougrerie des templiers, mais la renoierie aperte par leurs con-

fessions faites devant son inquisiteour et devant tant de prélaz et d'autres bonnes genz, que nul home qui en Dieu creust ne devroit ceu rappeler en doute, ne en tel fait notoire querre, garder ne demander ordre ne droit, si come les décrétales le dient expressément. »

Le pape était ensuite accusé de négliger ses devoirs et de s'être laissé gagner à prix d'or. Du Bois lui reproche son népotisme, les nombreux bénéfices qu'il a donnés à ses parens, hommes indignes, qu'un pape plus honnête dépouillera sans doute de richesses et de fonctions usurpées. Il le blâme surtout d'avoir fait cardinal un de ses neveux (sans doute Raymond de Got), qui n'est qu'un ignorant, et de lui avoir donné « plus que quarante papes ne donnèrent onques à tous leurs lignages. » Qu'il craigne que ce bien mal acquis ne leur soit enlevé, et que, lui mort, son successeur ne dépose ces intrus, pour conférer les honneurs qu'ils avaient usurpés à des docteurs éminens, capables d'enseigner le peuple. Si le pape persiste dans son endurcissement, Du Bois invite directement le roi à se passer de lui et à remplir, en supprimant les templiers, les devoirs que le pape ne remplit pas. Du Bois remit en outre à Philippe un mémoire latin censément adressé par le roi à Clément V, et où les raisons de la suppression de l'ordre étaient de nouveau exposées avec force. On ignore si Philippe adressa ce mémoire au pape; mais certainement il en reçut communication, et il le fit déposer dans les archives de la couronne, où il est encore conservé (Trésor des Chartes, J, 413, n° 34). L'hérésie des templiers, y est-il dit, a soulevé une immense clameur. Il est temps encore de séparer l'ivraie du bon grain, et de la livrer aux flammes. Le roi catholique, le roi de France, non comme accusateur ni comme dénonciateur, mais comme ministre de Dieu, champion de la foi catholique, zélateur de la loi divine, veille à la défense de l'église, dont il doit rendre compte à Dieu. Plusieurs lui ont conseillé d'extirper, de sa propre autorité, la perfidie des templiers, suivant les enseignemens de Dieu et les préceptes des saints pères; il a refusé d'agir ainsi; il a eu recours au pape, et lui a fait de justes demandes qui ont été repoussées. Il en est résulté un étonnement général et un grand scandale. Du Bois ne se borne pas à effrayer Clément V en lui mettant sous les yeux des exemples de la vengeance divine contre les pontifes négligens; il lui adresse des menaces plus pressantes. Les templiers attaquent Jésus-Christ, qui est la tête de l'église; l'hérésie, qui attaque la tête, gagnera bientôt tout le corps; si le bras droit (le pouvoir spirituel) ne défend pas ce chef sacré, le bras gauche (le pouvoir temporel) doit s'armer. Si le bras gauche reste inerte, les pieds et les autres membres, c'est-à-dire le peuple, agiront.

Clément résistait toujours. Du Bois se fit l'organe du méconten-

tement de Philippe dans un nouveau pamphlet où le peuple est censé réclamer encore, et où la doctrine que le laïque doit intervenir quand les ecclésiastiques ne font pas leur devoir est exprimée avec une hardiesse qui n'a été dépassée que par les réformés du XVIe siècle. Les templiers sont des apostats. Moïse, sans demander le consentement de son frère Aaron, fit égorger vingt-deux mille apostats, et pourtant Moïse n'était que législateur; il n'était pas prêtre. Il est indispensable que le roi très chrétien obtienne la suprême béatitude promise par Dieu à ceux qui font justice en tout temps. Il doit se passer du pape, et punir les templiers sous peine d'amener le règne de l'Antechrist.

Les trois mémoires précédens ont été évidemment écrits entre les années 1308 et 1312. Il est clair qu'il faut les rapporter à l'an 1308, et qu'ils furent répandus dans le public lors de la tenue des états-généraux de Tours. Pierre Du Bois doit donc être placé en première ligne parmi ceux qui provoquèrent la destruction de l'ordre du Temple. En cela, il était conséquent avec les principes qu'il exposait déjà en l'année 1300, qu'il répétait en 1306, et d'après lesquels le roi de France devait s'emparer des biens des religieux qui ne faisaient pas un bon usage de leur fortune et fondre tous ces instituts en un seul ordre pensionné par l'état. Les atroces cruautés et les calomnies dont on usa envers l'ordre du Temple furent ainsi son ouvrage ou le fruit de ses conseils. Des abus portés au comble appelaient des remèdes violens, et l'historien moderne doit être indulgent pour le publiciste qui, au sortir d'une époque comme celle de saint Louis et de Philippe le Hardi, conseilla au pouvoir civil des mesures radicales; mais une tache sanglante doit rester à jamais imprimée sur la mémoire du légiste qui, pour faire prévaloir des plans louables à quelques égards, conseilla d'atroces supplices contre des personnes innocentes, au moins des crimes dont on les accusait, contribua à propager de folles imaginations populaires et invoqua comme exemple à suivre les plus odieux massacres de l'ancienne théocratie.

En l'année 1308, Pierre Du Bois paraît avoir été au plus haut degré de son crédit auprès de Philippe. En cette année, l'empereur Albert d'Autriche ayant été assassiné, et Clément V se trouvant à Poitiers entre les mains de Philippe le Bel, Du Bois proposa au roi de profiter de l'occasion pour se faire élire empereur. Il répondait en cela à une des constantes préoccupations de Philippe, toujours poursuivi par le souvenir de Charlemagne, dont il se prétendait le descendant, toujours attentif à étendre l'influence de la France en Allemagne, à gagner les villes et à pensionner les princes des bords du Rhin. Ne comptant pas sur les suffrages des électeurs, Du Bois engageait Philippe à exiger de Clément V la suppression des électeurs et à se faire nommer directement par le pape. On sait que Bo-

niface VIII, à propos de la compétition d'Albert d'Autriche et d'Adolphe de Nassau, avait élevé la prétention de choisir l'empereur. Du Bois, on le voit, ne se privait pas des argumens contradictoires. Tout à l'heure, quand les intérêts du roi de France étaient en cause, il soutenait énergiquement que le pape n'a aucun pouvoir sur le temporel; maintenant il prête au pape le droit le plus exorbitant, celui de disposer de l'empire d'Allemagne et d'en changer la condition fondamentale. Dans le *De abbreviatione* et le *De recuperatione*, nous le voyons également, lui si ennemi des excommunications quand elles troublent sa profession d'homme de loi, trouver bon qu'on emploie ce moyen terrible pour le succès de ses plans. Ce fut là du reste une pratique constante chez les frères, fils et neveux de saint Louis. Qu'on se rappelle Charles d'Anjou, Charles de Valois, Philippe le Bel, Charobert. La papauté à cette époque paraît uniquement occupée à procurer des trônes à la maison de France, en prêchant la croisade et lançant l'excommunication contre tout ce qui fait obstacle à leur ambition, en supprimant les couronnes électives et les rendant héréditaires au profit de ses princes favoris. Et pourtant les coups les plus graves sont portés à la papauté par la maison de France. La politique de tous les temps se ressemble. N'a-t-on pas vu au commencement de notre siècle un souverain tenter de mettre la papauté dans sa main et en même temps lui supposer le pouvoir nécessaire pour l'acte d'autorité ecclésiastique le plus énorme qui soit mentionné dans l'histoire de l'église? Aux yeux de Du Bois, le pape ne pouvait rien quand il était un Italien ennemi de la France; il peut tout depuis qu'il est un Français, une créature du roi. Comment d'ailleurs le pape pourra-t-il résister quand on fera valoir auprès de lui les intérêts de la terre-sainte? Une fois nommé empereur, le roi se mettra à la tête de la chrétienté et marchera sur Jérusalem par terre, comme le firent Charlemagne et Frédéric Barberousse. — Philippe ne paraît pas avoir donné suite à ce projet. Il se contenta de faire des démarches pour faciliter l'élection de son frère Charles de Valois.

Vers la même époque, Du Bois adressait au roi un nouveau mémoire de haute politique; il s'agissait de faire créer en Orient un royaume pour son fils Philippe le Long. De la sorte, la maison de France eût été maîtresse à la fois de la chrétienté d'Orient et de l'église latine. Les biens des templiers eussent servi à la défense de ce nouvel empire, et les croisades, qui avaient ruiné l'Occident, fussent devenues inutiles.

On ne peut assister sans étonnement à l'éclosion de tant d'idées originales, pénétrantes, hardies, sortant si complétement de la routine du temps. Pierre Du Bois fut vraiment un politique. Le premier, il exprima avec netteté les maximes qui sous tous les grands

règnes guidèrent les conseillers de la couronne de France. Il fut le premier et certainement le plus hardi des gallicans, de ceux que les théologiens nomment « parlementaires. » Ses principes vont nettement jusqu'au protestantisme à la façon de Henry VIII et d'Élisabeth d'Angleterre. Il ne veut rien innover en fait de dogme, au contraire il s'en porte pour le plus ardent défenseur; mais il attribue au pouvoir civil le devoir de veiller sur l'église et de réformer les ecclésiastiques. A la largeur de ses vues sur la grandeur de la France et sur l'action qu'elle est appelée à exercer à l'étranger, on dirait un conseiller de Henri IV ou de Louis XIV; seulement la mauvaise foi, la fourberie, l'hypocrisie intéressée et parfois la cruauté de ses conseils nous révoltent. Il ouvrit le chemin à ces légistes dont la royauté fut l'unique culte, et qui, dans l'intérêt du roi, inséparable à leurs yeux de celui de l'état, ne reculèrent pas devant les mesures les plus iniques et les plus contradictoires. Les hommes de cette école ont trop contribué à faire la France pour qu'il soit permis d'être pour eux très sévère; l'histoire impartiale toutefois ne peut oublier qu'ils n'arrivèrent à leur but, qui était la constitution d'une société civile, que par une série d'injustices et de perfidies.

Enfin cette même année 1308, Du Bois remit encore au roi une autre pièce que nous ne possédons pas. Dans les deux derniers mémoires dont il vient d'être question, il parle en effet d'une lettre à l'adresse du pape qu'il remit au roi à Chinon, et il fixe la date de cette remise *in festo ascensionis Domini nuper præterito*. L'an 1308, Philippe le Bel se trouvait bien à Chinon au mois de mai. Le contenu de cette lettre en tout cas nous est suffisamment indiqué. Du Bois y revenait sur ses idées favorites : paix universelle des princes latins par l'action combinée du pape et du roi, destruction des républiques marchandes d'Italie, puis conquête de la terre-sainte. C'était évidemment une sorte de nouvelle édition du *De recuperatione*.

La dernière date certaine où l'on voit figurer Pierre Du Bois est 1308. Il n'est pas douteux cependant qu'il n'ait vécu encore plusieurs années, et qu'il n'ait continué de tenir une place importante dans les conseils de l'état. Sur un rôle des membres du parlement pour la session commencée au mois de décembre 1319, parmi les examinateurs d'enquête, on voit figurer un « Me Pierre Du Bois. » Son nom est rayé sur cette liste avec la mention qu'il était bailli de la comtesse d'Artois, fonction incompatible avec celle de membre de la cour suprême du royaume. Il n'y a rien dans cette mention qui ne convienne au personnage dont nous nous occupons. On n'a pas cependant de certitude à cet égard. Pierre Du Bois ne sortit pas de la domesticité royale; il ne fut pas anobli, il n'arriva pas

aux grandes charges comme Guillaume de Nogaret, Pierre Flotte, Guillaume de Plaisian.

L'action de Pierre Du Bois fut nécessairement limitée à un petit nombre de personnes. Nogaret paraît avoir été en relation avec lui ou avoir connu ses mémoires. En 1310, Nogaret remet au roi un plan de croisade qui est calqué sur celui de Du Bois. Il y a aussi entre les opuscules de Du Bois et ceux de Raymond Lulle des ressemblances et des synchronismes qui ont pu faire croire à des relations entre ces deux personnages; enfin on a voulu qu'il ait été en rapport avec Pierre de Cugnières. Antoine Loisel, cherchant à joindre le nom de ce dernier à la liste bien courte des avocats du temps de Philippe le Bel, reconnaît que les temps ne se peuvent facilement accorder, « si ce n'est, ajoute-t-il, que l'on voulust dire que, ledit sieur de Cugnières étant encore jeune advocat et en la fleur de son âge, il fut appelé avec Du Bois pour faire la response à la bulle, car il est véritable que le *sciat fatuitas tua*, etc., ressent aucunement la gaillardise de Pierre de Cugnières et l'argutie de l'éloquence française catonnienne,... et il y a deux choses qui pourraient faire croire que M. Pierre de Cugnières y aurait mis la main : l'une est que le greffier Du Tillet escrit que Du Bois fut aidé en ce que dessus par un personnage de grande littérature légale, qui estait à mon advis plus grande en de Cugnières qu'en Nogaret, lequel en récompense avait meilleure espée que lui, l'autre que l'un des principaux argumens de la response envoyée au pape Boniface est fondé sur le même passage de l'Évangile que de Cugnières prit pour son thème contre les ecclésiastiques du temps de Philippe de Valois : *Reddite*, etc. » Jean-Louis Brunet adopta la supposition de Loisel. M. de Wailly reconnaît aussi des ressemblances entre les raisonnemens des deux grands adversaires de la juridiction cléricale; mais c'était là un sujet qui pendant cinq ou six cents ans ne cessa d'être à l'ordre du jour en France et de provoquer de la part des défenseurs du droit civil les mêmes remontrances.

II.

Les écrits actuellement connus de Pierre Du Bois sont, comme on voit, au nombre de dix ou onze. Il en avait en outre composé au moins un qui n'a pas encore été retrouvé.

I. — *Summaria brevis et compendiosa doctrina felicis expeditionis et abbreviationis guerrarum ac litium regni Francorum.* Du Bois, citant lui-même ce traité, ajoute au titre : *et de reformatione status universalis reipublicæ christicolarum.* Cet écrit se trouve dans le manuscrit de la Bibliothèque impériale, 6222. c. Le texte est inédit; mais M. de Wailly en a donné une analyse si étendue et

si bien faite que cette analyse équivaut au texte lui-même. Les preuves par lesquelles M. de Wailly a établi que l'ouvrage est de Pierre Du Bois nous dispensent d'entrer à cet égard dans de plus amples explications. Les découvertes faites depuis par M. Boutaric ont confirmé l'opinion de M. de Wailly.

L'auteur commence par remarquer que la guerre, qu'il tient avec raison pour le plus grand des fléaux, ne se fait plus comme autrefois. On cherche à éviter le choc direct de la chevalerie; on a recours à des manœuvres, à des marches, à des engins. L'infanterie a pris plus d'importance que la chevalerie, laquelle ne sait pas bien faire les siéges. Il faut donc tâcher de livrer le moins possible de batailles. Quand les grands vassaux se révoltent, il faut ravager leurs terres ou les réduire par la famine. Il est vrai que Charlemagne en agissait autrement. L'auteur répond d'abord que Charlemagne, à cause de sa longévité extraordinaire et de son ardeur infatigable, n'était pas obligé d'éviter les guerres longues et pénibles. Ainsi, lorsqu'à son retour d'Espagne, où il avait combattu continuellement pendant trente ou trente-deux ans, les ambassadeurs du pape Adrien implorèrent son secours contre Didier, roi des Lombards, il proposa tout de suite à ses barons de partir pour l'Italie, et il les força de le suivre sans leur permettre même d'entrer dans leurs maisons. En second lieu, Charlemagne a presque toujours combattu les païens, qu'il est avantageux de tuer. Enfin il n'aurait pu tenter d'affamer ses ennemis, parce que la population, qui était peu nombreuse alors, trouvait dans de vastes forêts le gibier nécessaire à son existence; mais aujourd'hui tout est changé. L'accroissement prodigieux de la population, la brièveté de la vie, la délicatesse des habitudes, sont autant de causes qui obligent à modifier l'ancienne tactique militaire.

On croirait qu'après de tels conseils l'auteur va être fort opposé aux idées de conquêtes étrangères; il n'en est rien. Tout le monde est d'accord, selon lui, pour désirer que l'univers soit soumis aux Français, pourvu toutefois que leur roi soit engendré, mis au monde, élevé et instruit en France, où l'expérience a prouvé que les astres se présentent sous un meilleur aspect et exercent une influence plus heureuse que dans les autres pays. « En effet, dit-il, la prouesse et le caractère des fils que les Français engendrent dans les pays étrangers s'altèrent presque toujours, au moins à la troisième ou quatrième génération, ainsi qu'on a pu l'observer jadis. » Comment s'y prendre pour que tous les pays sans injustice soient soumis aux Français? Du Bois expose à ce propos le plan qui paraît avoir été l'idée fixe des derniers Capétiens, et qui consistait à se servir de la papauté pour arriver à la domination universelle, sauf ensuite à réduire la papauté à un rôle subalterne.

« Par la médiation du roi de Sicile, on pourra obtenir de l'église romaine que le titre de sénateur de Rome appartienne aux rois de France, qui en exerceront les fonctions par un délégué. Ils pourront en outre obtenir le patrimoine de l'église, à la charge d'estimer ce que rapportent la ville de Rome, la Toscane, a Sicile, l'Angleterre, l'Aragon, etc., et de remettre au pape les sommes qu'il en retire ordinairement; le roi de France recevra en échange les hommages des rois et des autres princes, ainsi que l'obéissance des cités, des châteaux et des villes, avec les revenus que le pape a coutume de percevoir. » Un pareil traité serait avantageux aux deux parties. En effet, quoiqu'il appartienne au pape d'exercer tous les droits impériaux dans les terres qu'il tient de la libéralité de Constantin, cependant il n'a jamais pu et il ne peut encore en jouir sans contestation à cause de la malice et de la fraude des habitans. « Il y a plus : comme on ne le craint guère, par la raison qu'il n'est point guerrier (et il ne doit pas l'être), des révoltes nombreuses ont éclaté, nombre de princes ont été condamnés par l'église avec leurs adhérens, et il est mort une infinité de personnes dont les âmes sont probablement descendues dans l'enfer; or, ces âmes, le pape était tenu de veiller sur elles et de les préserver de tout danger. On n'élit ordinairement pour papes que des vieillards décrépits, dont la plupart sont étrangers à la noblesse. Comment supposer que, privés comme ils le sont d'amis belliqueux qui leur soient attachés par les liens du sang, ils puissent, pendant leur courte existence, réprimer l'orgueil, les rébellions et les complots de leurs sujets coupables?... Le pape, à cause du caractère de sainteté dont il est revêtu, doit prétendre seulement à la gloire de pardonner, il doit vaquer à la lecture et à l'oraison, prêcher, rendre au nom de l'église des jugemens équitables, rappeler à la paix et à la concorde tous les princes catholiques et les y maintenir, afin de pouvoir rendre à Dieu toutes les âmes qui lui ont été confiées; mais quand il se montre auteur, promoteur et exécuteur de tant de guerres et d'homicides, il donne un exemple pernicieux : il fait ce qu'il déteste, ce qu'il blâme, ce qu'il doit empêcher chez les autres. Il dépend de lui de conserver ses ressources ordinaires sans en avoir les charges, sans être détourné du soin des âmes; il ne tient qu'à lui de se débarrasser de ses occupations terrestres, d'éviter les occasions de tant de maux. S'il ne craint pas de refuser un si grand avantage, n'encourra-t-il pas les reproches de tous pour sa cupidité, son orgueil et sa téméraire présomption? »

Maître des états de l'église, dont il augmentera énormément le revenu par sa bonne administration, le roi de France s'occupera de la Lombardie. La Lombardie est une riche province qui devrait être soumise au roi d'Allemagne, mais qui refuse de lui obéir, et dont ce

souverain ne pourrait entreprendre la conquête. Il faut obtenir du roi d'Allemagne la cession de ses droits, cession qu'il peut accorder, s'il est vrai, comme on le dit, qu'il possède déjà ou qu'il doive acquérir le droit de transmettre son royaume à ses héritiers (1). Dans le cas contraire, on pourrait traiter avec les électeurs de l'empire, surtout si l'on obtenait le consentement du pape. « On arrêterait ainsi les excès des Lombards contre les autres nations, les rapines, les vols, les homicides, les usures, les rébellions, les guerres de terre et de mer, et beaucoup d'autres péchés dont ils sont notoirement coupables. » Si les Lombards résistent, on les affamera, on les ruinera, on les forcera à rendre les trésors incalculables qu'ils ont accaparés par leur astuce, on les obligera de payer les tributs qu'ils doivent aux rois d'Allemagne et qu'ils ne paient pas. Si cela ne suffit pas, on les écrasera en rase campagne. Pour cela, il suffit que le roi lève dans ses états une armée de 80,000 fantassins et de 2,000 cavaliers pris parmi ces nobles pauvres qui ne possèdent que peu ou point de terre; en supposant que cette armée ne revînt pas, la population n'en paraîtrait pas pour cela diminuée. « En effet, dit l'auteur, vous possédez un trésor inépuisable d'hommes qui suffirait à toutes les guerres qui peuvent se présenter. Oui, si votre majesté connaissait les forces de son peuple, elle aborderait sans hésitation et sans crainte les grandes entreprises que je viens d'exposer et celles dont je parlerai bientôt. »

Du Bois ne s'arrête pas en si beau chemin. Le roi pourrait d'abord obtenir, pour son frère Charles ou pour quelqu'un des siens, la main de l'héritière de l'empire de Constantinople, et, par une convention préalable, se faire reconnaître comme seigneur de cet empire en récompense des secours qu'il fournirait pour le recouvrer. Le roi suivrait la même marche pour établir son autorité en Espagne. Il promettrait des secours à son cousin, le petit-fils de saint Louis (Alphonse de La Cerda), afin de le faire rentrer en possession de ce royaume, mais à la condition que l'Espagne relèverait de la couronne de France, et qu'elle aiderait de tout son pouvoir à la conquête des autres nations.

L'auteur passe ensuite à la conquête de la Hongrie. Le roi de Sicile (Charles II d'Anjou) pourra l'entreprendre avec le secours du roi de France, et toujours à la condition de lui en céder la souveraineté. Cette fois encore nous saisissons le fil qui relie les conseils de Du Bois aux intrigues ambitieuses de la maison capétienne. C'est justement en 1300 que tombent les premiers efforts pour faire arriver Charobert au trône de Hongrie. Quant au royaume d'Allemagne,

(1) Ce fut la préoccupation constante de Rodolphe de Habsbourg; Albert d'Autriche put l'avoir aussi. Du Bois regardait alors l'hérédité comme déjà établie dans la maison de Habsbourg.

Du Bois avoue son embarras. « Sur ce point et sur d'autres, dit-il, on doit s'en remettre au Seigneur Dieu des armées, qui saura bien établir un chef unique pour le temporel, comme il en existe un déjà pour le spirituel. Il est difficile en effet qu'il se passe un temps bien long avant que le roi d'Allemagne, pressé par des guerres, n'ait besoin de réclamer votre secours. D'ailleurs les fils de votre sœur (1), qui doivent succéder au trône d'Allemagne et à quelques provinces de ce royaume, pourront être élevés dans votre palais, en sorte qu'un jour, avec la grâce de Dieu, vous verrez vos vœux accomplis par leur intervention ou par leur volonté. »

Notre utopiste prévoit une objection : occupé de tant de grandes entreprises, le roi de France sera presque toujours hors de ses états et ne pourra jamais être en paix. « C'est le contraire, dit-il, qui arrivera par la grâce de Dieu : vous avez et vous aurez beaucoup de frères, de fils, de neveux et d'autres proches que vous mettrez à la tête de vos armées pour diriger vos guerres, tandis que vous resterez dans votre pays natal pour vaquer à la procréation des enfans, à leur éducation, à leur instruction et à la préparation des armées, ordonnateur et dispensateur de tout le bien qui se fera et qui pourra se faire dans les royaumes situés en-deçà de la mer méridionale. »

A ceux qui trouveraient insolite cette manière de gouverner, Du Bois oppose l'exemple de quelques empereurs romains qui ont ainsi administré bien des royaumes; il cite encore le roi des Tartares, qui vit en repos au centre de ses états, et envoie dans les différentes provinces des lieutenans qui combattent pour lui quand la nécessité l'exige. « Votre majesté, ajoute-t-il, n'ignore pas les malheurs qu'entraîne la fin prématurée d'un prince qui meurt dans une expédition lointaine, alors même qu'il ne périt point par le sort des armes. Une triste expérience vous en a donné des preuves bien éclatantes et bien manifestes dans les personnes illustres de votre père et de votre aïeul. Les combats avaient cessé autour d'eux quand ils ont payé le tribut à la nature. C'est à l'intempérie des saisons et à la corruption de l'air qu'ils ont succombé, alors que les lois ordinaires de l'humanité et la force évidente de leur constitution semblaient leur assurer une longue existence. Et si l'on me dit que cet événement était réglé d'avance par le destin, et qu'ils n'auraient pu éviter ce genre de mort, je réponds que c'est là une opinion erronée, combattue par les vrais philosophes et par les théologiens. » Ici l'auteur avoue que les mouvemens des astres exercent une grande influence sur nos actions; mais il prétend que cette

(1) Blanche, fille de Philippe le Hardi, qui épousa Rodolphe d'Autriche, fils d'Albert Ier, vers le mois de janvier 1300.

influence n'est pas irrésistible, et que notre libre arbitre nous permet toujours de régler notre conduite d'après les conseils de la raison et de l'expérience. Le souvenir des causes passées et des effets qu'elles ont produits depuis l'origine du monde, la connaissance des causes présentes et l'habitude de conjecturer les effets qu'elles doivent vraisemblablement produire, voilà, selon l'auteur, ce qui fait l'habileté des démons à deviner l'avenir. C'est par des calculs et des prévisions de cette nature que les Grecs et les Romains ont réussi à dominer le monde, et il ne doute pas que Philippe le Bel n'atteigne le même but.

Dans la seconde partie de l'ouvrage, l'auteur traite des sujets de moins haute portée et plus accommodés à ses fonctions habituelles. Le grand mal du temps est à ses yeux l'empiétement de la juridiction ecclésiastique sur la juridiction royale. Une foule de procès qui devraient relever de cette dernière sont entraînés devant celle-là, grâce surtout à l'abus des excommunications. L'avocat du roi ne suffit pas pour empêcher le mal. Sa situation est difficile à l'égard des autres avocats, qui se réunissent pour l'attaquer en s'écriant : « Voilà cet homme qui est toujours disposé à combattre, comme un apostat, la juridiction et la liberté ecclésiastiques. » Ces clameurs et ces haines causent plus de tort aux avocats du roi que ne valent les salaires qu'ils perçoivent. Lorsque les juges royaux reprochent aux officiers d'usurper la juridiction royale, ceux-ci répondent qu'ils ont toujours été en possession des droits qu'ils exercent. « Ce qui est vrai, dit l'auteur, c'est qu'à moins d'une possession de cent années, on ne peut prescrire contre le roi ; le droit canon et le droit civil sont d'accord sur ce point. Or il y a moins de cent ans qu'ils ont usurpé toute leur juridiction; on peut le savoir par les vieillards, qui ont vu comment cela s'est fait. C'est même depuis l'an 1240, car alors l'exercice de leur juridiction se réduisait à si peu de chose qu'on ne percevait rien en Normandie pour les sceaux de l'archevêque et des évêques, qui maintenant rapportent annuellement 20,000 livres parisis et plus, déduction faite des frais. Ces abus s'introduisirent au commencement du règne de saint Louis, qui sûrement les aurait réprimés, s'il les avait connus. »

Comme remède, Du Bois propose un projet de lettre adressée par le roi à Boniface VIII. Il recommande de munir cette lettre d'un sceau pendant, afin qu'elle obtienne plus de créance. Elle devra être lue en consistoire; le pape et les cardinaux y verront un avertissement solennel, et sans doute ils prendront en considération la dévotion habituelle du royaume de France, si différent des autres états, où l'église n'a aucune juridiction. Si cela ne suffit pas, le roi créera, avec le consentement des évêques, des tabellions royaux auxquels on devra accorder la même foi qu'aux tabellions (notaires

apostoliques) établis par le préfet de Rome, Pierre de Vico. Ces tabellions royaux vivront de leurs honoraires, et assisteront toujours les laïques quand ceux-ci déclineront pour cause d'incompétence la juridiction des officiaux; ils instrumenteront pour eux et leur indiqueront la manière de procéder, en sorte que le roi aura le double avantage de recouvrer avec de grands profits la majeure partie de la juridiction qu'il avait perdue, et de déjouer bien des ruses en procurant ce qu'il est à peu près impossible d'obtenir aujourd'hui, c'est-à-dire le ministère d'un officier instrumentant avec fidélité pour quiconque voudra décliner la compétence d'un juge ecclésiastique. Il faudra aussi établir près de chaque officialité un procureur du roi qui, après avoir appelé un tabellion et au besoin un avocat, proposera, au nom des personnes citées à comparaître, les exceptions d'incompétence. Le roi, qui doit protéger tous ses sujets, a bien le droit sans doute de constituer un procureur pour empêcher que par l'excommunication on ne soumette au pouvoir de Satan les laïques qui refusent de comparaître devant un juge étranger ou qui diffèrent le paiement d'une somme d'argent. Il y a des lieux où les personnes soumises à la capitation sont excommuniées chaque année, et parce qu'elles s'endurcissent dans l'excommunication, leurs œuvres sont frappées de mort; plusieurs même trépassent dans cet état, qui fait concevoir de justes craintes pour leur damnation éternelle. Les prélats qui s'efforcent d'étendre ce pouvoir d'excommunier semblent être vraiment des amis de Satan, puisqu'ils préparent et multiplient les moyens de perdre les âmes. « Qu'est-ce en effet que ces excommunications fréquentes, habituelles, quotidiennes, sinon un piége de Satan, par lequel, chaque jour où les officiaux tiennent séance, plus de dix mille âmes en France sont précipitées de la voie du salut et de la vie dans les mains du démon? Si les prélats aimaient ardemment le salut des âmes, agiraient-ils ainsi au préjudice de Dieu, père et sauveur de tous les hommes, pour lesquels il a voulu que son fils mourût, non moins qu'au préjudice du roi, à qui ils enlèvent sa juridiction et les avantages qu'elle rapporte? »

L'auteur trace ensuite le plan d'une vaste enquête destinée à découvrir les abus. On sent dans toute cette partie du travail un officier civil des plus intelligens, animé de l'amour du bien. Il ne faut pas, dit-il, en pareille matière, attendre la plainte des intéressés. « J'en ai vu un exemple dans la personne d'une riche veuve qui venait de perdre un fils en bas âge. Les biens meubles de cette succession, valant 300 livres, étaient réclamés par l'évêque d'une part, et de l'autre par deux filles de la mère. Je représentais le roi dans cette affaire, et, en cette qualité, je soutenais la cause des filles; mais la mère se tenait du côté de l'évêque contre ses propres filles

et contre le roi, et c'était, disait-on, dans la crainte d'encourir une correction pour les déréglemens auxquels la voix publique l'accusait de s'être livrée avec un prêtre. »

Armée de l'excommunication, l'église pouvait tenir en échec toutes les tentatives de réforme. L'avocat de Coutances ne dit pas en propres termes qu'il faut braver les anathèmes ecclésiastiques, mais c'est bien là le fond de sa pensée. Il montre avec beaucoup de logique que, si la puissance royale devait s'arrêter devant l'excommunication, elle aurait un supérieur sur la terre, ce qui n'est pas. Le roi d'Angleterre, dont la souveraineté n'est pas aussi indépendante du pape que celle du roi de France, emprisonne fréquemment ses prélats. Le roi de France ne sera maître chez lui que quand il établira une pénalité sévère contre toute atteinte portée à sa juridiction. Cette pénalité doit être la confiscation des biens, laquelle atteindrait également ceux qui troubleraient les juges royaux dans la connaissance desdites usurpations. Quant à ceux qui oseraient s'immiscer dans l'administration des biens confisqués, ils sont menacés de la pendaison.

Le publiciste fait des observations pleines de sens sur la discipline ecclésiastique. Bien des lois établies par les pères de l'église sont fâcheuses et n'engendrent qu'hypocrisie, comme on peut le voir à Rome. Si les pères vivaient encore, ils révoqueraient plusieurs des défenses qu'ils ont faites sous peine de péché mortel, comme le fit saint Augustin. Au jour du jugement, plusieurs se plaindront d'avoir été damnés par eux. « Pourquoi, diront-ils, nous avoir tendu ces piéges? Les prescriptions de l'ancien et du Nouveau-Testament ne suffisaient-elles pas? Les apôtres et les évangélistes, Étienne, Laurent, Denys, Martin, Nicolas, ne vous avaient-ils pas autorisés de leur exemple? C'est vous qui les premiers vous êtes montrés les amis de Satan; il n'est pas étonnant qu'il vous ait épargné les tentations de la chair. En échange de vos âmes, vous lui en avez donné un nombre infini d'autres. »

Ces règlemens dont Du Bois regrette la rigidité étaient surtout les vœux de continence, qu'il dit avoir été imposés dans l'origine par des vieillards auxquels il n'était plus difficile de pratiquer cette vertu. Ils ont ainsi éloigné du saint ministère les hommes qui vivaient dans le mariage; mais ils n'ont pas repoussé les fornicateurs, les adultères, les incestueux, qui se disent continens. Tous font vœu de continence, mais peu l'observent. L'apôtre permettait à chacun d'avoir une épouse et de l'avoir publiquement; on a maintenant des concubines et des amantes adultères en feignant de n'en point avoir. C'est ce que savent les frères mineurs et les frères prêcheurs, qui connaissent mieux que d'autres le véritable état de la

société. Les saints pères n'auraient pas établi ces règles sévères, s'ils avaient eu autant d'expérience du monde qu'ils avaient de science des saintes lettres. Ils ont agi avec d'excellentes intentions. En tout cas, ce qu'ils ont établi, on peut le changer. Dieu lui-même a changé plusieurs choses de l'Ancien-Testament dans le nouveau.

L'auteur termine par des plaintes contre la longueur et la multiplicité des procès et par des observations pleines d'à-props sur les changemens dans la monnaie. Il expose sur ce point les doctrines de la meilleure économie politique avec une justesse qui, sous le règne de Philippe le Bel, ne manquait pas de courage. La date de ce traité peut être fixée avec la plus grande précision. Il appartient indubitablement à la seconde moitié de l'an 1300. Nous ne répéterons pas ici l'argumentation solide par laquelle M. de Wailly l'a prouvé. Du Bois cite lui-même ce traité comme étant de lui dans le *De recuperatione terræ sanctæ*.

II. — *Deliberatio super agendis a Philippo IV, Francorum rege, contra epistolam Bonifacii papæ VIII inter cætera continentem hæc verba : Scire te volumus.* Cette pièce a été publiée par Dupuy, *Preuves du différend*, p. 44 et suiv., d'après le registre du Trésor des Chartes, J, p. 493, avec le nom de Pierre Du Bois. Baillet, Velly, l'ont analysée; ce dernier en a conclu témérairement l'authenticité de la petite bulle *Scire te volumus*. C'est ici le seul ouvrage de Du Bois qui ne soit pas anonyme; c'est cet ouvrage qui a permis d'assigner un nom d'auteur à tous les autres. En effet, dans le *De recuperatione terræ sanctæ*, l'auteur s'attribue la composition du traité dont nous parlons en ce moment, ainsi que du *De abbreviatione guerrarum et litium*. La manière de Pierre Du Bois est du reste si facile à reconnaître, son érudition est si peu variée, ses citations sont si constamment les mêmes, que la série de ses écrits, une fois que l'un d'eux lui est clairement assigné, est très facile à établir.

L'opuscule publié par Dupuy n'est pas complet. Presque toutes les idées qui y sont exprimées se retrouvent dans le *De abbreviatione*. L'auteur, ainsi qu'on l'a vu plus haut, donne lui-même l'indication précise du jour où il le composa. L'opuscule fait si bien corps avec la fausse bulle *Scire te volumus* et avec la réponse dérisoire *Sciat tua maxima fatuitas* qu'on peut supposer que Du Bois est aussi l'auteur de ces deux dernières pièces. Antoine Loisel semble admettre que l'auteur de la *Deliberatio* est aussi l'auteur de la réponse *Sciat tua fatuitas*. Il est certain en tout cas que c'est le texte de la prétendue bulle *Scire te volumus*, non le texte de la bulle *Ausculta fili*, que Du Bois entend réfuter. Notre avocat, devenu théologien, affirme que le pape Boniface, par le seul fait de cette bulle, peut être réputé hérétique, s'il ne s'en défend publiquement, et s'il

n'en fait satisfaction au roi, défenseur de la foi. Le roi possède sa liberté en fait de temporel depuis plus de mille ans. Le pape veut le dépouiller de son plus beau privilége, qui est « de n'avoir pas de supérieur et de ne craindre aucune repréhension humaine. » Les papes feraient mieux de rester pauvres; quand ils l'étaient, ils étaient saints.

III. — *Quæstio de potestate papæ.* Ce traité, commençant par *Rex pacificus Salomon,* fut publié anonyme dans la seconde édition (1614, petit in-8°) du *Recueil des actes de Boniface VIII et de Philippe le Bel* (feuillet 58 jusqu'au feuillet 93). Il y est rapporté à l'an 1300 à peu près. Dupuy le reproduisit dans les *Preuves de* son *Histoire du différend d'entre le pape Boniface VIII et Philippe le Bel, roy de France,* pages 663-683. C'est par erreur que M. Boutaric l'a identifié avec le traité *De utraque potestate,* commençant par *Quæstio est utrum dignitas pontificalis,* qu'on a faussement attribué à Gilles de Rome. M. de Wailly a prouvé d'une façon au moins très probable que le traité en question est de Pierre Du Bois. Ce traité n'est pas seulement parfaitement d'accord avec les opinions du fougueux avocat normand; nous y retrouvons sa distinction entre l'autorité spirituelle d'Aaron et l'autorité temporelle de Moïse, ses argumens favoris tirés de la prescription, de la donation de Constantin, de la position particulière des rois de France, qui, à la différence de bien d'autres princes et notamment des rois d'Angleterre, exercent pour le temporel une autorité complétement indépendante de celle des papes. On y commente, ainsi que dans *la Supplication du peuple de France contre le pape Boniface,* le texte *quod ligaveris super terram,* etc., et cet autre : *reddite quæ sunt Cæsaris Cæsari.* L'auteur remarque que Jésus-Christ voulut payer le tribut pour lui et pour saint Pierre, afin de bien prouver qu'il ne prétendait, ni pour lui, ni pour son vicaire, à aucune autorité temporelle. Ajoutons, comme surcroît de preuves, que ce traité se trouve manuscrit dans un des deux volumes du Trésor des Chartes qui nous ont conservé la plupart des opuscules de Pierre Du Bois.

IV. — M. Boutaric attribue à Nogaret une pièce très curieuse qu'il a trouvée et publiée (1), pièce postérieure à l'attentat d'Anagni (7 septembre 1303), mais antérieure, ce semble, à l'absolution du roi par Benoît XI (2 avril 1304). La pièce en question appartient donc à cette période où l'on trouve dans les conseils du roi tant d'hésitation sur les rapports qu'il convenait d'avoir avec la cour de Rome. L'auteur de la pièce publiée par M. Boutaric expose les embarras de la situation. Boniface, après sa mort, a gardé des partisans considérables, même à la cour; des prélats, des princes, des clercs

(1) *Notices et extraits,* t. XX, 2e partie, p. 150-152 comp. *La France sous Philippe le Bel,* p. 120-121.

savans et fameux, le plus grand nombre des religieux le défendent et attaquent le roi avec violence. Ce que les partisans du roi disent et attestent contre la personne dudit pape pour l'excuse et la défense de Philippe, ces esprits chagrins le déclarent suspect et improbable; ils appellent le fait d'Anagni un attentat horrible, ils prétendent que la conscience du roi « et la mienne, » ajoute l'auteur, ne peuvent être tranquilles (1). On a bien fait quelque chose pour l'honneur du roi : grâce à la médiation de certaines personnes de probité, on a peut-être satisfait à Dieu en secret; mais il reste des scrupules à la conscience du roi et de quelques autres : les gens honnêtes et graves murmurent, et cela ne cessera que quand on aura fait une réparation publique. Si l'on pouvait trouver un bon conseil à donner et de bons textes bien clairs de l'Écriture, qui permissent au roi, en soutenant sainte mère église, de sauver son honneur, la réputation de ses ancêtres, et de confondre le parti contraire, cela serait d'un grand prix pour le roi et ses amis. « Qu'on cherche donc, ajoute l'auteur, avec sagesse et bonne foi, et peut-être trouvera-t-on en même temps une chose plus importante et plus frappante encore pour l'intérêt de l'état, même en dehors de l'affaire dont il s'agit. Enfin il faut remarquer... Je n'en dis pas plus pour le moment. Écrit et souscrit de ma main (2). »

Rien dans tout cela ne convient à Nogaret. L'auteur de la note remise au roi appartient à un parti intermédiaire entre celui des ennemis de Boniface et celui des ultramontains; il pense qu'un crime a été commis à Anagni; or Nogaret le prend de bien plus haut : il soutint toute sa vie qu'il avait mérité récompense, que l'église universelle avait envahi le palais de Boniface avec lui. Il affectait d'avoir la conscience parfaitement tranquille. Des concessions comme celles qui remplissent l'écrit publié par M. Boutaric eussent été pour lui des aveux funestes et l'eussent infailliblement perdu. Ce n'est pas lui, par exemple, qui eût dit qu'on n'avait pas encore assez satisfait à Dieu et à l'église. Enfin le mystère dont l'auteur s'entoure, cette façon d'éveiller l'attente et la curiosité du roi, de faire valoir d'une manière charlatanesque un mémoire qu'il se réserve de présenter et dont il ne veut pas dire le mot, cet âpre désir de tirer parti de ses idées et de ses notes, tant d'autres signes qui révèlent un homme de rang

(1) *Turbatam et obfuscatam habentes opinionem et conscientiam erga regem, æstimant etiam ipsum meque non omnino quietam et pacatam habere conscientiam erga Deum, eo quod sanctæ matri ecclesiæ satisfactum non apparet adhuc, secundum quod utique conveniens esse deberet.*

(2) *Prudenter ergo bonaque fide quærantur ista, quia forte non solum hæc invenientur, sed et res multo major et mirabilior circa statum regni et aliorum, etiam si occasio rei propositæ non subesset. Denique notandum... Non plus ad præsens. Manu propria scriptum et subscriptum.*

inférieur, ne sont pas dignes d'un ministre aussi haut placé que Nogaret, qui voyait habituellement le roi comme garde du sceau royal, conférait avec lui dans l'intimité, et pouvait sans préparation ni intermédiaire lui proposer ses idées. D'un autre côté, l'auteur de la pièce en question se regarde comme compromis avec le roi dans la lutte contre le clergé. Le mot *meque*, s'il n'est pas une faute, suppose que l'auteur est mêlé à la politique de la cour. Trouvant donc auprès de Philippe un homme qui se fit en quelque sorte une spécialité de servir au roi des textes conformes à ses vues, de l'obséder de mémoires qu'on ne lui demandait pas, un homme qui ne recula pas quelquefois pour se faire valoir devant l'emploi des procédés d'un certain charlatanisme, il est naturel d'attribuer à un tel personnage la pièce dont nous parlons. L'attention que prend l'auteur du mémoire de dissimuler son nom rappelle tout à fait les précautions analogues qu'on remarque dans le *De abbreviatione*. Hâtons-nous de dire que l'attribution que nous faisons en ce moment n'a pas, à beaucoup près, le degré de certitude de celles que nous avons proposées pour les trois mémoires dont il a été question jusqu'ici, et que nous allons proposer our les sept qui nous restent à énumérer.

V. — *La Supplication du pueuble de France au roy contre le pape Boniface le VIIIe*, pièce en français, publiée d'abord dans les *Acta inter Bonifacium VIII et Philippum Pulcrum*, publiés par Vigor, p. 36-44 de l'édition de 1613, p. 46-54 de l'édition de 1614, et reproduite par Dupuy, *Preuves de l'histoire du différend*, p. 214-219. M. de Wailly l'attribue avec raison à Pierre Du Bois. Tout au plus pourrait-on supposer que la rédaction en français n'est pas de lui. Quant aux idées, elles sont exactement les mêmes que celles qui sont exposées dans les traités latins de Du Bois, en particulier dans le traité *De abbreviatione*. C'est à tort que M. Rathery a considéré cet opuscule comme le cahier du tiers-état aux états de 1302. M. Boutaric s'est trompé également en rapportant à l'année 1302 un pamphlet évidemment postérieur à la mort de Boniface, et qui fut probablement écrit en septembre 1304. On possède plusieurs exemplaires manuscrits de ce traité.

L'auteur rattache l'origine du pouvoir temporel des papes à la donation de Constantin; il conclut de là que les premiers successeurs de saint Pierre n'avaient, comme saint Pierre lui-même, qu'une autorité purement spirituelle. Quant à l'autorité temporelle du roi, elle existe depuis plus de mille ans; elle a donc pour elle la prescription, toute propriété reposant en définitive sur la parole adressée par Dieu à nos premiers parens : *quod calcaverit pes tuus, tuum erit*. Cette théologie assez inexacte, et qui semble supposer que l'auteur n'était pas très familier avec les textes sacrés, ne l'empêche

pas d'affirmer hardiment qu'on ne peut contester ce qu'il vient de dire sans se rendre coupable d'hérésie, et d'insister pour que Boniface VIII reçoive une punition exemplaire qui imprime une crainte salutaire à quiconque serait tenté à l'avenir d'imiter sa conduite. Le pontife hérésiarque a soutenu qu'il était souverain du monde au spirituel et au temporel, maxime qui empêcherait les princes infidèles de se convertir, puisque par le baptême ils perdraient le fleuron de leur souveraineté. Comment a-t-il pu être assez téméraire pour vouloir gouverner le temporel, lui qui n'a pas su remplir ses devoirs spirituels? Son premier devoir était d'enseigner l'univers, de même que Jésus-Christ envoya ses apôtres dans le monde entier avec le don des langues; mais ledit Boniface a été négligent, il n'a pas enseigné la centième partie du monde. Pour cela, il eût fallu qu'il sût l'arabe, le chaldéen, le grec, l'hébreu, etc., puisqu'il y a des chrétiens parlant toutes ces langues qui ne croient pas comme l'église romaine, par la raison qu'ils n'ont pas été enseignés. Or il est notoire que Boniface ne sut aucune de ces langues. — Ce n'est pas la seule fois que Du Bois, avec un sentiment assez large, admettra dans le sein de l'église universelle les églises chrétiennes d'Orient que l'église de Rome traite de schismatiques.

Un passage remarquable est celui où Du Bois développe cette pensée qu'il a déjà indiquée dans la *Quæstio*, à savoir que Moïse représenta le pouvoir temporel, tandis qu'Aaron représenta le pouvoir spirituel des Juifs. Il parle pour la première fois en ce traité du *pentarque* d'Orient, sur lequel il revient dans le *De recuperatione*, ch. 36, et dans une de ses pièces contre les templiers. « Si comme les *pentarcos* devers Orient, neuf cens evesques quique il y a sous li près de tous les Grieux. » M. de Wailly a pensé que ce mot pouvait désigner le souverain de la Russie; mais le passage du *De recuperatione*, ch. 36, que notre savant confrère ne connaissait pas quand il écrivait son mémoire, tranche la question. Le mot *pentarcos* est évidemment le mot arabe *batrak*, ou « patriarche, » par lequel on désigne tous les grands chefs d'églises indépendantes en Orient. Le *pentarcos* de Du Bois est probablement le patriarche des nestoriens ou Chaldéens ou Syriens orientaux, nommé par excellence « patriarche d'Orient. » Le patriarche des Syriens jacobites avait sous lui un nombre d'évêques bien moins grand, et ce n'est pas de lui qu'il peut être question ici.

ERNEST RENAN.

(*La seconde partie au prochain n°.*)

HISTOIRE NATURELLE DE L'HOMME

LA

RACE PRUSSIENNE

Il y a moins d'un an, je m'élevais ici même contre les applications de l'anthropologie à la politique. Ces applications, disais-je, reposent presque toujours sur des erreurs; elles ne sont propres qu'à engendrer, à éterniser la haine et la guerre. J'étais loin de penser alors que les faits confirmeraient mes paroles d'une si prompte et terrible manière. Grâce à l'idée de l'antagonisme des races, mise en jeu et exploitée avec une machiavélique habileté, l'Allemagne entière s'est levée au nom du pangermanisme; elle veut régner sur les races latines, et, voyant dans la France l'expression la plus élevée de ces races, elle s'est ruée sur notre patrie avec l'intention hautement proclamée de nous réduire à une impuissance irrémédiable. Appelée à cette croisade par la Prusse, elle s'est subordonnée à cette puissance, et a relevé pour elle l'empire germanique. En agissant ainsi, les vrais Germains n'espèrent pas sans doute préparer un avenir de bienveillance internationale et de paix. La victoire assure-t-elle du moins la suprématie à leur race? Pas davantage. La Prusse ne s'en laissera pas déposséder. Or les élémens ethnologiques de cette nation sont tout autres que ceux qui ont donné naissance aux nations vraiment allemandes. Des conditions climatériques spéciales ont maintenu et accentué les différences originelles. En réalité, au point de vue anthropologique, la Prusse fait à peine

partie de l'Allemagne. Voilà ce que je voudrais montrer en peu de mots.

L'histoire physique et ethnologique de la Prusse se confond avec celle de toutes les contrées placées au sud et au sud-est de la mer Baltique. Cette région fait partie d'une immense plaine plus ou moins ondulée qui de l'Océan-Atlantique s'étend jusqu'à la Mer-Noire avec une ligne de faîte si peu accusée qu'aux inondations annuelles de l'automne et du printemps le Priépetz, affluent du Dniéper, communique avec le Bug, affluent de la Vistule, et avec le Niémen. Le versant nord de cette plaine est essentiellement composé de sable et semé de blocs erratiques enlevés aux Alpes scandinaves, qui reportent la formation de ces terrains à l'époque glaciaire. Un limon argileux distribué en larges plaques le fertilise par places, laissant de vastes espaces que couvrent des landes stériles et d'inépuisables tourbières qu'un travail opiniâtre peut seul transformer en champs cultivés. Sur ce sol à peine incliné, les eaux s'amassent en étangs, en lacs innombrables souvent alimentés ou mis en communication par des fleuves ou des rivières au lit sinueux, au cours lent, aux eaux rarement limpides. Un climat généralement humide est la conséquence naturelle de cet état de choses. Les vents du nord-est, s'ajoutant à l'influence de la latitude, prolongent et rendent plus rigoureux les hivers partout où ne se fait pas sentir l'action modératrice de la mer. Des forêts presque continues, et dont plusieurs contrées ont gardé de magnifiques restes, semblent avoir couvert presque toute cette région.

Aussi loin que pénètre l'histoire classique, deux grandes races, toutes deux appartenant à la souche âryenne, semblent se partager les terres que baigne la Baltique. A peine les écrivains de la Grèce et de Rome mentionnent-ils un troisième élément duquel nous aurons au contraire à tenir un grand compte. A l'ouest, la race germanique, représentée par les Saxons et les Angles, occupait les rivages de la mer, le Hanovre, le Holstein et une partie du Mecklembourg. En arrivant à l'Oder, elle se heurtait aux populations slaves. De ce contact sortit sans doute la race mixte des Vandales (1), qui, au IIe siècle de notre ère, occupait le cours supérieur de l'Elbe, et dont le nom a laissé dans l'histoire une signification presque inutile à rappeler. Les Slaves, arrivés sur la Vistule à une époque préhistorique, en possédaient le bassin entier. Attaqués par les Goths, sortis de Suède vers le IIIe siècle avant notre ère, ils perdirent l'embouchure du fleuve et une partie du littoral; mais quatre siècles après ils prirent

(1) Les Vandales ont été rattachés tantôt au tronc germanique, tantôt à la souche slave. L'étymologie du mot semblerait au moins indiquer la prédominance de ce dernier élément ethnologique. (A. Maury.)

leur revanche et chassèrent les envahisseurs. Poursuivant leurs conquêtes, ils s'emparèrent de tous les pays voisins, et rejetèrent sur l'empire romain les populations pures ou mélangées qui se rattachaient à la souche germanique. Aux ve et vi^e^ siècles, une partie de la Courlande à l'est, du Mecklembourg à l'ouest, avec tous les pays intermédiaires que nous appelons *Prusse* proprement dite, Brandebourg, Silésie, Poméranie, appartenait à la race slave (1).

Les Slaves et les Germains étaient également étrangers à ces régions. C'est en conquérans qu'ils y entraient. Ce n'étaient pas des terres désertes que se disputaient les deux races âryennes; elles avaient également à subjuguer les premiers occupans. Ceux-ci ont laissé bien peu de traces dans l'histoire; pourtant Tacite parle de *Fenni*, que M. A. Maury place aux embouchures de la Vistule; les *Phinni* et les *Zoumi* ou *Suomes* de Strabon et de Ptolémée habitaient quelque part en Pologne, les *Estes* de Jornandès étaient établis fort au sud des Esthoniens actuels. Ces peuples n'étaient ni germains ni slaves; ils faisaient partie de ce groupe de races humaines qu'on a nommées tour à tour races tchoudes, mongoloïdes, touraniennes, nord-ouraliennes, qui sont plus généralement connues sous le nom de races finnoises, et dont la plupart se rattachent à la branche allophyle du tronc blanc (2).

Les anciens historiens ne pouvaient donner aucune notion sur l'origine de ces races. Il est bien douteux qu'ils les aient distinguées des populations voisines. Les recherches modernes ont fait connaître peu à peu les caractères qui les isolent, leur nombre, leur importance et les rapports existant entre elles. La linguistique comparée a rendu à ce point de vue d'immenses services, et tous les progrès accomplis dans ce sens ont longtemps été dus à peu près à elle seule (3). Or cette science montre les populations dont il s'agit comme partagées en une vingtaine de petits peuples qui ne comptent pas ensemble quatre millions d'individus, presque tous isolés

(1) Je n'ai pas à m'occuper ici des autres contrées possédées par les Slaves et de l'extension de cette race en tout sens. Le lecteur que la question intéresserait n'a qu'à consulter les deux curieuses cartes publiées par M. Duchinski comme appendice au travail de M. Viquesnel (*Coup d'œil sur quelques points de l'histoire générale des peuples slaves*). Parmi les autres historiens, linguistes, géographes ou anthropologistes, dont je résume ici les opinions, je me borne à citer Cantu, H. Martin, A. Maury, Latham, Malte-Brun, Prichard, etc.

(2) Les races blanches forment trois groupes principaux ou *branches* : la branche âryenne, la branche sémitique et la branche allophyle. On pourrait critiquer cette dernière dénomination, mais elle est généralement usitée dans la science.

(3) Parmi les auteurs qui se sont le plus occupés des races finnoises, il faut mentionner A. Castrén et A.-E. Ahlgvist, qui tous deux les ont visitées l'une après l'autre. M. E. Beauvois a résumé leurs travaux, en ajoutant ses propres recherches, dans un ouvrage intitulé *Études sur la race nord-altaïque*.

géographiquement et distribués en îlots au milieu des blancs et des jaunes. L'étude des caractères extérieurs permet de faire un pas de plus; elle constate dans le type général des modifications en rapport avec les races environnantes. Le Nord-Altaïen, dit M. Beauvois, passe au Mongol au-delà de l'Oural, au Turc sur les rives du Volga, au blanc-âryen dans le bassin de la Baltique. De ces faits, on peut déjà conclure que les Finnois ont dû occuper autrefois une étendue plus considérable, et que leur petit nombre et leur isolement actuels tiennent au moins en grande partie à des mélanges accomplis au profit des populations qui les ont comme submergés.

Cette conclusion se justifie bien plus encore lorsque l'on renverse les termes du problème étudié par M. Beauvois, et qu'au lieu de s'en tenir à l'influence des races âryennes ou mongoliques sur les Finnois on recherche celle qu'ils ont eux-mêmes exercée sur leurs envahisseurs. Laissons pour le moment de côté les Asiatiques, et ne parlons que des Européens, dont l'histoire nous est mieux connue. Rappelons que les Slaves, frères des Germains et des Gaulois de César, présentaient des caractères physiques analogues. Chez les uns et les autres, la taille était élevée et svelte; les cheveux, les yeux, le teint, présentaient les couleurs bien connues. Prichard, guidé par les témoignages historiques, était arrivé à cette conclusion (1), qui est aussi celle de M. A. Thierry (2). Des recherches récentes et d'une autre nature confirment pleinement ces résultats. Les anatomistes polonais ont retrouvé dans les têtes osseuses des anciens Slaves le crâne allongé et harmonique des Aryens. Le magnifique album photographique publié par la Société d'histoire naturelle de Moscou montre chez les Slaves modernes les traits les plus caractéristiques des races de la même branche, et pourrait être regardé comme illustrant les récits de certains voyageurs (3). En revanche, les descriptions dues à d'autres observateurs et ce que nous pouvons chaque jour constater par nous-mêmes contrastent singulièrement avec les données précédentes. Nous connaissons tous des individus généralement considérés comme Slaves, se regardant eux-mêmes comme tels, et qui pourtant sont de petite taille, ont les yeux et les cheveux foncés, le teint tirant sur le brun, la charpente osseuse plutôt délicate et grêle que forte et robuste. Évidemment ce ne sont pas les fils des Slaves historiques, ce sont autant de proches parens des Lettons de la Livonie, qui eux aussi ont été rattachés à cette famille parce qu'ils en parlent un dialecte; mais ces Lettons, petits, faibles, qui prennent de l'embonpoint dès qu'ils sont

(1) *Researches ento tho physical history of mankind*, t. III.

(2) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1854.

(3) *Hungary and Transylvania*, by Paget.

bien nourris, et dont les femmes sont souvent presque naines, ne seront jamais des Slaves pour l'anthropologiste. Ce sont évidemment les frères des Esthoniens, Finnois plus grands et plus robustes, avec lesquels d'ailleurs ils se fondent insensiblement. Ici la linguistique prise pour guide unique a conduit à une erreur sur laquelle j'insisterai plus loin.

Je sais que j'aborde un terrain délicat, que je touche à une question obscurcie par une de ces erreurs que je signalais tout à l'heure, par des préventions que je voudrais combattre. A la suite de luttes politiques et sous l'empire de sentimens dignes de la plus sérieuse sympathie, mais qui les ont égarés, d'excellens esprits ont admis l'existence d'un antagonisme radical entre les races âryennes et finnoises. L'*Iran* et le *Touran*, disent-ils, ont constamment été en lutte; ils ne sauraient habiter en paix le même sol, encore moins s'unir et se fondre. L'anthropologie, cette science qui, née d'hier, a grandi si rapidement, ne confirme en rien ces doctrines absolues. Bien au contraire, elle nous montre la plupart des populations européennes, toutes peut-être, comme ayant reçu à des degrés divers une part de sang allophyle, souvent de véritable sang finnois. Il n'est pas difficile de reconnaître la présence de cet élément ethnologique en France et jusque dans la capitale. Le fait est bien plus évident encore sur certains points de notre territoire, dans la Basse-Bretagne méridionale par exemple, où j'ai pu le constater par moi-même. Rapprochons ces faits qui nous touchent de ceux que présentent les bords de la Baltique, le bassin de la Vistule, et, sans recourir à des migrations dont l'histoire aurait perdu toute trace, nous expliquerons aisément un fait signalé par M. Duchinski. « Les caractères distinctifs des Armoriques tracés par César ont, dit cet auteur, des analogies avec ceux des Lithuaniens. Les Polonais qui ont séjourné en Bretagne s'accordent à trouver une foule de points de ressemblance entre les Bretons actuels et leurs compatriotes, surtout ceux qui avoisinent la Lithuanie. » C'est que le mélange du sang finnois et du sang âryen s'est opéré dans les deux contrées. Seulement, dans le bassin de la Baltique, c'est au Slave que s'est unie la race allophyle; c'est avec le Celte qu'elle s'est croisée chez nous. Nous n'avons pas à rougir des résultats du mélange. Quelque malheureux que nous soyons en ce moment, l'ennemi ne raiera le nom français d'aucune page de l'histoire, et certes les enfans de notre vieille Armorique ont assez fait leurs preuves en tout genre pour qu'on puisse accepter sans répugnance une certaine communauté d'ancêtres avec eux.

Ces faits étaient du reste bien embarrassans naguère. Ils s'expliquent aujourd'hui, grâce aux recherches toutes récentes de l'ar-

chéologie préhistorique et de la paléontologie humaine. A peu près partout où l'on a cherché en Europe, on a reconnu l'existence d'hommes antérieurs à toute histoire. Un certain nombre a vécu aux époques géologiques qui ont précédé immédiatement celle que nous traversons. Cette existence est attestée par les produits d'une industrie, rudimentaire sans doute, mais qui accuse aussi parfois des instincts élevés prêts à se développer. Malheureusement ces ouvriers des anciens jours nous sont connus d'ordinaire par leurs œuvres seules : les fossiles humains sont encore bien rares; toutefois de l'ensemble des observations recueillies jusqu'à ce jour ressortent déjà quelques conclusions dont l'importance ne saurait être méconnue. Quand vivaient en France le rhinocéros et l'éléphant, le renne et le bœuf musqué, ce qui existait de l'Europe avait déjà ses habitans. Ces populations primitives se ressemblaient par des caractères ostéologiques communs (1). Certains détails d'importance secondaire établissaient entre elles des distinctions analogues à celles qui séparent de nos jours les peuples issus de la même souche. A en juger par l'abondance des armes, des outils que l'on recueille, ces populations devaient être, au moins par places, aussi denses que le permet la vie des peuples chasseurs.

Telle est la grande formation humaine que les Aryens envahirent à des époques diverses, et dont plusieurs nous sont cachées par la nuit des temps. Nous pouvons néanmoins juger jusqu'à un certain point de ce qui dut se passer. Les races allophyles ne furent pas exterminées. Pour qu'une race, une nation disparaisse en entier, il faut des circonstances exceptionnelles, il faut que la lutte ait lieu sur un terrain limité et circonscrit, dans une île par exemple. C'est ainsi que les Espagnols ont pu anéantir la race caraïbe dans les archipels du golfe du Mexique. Sur le continent, il en a été tout autrement. Malgré les massacres accomplis par les conquistadores, la race locale forme encore le fond de la population dans toute l'Amérique espagnole et portugaise. Ici pourtant il n'y avait pas seulement antagonisme de race et guerre à outrance; il y avait en outre du côté des Européens la supériorité des armes, la force que donne la civilisation, le dédain qu'elle inspire pour la vie de l'homme sauvage ou prétendu tel. Entre les Aryens et les allophyles, il n'exis-

(1) M. Pruner bey, qui le premier a nettement formulé cette proposition, a rencontré d'abord une opposition assez vive. Il y avait sans doute dans les premières opinions de l'éminent anthropologiste certaines exagérations et des lacunes tenant à l'état de la science. Les faits permettent aujourd'hui de faire la part des unes et des autres tout en rendant justice à l'auteur, et quelques-uns des écrivains qui ont le plus combattu ses idées me paraissent bien près d'adopter ce qu'elles ont d'essentiel. (Voyez le *Précis de paléontologie humaine*, par le docteur Hamy.)

tait pas de différences aussi tranchées. Les moyens d'attaque et de défense étaient à peu près les mêmes. Les terres incultes et couvertes de forêts ouvraient aux indigènes des retraites sûres. Les Slaves, pas plus que les Celtes, n'ont pu détruire les peuples qui occupaient avant eux les terres où nous vivons.

Les violences d'une conquête barbare entraînent elles-mêmes des unions et concourent à la formation d'une race métisse. Le temps d'ailleurs calme les haines et adoucit les répugnances. Les Aryens et les allophyles durent se mélanger d'autant plus aisément que les vainqueurs n'étaient certainement pas de beaucoup au-dessus des vaincus au point de vue de l'état social. De là naquirent ces populations à caractères mixtes que l'on rencontre partout. Parfois aussi les races se juxtaposèrent pour ainsi dire et occupèrent la même contrée, se mêlant sans doute en partie, mais sans se confondre entièrement. La Lithuanie présente de nos jours encore la persistance d'un pareil état de choses. Les deux types y sont restés très distincts (1). Enfin les races indigènes, plus nombreuses à coup sûr que les hordes envahissantes, durent former longtemps des groupes compactes où ne pénétra que fort peu l'élément étranger, où tout se conserva, la langue aussi bien que les caractères physiques. Il reste encore quelques *témoins* de ces îlots, jadis sans doute bien plus nombreux et plus étendus. Les Lives, les Esthoniens, ne sont pas autre chose. C'est là un fait que mettra difficilement en doute quiconque aura examiné attentivement trois têtes osseuses d'Esthoniens généreusement cédées à notre Muséum par le Cabinet d'histoire naturelle de Saint-Pétersbourg (2). Les mâchoires inférieures de deux d'entre elles présentent au plus haut degré les particularités remarquables qui caractérisent la mâchoire trouvée en France dans les terrains quaternaires de Moulin-Quignon. La troisième offre dans son ensemble une ressemblance non moins frappante avec les têtes humaines fossiles extraites des cavernes de Belgique par M. Dupont, et remontant aux mêmes âges géologiques. Les Esthoniens, les populations qui leur ressemblent, sont bien les descendans directs des hommes qui ont vécu en France en même temps que les éléphans et les rhinocéros.

La fixité de ces caractères pendant un laps de temps supérieur à tous ceux qu'embrassent les plus lointains souvenirs de l'humanité est faite pour surprendre au premier abord; elle s'explique pourtant lorsqu'on se rappelle que les Esthoniens ont dû vivre sous l'empire de conditions d'existence peu différentes depuis ces temps

(1) Malte-Brun.

(2) Voyez les *Bulletins de la Société d'anthropologie*, 2e série, t. Ier.

reculés. Ils habitèrent d'abord les portions aujourd'hui tempérées de l'Europe. Or ces contrées ne ressemblaient guère alors à ce qu'elles sont devenues. Toutes nos chaînes de montagnes avaient à cette époque des glaciers plus étendus que ceux des Alpes actuelles. La faune, la flore, se composaient essentiellement d'espèces boréales. Jusque dans la France méridionale, le climat était évidemment humide, froid, et devait présenter beaucoup d'analogie avec celui que j'ai décrit en commençant. Quand s'ouvrit la période géologique actuelle, quand la température s'adoucit, les plantes et les animaux pour qui elle devenait trop élevée accompagnèrent les glaces qui reculaient vers le nord. Bien des tribus humaines durent les suivre, entraînées, elles aussi, par leurs habitudes, par l'attrait du monde qui s'ouvrait devant elles, par les nécessités de la chasse, comme le sont de nos jours les Peaux-Rouges d'Amérique. Peut-être aussi les premières invasions âryennes refoulèrent-elles dans les âpres solitudes du bassin de la Baltique une partie des allophyles, qui y trouvèrent la liberté jusqu'au moment où le flot des Slaves déborda jusque chez eux (1). Quoi qu'il en soit, placés dans un milieu fort analogue à celui qu'ils avaient quitté, ils ne pouvaient que conserver leurs traits caractéristiques aussi longtemps que le croisement avec une autre race ne viendrait pas les altérer. Voilà pourquoi les Esthoniens de nos jours ont tous les traits ostéologiques essentiels de l'*homme quaternaire* de la France et de la Belgique.

Les distinctions tirées de l'anatomie et des traits extérieurs sont incontestablement d'une importance supérieure pour caractériser les races humaines. Les invasions ne peuvent rien ou presque rien sur les élémens physiques essentiels d'une population. Le mélange même des races les respecte en partie, et, grâce à l'atavisme, ils reparaissent de temps à autre dans leur intégrité première, même après des siècles de métissage. Il en est autrement des caractères linguistiques. Ceux-ci peuvent disparaître assez rapidement, et sont alors effacés sans retour. En cas de conquête, la race victorieuse impose toujours au bout d'un certain temps sa langue à la race vaincue. L'histoire des peuples européens fourmille d'exemples de ce genre. Lorsque le souvenir d'un changement de cette nature s'est perdu, quelque récent qu'il soit, il donne souvent lieu à d'étranges

(1) Cette manière de comprendre les migrations de la race finnoise est en désaccord avec la manière de voir de quelques écrivains de grand mérite qui la regardent comme venue du nord-est. Sans entrer dans une discussion qui m'entraînerait trop loin, je me bornerai à faire remarquer que mon opinion repose principalement sur les données assez récemment acquises au sujet des modifications climatériques subies par notre hémisphère. A l'époque où l'homme quaternaire vivait en France, les *toundras* du Ienisseï et toutes les localités analogues étaient inhabitables.

méprises. On rattache à la même souche et l'on regarde comme sœurs les populations parlant un même langage; on déclare anéantie celle dont la langue s'est effacée. Des recherches souvent difficiles sont alors nécessaires pour retrouver les origines vraies, pour reconnaître la réunion sur un terrain parfois très circonscrit d'élémens ethnologiques fort différens. C'est ainsi que l'adoption générale de l'espagnol par les descendans des Guanches avait fait croire à l'extinction de cette race, lorsque M. Sabin Berthelot vint en révéler l'existence, montrer que la majeure partie des Canariens lui appartiennent, et qu'il existe encore plusieurs familles dont les ancêtres directs luttèrent contre Béthencourt et ses compagnons.

Quelque chose d'entièrement semblable, mais accompli sur une échelle beaucoup plus vaste, s'est évidemment passé dans les contrées qui nous occupent. Le Slave conquérant a imposé sa langue au Finnois. J'ai déjà cité les Lettons, entièrement Finnois par leurs traits physiques, et qui n'en parlent pas moins une langue slave tellement caractérisée qu'elle a donné son nom à tout un groupe de dialectes voisins, — les Lithuaniens où l'on distingue les deux types physiques, tandis que la langue est essentiellement âryenne et celle même qui se rapproche le plus du sanscrit. La Prusse proprement dite présentait à une époque relativement récente un fait absolument pareil. Un ancien voyageur allemand, racontant ce qu'il a vu, dit que la population de cette contrée est composée de *géans* et de *nains* (1). Le contraste des races est ici nettement accusé par l'exagération même de l'auteur. Le *borussien* ou *vieux-prussien* n'en était pas moins une langue slave intermédiaire entre le *lette* et le *lithuanien*. Dans ces deux dialectes du reste, Thunmann et Malte-Brun ont trouvé des racines finnoises. Le premier a signalé en outre une population franchement finnoise qui vivait encore dans la Prusse orientale vers le milieu du XIIIe siècle. Enfin l'Esthonie, la Livonie et la Courlande possèdent encore des populations qui, en dépit des siècles et d'une double conquête, ont conservé leurs idiomes primitifs. Il est vrai que les limites de ceux-ci se resserrent chaque jour davantage, et qu'ils disparaîtront sans doute prochainement. En 1862, il ne restait plus en Courlande que deux mille personnes environ employant l'un ou l'autre des deux dialectes anciennement usités. En Livonie, *douze* individus seulement parlaient encore la langue de leurs pères (2). Évidemment dans quelques années d'ici quiconque se laissera guider par la linguistique seule croira pouvoir affirmer que les Lives ont entièrement disparu.

(1) Herberstein, cité par Prichard, t. III.
(2) Latham, *Elemens of comparative philology*.

En somme, des Finnois et des Slaves plus ou moins purs, plus ou moins mélangés, tels ont été jusqu'au milieu du XIIe siècle les seuls élémens ethnologiques dans toute la région comprise de l'Esthonie au Mecklembourg. La race slave dominait sans doute, et c'est à elle que se rattachait la très grande majorité de la sauvage aristocratie qui régissait ces tribus. Tout au plus peut-être quelques Goths, quelques Vandales restés en arrière et acceptant le joug des Slaves, peuvent-ils avoir mêlé leur sang à celui de ces derniers. Quant à l'élément germanique, il n'accuse sa présence par aucun signe appréciable, et l'histoire est absolument muette à son égard.

Le commerce et la religion, telle qu'on l'entendait alors, vinrent modifier cet état de choses. En 1158, un bâtiment brêmois, frété pour l'île de Gothland, fut poussé par les vents jusque vers l'embouchure de la Dwina. Les marchands qui le montaient trouvèrent sur cette côte des peuples à peu près sauvages tout disposés à échanger de riches fourrures pour du sel, des toiles communes et d'autres objets en rapport avec les besoins d'une société dans l'enfance. Les Hanséatiques accoururent et se partagèrent les bénéfices d'un commerce analogue à celui qui se pratique de nos jours avec les Peaux-Rouges, dans l'Amérique du Nord. Comme nous le faisons encore, ils envoyèrent des agens qui s'établirent sur les points les plus favorables, et qui, pour protéger les personnes et les marchandises contre l'agression des indigènes ou des pirates danois, élevèrent des forteresses. C'est ce que nous appelons aujourd'hui des *comptoirs*. La race germanique prit ainsi pied sur les terres des Slaves. Toutefois elle ne se serait guère éloignée des côtes, si elle avait obéi uniquement à l'impulsion née des intérêts commerciaux. Un mobile plus puissant ne tarda pas à la conduire jusque dans l'intérieur du pays.

Dès l'an 997, saint Adalbert, archevêque de Prague, essaya d'introduire le christianisme chez les *Pruczi* ou *Prutzi*, population que l'histoire mentionne pour la première fois vers cette époque, qui occupait à peu près la Prusse orientale actuelle, et dont les nombreuses tribus semblent avoir été reliées entre elles par une organisation sacerdotale commune. Toujours est-il que ces Prussiens primitifs étaient fort attachés à leurs croyances. Adalbert, ayant pénétré sur le territoire sacré d'un sanctuaire appelé *Romov* ou *Romowe*, fut massacré comme sacrilége. Un siècle environ s'écoula sans autre tentative de conversion. En 1106, un moine nommé Maynard se joignit à des marchands, et reprit l'œuvre interrompue, mais en s'adressant aux Lives de la Livonie. Menacé à son tour, il fit construire plusieurs forts dont il fallut faire venir par mer tous les matériaux. Le titre d'évêque d'Yaküll récompensa ce zèle actif

et conquérant. Maynard eut pour successeurs deux de ces évêques guerriers qui, dans l'ardeur de leur prosélytisme, oubliaient volontiers l'horreur professée par l'église pour l'effusion du sang humain. Le premier, Berthold, d'origine saxonne, fut chassé par la force des armes, revint à la tête d'une armée, défit les Lives, et fut tué en les poursuivant. Le second, Albert d'Asseldern, aidé par l'empereur et par le roi de Danemark, se mit à la tête d'une croisade, aborda avec vingt-trois vaisseaux sur la rive septentrionale de la Duna, et y bâtit la ville de Riga, dont il occupa le siége pendant vingt-huit ans.

Pour s'assurer un appui moins précaire que celui des croisés, le belliqueux évêque appela autour de lui des nobles allemands, et leur distribua les terres conquises à charge de service militaire. En outre il fonda l'ordre des chevaliers porte-glaive, qui subjuguèrent les Esthoniens. Christian, apôtre et évêque de Prusse, suivit l'exemple d'Albert, institua les frères de la milice du Christ; mais, dans une bataille qui dura deux jours, les Prussiens tuèrent tous les chevaliers de cet ordre à l'exception de cinq. Alors Christian appela au secours de sa propagande les chevaliers teutoniques, déjà illustrés par leurs combats contre les infidèles d'Orient. Ceux-ci se hâtèrent d'accourir, et, réunis aux porte-glaive, qui se fondirent bientôt avec eux, ils commencèrent contre les païens de la Baltique une guerre acharnée, qui entraîna souvent la Pologne, menacée, elle aussi, par la puissance envahissante des chevaliers, et que les Prussiens appelèrent maintes fois à leur aide. Nous n'avons pas à raconter les péripéties de ces luttes; rappelons seulement qu'au commencement du xve siècle l'ordre teutonique possédait l'Esthonie, la Livonie, la Courlande, la Samogitie, la Prusse, la Pomérellie et la Nouvelle-Marche. Dans leurs luttes avec les indigènes, les chevaliers se faisaient aider par des colons appelés de toutes parts, mais surtout d'Allemagne, et qui formèrent surtout la bourgeoisie des villes. Eux-mêmes étaient en grande majorité Allemands. Partout où les conduisait la fortune des armes, ils imposaient avec la religion chrétienne leurs lois et leur langage. Voilà comment la race germanique pénétra au cœur des populations locales, comment la langue allemande, la langue des vainqueurs, à son tour dépossédа les divers dialectes slaves en Prusse, en Brandebourg, etc., comment elle restreignit de plus en plus l'aire des idiomes locaux en Esthonie, en Livonie et en Courlande. Si la victoire de Tannenberg, remportée en 1410 par les Polonais, n'avait arrêté le développement de la puissance teutonique, si la Pologne avait été subjuguée comme les contrées qui la bornent au nord, nul doute que la langue polonaise n'eût disparu de même, et que la terre des Jagellons ne fût aujourd'hui proclamée territoire allemand.

L'avénement de la maison régnante de Prusse dut activer encore la transformation dont nous recherchons les causes. En 1411, Frédéric, comte de Hohenzollern et burgrave de Murberg, obtint de l'empereur Sigismond de Hongrie, au prix de 400,000 florins d'or, la *marche* de Brandebourg et la dignité d'électeur. Un de ses descendans, Albert, grand-maître des chevaliers teutoniques, embrassa la réforme de Luther, et *sécularisa* l'ordre militaire qui l'avait choisi pour chef. En revanche, il fut reconnu duc héréditaire de la Prusse orientale sous la souveraineté de la Pologne. En 1618, par le mariage de sa fille avec Jean-Sigismond, ce fief revint à la branche régnante de Brandebourg. Ainsi disparut, après avoir duré près de trois siècles, l'empire fondé par les chevaliers teutoniques, et ainsi prit naissance celui qui pèse aujourd'hui sur nos destinées (1). On voit combien Cantu a pu dire avec raison que l'histoire de la Prusse à ses débuts est la suite ou plutôt un épisode de l'histoire des croisades. Ajoutons qu'en passant définitivement aux mains d'un prince allemand, en conservant à titre de *nobles* la plupart des anciens chevaliers de même origine, ce pays devait se germaniser de plus en plus dans les hautes classes, tandis que le fond de la population restait le même.

Certainement les croisades ont eu pour causes premières des croyances étrangement interprétées et le désir de propager la foi chrétienne; toutefois elles satisfaisaient et surexcitaient également les passions purement terrestres, l'ambition et l'amour du lucre. D'autres événemens religieux et des mobiles plus purs amenèrent en Prusse, en Brandebourg surtout, des élémens ethnologiques bien étrangers à ceux que nous avons signalés.

Dès 1614, le margrave Jean-George embrassa ouvertement les doctrines de Calvin. Ses successeurs restèrent attachés à cette branche du protestantisme. Ce fut la seule grande cour calviniste de l'Allemagne. Lorsque, oubliant ses promesses et ses opinions premières, Louis XIV commença la persécution des réformés français, un certain nombre émigrèrent de l'autre côté du Rhin. Assez mal accueillis par les princes luthériens, ils s'adressèrent à ceux qui partageaient leurs croyances. Les souverains du Brandebourg comprirent la portée de ce mouvement, et firent tous leurs efforts pour le favoriser. Frédéric-Guillaume en particulier mit tout en œuvre pour amener dans ses états une population honnête, laborieuse, qui apportait avec elle des élémens de prospérité inconnus dans le nord, et qui devait combler les vides laissés par la guerre de trente ans. — A peine Louis XIV avait-il révoqué l'édit de

(1) La paix de Cracovie, qui consacra cette transformation, fut signée en 1525.

Nantes qu'il répondit par l'édit de Potsdam (1), ouvrant aux émigrans français une seconde patrie dans toute l'étendue du terme. Les représentans à l'étranger du grand-électeur reçurent ordre d'aplanir pour eux toutes les difficultés du voyage. Les biens qu'ils apportaient furent affranchis de tous droits et péages. Aux agriculteurs, on abandonna les maisons et les terres dont les possesseurs avaient disparu, et ces propriétés furent exemptées d'impôt pendant six ans. Aux industriels, on accorda d'emblée le droit de bourgeoisie dans les villes, l'entrée dans les corporations de métiers. Aux gentilshommes, on assura les droits et les prérogatives de la noblesse du pays. Des commissaires spéciaux furent créés pour veiller à l'exécution de ces mesures. Des institutions de crédit furent fondées pour subvenir aux premiers besoins, pour préparer l'avenir. Les réfugiés eurent, comme ils l'avaient eu en France, leurs cours de justice, leurs consistoires, leurs synodes. Enfin toutes les affaires qui les concernaient se traitèrent en français (2).

Il n'est pas surprenant qu'attirés par d'aussi grands avantages les protestans français se soient portés en masse dans le Brandebourg. Leur consciencieux historien, Charles Weiss, en estime le nombre à 25,000 *hommes*, non compris ceux qui n'avaient pas attendu le dernier moment. Comparé à la population indigène, ce chiffre est considérable. A la mort du grand-électeur, la Prusse entière ne comptait que 1 million et demi d'habitans. On voit que les réfugiés français durent apporter un fort appoint à celle des provinces qui les reçut presque tous au lendemain des guerres qui l'avaient dépeuplée. Aussi l'histoire les montre-t-elle rebâtissant presque seuls des villes détruites par Tilly et ses émules, créant dans la capitale même de nouveaux et les plus beaux quartiers, fondant de véritables colonies et repeuplant des cantons.

Toutefois, pour apprécier à sa juste valeur le rôle joué dans le Brandebourg par les réfugiés français, il ne faut pas seulement les compter; il faut surtout avoir présens à l'esprit les services qu'ils rendirent à leur nouvelle patrie et la position qu'ils surent y acquérir par cela même. Nous ne pouvons entrer ici dans des détails, et nous renvoyons à l'ouvrage de Charles Weiss, aux écrivains alle-

(1) La révocation de l'édit de Nantes fut signée le 22 octobre 1685; l'édit de Potsdam est daté du 29 du même mois.

(2) L'exemple du grand-électeur fut suivi par presque tous les princes qui se rattachaient à la famille de Brandebourg. On doit citer parmi eux Charles Ier, landgrave de Hesse-Cassel. Sans même attendre l'édit de révocation, il offrit un asile aux protestans persécutés. La seule ville de Cassel, qui ne comptait alors que 18,000 habitans, en reçut 3,000, et le landgraviat 5,000 ou 6,000, dont environ 150 chefs de famille appartenant à la noblesse. (Ch. Weiss, *Histoire des réfugiés protestans de France depuis la révocation de l'édit de Nantes.*)

mands, qu'il a résumés et complétés. Il sera facile de s'assurer que presque toutes les sources de la fortune publique furent renouvelées et considérablement accrues par l'introduction de cet élément venu d'un pays de beaucoup plus avancé, depuis la culture des jardins fleuristes et maraîchers jusqu'à celle des champs, depuis la fabrication des étoffes communes jusqu'au tissage des tentures de soie et de brocart. Grâce aux dispositions libérales de l'édit de Potsdam, aucun réfugié ne descendit dans les classes les plus inférieures de la population. Les plus humbles furent des colons libres, bientôt des cultivateurs aisés, ou prirent place dans la petite bourgeoisie et ne tardèrent pas à s'élever par l'intelligence et le travail. Un très grand nombre s'établit d'emblée au premier rang dans le haut commerce, dans la grande industrie, qui reçurent d'eux une impulsion toute nouvelle. En même temps, la cour, la diplomatie, l'armée, la magistrature, s'ouvrirent à une foule de familles françaises. D'autres s'illustrèrent dans la science, la littérature, les arts. La plupart existent encore. On comprend que je ne saurais en citer ici les noms (1). Il en est, comme ceux des Ancillon, des Savigny, qui sont universellement connus. Je dois seulement faire remarquer que, par suite des alliances contractées avec les familles locales, la France peut revendiquer sa part dans l'origine ethnologique de bien des illustrations portant une appellation tout allemande. Il suffit de nommer les deux Humboldt, Prussiens par leur père, Français par leur mère.

La France tout entière était représentée dans l'émigration protestante du Brandebourg, mais les provinces du centre et du midi fournirent la plus large part. Metz et son territoire envoyèrent cependant trois mille réfugiés environ, qui presque tous se fixèrent à Berlin. Pour être partis de la province que réclame aujourd'hui l'Allemagne, ces derniers n'étaient rien moins que des Germains. Les noms qui nous ont été conservés attestent tous une origine française. L'Anjou, le Poitou, l'Ile-de-France, le Béarn, le comté d'Orange, donnèrent un contingent considérable. Il semble toutefois que le haut et le Bas-Languedoc étaient représentés d'une manière spéciale dans cet exode. Ce furent les industriels de Nîmes, de Montpellier, de Béziers et des environs, qui apportèrent avec eux l'art de fabriquer diverses étoffes de laine, et Pierre Labry, originaire du Vigan, introduisit en Prusse le tissage des bas, encore populaire dans nos Cévennes. Le plus pur sang français pénétra ainsi partout dans la province de Brandebourg, au cœur même du

(1) Un grand nombre de ces familles ont déguisé et germanisé leurs noms soit en changeant l'orthographe, soit en traduisant ceux qui étaient significatifs, tels que Lacroix, Sauvage, etc. (Voyez Ch. Weiss.)

royaume de Prusse. Aujourd'hui ce sang coule dans les veines de la haute et de la basse bourgeoisie, de la grande et de la petite noblesse. A bien chercher, on trouverait sans doute que la majorité des individus composant les classes dirigeantes de la nation en a reçu sa part d'une manière directe ou indirecte.

Cette communauté de race ne nous a pas créé de sympathies en Prusse, au contraire. Purs ou métis, ces descendans des réfugiés de l'édit de Nantes sont tout aussi Prussiens de cœur et de sentimens que leurs compatriotes d'origine slave, finnoise ou germanique. Ils l'ont prouvé lors des invasions de Napoléon et de la guerre de l'indépendance; ils l'ont hautement proclamé au début de la guerre actuelle par la voix de quelques-uns de leurs représentans les plus distingués. La France doit souffrir en trouvant en eux des ennemis; mais, il faut bien l'avouer, elle n'a pas le droit de leur en faire un reproche. Jadis, à de bien rares exceptions près, elle s'associa tout entière à la grande faute, au grand crime de Louis XIV; elle chassa les protestans par des raffinemens de persécution et de cruauté que n'avaient pas inventés les bourreaux de la Rome païenne : elle les rencontra bientôt sur les champs de bataille, elle y retrouve aujourd'hui leurs descendans. Ce ne sont certainement pas les moins redoutables parmi nos adversaires, et dans ces anathèmes que la Prusse piétiste lance contre la France catholique il y a sans nul doute un écho lointain de nos vieilles guerres de religion.

Malgré leurs trop justes ressentimens, les *Français de Prusse* conservèrent la langue de la mère-patrie, et la répandirent partout. La partialité intéressée de Frédéric II leur vint en aide à ce point de vue. Le français remplaça le latin à l'Académie de Berlin; il pénétra jusque dans les provinces les plus reculées avec les arts, les industries, les méthodes agricoles nouvelles. Un moment, on put croire que cette conquête pacifique irait jusqu'au bout, et que l'allemand subirait le sort qu'il avait fait subir à d'autres idiomes; mais une vive réaction, qui avait sa source dans des sentimens que nous ne saurions blâmer, rendit bientôt la supériorité à la langue nationale. Les guerres de l'empire favorisèrent encore ce mouvement. Les descendans des réfugiés tendirent de plus en plus à se confondre avec la population qui avait accueilli leurs ancêtres; tous ils joignirent la langue du pays à celle qu'ils tenaient de leurs pères. Jusqu'en 1819, Berlin possédait sept églises où le culte se célébrait exclusivement en français. A partir de cette année, on y prêcha alternativement en français et en allemand; c'est seulement à partir de 1830 que l'allemand prévalut. Toutefois la tradition de notre langue n'est pas encore perdue dans les familles, et par là s'explique un fait qui a bien eu son importance dans la guerre actuelle.

Il n'a été que trop aisé de trouver dans tous les rangs de la population et de l'armée des hommes à qui il était facile de se faire passer pour Français, tant ils parlaient notre langue avec pureté et sans accent allemand.

Il est une sorte de caractères moins faciles à préciser que ceux dont il a été question jusqu'ici, et qui n'en sont pas moins réels. Je veux parler des instincts, des aptitudes, des qualités et des défauts qui donnent à chaque civilisation, à chaque société humaine, sa physionomie, sa signification historique. En cas de croisement, il en est de ces caractères comme des autres. Chaque race apporte sa part au fonds commun, et la race mixte ne saurait récuser quoi que ce soit dans cet héritage. Il est donc important de rechercher ce qu'étaient à ce point de vue les élémens aujourd'hui plus ou moins fusionnés en Prusse.

Le Finnois de la Baltique tel que le peint l'histoire et qu'il se montre de nos jours encore là où il s'est conservé est assez laborieux, médiocrement industrieux, patient, obstiné même, hospitalier, quoique se livrant difficilement aux étrangers. Doué d'instincts poétiques, surtout d'instincts musicaux, il était, il est encore très attaché à ses croyances religieuses ou superstitieuses. Amoureux de l'indépendance, il a résisté courageusement à la conquête, s'est révolté souvent, et, bien que réduit au plus dur servage, a conservé une certaine fierté personnelle. Malheureusement ce qu'il y a de bon dans ce tableau est gâté par un trait qui semble être vraiment national. Le Finnois ne pardonne jamais une offense vraie ou supposée, se venge à la première occasion, et n'est pas difficile sur le choix des moyens. On explique ainsi la fréquence des assassinats en Finlande chez les paysans appartenant à cette race (1).

Rien n'indique que l'esprit de conquête ait jamais animé les populations finnoises dont nous parlons. Cet esprit se montre au contraire chez le Slave, comme chez tous les Aryens qui ont abordé l'Europe. Comme eux, il y est arrivé en barbare; il en avait les qualités et les défauts, fort bien résumés par M. A. Thierry (2). Toutefois il se distinguait de ses frères par sa manière de combattre. Sa guerre était celle des ambuscades. Il excellait à se tapir derrière une pierre, à ramper parmi les herbes, à se cacher des journées entières, attendant l'ennemi pour le frapper à l'improviste d'un long javelot empoisonné.

Je ne veux pas placer ici en regard l'une de l'autre les races germaniques et françaises. Dans les circonstances actuelles, je serais

(1) Voyez Prichard et Malte-Brun. La plupart de ces traits de caractère répondent parfaitement au peu que nous savons des Pruczi ou Prussiens primitifs.

(2) Voyez *les Fils et successeurs d'Attila* dans la *Revue* du 1er novembre 1854.

trop facilement accusé d'injustice ou de partialité. Je me borne à signaler la différence des rôles joués par chacune d'elles dans la contrée qui nous occupe. Les Germains arrivèrent en Prusse en conquérans sans pitié, et imposèrent aux populations une domination qui suscita de nombreuses et terribles révoltes. C'est par le fer et le sang qu'ils assirent leur domination. Les Français apportèrent avec eux une civilisation incontestablement supérieure, les arts, l'industrie, une foule d'élémens de progrès pacifiques. La différence des temps et des circonstances est évidemment pour la plus grande part dans ce contraste. Toutefois, quelles qu'en aient été les causes, le fait est indiscutable, et il n'est pas sans intérêt de le constater.

On croit généralement que, lorsque deux ou plusieurs races d'une même espèce se croisent, le produit est d'emblée et toujours intermédiaire entre les parens. C'est là une grande erreur. Les phénomènes du croisement sont bien autrement multiples et complexes. Chacun des types primitifs peut l'emporter tour à tour et accuser sa prépondérance dans des proportions très diverses. De la combinaison de traits, de qualités, d'aptitudes différentes, sortent à chaque instant des caractères nouveaux, à peu près comme le vert résulte du mélange du jaune et du bleu. Souvent aussi l'atavisme intervient, quelque complet que soit le mélange, et ressuscite en quelque sorte les élémens premiers. A la longue toutefois, l'ensemble se rapproche d'une moyenne tenant plus ou moins des souches originelles tout en ayant acquis son cachet spécial, et la race croisée, la *race métisse* finit par constituer un type nouveau. Ces phénomènes se sont nécessairement accomplis en Prusse, et nécessairement ils ont éloigné des races germaniques même les classes élevées de la société, même la bourgeoisie prussienne.

Enfin, pour l'homme comme pour les animaux, le *sang* n'est pas tout dans la constitution d'une race, et le *milieu* ne perd jamais ses droits. Dans les pays dont nous parlons, le croisement s'est opéré entre deux races locales et deux races immigrantes. Les premières, façonnées depuis des siècles aux influences spéciales du bassin de la Baltique, n'avaient plus de modifications à subir quand vint le moment du mélange. Le Finnois, le Slave, ont pu améliorer leurs conditions d'existence, cultiver leur esprit, élever leur intelligence. Leur nature fondamentale est nécessairement restée la même. Il n'en pouvait être ainsi du Germain de la Souabe, pas plus que du Français originaire du bassin méditerranéen. Tous deux eurent à subir des influences entièrement nouvelles et par conséquent à se modifier. Or l'expérience montre qu'en pareil cas la modification s'opère toujours dans le sens des races locales. Le Germain, le Français, auraient naturellement tourné au Slave ou au Finnois. Les circonstances particulières qui accompagnaient ou mo-

tivaient leur émigration aidèrent encore à ce mouvement. Le chevalier teutonique, tout aussi désireux de conquérir que de convertir les paysans, les rudes colons qu'il appelait à son aide eurent à combattre les hommes et la nature; les émigrés de l'édit de Nantes eurent à surmonter les difficultés de leur position. Ces luttes avaient lieu sur une terre ingrate et sous un ciel rigoureux. A cette école, l'intelligence grandit, les volontés s'affermirent, les courages se trempèrent comme les corps; mais aussi les cœurs s'endurcirent, l'ambition se développa et la religion elle-même prit trop souvent un caractère sauvage. Ce ne fut plus le Dieu du Christ, le *père commun*, que l'on invoqua, ce fut Jéhovah *le vengeur*.

Ainsi a pris naissance et s'est constituée la *race prussienne*, parfaitement distincte des races germaniques par ses origines ethniques et par ses caractères acquis (1). Les élémens qui la composent ne sont pas d'ailleurs encore entièrement fusionnés. En dépit d'un vernis de civilisation emprunté surtout à la France, cette race en est encore à son moyen âge. Cela même explique quelques-unes de ses haines et de ses violences. En m'exprimant ainsi, je n'entends méconnaître ou nier aucune de ses fortes et sérieuses qualités. On ne gagne rien à déprécier injustement un ennemi. Vainqueur, on diminue la gloire du triomphe; vaincu, on accroît la honte de la défaite; mais il est bien permis à un Français de n'être que juste envers une race qui déguise si peu ses sentimens à notre égard. Calomniés chaque jour par des feuilles à gages et jusque dans des documens officiels, nous avons bien le droit de protester et de montrer que nous ne sommes pas ce que disent nos ennemis, qu'ils sont loin d'être ce qu'ils prétendent. L'histoire du siége de Paris suffit à cette double tâche. On la fera un jour avec détail, et le moment viendra où nos adversaires eux-mêmes rendront justice à une population de deux millions d'âmes qui, du premier jusqu'au dernier jour, s'est montrée également prête à souffrir et à se battre. Je laisse à d'autres le soin de tracer ce tableau avec les développemens qu'il exige. Professeur au Muséum, je me borne à esquisser à titre d'épisode ce qui s'est passé dans cet établissement pendant le bombardement.

Le Muséum de Paris avec les jardins et bâtimens qui en dépendent forme un quadrilatère irrégulier entièrement isolé entre un quai et trois rues. La surface en est de 225,430 mètres carrés. Au sud, une ligne de maisons complète la rue de Buffon, et cache de vastes espaces occupés par les laboratoires d'anatomie comparée et de physique végétale, par nos pépinières, par des jardins et par

(1) M. Godron, bien que ne tenant compte que du mélange des Slaves et des Germains, a dit avec raison : « Les Prussiens ne sont ni des Allemands ni des Slaves; les Prussiens sont des Prussiens. »

quelques tanneries. A l'est coule la Seine, fort large en cet endroit. Au nord est placé l'entrepôt des vins et eaux-de-vie, mesurant 141,700 mètres carrés. A l'ouest se trouve l'hôpital de la Pitié dont les bâtimens et les cours occupent 21,777 mètres carrés (1). Il est important de tenir compte de ces chiffres, si l'on veut apprécier les faits à leur juste valeur. Tout d'abord il en résulte que le Muséum est à peu près complétement isolé. Ajoutons qu'un barraquement destiné aux ambulances militaires avait été établi dans le jardin le long d'une allée allant de la grande cour jusqu'au quai. Une autre ambulance fondée par quelques dames du Muséum avait été installée près de la rue Cuvier. Aucun de ces détails n'était certainement ignoré de l'ennemi, toujours si bien renseigné. Il savait bien que notre grand établissement scientifique était devenu une succursale de l'hospice de la Pitié (2).

Dès le début du siége et dans la crainte trop fondée d'un bombardement, le conseil des professeurs chargés de l'administration du Muséum avait pris les précautions nécessaires pour sauvegarder nos richesses scientifiques. La nature de l'établissement exigeait des mesures entièrement spéciales. Avant tout, il fallait parer au danger résultant de l'accumulation dans les salles d'au moins soixante-dix mille vases ou bocaux renfermant les plantes et les animaux conservés dans l'alcool (3). Employés et professeurs mirent la main à l'œuvre. En quelques jours, cette masse d'objets inflammables fut à l'abri dans une espèce de crypte creusée sous le grand labyrinthe. Les pièces les plus précieuses, les échantillons uniques, des collections entières dont la valeur résulte de leur ensemble même, furent descendus dans les caves. On put croire pendant trois mois que c'était autant de peine inutile; mais on sait comment le 8 janvier, entre dix et onze heures du soir, éclata à l'improviste ce bombardement sans précédent qui a motivé une solennelle protestation de la part des puissances neutres. Ne reconnaît-on pas à ce trait le Slave tel que l'ont peint les auteurs classiques et M. Amédée Thierry? Il n'y a là qu'une différence de temps et de science. Au lieu des javelots de ses ancêtres, le Prussien nous envoyait ses obus à longue portée.

Les projectiles pleuvaient sur le Muséum. Professeurs, employés

(1) Tous ces chiffres sont tirés du *Dictionnaire administratif et historique des rues et monumens de Paris,* par MM. F. et L. Lazare, ouvrage dont les matériaux ont été puisés aux sources les plus officielles, l'un des auteurs étant un des chefs de la voirie de Paris.

(2) Dans les premiers temps de l'investissement, on avait aussi placé un certain nombre de bêtes à cornes dans l'allée qui longe la rue de Buffon. L'administration du Muséum en réclama en vain l'éloignement; mais les Prussiens savaient qu'elles avaient disparu depuis longtemps quand s'ouvrit le feu sur Paris.

(3) A elle seule, la collection des reptiles et poissons compte environ trente mille objets de cette nature.

de tout grade, maîtres, domestiques, descendirent dans les caves ou cherchèrent un asile dans les galeries souterraines attenantes aux serres. Sans doute il était impossible qu'une certaine émotion ne se manifestât point à ces premiers momens. Sans doute, quand deux obus, éclatant presque coup sur coup, vinrent fracasser la serre des orchidées à quelques mètres d'une foule composée en majeure partie de femmes et d'enfans, il y eut des momens d'angoisse et des cris d'effroi; mais on se fit vite au sifflement, aux explosions des projectiles. Tous ceux qui ont passé quelques nuits dans cette crypte peuvent attester combien le calme s'y rétablit rapidement. Ils se rappelleront longtemps le mélange de résignation et d'insouciance qui y régnait, les observations pleines de justesse, les réflexions fermes et sérieuses qui sortaient parfois des bouches les plus humbles. Les services marchèrent d'ailleurs avec la régularité accoutumée. Malgré ses quatre-vingt-cinq ans, l'illustre et vénérable directeur, M. Chevreul, parcourant de jour l'établissement, veillant chaque nuit dans la serre, donnait à tous un exemple que chacun voulait imiter. Aussi dans tout le personnel du Muséum, si nombreux et si divers, il n'y eut pas un instant de défaillance. L'effet moral tant attendu, tant annoncé par les Prussiens, fut absolument nul. Comme preuve, il suffira de dire que le vitrage des serres a été rétabli, les brèches des galeries fermées en plein bombardement.

Le bombardement du Muséum a présenté quelques circonstances bonnes à signaler. La colline artificielle du grand labyrinthe, qui n'est séparée de la Pitié que par une étroite terrasse et la rue Geoffroy-Saint-Hilaire, fournissait à l'ennemi un point de repère marqué sur tous les plans, sur toutes les cartes. Il en a évidemment fait usage. Les premiers jours, les projectiles tombaient à peu près exclusivement au sud de ce mamelon. C'est pendant cette période que furent frappées les serres, les galeries de zoologie et de minéralogie, l'ambulance élevée dans la grande allée. La maison historique de Buffon, isolée à l'angle sud-ouest du jardin, fut cernée en tout sens par les obus, et ne fut sauvée que par une sorte de miracle. A partir du 19, le tir fut dirigé d'une manière tout aussi constante au nord du labyrinthe. Alors furent atteints les laboratoires et magasins consacrés aux mammifères, aux oiseaux, aux mollusques, aux zoophytes, aux reptiles, aux poissons, aux insectes, le bâtiment de l'administration et quelques-uns des logemens placés dans le voisinage. M. Edwards eut son lit couvert de décombres. Un obus éclata tout à côté du cabinet de M. Chevreul avec des circonstances telles que, s'il n'eût été absent, le doyen des chimistes était tué à sa table de travail. Au reste, grâce aux précautions prises, les dégâts causés par les obus ont été surtout matériels. Pourtant les serres ont perdu des végétaux précieux qui n'étaient

encore cultivés que chez nous, et qui se seraient répandus de là dans l'Europe entière. Les collections rapportées du Mexique ont été broyées, et la science a perdu quelques espèces, quelques genres nouveaux, dont l'étude était commencée. Parmi nos animaux vivans, une perruche seulement a été tuée. Dans les magasins de la conchiliologie, quelques types rares ont été détruits, et un certain nombre de tiroirs absolument bouleversés. Dans les galeries de zoologie, un crocodile empaillé a perdu sa tête; quelques lézards, également empaillés, ont été éventrés. Aucun des employés n'a été blessé. Voilà le bilan du bombardement du Muséum.

Le Muséum a été bombardé du 8 au 25 janvier (1). Il a reçu quatre-vingt-cinq obus (2). L'hospice de la Pitié n'a pas été plus épargné. Quarante-sept projectiles sont tombés dans les cours ou sur les bâtimens (3). Or la surface occupée par ces deux établissemens réunis est de 247,207 mètres carrés. A lui seul, ce chiffre réfuterait au besoin l'étrange excuse invoquée par les autorités et la presse prussiennes pour expliquer comment des hôpitaux, des monumens, ont été si souvent frappés. Il est évident que des projectiles dirigés par ces artilleurs dont nous avons éprouvé tant de fois la redoutable adresse ne *s'égarent* pas en si grand nombre, d'une manière constante et pendant dix-sept jours sur une surface de 24 hectares. Dira-t-on qu'ils étaient destinés à l'entrepôt des vins, et que, faute d'une force d'impulsion suffisante, ils tombaient quelque peu en-deçà? Je répondrais qu'il n'en est rien. L'entrepôt, à raison de son étendue, pouvait être aussi facilement atteint que le Muséum, et les Prussiens lui ont parfaitement fait sa part distincte. Lorsque, dans la nuit du 17, le feu prit au magasin des eaux-de-vie, l'ennemi, averti par la lueur, sut fort bien envoyer coup sur coup exactement dans cette direction une douzaine d'obus, qui non-seulement ne restèrent pas en route, mais heureusement dépassèrent le but. Une fois le feu éteint, la trajectoire se raccourcit, les projectiles tombèrent de nouveau sur le Muséum, et l'un d'eux éclata sur le labyrinthe, à quelques mètres du toit de nos serres, déjà si éprouvées. Les professeurs réunis en conseil au moment du sinistre, ceux qui passèrent cette nuit aux serres, ont pu constater par eux-mêmes toutes ces circonstances.

La déclaration faite à l'Académie des Sciences par notre directeur est donc incontestablement fondée (4). Le Muséum a été bombardé.

(1) Le dernier obus est tombé sur la terrasse du grand labyrinthe.

(2) Ces obus ne se sont pas *égarés* indifféremment dans tout le jardin. Ils sont à peu près tous groupés dans le voisinage des galeries et autres constructions.

(3) Je ne compte ici que les projectiles tombés dans le périmètre même des établissemens. La rue qui les sépare et celles qui les circonscrivent en ont reçu plusieurs.

(4) Voici les termes de cette déclaration, qui sera tôt ou tard gravée sur la porte d'en-

Les Prussiens ont bien volontairement disséminé leurs obus armés de tubes incendiaires tout autour du labyrinthe. En agissant ainsi, ils avaient la certitude absolue de n'atteindre que des édifices modestes, consacrés à l'humanité ou à la science, de ne frapper que des malades, des blessés, des médecins ou des savans. En revanche, ils se donnaient la chance d'anéantir des collections qui dans leur ensemble sont absolument sans rivales. Nulle part, la sombre rancune du Finnois, la haine jalouse du demi-barbare pour une civilisation supérieure, ne s'accusent plus nettement (1).

La guerre, telle que la comprennent la Prusse et ses interprètes, présente partout les mêmes caractères. Par les motifs qu'on lui donne, elle est pour eux une *croisade*, et ils la prêchent dans un langage où se trahit à chaque mot le mélange de mysticisme impitoyable et d'ambitions effrénées qui animait les chevaliers armés contre les Sarrasins ou les Pruczi. Par les moyens qu'elle met en œuvre, elle nous reporte plus loin encore dans l'histoire.

Jeter un peuple entier sur un autre, est-ce donc là une invention nouvelle? Qu'est-ce faire, sinon imiter ces barbares qui se heurtaient nations contre nations, *se ruant* les uns sur les autres et contre la civilisation romaine *dans de véritables duels pour la vie ou la mort?* On pouvait croire impossible le retour d'un pareil état de choses. L'institution des armées permanentes, formant un corps à part dans l'état, destinées à lutter pour tous, laissant les citoyens à leurs affaires, les savans à leurs recherches, les artistes à leurs études, les laboureurs à leurs travaux, amoindrissait un mal peut-être inévitable. Le mouvement général pouvait être enrayé; il ne s'arrêtait pas. Grâce à la Prusse, il n'en sera plus ainsi. Avertis par nos malheurs, les peuples vont s'armer de fond en comble. En Europe, tout le monde portera les armes, et quand viendront les luttes prochaines, quand tomberont sur les champs de bataille non plus seulement des soldats, mais des représentans du progrès en tout

trée du Muséum. — « Le Jardin des plantes médicinales, fondé à Paris par édit du roi Louis XIII à la date du mois de janvier 1626, devenu muséum d'histoire naturelle par décret de la convention du 10 juin 1793, fut bombardé sous le règne de Guillaume Ier, roi de Prusse, le comte de Bismarck étant chancelier, par l'armée prussienne, dans la nuit du 8 au 9 de janvier 1871. Jusque-là, il avait été respecté de tous les partis et de tous les pouvoirs nationaux et étrangers. »

(1) On peut toutefois en dire autant de la destruction de la bibliothèque de Strasbourg. Quiconque connaît Strasbourg sait que les bâtimens consacrés à cette bibliothèque, l'église protestante du Temple-Neuf et le séminaire protestant formaient un grand îlot isolé, auquel se rattachaient seulement un fort petit nombre de maisons particulières. Ces dispositions, qui figurent sur tous les plans, étaient certainement connues des Prussiens. Ils ont bien su où avait éclaté l'incendie, et c'est volontairement qu'ils ont fait pleuvoir les obus avec un redoublement d'activité sur ces trésors scientifiques, sur cette église et ce collége consacrés à leurs propres croyances. Qu'importent la science et la religion, pourvu qu'on terrifie l'*ennemi!*

genre, des chefs d'industrie et des poètes, des artistes comme Henri Regnault, des savans comme Gustave Lambert (1), alors on comprendra ce que sont la guerre et la civilisation *retrouvées* par la race prussienne.

En résumé, dans les provinces vraiment prussiennes, c'est-à-dire dans les deux Prusses, la Poméranie et le Brandebourg, la population par ses origines ethnologiques est essentiellement finno-slave; l'élément germanique, plus ou moins mêlé à l'élément français, domine dans les hautes classes et dans la bourgeoisie de certaines villes seulement. Il en est tout autrement dans l'Allemagne de l'ouest et du sud. Sans doute ces contrées ont aussi leur fonds de sang finnois. Le Rhin a eu ses habitans allophyles, contemporains de nos troglodytes du Périgord, de nos chasseurs de la Somme. C'est même dans le limon quaternaire de ce fleuve, dans le *Læss*, presque en face de Strasbourg, qu'a été découvert le premier fossile humain (2); mais cet élément premier de toutes ou au moins de presque toutes les populations européennes est bien loin d'accuser ici sa présence par des signes aussi certains que dans le nord. D'autre part, la race âryenne y est représentée à peu près uniquement par son rameau germanique. Seules, quelques colonies celtiques venues de la Gaule s'établirent par la force des armes sur un petit nombre de points, et compensèrent pour ainsi dire les groupes germains émigrés en sens contraire. Quant aux Slaves, ils n'y pénétrèrent guère et ne s'y arrêtèrent jamais. M. Duchinski lui-même place en dehors des terres slaves le Hanovre, la Bavière et toutes les contrées situées au sud et à l'ouest de ces deux pays. On a vu pourquoi l'émigration française protestante ne pénétra que peu dans l'Allemagne luthérienne. Ainsi, à tous égards, la Prusse est ethnologiquement distincte des peuples qu'elle commande aujourd'hui sous prétexte d'une prétendue communauté de race; ses instincts ne sont pas les leurs. La véritable Allemagne comprendra, sentira un jour qu'il y a dans mes paroles tout autre chose que le ressentiment d'un vaincu; mais il sera trop tard : elle expiera cruellement la faute qu'elle a commise en faisant reposer son avenir sur une erreur anthropologique.

A. DE QUATREFAGES.

(1) Henri Regnault, le peintre de *Salomé*, Gustave Lambert, qui était à la veille de partir pour son expédition du pôle nord, sont tombés tous deux sur le champ de bataille de Buzenval, frappés, l'un d'une balle au front, l'autre d'un éclat d'obus.

(2) Cette découverte est due à M. A. Boué. En 1823, ce géologue trouva près de Lahr, dans le grand-duché de Bade, des ossemens humains dont il reconnut et proclama hautement l'antiquité.

L'ORGANISATION

DE LA JUSTICE

DANS L'ANTIQUITÉ ET LES TEMPS MODERNES

Un des principaux problèmes que notre génération ait à résoudre est celui de l'organisation de la justice. L'esprit français aime mieux en général s'élever dans les hauteurs de la politique et même se perdre dans les rêveries humanitaires que de porter son attention sur le terrain de la pratique. Il n'est guère douteux que nous ne voyions surgir prochainement une riche moisson de constitutions politiques et sociales, et peu d'hommes penseront peut-être à réfléchir sur la constitution de la justice. Il est bien tentant, à ce qu'il paraît, de créer des sytèmes de gouvernement, d'organiser des états, et il semble bien petit de s'occuper de la manière dont les procès et les crimes seront jugés. Cependant il s'agit ici, si l'on y regarde de près, de quelque chose qui est plus précieux encore que nos droits politiques : il s'agit des droits individuels de chacun de nous, c'est-à-dire de ce qui assure notre liberté civile, notre propriété, notre conscience, tout ce dont nous vivons, tout ce qui fait notre existence matérielle et morale.

Il y a des peuples qui sont convaincus que la constitution judiciaire d'une société a beaucoup plus d'importance que sa constitution politique. Ils s'occupent peu de celle-ci, et l'acceptent telle quelle comme chose à peu près indifférente; mais ils se soucient fort de celle-là, parce qu'elle est la garantie de tous leurs intérêts et de tous leurs droits. Au rebours, le peuple français n'a jamais donné à son organisation judiciaire qu'une attention distraite. Les hommes de 1789 sont passés à côté du problème sans l'étudier; ils

se sont hâtés de détruire l'ancienne organisation de la justice royale, et n'ont pas pris le temps de chercher ce qu'il fallait mettre à la place. Le consulat est venu, et il a établi un système judiciaire qui était beaucoup plus monarchique que celui de l'ancien régime. Ce qui est singulier, c'est que la génération des hommes de cette époque ait assisté à cette transformation de la justice par le premier consul avec une indifférence parfaite; elle paraît ou ne l'avoir pas comprise ou ne s'en être pas souciée. Ensuite sont venus d'autres régimes politiques, trois sortes de monarchie et une république, et aucun de ces gouvernemens n'a songé à toucher à l'organisation judiciaire qui avait convenu au consulat.

Cette indifférence à l'égard de choses si graves est l'une des fautes les plus déplorables des générations d'hommes qui se sont succédé dans la vie politique depuis quatre-vingts ans. Il ne serait pas difficile de montrer que notre instabilité, nos révolutions, nos souffrances, sont en grande partie venues de là. L'imperfection de la justice pendant la première république a produit d'abord la terreur, puis la faiblesse du directoire, enfin la chute du régime républicain. Cette même imperfection de la justice a été l'une des causes de l'impopularité du gouvernement de la restauration, et a certainement contribué dans une assez forte mesure à faire tomber le second empire. La France doit se préoccuper d'un problème dont la solution importe si fort à la stabilité de toute espèce de gouvernement.

Nous ne saurions avoir la prétention de résoudre un si grand problème; mais il nous a semblé que l'étude de l'histoire devait servir à quelque chose. L'histoire ne dira sans doute pas ce qu'il y faut faire, mais elle aidera peut-être à le trouver. Si elle ne nous indique pas clairement ce qui serait bien, elle nous signalera du moins ce qui pourrait être funeste, et nous mettra en garde contre les écueils. Nous pouvons apprendre par l'expérience des générations passées quels sont les divers systèmes judiciaires qui ont été essayés, comment et dans quelles conditions ils ont fonctionné, enfin ce qu'il y avait de bon et de mauvais dans chacun de ces systèmes.

I. — LA JUSTICE DÉMOCRATIQUE. — ATHÈNES.

De toutes les cités grecques, Athènes a été la moins troublée, la mieux gouvernée, la plus intelligente et en même temps la plus prospère. Quels qu'aient été ses défauts et ses fautes, on doit reconnaître que, parmi les républiques anciennes, c'est elle qui a le moins mal pratiqué la démocratie. En faisant d'elle cet éloge, nous

pensons surtout à cette partie de son existence qui s'écoula depuis le temps de Périclès jusqu'à celui de Démosthène. Le peuple athénien se gouvernait lui-même; réuni tout entier dans ses assemblées, il ne se bornait pas à nommer ses chefs et ses délégués, il faisait directement ses lois, décrétait ses impôts, déclarait lui-même la guerre, concluait les traités de paix et de commerce. Il n'y avait aucune affaire publique qui ne fût discutée et décidée publiquement; le peuple et le gouvernement ne faisaient qu'un. Entre les citoyens, l'égalité était parfaite. On distinguait des pauvres et des riches; mais il n'y avait pas d'aristocratie, puisqu'il n'y avait ni caste ni priviléges légaux. Tous avaient les mêmes droits comme les mêmes devoirs politiques. Tous avaient le même rang dans la vie publique; ils siégeaient tous dans l'assemblée, pouvaient tous faire partie du sénat, pouvaient s'élever tous aux plus hautes fonctions. Quelle était l'organisation judiciaire qui correspondait à cette organisation politique?

Pour se faire une idée juste de ce qu'était la justice chez les Athéniens, il faut commencer par oublier ce qu'elle est chez nous. Les sociétés anciennes n'avaient rien qui ressemblât à la magistrature telle qu'elle existe chez nous, c'est-à-dire à une classe d'hommes voués à la pratique des lois et chargés par profession de vider les procès et de punir les crimes. La justice n'était pas rendue par des hommes spéciaux, elle l'était par tout le monde. Tout citoyen était un juge. On était juge à peu près comme chez nous on est juré. Une liste de 6,000 noms était dressée chaque année par la voie du sort, et les 6,000 citoyens désignés formaient le corps judiciaire pendant toute une année.

Dans la langue d'Athènes, cet immense tribunal s'appelait l'*héliée*. Or ce mot, dont la signification est digne de remarque, n'avait pas un autre sens que celui d'assemblée populaire. *Héliée* et *ecclésie* étaient deux termes synonymes que les autres villes grecques employaient indifféremment; l'usage d'Athènes était d'appliquer le second au peuple assemblé pour s'occuper d'affaires politiques, et le premier au même peuple assemblé pour rendre la justice. Entre les deux réunions, les différences n'étaient pas fort grandes. Il est vrai que, dans l'assemblée politique, tous les citoyens, c'est-à-dire environ 15,000 personnes, pouvaient siéger; seulement il était rare que le nombre des assistans atteignît le tiers de ce chiffre. L'assemblée judiciaire ne pouvait jamais dépasser 6,000 membres; mais elle atteignait nécessairement ce nombre, car c'était un devoir rigoureux d'y siéger dès qu'on avait été désigné par le sort. Il se trouvait ainsi dans la pratique que l'assemblée judiciaire était ordinairement plus nombreuse que l'assemblée politique.

Pour être inscrit sur la liste, il fallait avoir trente ans accomplis. La sagesse grecque jugeait qu'un homme de vingt ans pouvait bien être capable de voter sur les lois, sur les impôts, sur la guerre, mais qu'il fallait en avoir au moins trente et posséder quelque expérience de la vie pour prononcer un arrêt sur les biens ou sur la vie d'un autre homme. En principe, les six mille juges formaient un tribunal unique. Dans la pratique, il avait bien fallu partager ce tribunal en sections. Chaque section était de deux cents membres au moins, le plus souvent de cinq cents, quelquefois de mille. Il arrivait parfois que, vu l'importance des débats, toutes les sections se réunissaient, et l'héliée siégeait tout entière en un seul corps (1).

Il n'y a presque aucune analogie entre ce grand tribunal athénien et notre jury français. Les héliastes n'étaient pas de simples jurés ayant pour unique mission d'exprimer leur avis sur un fait; ils étaient de véritables juges, et ils l'étaient aussi bien au civil qu'au criminel. Chacune des sections était présidée par un des chefs de la cité, soit archonte, soit stratége; mais ce personnage devait se contenter de convoquer les juges, d'introduire les témoins, de veiller au bon ordre des débats. Ce n'était pas lui qui jugeait. Il n'avait à prononcer ni sur le fait en litige, ni sur l'application de la peine. La sentence n'appartenait qu'aux héliastes; ils décidaient avec une liberté et une souveraineté parfaite, sans recevoir aucune direction étrangère et sans que leurs jugemens pussent être frappés d'appel. Il est donc vrai de dire que tout citoyen était un juge. Le tribunal n'était pas autre chose que la population même; c'était la cité rendant la justice. Comme le peuple se gouvernait lui-même, il se jugeait aussi lui-même. Il jugeait ses procès et ses crimes au même titre qu'il votait ses lois et ses traités de paix.

Assurément cette organisation judiciaire était en accord parfait avec le gouvernement de l'état athénien, et l'on ne pourrait pas imaginer une justice plus démocratique. De là ressortaient plusieurs avantages. D'abord il n'était pas à craindre que l'action de la justice fît échec aux institutions politiques ou les énervât. Elle assurait au contraire et rendait inébranlables la liberté publique et l'égalité. Aucune tyrannie, aucun privilége, ne pouvait songer à s'élever en face d'une justice ainsi constituée. Les droits de tous se trouvaient garantis par tous. Pour les crimes frappant les individus, chaque victime avait pour vengeur la cité tout entière. Les plus pauvres et les plus faibles étaient sûrs d'être puissamment protégés. Qu'on ajoute à cela que la justice était absolument gratuite, que

(1) Sur le détail de cette organisation, voyez l'*Essai sur le droit public et privé de la république athénienne*, par M. George Perrot.

les débats étaient publics, qu'enfin il n'existait pas d'emprisonnement préventif, et l'on estimera qu'Athènes avait trouvé quelques-uns des vrais principes d'une bonne organisation judiciaire.

Pourtant, si nous regardons de près comment cette justice était appliquée et comment ce bel organisme fonctionnait, bien des défauts se laissent apercevoir. C'en était un d'abord qu'il fallût un si grand nombre de juges, et que la justice ne pût être rendue qu'à la condition que la moitié des citoyens y emploieraient toutes leurs journées d'un bout de l'année à l'autre, au grand préjudice de leurs affaires et de leurs travaux. C'en était un autre de confier la justice, cette mission si difficile et si délicate, à des hommes à qui l'on ne demandait aucune instruction préalable, aucune aptitude particulière. Il ne suffit pas d'avoir du bon sens et un cœur droit pour bien juger, encore faut-il connaître les lois. Ce n'est même pas encore assez, et l'on ne peut être un bon juge, si l'on n'a pas fait une étude suffisante du cœur humain, de ses passions, de ses travers, de ses hypocrisies; il faut s'être rendu capable de discerner la vérité du mensonge dans les dépositions des témoins ou dans les plaidoiries; les faits connus, il faut démêler encore les intentions. Parmi ces juges improvisés, combien il devait être facile de trouver des dupes! Athènes croyait naïvement que les tribunaux auraient d'autant plus de sagesse que leurs membres seraient plus nombreux; mais dans de telles foules chacun compte sur l'ensemble. Augmentez le nombre des juges, vous n'augmentez pas le soin que le tribunal apporte à l'examen des affaires, et la somme d'attention sera peut-être moindre chez cinq cents juges qu'elle ne le serait chez douze. Peut-être Athènes, en multipliant les juges, avait-elle compté que la vénalité et la corruption seraient plus difficiles et plus rares. En ce point, elle se trompait encore; l'intrigue s'exerce plus aisément sur des foules irresponsables qu'elle ne s'exercerait sur un petit nombre d'hommes se surveillant l'un l'autre. Les comédies d'Aristophane et mieux encore les plaidoyers des orateurs attiques prouvent que les tribunaux d'Athènes n'étaient pas au-dessus du soupçon.

Les assemblées nombreuses ont un autre désavantage, l'éloquence et l'habileté de parole y ont trop d'empire. C'est une vérité que chacun connaît par expérience; on sait que la même affaire, suivant qu'elle sera examinée par une quinzaine d'hommes ou qu'elle sera débattue devant une assemblée de plusieurs centaines de membres, sera presque toujours jugée différemment. L'âme humaine n'est pas exactement la même quand elle est seule ou quand elle se trouve au milieu d'une foule. Seule ou presque seule, elle a la réflexion et le calcul. Enveloppée de la foule, elle n'a presque que des entraînemens et des passions. Il se passe dans toute multitude réunie des faits incompréhensibles qui sont comme des contagions; ils boule-

versent et transforment chaque esprit, ils lui enlèvent sa vue et sa pensée propre. Ce ne sont plus des hommes que vous avez devant vous, c'est un être collectif, d'une nature particulière et indéfinissable; il ne ressemble nullement à ce que serait chaque individu pris à part, il pense autrement que chacun d'eux, il veut autre chose, il a une autre intelligence et un autre cœur. Jetez aux oreilles de cet être étrange certains mots, certaines phrases, et le voilà qui s'agite comme enivré; il tourbillonne d'abord au gré de l'orateur; bientôt l'orateur même n'en est plus maître, et il roule comme une mer furieuse sous l'action de je ne sais quel souffle. Athènes pouvait-elle espérer que de telles multitudes auraient le sang-froid et la sérénité qui conviennent à l'action judiciaire? De nos jours, les assemblées politiques, qui sont forcément assez nombreuses, prennent du moins la précaution de confier à des commissions l'examen sérieux de toutes les affaires. Athènes au contraire confiait à des foules le soin si délicat de décider de la culpabilité d'un homme, de prononcer sur sa vie. Supposez une douzaine de juges éclairés, ils n'eussent pas condamné Socrate; mais le tribunal comptait plus de cinq cents membres : des orateurs y vinrent parler de religion outragée, de jeunesse corrompue, de cité trahie, et l'honnête homme fut condamné à mort.

Mais, si je ne me trompe, voici le plus grand vice de la justice athénienne. Le tribunal, avons-nous dit, était la cité même. En théorie, cela paraît fort beau; dans la pratique, d'incalculables dangers sont inhérens à cette sorte de justice. Que dans un régime démocratique le peuple juge lui-même les procès et les crimes, c'est exactement la même chose que si, dans un état monarchique, le roi était seul investi du droit de juger. Tous les pouvoirs étant ainsi réunis dans les mêmes mains, que reste-t-il pour la liberté? L'individu a des droits à part, il a des droits vis-à-vis de l'état; il en a même qui peuvent se trouver parfois en opposition avec l'état. Comment ces droits individuels seront-ils protégés par le juge, si le juge est l'état lui-même? Il nous paraîtrait sans doute monstrueux que dans une monarchie les procès et les crimes politiques fussent jugés par le monarque. C'est précisément ce qui avait lieu dans la démocratie athénienne, où le peuple souverain jugeait tous les procès et tous les débats, même ceux où il était partie. On sait quels sentimens l'animaient alors, et quels étaient ses passions ou ses préjugés, ses engouemens ou ses colères. Représentons-nous Démosthène accusé deux fois devant de tels tribunaux; l'un, dans le procès sur la couronne, l'absout glorieusement; l'autre, dans l'affaire d'Harpale, lui inflige une condamnation ignominieuse. Croirons-nous que dans ces deux cas les juges aient examiné avec un soin scrupuleux les faits et la légalité? Nullement; dans l'un et

l'autre cas, l'esprit de parti et les dispositions actuelles du peuple ont déterminé l'arrêt. La première fois, ces mille ou quinze cents juges se sont laissés aller à leur enthousiasme patriotique; la seconde fois, ils ont obéi à la peur, au soupçon, à l'envie. Justice variable suivant les opinions, suivant les partis, suivant les passions!

La démocratie athénienne, nous le savons, était fort soupçonneuse. Que devenait l'homme accusé de trahison ou seulement d'incivisme devant cette cité qui jugeait? Que devenait l'homme suspect de tendances aristocratiques devant cette démocratie érigée en tribunal? Cette sorte de justice protégeait sans nul doute le pauvre contre les violences et les ruses du riche; mais protégeait-elle aussi efficacement le riche contre la jalousie et la convoitise du pauvre? Il y a dans les plaidoyers des orateurs attiques une chose qui frappe: c'est le soin avec lequel chaque plaideur cherche à prouver aux juges qu'il est pauvre, et que son adversaire est riche. C'était donc une recommandation d'être pauvre, et nous sommes bien forcés de croire que, devant de tels tribunaux, la richesse était déjà un commencement de culpabilité. La justice, dans cette démocratie envieuse, était souvent une manière indirecte de faire la guerre à la richesse. Il faut dire aussi que ces juges devaient éprouver une tentation bien forte de frapper les riches. En effet, la loi athénienne, qui infligeait rarement la mort ou la prison, prodiguait les amendes et la confiscation des biens. Déclarer que le riche était coupable, c'était donc servir les intérêts du trésor public. Or le trésor public était le trésor de tous les citoyens en général et des juges tout particulièrement. Si les juges ne se chargeaient pas d'enrichir l'état, comment l'état leur paierait-il leurs trois oboles de chaque jour? Combien d'arrêts de confiscation ne fallait-il pas pour indemniser ces 6,000 juges!

En résumé, les principes de la justice athénienne étaient fort beaux; mais l'application en fut mauvaise en beaucoup de points. Cette justice exercée par le peuple était nécessairement subordonnée aux intérêts ou aux passions populaires. Elle ne garantissait suffisamment ni la liberté individuelle, ni le droit de propriété, ni la conscience de l'homme, ni sa vie. Elle condamna Anaxagore, Socrate et Phocion.

II. — LA JUSTICE DANS UNE RÉPUBLIQUE SANS LIBERTÉ. — ROME.

A Rome, l'organisation de la justice a varié avec la constitution de l'état; mais on n'a jamais songé à la séparer de la politique. Tout au contraire, le principe romain était que la justice émanait nécessairement de l'autorité publique et ne faisait qu'un avec elle. On n'imaginait point à Rome que la fonction de juger dût appartenir à

des hommes spécialement voués à cette œuvre; on imaginait moins encore que les juges dussent être indépendans de l'état. Notre mot *magistrat*, par lequel nous désignons un homme chargé par profession de connaître et d'appliquer les lois, est un vieux mot de la langue des Romains; seulement il avait chez eux un tout autre sens que chez nous. Magistrat (*magister*, *magistratus*; le titre officiel du dictateur était *magister populi*) signifiait chef et maître absolu. Il s'appliquait aux hommes que la cité avait revêtus de l'autorité publique avec les titres divers de consul, de dictateur, de préteur, etc. Or c'étaient ces chefs de l'état qui rendaient la justice. Ils étaient en même temps administrateurs de la cité, commandans des armées, juges des procès et des crimes. La division des pouvoirs ne fut jamais comprise par les Romains. Ils eurent beau multiplier les magistratures, ils ne surent jamais séparer le domaine de la justice de celui de l'administration, de la politique ou de la guerre. On se ferait une idée très fausse des préteurs, si on se les représentait comme de simples juges uniquement chargés de fonctions judiciaires. Ils étaient des chefs militaires et des administrateurs; leur titre même signifiait général d'armée, et il avait été porté à l'origine par les consuls. Il est vrai qu'à quelques-uns de ces préteurs on confiait spécialement le soin de juger (c'était ce qu'on appelait *provincia urbana*); mais ils pouvaient tout aussi bien être mis à la tête des armées ou des provinces. Les préteurs ne ressemblaient donc nullement à nos magistrats modernes. Ils étaient plutôt semblables aux consuls; ils étaient des consuls inférieurs, et leur charge annuelle n'était en effet qu'un des échelons qui conduisaient au consulat. Il faut ajouter que les consuls conservaient, à côté ou au-dessus des préteurs, l'autorité judiciaire, et qu'ils l'exerçaient toutes les fois qu'ils en avaient la volonté ou le loisir.

Ainsi le vrai, l'essentiel caractère de la justice, dans la république romaine, était d'être rendue par les mêmes hommes qui étaient les chefs de l'état. Elle était attachée à l'autorité publique; elle en faisait partie intégrante. Qu'un débat eût lieu entre deux hommes, ou entre un homme et l'état, c'était un des chefs de l'état qui prononçait le jugement. Le droit, d'après le principe romain, découlait de l'autorité seule. Il n'avait pas sa source dans l'équité, dans la raison et la conscience; il résultait uniquement de l'intérêt social; il était, parce que la cité voulait qu'il fût : c'était donc aux chefs de la cité à l'appliquer. Il ne pouvait pas avoir d'organes particuliers et spéciaux. Il devait être prononcé par celui-là même qui exerçait l'autorité publique. C'était ce chef de l'état qui était l'organe du droit, qui l'énonçait, *jus dicebat*; le droit résidait en lui et parlait par sa bouche.

Il est bien vrai que ce chef de la cité, qui était souvent un géné-

ral d'armée et un administrateur, ne pouvait pas examiner tous les débats et peser le pour et le contre dans chaque procès. Il chargeait donc un homme de faire cet examen et cette instruction préalable; mais cet homme, que l'on appelait *judex*, n'était pas un juge. Il n'avait d'autre fonction que celle d'étudier les faits du débat; c'était toujours le consul ou le préteur qui, éclairé par lui, prononçait la sentence. L'examen du fait pouvait bien appartenir au *judex;* mais l'énoncé du droit ne pouvait appartenir qu'au magistrat, c'est-à-dire à l'un des chefs de la cité. Pour juger, il fallait être revêtu de l'autorité publique. La justice était inhérente à l'autorité et ne se séparait pas d'elle.

Telle était la conception que l'esprit romain se faisait de la justice. Cette conception était simple et pratique; mais il est douteux qu'elle puisse convenir aux sociétés modernes. Aujourd'hui nous séparons nettement le droit de la politique, et nous ne confondons plus la justice avec le gouvernement. Il y a une équité supérieure aux pouvoirs sociaux. Il existe aussi des droits individuels qui ne peuvent être asservis aux volontés publiques. Les intérêts privés ne peuvent pas toujours être jugés par l'état, et la conscience ne doit jamais l'être par lui. Chez les anciens, le gouvernement, le droit, la religion, formaient un ensemble indivisible, une unité, un seul objet à faces diverses. Chez nous, le gouvernement, le droit, la religion, sont choses distinctes et indépendantes. La liberté et la dignité humaine ont le plus grand intérêt à ce que cette distinction soit maintenue dans la pratique.

Comprise comme la comprenaient les Romains, la justice devait nécessairement être subordonnée à l'intérêt public et à la raison d'état. Aussi professaient-ils cette maxime : *salus populi suprema lex esto*, le salut de l'état doit être la loi suprême, maxime qui viole le droit, qui opprime la liberté, et qui ne peut s'excuser que dans des cas fort rares. De ce principe est venue toute cette justice inique que les anciens comprenaient sous le nom de crimes de lèse-majesté. Elle ne date pas de l'empire romain, comme on le croit généralement; l'empire n'a fait que l'emprunter à la république. Le mot « majesté, » au temps des consuls, désignait l'autorité de l'état, comme au temps des empereurs il désignait l'autorité du prince. A l'une et à l'autre époque, il signifiait également un pouvoir absolu devant lequel s'effaçaient tous les droits individuels. Les accusations de lèse-majesté furent pour le moins aussi fréquentes sous la république que sous l'empire. Manquer de respect à un consul, mettre en doute l'autorité du sénat, rire en public d'un augure, avoir des aspirations aristocratiques quand la démocratie dominait, avoir des goûts démocratiques quand l'aristocratie avait le dessus, s'isoler des affaires publiques et vouloir vivre libre, c'étaient là autant

de crimes contre la « majesté » de l'état. Or ces crimes étaient jugés par l'état lui-même dans la personne d'un consul ou d'un préteur. Il devait y avoir peu de débats où le juge ne fût intéressé, soit personnellement, soit comme chef de la cité.

Les anciens n'ont jamais bien aperçu que le despotisme d'une république n'est pas moins écrasant que celui d'un homme. Celui-ci, ils l'appelaient la tyrannie; l'autre, ils l'appelaient volontiers la liberté. Les Romains sentirent bien vite combien l'autorité judiciaire dans la main d'un consul, sans contrôle et sans appel, était exorbitante et pouvait devenir funeste; mais ils n'y virent d'autre remède que le jugement par le peuple lui-même. Ils autorisèrent donc tout citoyen condamné à mort par le consul à en appeler au peuple. C'est ce que le langage officiel appelait la *provocation*. Ce droit d'appel, s'il faut en croire les historiens romains, remonterait à la première année du consulat; toutefois un esprit attentif ne manquera pas de concevoir bien des doutes sur ce point. Il ne suffit pas d'ailleurs de savoir que l'homme condamné par le consul avait le droit d'en appeler au peuple; il faudrait savoir encore comment ce droit pouvait être exercé, à quelle sorte de comices l'appelant devait s'adresser, de quelle façon il pouvait défendre son appel. Il y a de fortes raisons de croire que, du moins pour les premiers siècles de la république, l'appel devait être porté devant les comices par curies ou par centuries. — Or l'on sait que ces comices étaient présidés par le consul, et que nul n'y pouvait prendre la parole sans une autorisation spéciale du président. On ne voit donc pas qu'il fût facile à un citoyen de parler au peuple et de le faire voter malgré le consul contre l'arrêt de ce consul lui-même. L'appel au peuple ne fut peut-être, comme tant d'autres institutions de la république romaine, qu'un vain mot et un leurre. La preuve que cette loi sur l'appel n'était guère exécutée et restait d'ordinaire à l'état de lettre morte, c'est que nous pouvons compter dans les historiens que, dans l'espace de trois siècles, il fallut la renouveler sept fois, et Tite-Live fait même cette remarque, que ce fut seulement à la septième fois, c'est-à-dire à l'avant-dernier siècle de la république, qu'elle fut réellement appliquée.

Il arrivait souvent qu'en dehors même de tout appel le peuple romain jugeait directement et par lui-même. Les exemples les plus frappans de cette sorte de justice sont les procès de Coriolan, de Claudius Pulcher et de Scipion l'Africain. Il était sans aucun doute admis que le peuple, c'est-à-dire la cité, avait toujours le droit d'évoquer une cause, de s'ériger en tribunal pour juger un accusé. Les anciens voyaient là une garantie de liberté; mais les exemples mêmes que nous connaissons prouvent le vice de cette juridiction populaire. Dans le procès de Coriolan, c'est la passion et la haine

qui décidèrent du sort de l'accusé. Dans l'affaire de Scipion l'Africain, l'audace de l'attitude et l'emploi des mots sonores eurent raison du peuple et des lois. Il est fort difficile qu'une foule, subitement érigée en cour de justice, ne se laisse pas entraîner par des motifs absolument étrangers à l'équité. Ce grand tribunal n'était pas autre chose que l'assemblée politique, et ce serait une grande erreur de croire qu'une assemblée politique offre des garanties particulières à la liberté individuelle et au droit. Habituée à délibérer sur des intérêts d'un autre ordre, une assemblée de cette nature n'est guère disposée à fixer les yeux sur la justice absolue. Elle représente l'état, elle est l'état; comment espérer qu'elle soit assez désintéressée de cœur et d'esprit pour juger un accusé dont la situation est précisément d'être en conflit avec l'état? Une telle justice était contraire à la liberté, et ce qu'il y avait de pis en elle, c'est précisément qu'elle avait toutes les apparences et tous les dehors de la liberté!

III. — LA JUSTICE ARISTOCRATIQUE. — LE JURY ROMAIN.

Dans les cent dernières années de la république romaine, nous voyons fleurir une institution judiciaire qui à première vue paraît analogue à nos jurys modernes. La justice n'était plus rendue par le consul ou le préteur siégeant seul et prononçant souverainement à titre d'autorité publique; elle appartenait à des tribunaux composés chacun d'une trentaine de juges. Ces tribunaux, que la langue officielle appelait *quæstiones perpetuæ*, étaient renouvelés chaque année, et restaient en permanence pendant l'année entière. Les membres se réunissaient sous la présidence d'un préteur, d'un questeur ou d'un édile, comme nos jurés sous la présidence d'un magistrat. En principe, ils n'étaient en effet que des jurés, et leur fonction devait se borner à écouter les dépositions des témoins et les plaidoiries, à énoncer leur avis sur les faits en litige; en réalité, leur pouvoir allait plus loin, et le préteur ou le questeur qui les présidait n'avait guère qu'à donner lecture de l'arrêt qu'ils lui avaient dicté. Ils étaient ainsi les véritables juges. Ce n'était pas le préteur qui les choisissait; ils étaient désignés par le sort, comme nos jurés, et la moitié d'entre eux pouvaient être récusés, soit par l'accusation, soit par la défense. Plusieurs tribunaux siégeaient à la fois, et, par une singularité digne de remarque, chacun d'eux ne jugeait qu'une seule nature de délits, l'un le péculat, l'autre la concussion, un troisième la brigue, un quatrième les crimes de lèse-majesté, d'autres le meurtre, l'incendie, le faux, l'adultère.

Cette organisation était assurément préférable à la juridiction arbitraire d'un consul et d'un préteur, ou à la juridiction passionnée

et inintelligente de la foule. Il semble même qu'elle dût offrir toutes les garanties désirables à l'équité et aux droits individuels. Si pourtant on l'examine de près, surtout si l'on observe comment elle était appliquée, on reconnaît qu'elle était fort loin de remplir tout ce que l'on doit attendre d'une bonne justice. On la croirait établie dans le seul intérêt du droit; nous allons voir qu'elle ne l'avait été que dans l'intérêt d'une classe d'hommes. Elle paraît à la fois démocratique et libérale; au fond, elle fut un instrument pour refouler la démocratie et étouffer la liberté.

Pour la bien comprendre, il faut songer avant tout que la république romaine ne fut jamais franchement démocratique. Rome a été en tout point l'opposé d'Athènes. Athènes a fondé la démocratie, et son histoire en présente le modèle le moins imparfait qu'il y ait eu dans l'antiquité. Rome n'a jamais voulu ou n'a jamais su établir chez elle cette sorte de gouvernement. Il ne faut pas que les dehors et les apparences nous fassent illusion. Le jour où la caste patricienne, vaincue, s'effaça, l'aristocratie ne disparut pas de Rome, car il se forma aussitôt une nouvelle noblesse composée des familles les plus riches, et cette noblesse ne tarda pas à devenir une véritable caste, dans laquelle les *hommes nouveaux* ne pénétrèrent qu'avec la plus grande difficulté. En apparence, tous les citoyens étaient égaux, et le gouvernement appartenait à tous; en réalité, la richesse gouvernait; tous les droits, tous les honneurs, toutes les fonctions publiques étaient pour elle. Les rangs étaient marqués par la fortune. Il fallait un certain chiffre pour être sénateur, un autre pour être chevalier. Suivant le cens, on figurait dans les premières centuries ou dans les dernières, c'est-à-dire dans celles qui votaient ou dans celles qui ne votaient pas. Même dans les comices par tribus, qui étaient ce que Rome avait de plus démocratique, on avait fait en sorte que la classe des propriétaires eût trente et une voix, et que celle des prolétaires n'en eût que quatre. Par-dessus tout, il fallait être riche pour arriver aux fonctions et aux magistratures, car la première condition pour les obtenir était d'acheter les suffrages du peuple. Enfin le sénat formait véritablement une corporation héréditaire, non en vertu des lois, mais en vertu des mœurs et par la force de ses richesses. Cette corporation, qui s'intitulait la noblesse ou l'ordre sénatorial, était seule en possession des dignités, des sacerdoces, des grades de l'armée, enfin de l'administration des provinces.

C'est surtout vers l'an 150 avant Jésus-Christ que cette constitution tout aristocratique s'affermit dans Rome. Or c'est à la même époque précisément que s'établirent les jugemens par jurys. Cette coïncidence est significative. La manière dont ces tribunaux étaient composés ne l'est pas moins. Il est vrai que le sort en désignait les

membres; mais il ne les prenait que sur une liste dressée à l'avance, et cette liste ne comprenait que les sénateurs. Ainsi ceux qui avaient institué cette sorte de juridiction, d'apparence si libérale, n'avaient songé qu'à enlever le pouvoir judiciaire aux magistrats et au peuple pour le mettre dans les mains de la corporation oligarchique. Par là le sénat, qui était déjà le maître du gouvernement, se trouvait du même coup le maître de la justice. C'était donc toujours l'application du même principe romain que nous signalions plus haut : la justice restait liée et subordonnée à la politique; au lieu d'être chose distincte et indépendante, elle continuait à être une partie du gouvernement, et se trouvait dans les mêmes mains qui avaient déjà l'autorité publique.

Il est bien clair que cette sorte de justice fut pour l'oligarchie un moyen de conserver son pouvoir. Si nous prenons pour exemple le tribunal qui jugeait sur la lèse-majesté, c'est-à-dire sur tous les crimes ou délits atteignant l'autorité de l'état, il est manifeste que ce jury, composé de sénateurs, devait entendre par crime de majesté tout ce qui portait atteinte à l'autorité du sénat et aux priviléges de l'oligarchie. Le tribunal qui jugeait sur la brigue et l'achat des suffrages n'empêchait certainement pas (l'histoire le montre bien) que les suffrages ne fussent au plus offrant; mais, si quelque ennemi du sénat les avait achetés, il était poursuivi et condamné. Le tribunal qui jugeait sur les contestations relatives au droit de cité était libre d'accorder ou d'enlever les droits politiques aux amis ou aux ennemis du gouvernement. Qu'un consul ou un proconsul se fût montré hostile au sénat, il lui était bien difficile d'échapper à l'un des tribunaux qui jugeaient le péculat ou la concussion.

L'oligarchie romaine se servait ainsi de la justice comme d'un puissant bouclier pour défendre son pouvoir. Elle s'en servait en même temps pour accroître ses richesses. On doit en effet se représenter Rome comme une ville dans laquelle ce que nous appelons aujourd'hui le monde des affaires tenait autant de place pour le moins qu'il en peut tenir dans nos sociétés modernes. Les intérêts et les spéculations s'y agitaient comme chez nous, et ils avaient aussi sur le gouvernement la même influence qu'on voit qu'ils exercent chez quelques peuples de nos jours. Il y avait seulement à Rome cette particularité, que les intérêts et les spéculations ne portaient pas sur l'industrie, sur le mouvement des capitaux, sur les divers modes de travail; ils se concentraient sur l'exploitation des fruits de la conquête. Les provinces étaient le vaste champ où se produisait la richesse. Leurs revenus étaient de plusieurs sortes. Il y avait d'abord les impôts réguliers qui enrichissaient la république et plus encore les compagnies de chevaliers chargés de les percevoir. Il y avait ensuite l'immense domaine de l'état, qui four-

nissait une redevance au trésor public et des revenus plus beaux aux compagnies fermières. Il y avait enfin les bénéfices irréguliers et plus ou moins légitimes que l'administration des provinces devait fournir aux gouverneurs. Ces bénéfices n'étaient sans doute autorisés par aucune loi; mais l'usage et les mœurs publiques les toléraient dans une assez large mesure. Il ne pouvait pas en être autrement. Les gouverneurs de provinces étaient des proconsuls ou des propréteurs, c'est-à-dire des hommes qui avaient exercé les magistratures dans Rome. Or les magistratures romaines étaient non-seulement gratuites, mais fort coûteuses, et il paraissait juste qu'elles eussent pour compensation et pour dédommagement l'administration lucrative des provinces. L'oligarche sénatoriale se serait ruinée bien vite à exercer le pouvoir dans Rome, si elle n'eût sans cesse renouvelé et accru sa richesse par l'exploitation des pays conquis; or, pour que cette exploitation fût sans péril, il fallait que la justice fût organisée de façon à la favoriser. Le meilleur moyen pour cela n'était-il pas de confier le jugement des actes où les proconsuls étaient en cause à des tribunaux composés exclusivement de sénateurs? De cette façon, les juges appartenaient à la même corporation que les accusés; ils avaient les mêmes intérêts qu'eux, ils avaient été proconsuls ou aspiraient à l'être, ils avaient commis les mêmes délits ou espéraient bien les commettre un jour. Si jamais hommes furent véritablement jugés par leurs pairs, ce furent bien ces gouverneurs de provinces jugés par les sénateurs. On pourrait presque dire qu'ils étaient jugés par leurs complices. Une telle justice semblait organisée tout exprès pour assurer l'impunité aux membres de l'oligarchie. Elle n'était pas, ce que la justice doit être, la garantie des droits de tous; elle était la garantie des intérêts et même des crimes d'une classe. Elle connivait avec la concussion et la violence. Elle sauvegardait les richesses les plus mal acquises et autorisait à les accroître indéfiniment. C'est par elle surtout que se fonda la grande opulence des familles romaines.

Deux sortes d'hommes étaient les victimes de cette espèce de justice, les provinciaux et les chevaliers. Les provinciaux souffraient directement des pillages ou de la tyrannie des gouverneurs; les chevaliers en souffraient indirectement. On conçoit en effet que les intérêts des compagnies qui étaient fermières de l'impôt ou fermières du domaine étaient inévitablement en concurrence avec les intérêts du gouverneur; si les bénéfices augmentaient d'un côté, ils diminuaient infailliblement de l'autre. Les provinciaux avaient rarement le moyen de faire parvenir leurs plaintes; mais les chevaliers, qui étaient puissans à Rome par leur richesse et surtout par la parfaite union qui existait entre eux, savaient faire entendre leurs réclamations. Ils ne manquèrent pas de faire ressortir la partialité et les

vices de la justice sénatoriale. Ce n'est pas qu'ils fussent eux-mêmes fort épris de l'équité. Ils prétendaient non pas changer la nature de la justice, mais prendre pour eux-mêmes les avantages qu'elle procurait. Ils demandaient simplement à remplacer les sénateurs dans les tribunaux. Il s'en serait suivi que les gouverneurs de provinces auraient eu les chevaliers pour accusateurs au lieu de les avoir pour juges complaisans, et que, dans tous les débats, la partie gagnante aurait été la compagnie fermière au lieu d'être le gouverneur. Les fruits de la conquête et les bénéfices du gouvernement auraient passé tout entiers de l'ordre sénatorial à l'ordre équestre. Sur cette prétention, la guerre éclata entre les deux classes, et l'on vit le droit de juger devenir un objet de convoitise, une cause de lutte, un motif de guerre civile. Le principal et presque l'unique effet de l'entreprise des Gracques fut de donner les jugemens aux chevaliers, et c'est par là surtout qu'ils frappèrent la noblesse; mais, dans la réaction qui suivit, la noblesse reprit le pouvoir judiciaire : elle se le vit enlever de nouveau par Marius, et fut encore remise en possession par Sylla. On trouva enfin un compromis par lequel on partagea les tribunaux entre les deux ordres. Ces luttes, qui remplirent le dernier siècle de la république, et qui furent pour beaucoup dans la chute de ce régime, sont la meilleure démonstration des vices inhérens à une telle organisation judiciaire. Le jugement par une sorte de jury aurait pu être excellent à la condition qu'on n'en eût pas fait un instrument de politique, une source et une garantie de priviléges, un moyen de domination.

IV. — LA JUSTICE DANS LE DESPOTISME. — L'EMPIRE ROMAIN.

Lorsque le régime républicain fit place au régime impérial, la justice se transforma aussi bien que le gouvernement de l'état. Les deux choses étaient trop liées l'une à l'autre pour qu'elles ne suivissent pas la même destinée et ne fussent pas entraînées dans la même révolution. La justice resta enchaînée à la politique, et le droit de juger continua de faire partie du droit de gouverner. Le seul changement fut que la justice, au lieu d'être dans les mains d'une oligarchie maîtresse, fut dans les mains d'un empereur omnipotent. L'empereur avait réuni en sa personne l'autorité politique de tous les anciens magistrats; il possédait donc aussi tout leur pouvoir judiciaire. Le peuple, suivant le langage des jurisconsultes, avait délégué au prince toute sa souveraineté; il lui avait donc délégué aussi son droit de justice. Voilà pourquoi l'empereur romain fut le juge suprême, et en principe le juge unique de l'empire. Comme l'autorité judiciaire n'avait jamais été distincte de l'autorité

politique, il dut prendre l'une et l'autre en même temps. Il fut seul juge comme il fut seul maître.

Toute justice émanait du prince; il pouvait déléguer à des hommes de son choix son pouvoir judiciaire comme son pouvoir administratif. Il plaçait dans les provinces des officiers chargés de juger, de percevoir les impôts, de commander les troupes; mais tous ces personnages, qui portaient le titre modeste d'envoyés du prince (*legati*), ou d'agens d'affaires (*procuratores*), n'exerçaient d'autre autorité que celle que le prince leur prêtait pour un temps. Ils ne jugeaient que par délégation du prince. Ils prononçaient les arrêts en son nom, et c'est de là que nous est venu cet usage, alors très nouveau, mais consacré depuis par le temps, que la justice soit rendue au nom du prince au lieu de l'être au nom de la société ou au nom de la loi.

Avec ce principe, il ne pouvait exister ni un jury ni un corps de juges indépendans. Un jury eût représenté l'intervention souveraine de la société, et cette intervention n'était pas plus admise dans l'ordre judiciaire qu'elle ne l'était dans l'ordre politique. Un corps de juges indépendans n'aurait pas même été compris, puisqu'il était admis en principe que la justice n'émanait que de l'empereur. Les princes ne songèrent même pas à établir deux classes distinctes d'agens, les uns pour administrer, les autres pour juger. La nécessité de séparer ces deux fonctions ne semble pas s'être présentée aux esprits. N'avaient-elles pas été longtemps réunies sur la tête des magistrats de la république? Ne l'étaient-elles pas encore dans la personne du prince? Il sembla donc assez naturel que l'agent du prince les exerçât conjointement et au même titre. Les fonctions administratives et judiciaires furent absolument confondues.

Si l'on se transporte au IVe siècle de l'ère chrétienne, on trouve que l'ordre des fonctionnaires, c'est-à-dire des agens du prince, se composait de la manière suivante : l'empire était partagé en six préfectures, y compris celles de Rome et de Constantinople, et chacune avait à sa tête un préfet du prétoire. La préfecture se divisait en plusieurs vicariats ou diocèses, dont chacun était administré par un vicaire ou vice-préfet. Le vicariat enfin se subdivisait en provinces; on en comptait cent seize pour tout l'empire; elles avaient à leur tête des gouverneurs que l'on appelait tantôt *proconsuls*, tantôt *recteurs*, plus souvent *présidens*. Ces fonctionnaires étaient avant tout des administrateurs, leur premier devoir était de percevoir les impôts, d'opérer le recrutement des soldats, de faire exécuter les ordres du prince, de veiller à tous les intérêts de l'état; en même temps ils se trouvaient investis du droit de juger.

Le gouverneur de province était juge au civil comme au criminel. Meurtre, incendie, adultère, vol, procès relatifs à la propriété, à la succession, aux contrats, tout ressortissait à lui. Il existait à la vérité dans les divers cantons de la province des juges de rang inférieur, que l'on appelait *juges pédanés;* mais ils étaient nommés par le gouverneur, ils n'étaient considérés que comme des délégués sur lesquels il se déchargeait d'une partie de son travail, et qui examinaient en son nom les affaires de peu d'importance. Ce n'étaient pas d'ailleurs des juges permanens; ils ne recevaient leur mandat que pour une affaire déterminée ou une série d'affaires, et leur délégation expirait en tout cas à chaque changement de gouverneur. On peut constater aussi qu'il existait une juridiction municipale : elle appartenait aux magistrats que les villes élisaient annuellement pour les administrer; mais ces juges, dont on pouvait toujours appeler au gouverneur, n'étaient guère que de simples arbitres, et leurs arrêts n'avaient en effet de valeur qu'autant que les deux parties consentaient à s'y soumettre. Il n'y a donc pas d'exagération à dire que, sous l'empire romain, toute justice était rendue par les fonctionnaires qui gouvernaient les provinces.

Le droit d'appel existait, il est vrai; seulement ce n'était plus l'appel au peuple comme au temps de la république. On appelait du juge pédané au gouverneur, du gouverneur au vice-préfet, du vice-préfet au préfet du prétoire, c'est-à-dire que du jugement d'un fonctionnaire on appelait à son supérieur. Il y avait autant de degrés d'appel qu'il y avait de degrés dans la hiérarchie des fonctions; mais il fallait toujours être jugé par un fonctionnaire, et l'on ne connaissait pas d'autre juridiction.

L'iniquité d'une telle justice est évidente. Il se trouvait que le même homme qui, à titre d'autorité politique, gouvernait la société et décidait des intérêts généraux prononçait aussi, à titre d'autorité judiciaire, sur les intérêts privés et sur les droits individuels. Le gouvernement, qui disposait déjà de toutes les forces publiques, avait encore à sa discrétion la propriété et la vie des particuliers. Il fallait lui obéir comme à un maître, et il fallait encore lui soumettre ses affaires d'intérêt et ses débats comme à un juge. On se ferait une idée assez exacte de ce que devait être cette justice de l'empire romain, si l'on supposait chez nous un régime tout à fait despotique, sans limite, sans contrôle, et en même temps, tous les tribunaux supprimés, la justice rendue au civil et au criminel par des préfets, agens du pouvoir absolu. Pour sentir encore tout l'odieux de cette sorte de justice, il faut songer qu'à cette époque il n'y avait de lois que celles qui émanaient de l'empereur. La loi était ce que le prince avait dit (*edictum*), ou ce qu'il avait écrit (*rescrip-*

tum), ou ce qu'il avait répondu au fonctionnaire qui l'avait consulté (*responsum*). La loi n'était autre chose que la volonté de l'empereur, *quidquid principi placuit legis habet vigorem*. Ainsi toute autorité, politique, législative, judiciaire, se trouvait concentrée dans les mains d'un seul homme ou dans les mains de ses agens.

Il va sans dire qu'avec une pareille justice le simple particulier n'avait aucun recours contre les abus de pouvoir des gouverneurs. Or on reconnaît une bonne organisation judiciaire surtout à ce signe, qu'elle garantit les droits de l'individu contre les exigences excessives des pouvoirs publics. Rien de semblable ne pouvait exister dans la justice impériale. S'agissait-il de ce qu'on appelait crimes de majesté, c'est-à-dire d'un de ces nombreux délits qui portaient atteinte à l'état ou à la personne du prince, c'étaient les agens de l'état et les représentans du prince qui étaient juges. S'agissait-il d'une simple question d'impôt, d'un refus de paiement ou d'une réclamation, l'homme qui jugeait était précisément celui qui était chargé de la perception des impôts, et qui mettait son intérêt et même son devoir à condamner. S'agissait-il d'une plainte contre un fonctionnaire, d'une de ces mille vexations auxquelles les gouvernés sont toujours exposés de la part des gouvernans, c'était devant un fonctionnaire qu'il fallait porter sa plainte.

Le despotisme alors imprima sa marque sur toutes les parties de la justice. La procédure fut simplifiée outre mesure pour la plus grande commodité du juge et aux dépens du justiciable. Un texte de loi donne une idée de la latitude qui était laissée au juge. « Pour les affaires de peu d'importance, y lit-on, il devra les expédier rapidement, *de plano*, et bien vite renvoyer l'accusé ou lui infliger la peine du bâton ou du fouet. » Or quelles étaient les affaires de peu d'importance? C'était au juge lui-même à le décider. L'état se gardait bien d'imposer des règles étroites à un juge qui était son agent. En général, la loi l'enchaînait fort peu; il pouvait presque toujours, suivant l'expression du code lui-même, porter un arrêt plus doux ou plus dur à son choix, ce qui signifiait qu'il appliquait la peine qu'il voulait, et qu'il lui était permis de se montrer, suivant les circonstances ou suivant son intérêt, indulgent ou sévère. L'accusé n'avait aucune garantie. Il existait, à la vérité, des avocats pour l'assister, pour lui faire connaître la loi, pour faire valoir son droit devant le juge; mais le juge pouvait interdire à un avocat l'exercice de sa profession, ou lui défendre de plaider dans une affaire; il n'y avait donc d'avocats qu'autant qu'il plaisait au juge.

Avec ce régime judiciaire, la détention préventive parut toute naturelle. Elle était inconnue dans les anciennes cités; l'accusé, moyennant qu'il fournît caution, restait libre, et pouvait ainsi pré-

parer sa défense. Sous l'empire, l'emprisonnement préventif s'établit. La torture devint aussi à cette époque un moyen d'information judiciaire. L'ancienne Rome ne l'autorisait que contre les esclaves; l'empire l'infligea aux hommes libres. La pénalité devint aussi plus sévère que dans l'époque précédente; on imagina des supplices nouveaux, la flagellation, la confiscation des biens, le travail forcé dans les mines, enfin la servitude.

La confiscation surtout paraît avoir été du goût des législateurs et des juges impériaux. Toute condamnation à mort ou à la déportation entraînait avec elle la confiscation des biens du condamné; la famille et les enfans se trouvaient ainsi condamnés pour la faute d'un seul. Le même châtiment fut prononcé pour une foule de délits; par exemple, si un décurion épousait une esclave, si un propriétaire donnait asile à un voleur, si, pour diminuer sa part d'impôt, on dissimulait la valeur de ses biens, pour beaucoup d'autres fautes assez légères, la confiscation était prononcée. Ainsi l'état s'enrichissait par les fautes des particuliers, et il avait intérêt à ce qu'il y eût des coupables. Nous pouvons bien penser que, lorsqu'un accusé était amené devant le juge, ce juge, qui était l'agent de l'état et le percepteur des impôts, devait calculer ce que la condamnation pouvait rapporter et se sentir disposé par devoir à condamner. Loin que la justice assurât le droit de propriété, elle lui faisait la guerre. Les documens de cette époque nous le montrent. En effet, les terres sortaient peu à peu des mains des particuliers et passaient dans celles de l'état, qui les convertissait en domaines emphytéotiques. Ce grave changement dans la nature de la propriété foncière, ou plutôt cette disparition graduelle de la propriété fut la conséquence de la mauvaise organisation de la justice. La justice, qui doit avoir pour objet de protéger l'existence et la propriété des hommes, semblait au contraire établie tout exprès pour mettre l'une et l'autre à la discrétion du pouvoir. Le mal qu'elle fit peut se mesurer à la ruine générale et à la pauvreté qui frappa les populations. Le droit de propriété et la liberté civile n'étant plus garantis, le travail cessa, les métiers chômèrent, l'agriculture languit, les champs restèrent en friche, et furent souvent abandonnés par leurs propriétaires. Le nombre des esclaves s'accrut, et celui des hommes libres diminua. Le despotisme stérilise et corrompt par sa justice même.

FUSTEL DE COULANGES.

(*La seconde partie au prochain numéro.*)

LA REINE

LOUISE DE PRUSSE

La mémoire de la reine Louise, mère du roi Guillaume, est universellement vénérée en Prusse ; ce n'est pas assez dire : son nom et son souvenir sont presque devenus une légende poétique et pieuse. Morte à trente-trois ans, en 1810, au milieu des jours sombres de l'histoire de son pays, précipitée du trône qu'elle avait un instant illuminé des rayons de la beauté, de l'intelligence et de la bonté, elle sut porter héroïquement des malheurs dont elle était en partie responsable, donner dans la défaite et dans l'exil l'admirable spectacle de la vertu souriante aux prises avec le malheur ; elle apparaît de loin à sa nation comme l'ange du patriotisme. C'est aussi qu'avant de prêcher l'espérance aux vaincus la reine Louise avait eu le courage de dire en face la vérité au plus puissant des triomphateurs. Après soixante ans, les destins sont retournés. La France avait alors deux fois terrassé la Prusse, et nos chevaux campaient sur les bords sablonneux de la Sprée. Sous un second Napoléon, la France est descendue au fond des abîmes, et l'armée prussienne, commandée par le fils de la reine Louise, campe aux portes de Paris. Il me semble voir la grande ombre de cette femme héroïque se dresser maintenant entre le vainqueur et nous. Sa mère le juge et nous relève. C'est au conquérant, au roi Guillaume, qu'elle reproche l'abus de la force, et ses nobles conseils de courage, d'énergie, de confiance, s'adressent à la France.

I.

Les heures de joie ont été bien courtes dans la vie de la reine Louise de Prusse. Son enfance avait été assombrie par la mort pré-

maturée de sa mère, elle n'avait pas trente ans quand son royaume fut bouleversé par l'invasion. Cependant le moment de son mariage, son entrée à la cour du roi Frédéric-Guillaume II, les premières années de son règne, sont comme un intermède brillant, un rayon de soleil entre deux orages qui contraste de la manière la plus saisissante avec le commencement et la fin de sa vie. Sixième fille du duc Frédéric de Mecklembourg-Strelitz et de la princesse Frédérique-Caroline-Louise de Hesse-Darmstadt, elle n'avait que sept ans en 1782, à la mort de sa mère, et son enfance studieuse auprès de sa grand'mère maternelle ne fut égayée que par les mariages de ses sœurs aînées et par l'amitié de sa sœur Frédérique, plus jeune qu'elle de deux ans. Les deux princesses firent leur premier pas dans le monde à un bal que le roi Frédéric-Guillaume II donnait à Francfort, où il tenait ses quartiers d'hiver avec ses deux fils, le prince royal et le prince Louis, dans les premiers mois de 1793, pendant que Louis XVI mourait sur l'échafaud et que la sœur de l'empereur d'Autriche gémissait en prison, entre la bataille de Valmy et le siége de Mayence.

Les deux sœurs causèrent une véritable sensation par leur beauté extraordinaire. Goethe, qui allait rejoindre le duc de Weimar, les vit toutes les deux, et il écrivait bien des années après : « L'impression que les deux princesses de Mecklembourg ont produite sur moi a été telle que je puis seulement les comparer à deux êtres célestes dont l'apparition a laissé dans mon souvenir une trace que le temps n'a pas effacée. » Ce fut aussi l'effet produit par les traits imposans, la taille élevée, le front pur, le beau regard, de la princesse Louise sur le prince royal de Prusse, jusque-là grave et presque insensible, pendant que le charme et la grâce plus délicate de la princesse Frédérique séduisaient son frère cadet, le prince Louis. Les deux sœurs furent fiancées aux deux frères le 24 avril 1793 dans l'église de Darmstadt; mais la guerre recula le mariage. Il fallut prendre Mayence, qui résista jusqu'à la fin de juillet, livrer des batailles, traverser l'Allemagne, et ce fut seulement au mois de novembre que le roi de Prusse revint à Berlin. Peu de semaines après la mort de l'infortunée Marie-Antoinette, tandis que le sang coulait à Paris et en Vendée, Berlin était en fête, les deux princes Frédéric-Guillaume et Louis recevaient leurs fiancées sous des arcs de triomphe, au son des fanfares, dans la rue des Tilleuls pavoisée. Des jeunes filles allèrent au-devant du cortége en robes blanches, avec des branches de verdure à la main. On raconte que la plus belle jeune fille offrit à la princesse Louise une couronne de myrte en lui récitant des vers. Cédant à son émotion, la princesse sauta lestement à bas de la voiture, pressa la jeune fille sur son cœur, et

lui baisa le front et les lèvres. — Ah! mon Dieu! s'écria la grande-maîtresse du palais, une vieille, raide et impassible comtesse de Vosz, que le prince royal appelait plaisamment la *Dame d'Étiquette*, que faites-vous? Cela est contraire à tous les usages de la cour! — Eh quoi! répondit la princesse Louise, ne pourrai-je donc plus recommencer? — Les fêtes durèrent plusieurs jours, et la cérémonie du double mariage s'accomplit la veille du jour de Noël de 1793. Aux fêtes de Noël succédèrent les fêtes du carnaval, et l'année 1794 se serait passée tout entière en cérémonies et en réjouissances publiques, si les deux époux n'avaient préféré la vie simple qu'ils trouvèrent à Oraniembourg et surtout dans la petite résidence de Paretz, particulièrement chère au prince royal. L'année 1795 fut encore une année de joie, car ce fut l'année de la naissance du premier fils de la princesse royale; mais elle eut la douleur de voir mourir en 1796 le jeune mari de sa sœur, puis la veuve du grand Frédéric, âgée de quatre-vingt-deux ans. Le roi Frédéric-Guillaume II, son petit-neveu, la suivit au tombeau à la fin de 1797, et à vingt et un ans la reine Louise, dans tout l'éclat de la beauté, prenait place sur le trône de Prusse avec Frédéric-Guillaume III, à qui elle venait de donner un second fils, le roi actuel, né le 22 mars 1797.

A peine le deuil royal terminé, les deux souverains partirent pour se présenter à toutes les provinces du royaume. Ce long voyage fut encore un long triomphe. A Stuttgard, en Poméranie, à Cüstrin, à Dantzig, à Kœnigsberg, ce ne furent que revues, banquets, bals, feux de joie. La réception fut magnifique à Varsovie. La reine dansa au bal donné par le comte de Hoym, et pendant la nuit les jardins du palais Leczinski furent illuminés de plus de soixante-sept mille lampes; mais l'enthousiasme, les acclamations, l'allégresse, furent surtout indescriptibles dans les villes et les villages de la Silésie, où la reine Louise reçut partout le nom qu'elle a toujours porté depuis, *Landes Mutter*, mère du pays. Le retour à Berlin fut suivi de l'hommage des députations des autres provinces. La naissance de la princesse qui devait devenir l'impératrice de Russie mit le comble au bonheur de ces années enivrantes. Un nouveau voyage à travers le royaume rendit plus générale encore la popularité de la reine, dont le noble visage s'animait en tous lieux de cet éclat particulier que la joie ajoute à la beauté. Ce fut dans ce voyage qu'elle assista, en 1799, à un tournoi dont elle fut la dame, vrai tournoi de chevaliers précédés de bannières aux couleurs variées, revêtus d'armures étincelantes, dans la cour du château gothique de Furstenstein, appartenant au comte de Hochberg. Rien ne vint interrompre cette série de jours heureux jusqu'à l'an-

née 1801, qui vit célébrer le centième anniversaire de l'avénement de l'électeur Frédéric Ier au rang de roi, et naître le troisième fils de la reine Louise, le prince Charles, père du feld-maréchal Frédéric-Charles.

Des fêtes autour d'un trône, des guirlandes sous les pas des rois et des reines en 1793, entre le meurtre de Louis XVI et celui de Marie-Antoinette, pendant que l'on décrète à Paris le culte de la déesse Raison, en 1795, pendant les dernières séances de la convention, un tournoi en 1799, pendant la bataille d'Aboukir, à la dernière année du XVIIIe siècle! On croit rêver en rapprochant ces dates, on se demande si la Prusse fait partie de la même planète que la France, pourquoi la France souffrait pendant que la Prusse était dans la joie; mais les rôles seront bientôt intervertis. Avant de raconter ce brusque changement de scène, pénétrons un moment dans l'intérieur de cette cour de Berlin, au milieu de laquelle la reine Louise était descendue, selon l'expression de Goethe, comme une apparition céleste, — cour bizarre, dont les vices et les travers, aussi bien que les qualités sérieuses, aident à comprendre les alternatives incroyables de fortune et de décadence, les brusques soubresauts qui, de Rosbach à Iéna, de Waterloo à Sadowa, ont, depuis un siècle et demi, fait l'histoire incohérente et la croissance extraordinaire de la nation prussienne.

Les quatre rois de Prusse qui se sont succédé depuis 1701 se ressemblent tous par un côté. On pourrait, en jouant sur les mots, les appeler d'excellens intendans militaires, car ils furent tous habiles intendans et braves militaires, occupés d'amasser de l'argent et de former des armées, de laisser à leurs descendans des territoires, des finances et des régimens. A ces passions dominantes s'ajoutèrent parfois le goût des lettres et des mouvemens intermittens de dévotion; mais ce sont là des accidens, des concessions à l'usage du temps, comme l'introduction dans leur palais de l'étiquette de Versailles, ou des conversions de vieillard, ornemens d'emprunt plus ou moins bien surajoutés aux dispositions foncièrement naturelles, parure de surface qui ne décore pas d'ailleurs également ces quatre rois. Frédéric Ier aimait les lettres, il favorisa Leibniz. Son fils, Frédéric-Guillaume Ier, n'aimait que ses casernes et son trésor. Le grand Frédéric II, on le sait assez, réunissait l'une et l'autre passion; mais, encore une fois, le fond est âpre et dur, le dessus est revêtu d'une couche bien mince de civilisation occidentale, empruntée à Londres ou à Paris. Les Prussiens, pendant tout le cours du XVIIIe siècle, à la cour ou dans les camps, sauf un petit nombre d'exceptions, n'ont vraiment été que des demi-barbares dressés aux belles manières de Versailles. Le premier Frédé-

ric avait fait peindre sur le mur d'un de ses palais les dames de la cour, en grand falbalas et déjà en robes en panier, allumant la pipe des généraux en grand uniforme. C'est assez bien l'image de ces soldats superficiellement lettrés qui lisaient les tirades philosophiques de Voltaire et déchiraient sans pitié leur part de la Pologne. Souvent ils n'ont pas même les simples sentimens de la nature. Le père du grand Frédéric, ce roi qui prenait tant de plaisir à composer un régiment d'hommes de six pieds, détestait son fils. Il faut lire dans les mémoires de la sœur bien-aimée de Frédéric, la margrave de Baireuth, comment les deux enfans étaient traités par leur père; ce fut au point qu'avec la complicité de son ami Katt, le petit-fils du maréchal de Wartensleben, Frédéric voulut s'enfuir en Angleterre. Le prince fut incarcéré dans la forteresse de Cüstrin par ordre du roi, et forcé de se mettre à la fenêtre pour assister à l'exécution de son ami, qui fut torturé, décapité, et dont le corps fut laissé un jour entier à cette place, devant la prison, pendant que le bourreau allait demander au vieux maréchal de payer son salaire. Élevé à une si rude école, Frédéric II ne fut pas plus tendre pour son frère, qui devait lui succéder, puis, après la mort de celui-ci, pour son neveu, l'indolent et bizarre Frédéric-Guillaume II, qui régnait depuis sept ans lorsque la princesse Louise fit son entrée à la cour.

Frédéric-Guillaume II, grand-père du roi actuel, était de haute stature et fort gras, du moins à la fin de sa vie. Il avait un assez beau visage; il était simple de manières, comme tous les Hohenzollern, et les habitans de Berlin, qui avaient vu si souvent passer le grand Frédéric avec ses levrettes, connaissaient les gros chiens, compagnons habituels de son neveu. Il était d'ailleurs brave, bon, accessible à l'honneur et à la pitié, dévot, illuminé même à ses heures, plus souvent ami des plaisirs. Marié, puis divorcé, remarié et en même temps bigame, comme l'ancien landgrave de Hesse, en vertu d'une consultation théologique, Frédéric-Guillaume II changea aussi souvent de femmes que de ministres favoris. On sait trop que la politique et les talens militaires de ce roi ne valurent pas beaucoup mieux que sa morale, et l'on comprend quelle joie dut éclater à Berlin lorsqu'on vit en 1797 le prince royal, grave, modeste dans ses mœurs, studieux et bon, monter sur le trône, et y conduire la belle et bonne reine Louise. C'était un Louis XVI et une Marie-Antoinette remplaçant le Louis XV taciturne de la Prusse au milieu d'un peuple encore fidèle.

Du moins Frédéric-Guillaume II laissait à ses enfans et à ses héritiers la paix, une paix peu glorieuse (traité de Bâle, 1794), mais qui l'avait dégagé à temps des grandes guerres qui ébranlèren le reste

de l'Europe pendant les dernières années du XVIIIe siècle et les premières années du XIXe. La Prusse, on le sait, ne prit aucune part à la seconde coalition contre la république française, peut-être à cause de l'influence de Sieyès, alors représentant du directoire à Berlin, plus probablement à cause de la sagesse du nouveau roi. Elle ne s'engagea pas davantage dans la troisième coalition contre l'empire en 1804. Dix années de paix dans un pareil moment furent un bienfait inestimable, et pendant ces dix années le roi Frédéric-Guillaume III et la reine Louise goûtèrent un bonheur sans mélange et méritèrent une popularité croissante. Le roi était laborieux, réservé, économe. Il avait coutume de répéter le proverbe anglais : « ayez soin des deniers, les livres auront soin d'elles-mêmes; » on le vit, à la campagne, gronder un serviteur qui mettait du pain blanc sur sa table, et déclarer que le roi, au milieu des paysans, devait manger le même pain qu'eux. Il s'occupait activement de l'armée sans avoir cependant de talens militaires, bien qu'il eût pris une part très honorable à la campagne de France et au siége de Mayence. Il détestait le faste, et sa grande distraction était la vie de famille. Plus ardente, plus active que lui, la reine Louise passait souvent des revues à ses côtés, revêtue de l'uniforme du régiment qui portait son nom. Elle l'accompagnait dans ses voyages continuels; mais elle aimait aussi avant tout son intérieur, la vie simple de Charlottenbourg, les promenades à l'île des Paons ou dans les bois de Freienwald. Très pieuse, ainsi que son mari, mais sans aucun mélange d'esprit de secte ou de faux mysticisme, elle aimait les sermons féneloniens de l'évêque Eylert et la lecture de l'Évangile; ses autres lectures préférées étaient, avec les poètes allemands, Shakspeare et même Eschyle.

Nulle affectation de pédantisme ne gâtait ces dons si variés. On faisait beaucoup de peine à la reine Louise en la comparant à la femme savante du premier Frédéric, la reine Charlotte, élève et protectrice de Leibniz, morte en 1705, après avoir dit à l'une de ses dames : « Je vais donc enfin pouvoir connaître la cause première de l'espace et du temps que M. Leibniz n'a jamais pu m'expliquer clairement! » La reine Louise, quoique fort instruite et prenant plaisir à causer avec le docteur Gall et d'autres savans, ne se sentait aucun attrait pour la fondatrice de l'Académie des Sciences de Berlin, et il lui plaisait au contraire d'être comparée à la bonne et gracieuse Louise-Henriette, princesse d'Orange, femme du grand-électeur de Brandebourg, renommé pour sa bravoure, sa justice et sa foi. La reine Louise avait vingt-huit ans en 1804, et une grande fête donnée à Berlin à l'anniversaire de sa naissance, avec un immense bal masqué, porta au comble l'enthousiasme que la population aimait

à lui témoigner. Quand le jour se leva, les dernières harmonies s'évanouirent, et le bal se termina par une magique et entraînante *danse des heures*, ronde de douze jeunes filles qui vinrent, avec les poses les plus gracieuses, effeuiller des fleurs sous les pas de la reine. Nul ne se doutait alors que cette allégorie poétique marquait à peu près la dernière heure de joie qu'elle eût à passer sur la terre. Le moment des catastrophes approchait; mais l'adversité devait trouver la *mère du pays* aussi vaillante qu'elle avait été bonne, sympathique et souriante avant l'orage.

II.

Paris peut lire à toutes ses murailles l'histoire des triomphes de Napoléon Ier sur l'Autriche et sur la Prusse (1805-1806). La colonne Vendôme et l'arc de triomphe du Carrousel datent de cette époque, et la Seine, à l'entrée et à la sortie de Paris, passe sous deux ponts qui portent les noms d'Austerlitz et d'Iéna; mais ce n'est pas sur les murailles, c'est dans les esprits qu'il convient de graver l'histoire des profits tirés par la Prusse de nos services ou de nos fautes depuis cent ans. On peut dire que cette nation patiente, hardie et fausse nous a pris tout ce que nous ne lui avons pas donné. C'est la guerre de la succession d'Espagne qui aura valu à l'électeur de Brandebourg le titre de roi, et son arrière-petit-fils aura conquis le titre d'empereur par suite des difficultés que nous avons soulevées en 1870 à propos de cette même succession d'Espagne. A peine devenus rois, au milieu d'institutions du moyen âge et de mœurs des temps féodaux, les Hohenzollern ont emprunté à la cour de Louis XIV son langage, ses gens d'esprit, ses perruques, et, par la révocation de l'édit de Nantes, nous leur avons envoyé des écrivains, des hommes politiques et nos meilleurs artisans. Ils ont dû à notre neutralité coupable leur part dans les dépouilles de la Pologne et à notre neutralité imbécile, cent ans après, leur part dans les dépouilles du Danemark et du Hanovre. Sans insister sur ces rapprochemens, il est impossible de ne pas remarquer combien la politique de la Prusse au moment d'Austerlitz ressemble à la politique de la France au moment de Sadowa, et cela jusque dans les moindres détails. Ces deux nations ne sont pas seulement deux guerrières qui prennent tour à tour une revanche à coups de canon, ce sont deux joueurs qui, tantôt associés, tantôt adversaires, gagnent ou perdent par des combinaisons ou des fautes presque identiques. La France a dû Austerlitz à l'inaction de la Prusse, comme la Prusse a dû Sadowa à l'inaction de la France. L'offre honteuse du Hanovre,

après l'entrevue de Napoléon et de M. d'Haugwitz à Schœnbrunn, est le pendant au projet de cession du Luxembourg à la France par M. de Bismarck, et la division de l'Allemagne en confédération du Rhin et confédération du nord n'est que le projet de Napoléon retourné contre nous par la Prusse. Un dernier trait achève la ressemblance. Il y avait à Berlin un parti de la cour et de l'armée, composé des vieux compagnons d'armes du grand Frédéric et de la jeune noblesse honteux de l'inaction militaire de la Prusse, plus honteux de sa politique tortueuse, pleins d'une confiance ridicule dans la supériorité des armes de la Prusse et d'un noble repentir de ses fautes diplomatiques. La reine Louise était l'âme de ce parti. Depuis Austerlitz, elle sentait blessé jusque dans ses entrailles l'honneur allemand, comme nous avons senti saigner après Sadowa l'honneur français. Le prince Louis et les vieux maréchaux Mollendorf et Kalkreuth, ainsi que le duc de Brunswick, dont la gloire faisait trop oublier l'âge, agitaient l'armée de leur ardeur belliqueuse. La cause de la guerre avait d'ailleurs pour elle des hommes d'état comme Hardenberg et des pamphlétaires comme Gentz, l'opinion publique s'exaltait, la passion de Berlin touchait au délire, les jeunes officiers allaient aiguiser leur sabre à la porte de l'ambassadeur de France. M. d'Haugwitz finit par se rallier à son tour au parti de la guerre, et le roi, faible, affligé, résistant en vain, commit la faute politique de provoquer la France, comme nous avons en 1870 provoqué la Prusse. C'était surtout une faute militaire, car il ne restait à la Prusse de l'armée du grand Frédéric que la gloire et la vanité, moins les hommes, moins la stratégie, en face d'un ennemi qui n'avait jamais été plus grand. L'année 1805 avait vu Napoléon à Milan au mois de mai, à Boulogne en août, à Vienne en novembre, à Austerlitz en décembre. Le prestige des armes et de la gloire du dominateur de l'Europe était extraordinaire. Au reste, une partie de l'armée, parfaitement organisée, bien pourvue et commandée, était encore en Allemagne, et elle n'eut qu'à remonter par les passages de la Saale et de l'Elbe, pour déboucher par Salfield sous le maréchal Lannes, culbuter le prince Louis de Prusse, et se poster à quelques journées de Berlin. La victoire d'Iéna détruisit le 14 octobre la monarchie militaire de la Prusse. Napoléon entrait le 25 à Berlin avec l'armée française; il y signait le 21 novembre les huit fameux articles du blocus continental, et la fin de 1806 fut employée à prendre les forteresses et à marcher en Pologne contre l'armée russe, déjà battue à Zurich, vaincue à Austerlitz, vaincue encore à Eylau et à Friedland. Par la paix de Tilsitt (7 juin 1807), la Prusse fut réduite de moitié.

La France retrouve, hélas! dans ces souvenirs glorieux, l'image

renversée de ses malheurs présens. Cependant il y a des différences, et elles sont à notre honneur. J'ai déjà rappelé que l'armée prussienne de 1806, forte de 150,000 hommes, était commandée par le vieux duc de Brunswick, âgé de soixante-douze ans, obstiné dans les vieilles tactiques du grand Frédéric. Quand Napoléon, à Iéna, vit de la hauteur du Landgrafenberg les premières manœuvres de l'armée : « Ah! ces perruques-là! s'écria-t-il; ils se trompent furieusement. » Les jeunes officiers étaient très braves, mais presque tous fanfarons, comme ce colonel qui disait à l'évêque Eybert : « C'est une pitié que les héros de Frédéric combattent les Français avec des fusils et des sabres; des couteaux suffiraient. » L'armée du grand Frédéric, d'après un autre témoin, fut menée au combat avec aussi peu de réflexion ou de savoir militaire qu'*une troupe d'écoliers à une révolte de collége*. La cour, l'armée, le corps législatif, les écrivains français, se sont précipités en 1870 dans les mêmes périls avec le même aveuglement; mais du moins la France, menée étourdiment à la guerre, se sera mieux conduite pendant ses désastres que la Prusse de 1806. Stettin capitula devant l'escadron de cavalerie de Lasalle, Davout entra sans combat dans Cüstrin, Ney dans Magdebourg, où il trouva huit cents pièces de canon; nulle résistance, rien de semblable à la belle défense de Strasbourg, à celle de Metz, Phalsbourg, Verdun, Toul, Bitche, Montmédy, Châteaudun, Belfort, et surtout à la longue et opiniâtre défense de Paris, cédant à la famine, sans avoir été pris ni par le génie, ni par la force. Plus d'un grand homme capitula aussi, et on vit Jean de Muller, le grand historien de la Suisse, prendre la plume pour flatter le vainqueur en calomniant sa patrie. En France, les forteresses se sont défendues, et les âmes n'ont pas capitulé.

Cependant Napoléon rencontra devant lui trois femmes vaillantes : la duchesse de Saxe-Weimar, la princesse de Hatzfeldt et la reine Louise. Il fut clément pour les deux premières, mais il ne fut pas doux pour la reine Louise. Blessée dans son orgueil national, affligée de la situation faite à la Prusse, pleine de confiance dans l'armée de Frédéric, entourée de ses sœurs et de ses parens dépouillés de leurs états, la reine Louise n'avait pu contenir son âme ardente, et avait certainement beaucoup contribué à la déclaration de la guerre. Ses historiens ont prétendu qu'elle était alors aux eaux de Pyrmont, et que le roi avait tout préparé sans la prévenir; mais Napoléon ne douta jamais de sa participation. Pendant la nuit qui suivit la victoire d'Iéna, un témoin encore vivant d'Iéna et même de Hohenlinden, le comte Philippe de Ségur, entra dans la chambre où dormait l'empereur pour lui annoncer les derniers résultats de la journée. L'empereur avait le sommeil léger et le ré-

veil très clair. — Quelles nouvelles? dit-il à son aide-de-camp. — Sire, nous avons failli prendre la reine de Prusse. — Ah! c'eût été bien fait, repartit l'empereur, car elle est la cause de la guerre. — M. de Ségur était aussi présent, lorsque Napoléon, entrant quelques jours après dans la chambre à coucher de la reine à Charlottenbourg, alla droit à son secrétaire et trouva dans ses lettres intimes la preuve de l'aversion qu'il lui inspirait. De là sa rancune personnelle et les insinuations que Napoléon publia dans les bulletins de la grande armée et dans le journal officiel, *le Télégraphe*, sorte de moniteur français qu'il fit paraître à Berlin peu de temps après son entrée solennelle.

Quel conquérant, quel législateur, quel génie couronné peut être comparé à Napoléon pendant les années 1806 et 1807? Il avait en deux ans distribué entre ses frères et ses lieutenans les principaux trônes de l'Occident, fondé l'Université, rétabli les finances, embelli les villes, et, grand dans la paix, plus grand dans la guerre, il venait de terrasser l'Autriche, d'écraser la Prusse, de bloquer l'Angleterre, où Pitt mourait désespéré. Vainqueur des Russes à Eylau, reçu en Pologne comme un libérateur, il vivait au commencement de 1807 dans une espèce de grange du petit village d'Osterode, envoyant de ce lointain quartier jusqu'à Paris ses ordres pour l'encouragement des manufactures, ses idées sur la réforme de l'éducation, ses décrets pour l'expulsion de Mme de Staël, ordres, idées, décrets, obéis comme des lois souveraines. C'était aussi dans une bien petite ville, à Memel, que la reine Louise de Prusse, après un court séjour à Kœnigsberg, avait conduit ses enfans, et le roi l'y avait rejointe. Ils y retournèrent après Tilsitt, et ce lieu fut témoin de leurs années de détresse. La famille royale habitait une si petite maison que le prince royal et le prince Guillaume durent accepter l'hospitalité d'un marchand nommé Argelander. On raconte qu'un vieux memnonite, Abraham Nickell, vint à pied avec sa femme du fond de la Prusse pour offrir à la reine 3,000 écus dans une bourse de cuir et un panier plein de beurre et d'œufs; la reine pleura, et, sans dire un mot, elle prit le châle qu'elle portait et en couvrit les épaules de la brave femme. Il avait dépendu de la reine de faire accepter par le roi, avant la bataille d'Eylau, un armistice séparé; mais elle avait voulu demeurer fidèle aux Russes, ses alliés. Contente d'avoir obéi à l'honneur, soutenue par sa foi, résignée à la pauvreté, environnée des témoignages les plus touchans de l'affection de son peuple, la reine était descendue cependant au dernier degré de l'infortune; elle ne savait ce que deviendraient ses enfans, et le titre qu'elle portait lui rappelait seulement que le roi n'avait plus ni sujets, ni soldats, ni royaume. Jamais on ne vit en face l'une de l'autre tant de gloire et tant de détresse.

Mais combien la reine vaincue sut se montrer moralement plus grande que le triomphateur! Il faut lire, à côté des bulletins inconvenans de Napoléon, comparant la reine à Armide et se moquant de ses chiffons mêlés aux papiers politiques, les pages nobles et touchantes du journal de la malheureuse reine; il faut lire surtout les lettres pleines de courageuse résignation qu'elle écrivit à son père, le duc de Mecklembourg, du fond de son exil de Memel.

« Memel, 1807.

« C'est avec l'émotion de cœur la plus profonde et des larmes de la plus reconnaissante affection que j'ai lu votre lettre du 14 avril..... Quelle consolation et quel soutien pour moi au milieu de mes épreuves! Quand on est aussi tendrement aimé, on ne peut être complétement malheureux. De nouveaux et d'écrasans fardeaux nous sont imposés encore, et nous sommes à la veille d'être obligés de quitter le royaume. Pensez à ce que cela va être pour moi! Malgré tout, au nom de Dieu, je vous en conjure, ne vous méprenez pas sur votre fille. Ce n'est pas la crainte qui m'humilie. Deux raisons fondamentales m'élèvent au-dessus de malheurs si étranges. La première est que nous ne sommes pas le jeu d'un sort aveugle, nous sommes dans les mains de Dieu. La seconde, c'est que nous tombons avec honneur.

« Le roi a prouvé au monde qu'il ne désirait que l'honneur, et qu'il ne méritait pas l'ignominie. Il n'y a pas eu un seul de ses actes où il ait pu faire autrement sans manquer à son caractère et sans trahir son peuple. Ceux-là seulement qui ont l'âme haute comprendront quelle force je trouve dans cette pensée; mais revenons au fait. Par la perte de la malheureuse bataille de Friedland, Kœnigsberg tombe dans les mains des Français. Nous sommes pressés par l'ennemi, et, si le danger approche plus près encore, il me faudra quitter Memel avec mes enfans. Le roi rejoindra l'empereur. Je partirai pour Riga aussitôt qu'un péril imminent m'y contraindra. Dieu me donnera la force de supporter l'heure où il me faudra quitter le royaume. La force me sera nécessaire; mais je lève mes yeux vers le Tout-Puissant, source de tous les biens et dont les décrets insondables permettent que le mal s'accomplisse; ma ferme croyance est qu'il ne nous enverra rien au-delà de ce qu'il nous est possible de supporter. Encore une fois, mon bien-aimé père, nous tombons avec honneur, respectés et aimés d'autres nations, et nous aurons des amis fidèles parce que nous le méritons. Je ne puis trouver d'expression pour dire combien cette pensée me console. Je supporte tout avec le calme qu'une conscience tranquille et une ferme soumission peuvent donner. Soyez donc assuré, mon bon père, que je ne puis être complétement malheureuse, et que d'autres, chargés d'une couronne et de tous les dons de la fortune, ne sont pas en paix comme nous. »

« Memel, 24 juin 1807.

« L'armée a été obligée de se retirer; il y a une suspension d'hostilités et un armistice de quelques semaines. Les nuages se lèvent, et se dissipent souvent au moment où ils semblent menaçans. C'est peut-être ce qui arrive en ce moment. Personne ne le désire plus vivement que moi; mais les désirs sont des désirs, et ils sont sans consistance. Tout vient d'en haut!... Ma foi ne faillira pas. Vivre ou mourir dans les voies de la droiture, vivre de pain et de sel, s'il le faut, ne sera jamais pour moi un malheur suprême; mon malheur est de ne plus espérer. Ceux qui ont été ainsi arrachés de leur paradis terrestre ont perdu la faculté d'espérer. Si le bonheur peut un jour se lever, ah! personne ne le recevra avec plus de reconnaissance que moi; mais je ne puis l'espérer. Quand le malheur nous écrase, il peut un instant nous embarrasser, mais il ne peut nous humilier tant qu'il n'est pas mérité. Le mal et l'injustice de notre côté m'auraient menée au tombeau; je ne succomberai pas dans notre disgrâce, car nous pouvons lever le front haut. »

C'est au mois de juin que cette lettre était écrite, et au mois de juillet, après Friedland, les deux empereurs Alexandre et Napoléon, s'enivrant l'un l'autre des rêves de leur ambition colossale, firent venir à Tilsitt l'infortuné roi Frédéric-Guillaume, et y appelèrent la reine elle-même. « Ce que cela me coûte, a-t-elle écrit alors dans son journal, Dieu seul le sait. Je ne hais pas cet homme; mais il a fait le malheur du roi et de la nation. J'admire ses talens, je ne puis souffrir son caractère fourbe. Je ne sais comment être polie envers lui; mais il le faut, et je suis faite aux sacrifices. » On connaît tous les détails de la célèbre entrevue de Tilsitt, racontés avec tant d'éloquence par M. Thiers. Les écrivains allemands seuls ont cité une noble réponse de la reine Louise au conquérant. — Comment avez-vous commencé la guerre avec moi, vainqueur de tant de puissantes nations? — *Sire, la gloire du grand Frédéric nous a fait illusion sur nos forces; elle permettait de se tromper.*

La paix de Tilsitt promit au roi de Prusse la restitution de ses états; mais cette restitution ne fut pas immédiate. Le roi et la reine de Prusse quittèrent cependant Memel, et ils ramenèrent leurs enfans dans le petit château de Hufen, près de Kœnigsberg. La vie de la reine fut toute consacrée à l'étude et à l'éducation de ses six enfans. Ses lectures favorites étaient l'Écriture sainte et les Psaumes, qu'elle appelait un *alleluia dans les larmes*, les notices de Suvern sur les grands hommes de l'Allemagne, et aussi les premiers écrits de Pestalozzi sur l'instruction primaire, dont elle encourageait avec ardeur la propagation. A la fin de l'année 1808, elle accompagna le

roi à Saint-Pétersbourg, et ils auraient pu revenir à Berlin, évacué par les troupes françaises, sans la campagne de Wagram. Il fallut passer à Hufen l'été de 1809. C'est à cette date que se rattache une troisième lettre de la reine Louise à son père, lettre dont les événemens qui suivirent et qui amenèrent la chute de Napoléon firent en quelque sorte une prophétie. Devant cette leçon adressée aux peuples qui s'abusent avec leur gloire passée, et aussi aux conquérans qui abusent de la victoire présente, la France et le nouvel empereur d'Allemagne ont l'une et l'autre à réfléchir. A nous, peuple pour le moment déchu, la reine déchue prêche la confiance dans l'avenir; à son fils, victorieux et triomphant, la mère rappelle les retours possibles de la fortune.

« Hufen, 1809.

« Mon bien-aimé père, tout est perdu, si ce n'est pour toujours, au moins pour le présent. Je n'espère plus rien durant ma vie. Je suis à présent résignée et soumise aux volontés de la Providence. Je suis tranquille. Dans le calme de la résignation, si je n'ai pas le bonheur, je trouve un bien plus grand dans la paix de l'esprit. Il devient plus clair pour moi chaque jour que tout ce qui est arrivé devait être. *La Providence voulait amener un nouvel ordre de choses pour renouveler le vieux système usé de notre politique, qui ne pouvait plus durer. Nous avons dormi sur les lauriers du grand Frédéric,* qui avait, comme le héros de son temps, commencé une ère nouvelle; *nous n'avons pas fait les progrès que les événemens exigeaient de nous, et nous avons été dépassés.* Personne ne voit cela plus clairement que le roi. Tout à l'heure j'ai eu une longue conversation avec lui à ce sujet, et il me disait tristement : « Tout ceci doit être changé. Il faut réformer beaucoup de choses. » Les meilleurs et les plus sages faillissent, et l'empereur des Français est habile et politique. Quand même les Russes et les Prussiens se seraient battus comme des lions et que nous n'aurions pas été conquis, nous aurions été obligés d'abandonner la lutte, et l'ennemi serait resté avec tous ses avantages. *Nous pouvons apprendre beaucoup de Napoléon.* Ce qu'il a fait ne sera pas perdu pour nous. *Ce serait un blasphème de dire que Dieu a été avec lui; mais en apparence il est un instrument dans la main du Tout-Puissant pour couper les branches qui n'ont plus de sève et qui ont grandi et se sont identifiées au tronc de l'arbre.* Certainement des temps meilleurs viendront. Notre foi dans celui qui est le bien par excellence m'en répond. Le bien seul produit le bien. C'est pourquoi je ne puis croire que l'empereur Napoléon soit ferme et assuré sur son trône resplendissant. *La vérité et la justice seules sont immuables;* il n'est que sage, c'est-à-dire que politique. *Il n'agit pas d'après les lois éternelles, mais selon les circonstances qui s'élèvent devant lui.* Aussi son règne est souillé d'injustice. *Il n'agit pas généreusement envers l'humanité,* son but n'est pas légitime. Son ambition désordonnée n'a d'autre fin que son

élévation personnelle. Son caractère nous inspire plus d'étonnemen que d'admiration. *Il est aveuglé par la fortune et croit qu'il a le pouvoir de faire tout ce qu'il veut; aussi ne sait-il pas ce que c'est que la modération, et celui qui ne se modère pas doit nécessairement perdre son équilibre et tomber.* Je crois fermement en Dieu; je crois qu'il règle les affaires de ce monde par sa sagesse, et je *ne retrouve pas cette sagesse dans les abus de la force.* Je garde donc l'espérance de temps meilleurs, sortis de nos maux présens. Tous les hommes de cœur ont la même espérance, le même désir, la même attente. Tout ce qui arrive et tout ce que nous avons déjà souffert n'est pas un état qui doive durer, mais seulement le sentier qui nous conduira à un état meilleur. Cette résurrection est loin de nous, nous ne la verrons probablement pas, et nous pouvons périr en tâchant de l'atteindre.

« Malgré tout, Dieu est juste. Je trouve consolation, courage, sérénité dans cette pensée et dans les espérances qui sont gravées dans mon âme. Tout en ce monde n'est il pas transition? Il faut pourtant le traverser. *Ayons soin seulement que chaque jour nous trouve mieux préparés que la veille.* Voici, mon bien-aimé père, ma profession de foi politique aussi bien qu'une femme comme moi peut la définir et l'exprimer. Vous y verrez que vous avez une fille résignée dans son adversité, que les principes de foi chrétienne et de crainte de Dieu que vous lui avez donnés portent à présent leurs fruits, et continueront à le faire jusqu'à son dernier soupir.

« Nos enfans sont nos vrais trésors, et nous les regardons avec une satisfaction complète et une juste espérance. Le prince royal est plein de vivacité et d'esprit, qualités remarquables qui sont heureusement cultivées. Il est vrai dans ce qu'il sent et ce qu'il dit. Il lit l'histoire avec intelligence. Il a pour le grand et le beau un attrait remarquable. Ses saillies nous amusent déjà. Il est tendrement dévoué à sa mère et a le cœur pur. Je l'aime de toute l'ardeur de mon âme, et je lui parle souvent des devoirs qu'il aura à remplir lorsqu'il sera roi.

« *Notre Guillaume* (le roi actuel) sera, si je ne me trompe, comme son père, simple dans ses habitudes, droit et intelligent. Il lui ressemble beaucoup, mais il ne sera pas si beau... Charles est bon enfant, gai, droit, plein d'intelligence et de talent...

« ... Les circonstances et les situations forment les hommes, et il est peut-être heureux pour nos enfans d'avoir connu le malheur dans leur enfance. S'ils avaient été élevés au milieu du luxe et des jouissances, ils auraient pu croire que ces biens leur étaient dus. Ils voient sur le front soucieux de leur père et dans les larmes de leur mère qu'il peut en être autrement. »

On peut compléter cette lettre admirable par cet extrait du journal de la reine : « la postérité ne me placera pas parmi les femmes

célèbres ; mais on dira de moi : Elle a beaucoup souffert avec patience, elle a donné le jour à des fils dignes d'assurer au pays des jours meilleurs. » Le cachet qu'elle s'était fait graver portait ces quatre mots : *justice, amour, foi, vérité*. Le malheur, l'exil, la pauvreté, les avaient aussi gravés dans son âme, et ce n'est pas au bal de Francfort, aux fêtes de Berlin, à la cour et dans la splendeur, c'est dans la petite maison de Memel ou dans le modeste Hufen que la reine Louise fut grande, vraiment reine, et qu'elle prit à jamais possession du cœur de ses sujets. Deux dates marquent la fin de cette vie agitée. Elle était entrée à Berlin, comme fiancée, le 23 décembre 1793, et elle y rentra comme reine le 23 décembre 1809; elle y fut reçue par son père, elle revit Potsdam, Charlottenbourg, Paretz, puis elle voulut revoir le palais où elle était née, aller passer quelques semaines dans le duché de Mecklembourg. Elle y tomba malade à Hohenzieritz, et mourut le 19 juillet 1810, entourée de ses enfans, de son mari, de ses sœurs. Le 23 décembre 1810, le prince Charles accompagnait les restes mortels de sa mère au mausolée de Charlottenbourg. La reine Louise n'avait que trente-quatre ans. Elle mourait sans avoir vu la cinquième coalition, la campagne de Russie, la coalition de toute l'Europe, Fontainebleau, Waterloo.

III.

On ne s'attend pas à trouver ici le récit de l'entrée des Prussiens dans Paris en 1815, des indignités qu'ils y commirent, et dont le duc de Wellington rougissait. Encore moins ferons-nous le récit de l'invasion de 1870. Ce sont là des dates néfastes que le Français voudrait effacer de son histoire; mais du moins la triste philosophie des représailles explique la première invasion, 1814 est la rançon de 1806, Waterloo compense Iéna, et l'on comprend cette réponse d'un officier de Blücher à lord James Hay, qui essayait d'intervenir entre des soldats prussiens et des gendarmes français se battant dans le jardin du Palais-Royal : « Nous avons fait vœu de rendre aux Français ce qu'ils ont fait aux Prussiens. »

Mais rien ne peut expliquer ni excuser les abus de la force commis en France par la Prusse en 1870. Oubliant tous les services que lui a rendus le second empire, brisant de ses mains cette belle tentative d'équilibre européen qui a donné plus de trente ans de paix au monde, pleine de mépris pour les maximes de morale entre nations qui tendaient à faire entrer la justice dans les rapports politiques, détruisant à plaisir les richesses et les travaux, patrimoine commun des hommes, la Prusse abuse savamment de sa force, sans aucun profit pour la civilisation humaine. Cette guerre, dans ses causes, ses procédés, ses suites, n'aura été qu'une épouvan-

table inutilité et comme un de ces fléaux capricieux de la nature qui détruisent en un jour de tempête l'œuvre des siècles. C'est pourquoi toutes les paroles prophétiques et vengeresses que la reine Louise de Prusse a écrites sur Napoléon retombent sur le roi Guillaume. La mère se lève entre nous et son fils pour lui reprocher ses excès de violence. « Cet homme, a-t-elle dit de Napoléon, n'agit pas d'après les lois éternelles de la justice, il satisfait son ambition, il n'est pas généreux envers les hommes, il perdra l'équilibre, et la nature reprendra ses droits! »

La même voix exhorte les vaincus à réfléchir sur les causes de leur défaite. Sans doute les événemens de 1870 et même ceux de 1815 sont encore trop près de nous pour que nous puissions les soumettre aux lois de cette perspective, de cet ordre logique entre les causes et les effets dans lequel l'esprit humain a besoin de classer les événemens pour leur donner un sens. Cependant nous en savons assez pour nous préserver, dans l'appréciation réfléchie de nos malheurs, de trois systèmes de philosophie de l'histoire faussement décorés des beaux noms de systèmes métaphysique, mystique et politique. Le premier est tout allemand; il consiste à glorifier le fait accompli, à remplacer par l'évolution fatale des idées autour des événemens l'évolution des événemens autour des idées éternelles, système nuageux qui exclut à la fois l'idéal et la liberté, sans lesquels il n'y a aucune responsabilité dans l'acteur, aucun plan dans le drame qui s'appelle l'histoire. O clarté de Descartes, solidité de Pascal, majesté de Bossuet, débarrassez-nous à jamais de ces nuées épaisses qui dérobent à l'Allemagne elle-même la gloire pure de son Leibniz! Le système mystique est cher au roi Guillaume; il se considère volontiers comme l'aide-de-camp général du Dieu des armées, et il prend pour la religion deux idées qui sont le contraire de la religion, l'idée napoléonienne d'une mission céleste, dévotion commode de tous les conquérans, et l'idée païenne d'un Dieu brutal qui oublierait les malheureux pour favoriser les puissans. Enfin le système politique dispose les vaincus à envier les vainqueurs, à les imiter, à copier leurs institutions militaires ou administratives, banale inclination qui porte à emprunter servilement des lois faites pour d'autres, au risque de contraindre le génie, de fausser l'histoire, d'asservir la nature d'un peuple. La Prusse aussi nous avait copiés : elle avait reçu Voltaire, adopté Maupertuis, écouté M. de Calonne, emprunté les idées et les modes des fugitifs de l'édit de Nantes ou des émigrés de Versailles; mais elle n'a été grande et forte que le jour où elle a su développer ses propres dons, remplacer Voltaire par Goethe, Maupertuis par Humboldt, enfanter Stein, Scharnhorst, Schleiermacher, Fichte, Arndt, et vivre de son propre fonds. La reine Louise nous montre la route à

suivre. « La liberté morale, disait-elle, nous rendra la liberté politique. Nous nous étions endormis, et laissé corrompre. Travaillons à nous réformer selon la justice, et Dieu bénira nos efforts. La leçon d'Iéna sera dure, mais précieuse; elle nous a réveillés. »

Ces simples conseils d'une femme valent mieux que tous les systèmes métaphysiques tant préconisés de nos jours en Allemagne, ou plutôt, qu'on ne s'y trompe pas, ils se rattachent à la plus vraie métaphysique, celle qui ne voit dans les événemens humains que le jeu de l'intelligence et de la liberté, à la plus pure religion, celle qui reconnaît Dieu dans la souffrance et ne le cherche pas du côté du succès, enfin à la plus haute politique, celle qui fait dépendre le sort des peuples non de telle ou telle formule militaire ou administrative, mais de leur fidélité aux lois éternelles du travail et du devoir. J'ai lu sur une petite maison des bords du Rhin ces trois mots écrits autour de la porte : *frisch, fromm, frei*, actif, pieux, libre. Ces trois mots sont l'honneur et le secret de la puissance d'une grande nation. La reine Louise a dit à Napoléon : *Nous nous étions endormis!* La Prusse avait dormi après Frédéric et Rosbach; la France a dormi du même sommeil sur la gloire de 1789 et sur les lauriers d'Austerlitz. Elle s'est crue deux fois souveraine du monde, par les armes et par les idées, et ne parlait plus sans dédain du travail et du devoir, mots assez malsonnans et bien vieux, qu'il nous faut rajeunir. L'Allemagne a travaillé. Son réveil est dû à l'énergique effort de quelques hommes supérieurs aidés par l'effort obscur de chacun, à son poste, dans sa famille et dans sa maison. La guerre actuelle peut être définie la défaite de gens d'esprit qui ne travaillent pas par des gens de sens qui travaillent. Le châtiment de 1806 a rendu à la Prusse l'énergie perdue (1); six ans après, la Prusse était en état de lever 200,000 hommes contre nous. Il n'a fallu que huit ans à la France pour passer de l'abîme sanglant de 1793 aux victoires, à l'ordre, à la paix de 1802, et avant 1820, sous un gouvernement constitutionnel, presque tous les désastres de 1813 étaient réparés. N'oublions pas ces consolans souvenirs, mais n'oublions pas surtout que ces désastres mêmes étaient la suite directe des victoires prodigieuses et stériles de 1806, de l'abus de la force et de la dictature, instrumens maudits qui se retournent inévitablement contre les hommes qui les ont maniés et contre les peuples qui les ont subis.

AUGUSTIN COCHIN.

(1) Voyez la *Revue* du 1er novembre 1870.

LES MÉSAVENTURES

D'UN PEUPLE HEUREUX

Heureuse Angleterre! s'écriait en guise d'épilogue l'auteur d'un écrit fort remarqué sur la guerre actuelle que publiait l'*Edinburgh Review* au mois d'octobre 1870. Heureuse Angleterre! répétaient en chœur, il y a peu de mois, presque tous les organes de l'opinion publique au-delà de la Manche. Heureuse Angleterre, qui ne subit pas, comme la France, la honte et les douleurs d'une invasion, et qui n'a pas même, comme la Prusse, à pourvoir aux pesantes nécessités d'une lutte victorieuse! Et si les hommes d'état de la Grande-Bretagne attribuaient ce grand bonheur à ce que leur pays, dans sa sagesse, n'avait ni territoire à revendiquer ni principe à faire prévaloir en Europe, on rencontrait parfois un partisan de doctrines récentes prêt à dire : — Heureuse Angleterre, qui ne fait plus la guerre ni pour des faits ni pour des principes!

Mais depuis quatre mois cette politique égoïste a été, de l'aveu des Anglais eux-mêmes, la source d'amères déceptions; il y a plus, elle commence à mettre la Grande-Bretagne en péril. Lord Palmerston, s'il était encore de ce monde, hésiterait à répéter sa maxime favorite, que les plus graves intérêts de l'Angleterre sont au Canada, dans l'Inde, en Australie, en Chine, et non plus en Europe. Ces quatre mois en effet ont été fertiles en incidens où l'honneur et la prospérité de nos amis d'outre-Manche ont reçu de rudes atteintes. Plus d'une fois les paraphrases ingénieuses du langage diplomatique ont réussi tout juste à voiler des affronts directs. Cependant l'Anglais est fier, jaloux de son honneur et encore plus de ses droits. Comment ne s'arrache-t-il pas en ce moment, par une réaction violente, à une situation qui blesse son orgueil et compromet son intérêt? C'est que, nous essaierons de le montrer, la politique d'abstention qu'il a pratiquée pendant quinze ans n'est pas

de celles que l'on répudie du jour au lendemain. En eût-elle la volonté, la Grande-Bretagne n'aurait pas la force de reprendre aujourd'hui dans les conseils européens la part prépondérante qui lui revient à juste titre.

L'écrit anonyme dont nous parlions en commençant est, dit-on, l'œuvre de M. Gladstone. Ce serait alors, sous une forme moins suspecte et plus littéraire, une de ces œuvres de louange officielle dont une triste expérience nous apprend à nous défier. Après avoir été pendant une année et plus le chef du gouvernement, M. Gladstone ne peut avouer que son pays soit moins heureux maintenant qu'à la fin de 1868. Or, il y a treize ou quatorze mois, à l'époque où cet illustre homme d'état devenait premier ministre avec l'appui d'une majorité compacte et nombreuse, comme on en voit rarement sous le régime parlementaire, l'Angleterre avait tous les bonheurs, nous en convenons bien volontiers. A l'intérieur, le libre jeu des institutions aplanissait toutes les difficultés. Il y en a une preuve bien éloquente, quoique peu remarquée : depuis longtemps, le ministre de l'intérieur, *home department*, a été, sauf une ou deux exceptions, l'un des membres les plus insignifians du cabinet. La réforme parlementaire était venue à point pour calmer les agitations ouvrières, et c'était justice qu'elle y eût réussi, car elle était plus encore une promesse pour l'avenir qu'un gage pour le présent. L'industrie était prospère, le commerce florissant. Le chancelier de l'échiquier annonçait triomphalement chaque année une réduction simultanée de l'impôt et de la dette publique. A l'extérieur, l'Europe était calme. Le gouvernement anglais affectait de ne s'intéresser qu'à deux questions, la neutralité de la Belgique et le maintien de l'empire ottoman. Or Anvers et Constantinople n'étaient que tout juste assez menacées pour que l'Angleterre se crût obligée de conserver une faible armée de terre. Encore les esprits froidement calculateurs, — il y en a bon nombre dans les îles britanniques, — déclaraient-ils cette armée trop onéreuse, et le secrétaire du *war office* s'ingéniait à réduire chaque année le budget de son ministère. Le parlement l'encourageait dans cette voie d'économies exagérées.

Hors d'Europe, la guerre d'Abyssinie avait été l'une de ces fantaisies coûteuses, mais non sans gloire ni profit, que peuvent se payer de temps en temps les peuples riches; elle avait eu pour conséquence de consolider l'influence anglaise en Orient. L'Inde était tranquille, en voie de se transformer par les canaux, les routes et les chemins de fer. En Chine, l'accord entre la race blanche et la race jaune semblait durable; on s'attendait si peu à la recrudescence d'animosité dont les derniers paquebots nous ont apporté les douloureux récits, que l'ambassadeur de sa majesté chinoise était

reçu avec autant d'égards à Londres que les ambassadeurs des nations civilisées, concession étrange en faveur d'un potentat qui, dans ses audiences officielles, traitait le représentant de l'Angleterre sur le même pied que celui des Thibétains, ses vassaux. Les possessions anglaises de l'Amérique du Nord venaient de s'unir dans le *Dominion of Canada* avec de chaleureuses protestations d'attachement à la couronne britannique. Les colonies de l'Océan austral n'étaient ni moins loyales ni moins tranquilles que le Canada. Un dissentiment, il est vrai, s'était élevé entre la Nouvelle-Zélande et la mère-patrie à propos d'une garnison de troupes métropolitaines que les colons voulaient conserver sans en payer la dépense; mais ce dissentiment avait été en définitive une occasion de bien poser en principe qu'une colonie n'est digne de se régir elle-même qu'à la condition de se suffire. Le devoir imposé aux établissemens lointains de s'armer et de se défendre par leurs propres ressources rendait possible une nouvelle réduction de l'armée, nouvelle source d'économies que le chancelier de l'échiquier se gardait de négliger. Dans ce ciel sans nuages de l'horizon britannique, l'œil le plus attentif ne pouvait discerner qu'un léger brouillard, d'où il n'était guère probable que la tempête pût sortir. Les États-Unis s'obstinaient à réclamer la réparation qu'ils se croyaient due pour de prétendues faveurs illicites que la Grande-Bretagne aurait accordées aux confédérés pendant la guerre de sécession. Les élémens de cette affaire assez complexe ont été exposés dans la *Revue* (1er et 15 septembre 1870). Le gouvernement de Washington paraissait peu pressé de terminer cette contestation, et les Anglais avaient quelque espoir que le temps éteindrait des griefs qu'ils refusaient d'admettre comme légitimes.

Eh bien! n'est-ce pas un peuple heureux que celui qui peut parcourir l'Europe et faire le tour du globe sans rencontrer des visages ouvertement hostiles? N'y a-t-il pas aussi du bonheur à se dire qu'aucune question politique intérieure n'est assez menaçante pour exiger une solution hâtive d'où la sagesse et la maturité seraient exclues? L'union des partis était telle que les vieilles dénominations de whigs et de tories tombaient elles-mêmes en désuétude. Les tories, représentans du parti conservateur, avaient proposé et fait voter l'extension de la franchise électorale. Un ministère whig, sans rencontrer d'opposition violente, avait démoli l'édifice caduc de l'église établie en Irlande. Encore une fois, la paix dans les relations internationales, le calme à l'intérieur, l'aptitude à résoudre chacune à son heure les questions dont les progrès du siècle imposent l'examen, cela ne constitue-t-il pas le régime d'un peuple heureux? Oui, sans doute, ce serait assez, si c'était durable. Par malheur, ce régime reposait sur des bases instables. Nous laisserons à d'autres

le soin de rechercher si la prospérité intérieure de la Grande-Bretagne est minée par des vices encore cachés, nous contentant de faire voir que sa sécurité à l'extérieur n'avait d'autre appui que l'équilibre européen, et qu'elle a été en péril dès que cet équilibre, dont elle disait ne plus se soucier, a été détruit par les événemens.

I.

Nous nous proposons donc de passer en revue successivement la situation de l'Angleterre vis-à-vis des grandes puissances. Commençons par les États-Unis et rappelons d'abord les anciens sujets de litige entre les deux nations. Les États-Unis reprochent à l'Angleterre d'abord d'avoir accordé aux insurgés du sud la qualité et le bénéfice de belligérans dès le début des hostilités, en second lieu d'avoir autorisé la construction dans ses chantiers maritimes de corsaires confédérés, — le plus célèbre est l'*Alabama*, — armés et équipés par des négocians anglais, montés en grande partie par des matelots anglais, ravitaillés dans des ports anglais, et qui ont causé au commerce de l'Union des dommages évalués à plus de 60 millions de francs. La guerre de sécession étant terminée depuis longtemps, le premier de ces deux griefs n'a plus qu'un intérêt théorique; le gouvernement de Washington ne le maintient que comme question de forme. Quant au second, il se résoudrait naturellement par une question d'indemnité pécuniaire que le cabinet de Londres, dans un esprit de conciliation, propose de déférer au jugement d'un arbitre. Cette solution, formulée en un traité diplomatique, a été rejetée d'un commun accord par le sénat et par le président de l'Union. En effet, ce n'est pas de l'argent que les Américains veulent tirer de cette contestation. Après avoir traîné l'affaire en longueur d'une manière propre à inspirer quelques soupçons aux gens impartiaux, ils ont enfin avoué leurs secrètes intentions par l'organe de quelques politiques aventureux. L'histoire ne laisse pas que d'en être curieuse. Il s'agit, souvenons-nous-en, de navires du commerce capturés à la mer. Quelles ont été les victimes de ces faits de guerre? Les armateurs et chargeurs? Nullement, nous dit-on, car ils s'étaient fait assurer contre les risques de guerre; les compagnies d'assurances les ont indemnisés. Sont-ce donc les assureurs? Non encore, car ils ont fait entrer en ligne de compte dans leurs contrats les chances de capture par les corsaires confédérés, et ils ont réglé leurs tarifs de garanties en conséquence. Si l'indemnité que paiera l'Angleterre était versée aux assureurs, ceux-ci devraient en bonne justice restituer les primes d'assurances qu'ils ont perçues. Que si au contraire les armateurs et chargeurs recevaient l'argent de la Grande-Bretagne, il y aurait double décompte

à faire : restitution des indemnités payées par les compagnies et des primes payées par les assurés. En l'un comme en l'autre cas, il faudrait revenir sur des contrats déjà anciens et liquidés par un commun accord des parties, opération qui serait mauvaise partout et qui le serait plus encore chez une nation essentiellement commerçante. Qu'en conclure, si ce n'est que l'argent anglais doit tomber dans la caisse de l'Union? S'il en est ainsi, l'affaire devient facile à arranger. On nous cite un précédent dont nous ne pouvons, dans les circonstances actuelles, vérifier l'exactitude. Vers la fin du XVIIIe siècle, le commerce américain avait à faire valoir des réclamations de même nature contre des corsaires français. Les traités de 1800 et de 1803 mirent fin au litige, non par le paiement d'une indemnité pécuniaire, mais par l'abandon de la Louisiane aux États-Unis. Les Américains ont donc suggéré que l'affaire s'arrangerait facilement par la cession de la Jamaïque, des Bermudes et de l'archipel des Bahama. Puis, sans s'inquiéter davantage de ces îles isolées dont ils se soucient médiocrement, ils ont avoué qu'il leur faut en guise de compensation toutes les possessions anglaises de l'Amérique du Nord, y compris le Canada.

Ce n'est pas là, convenons-en bien vite, la politique officielle du cabinet de l'Union. Tout au plus s'est-il permis de faire entendre, par l'organe de son ambassadeur à Londres, qu'une cession de territoire mettrait fin au conflit. Cette ouverture n'ayant pas été accueillie, il n'a point insisté; mais en Amérique plus qu'en aucun autre pays l'utopie de la veille peut devenir le lendemain une réalité. Il suffit que le projet soit pris en main par un de ces hommes d'état aventureux comme on en rencontre beaucoup au-delà de l'Atlantique. Il y a là-bas un certain général Butler qui est un de ces hommes. Officier équivoque, car il a été révoqué par le général Grant pendant la guerre de sécession, mauvais administrateur, orateur violent, le général Butler a laissé de fâcheux souvenirs partout où il est passé, s'il faut en croire les journaux anglais, qui sont, il est vrai, empreints de partialité à son sujet. Il est doué d'un talent particulier qui le fait surnager malgré tous ces défauts; il s'entend à merveille à manier les électeurs. Il a été élu membre de la chambre des représentans, non point par l'un des nouveaux états de l'ouest, ouvert à tous les intrigans, mais par le Massachusetts, l'un des états les plus éclairés de l'Union. Du reste il est sans vergogne, comme on va voir. Au mois de décembre dernier, il fait un discours à ses constituans à Boston, la capitale intellectuelle de l'Amérique du Nord, où, suivant toute apparence, la loi et la morale ont plus de partisans que partout ailleurs. Et que leur dit-il? — Le parti républicain, qui est actuellement au pouvoir, se dissout (M. Butler est républicain en ce moment); les démocrates reprennent faveur et menacent de

l'emporter à la prochaine élection présidentielle. Les principales questions de politique intérieure que la pacification du sud avait laissé à résoudre sont maintenant résolues. Le seul moyen de réunir en faisceau les membres épars du parti républicain est d'adopter au dehors une politique vigoureuse, c'est-à-dire de reprendre avec insistance la suite des réclamations contre l'Angleterre, quand même cette ligne de conduite aurait pour effet d'amener une déclaration de guerre. La guerre n'est pas à redouter, elle serait populaire. Ceux qui seront au pouvoir lorsqu'elle commencera sont assurés d'y rester longtemps après. — Voilà ce qui se dit tout haut en Amérique. N'est-ce pas notre histoire d'hier que l'on raconte là?

Ce qui ajoute à la gravité de ce fâcheux symptôme, c'est la connexion qui existe entre le général Butler et le président. On raconte que le discours de Boston avait été précédé d'une entrevue de ces deux personnages. On veut même que M. Butler soit destiné à occuper bientôt, en remplacement de M. Fish, homme d'un sens rassis, le poste de secrétaire d'état, le plus important des départemens ministériels. A première vue, il y aurait lieu d'être surpris d'un rapprochement entre le président et son ancien subalterne, qu'il a disgracié pendant la guerre de la sécession; mais la vie publique exige bien des réconciliations étranges. Le général Grant n'a pas tenu comme homme politique ce que d'éminens services militaires avaient fait augurer. Il voudrait bien être réélu en 1872, et comme il s'entend mieux à conduire des soldats qu'à mener une campagne électorale, il lui faut l'appui d'un Butler qui sache manipuler les électeurs. Aussi n'a-t-on été que médiocrement surpris de retrouver dans le message présidentiel de cette année une variante adoucie des déclamations anti-anglaises du député du Massachusetts.

Le message est en effet presque un acte d'accusation contre la Grande-Bretagne, dont les péchés semblent s'accroître d'année en année. D'abord c'est la vieille affaire de l'*Alabama*, à propos de laquelle le président exprime l'espoir que le cabinet britannique acquiescera enfin en entier aux justes réclamations des États-Unis. Les relations avec le Canada donnent matière à plusieurs griefs. On se plaint que la libre navigation du Saint-Laurent ne soit pas garantie aux marins de l'Union par un acte international, comme celle du Rhin et du Danube l'est aux marins de toute nation par des traités conclus entre les diverses puissances européennes. On réclame encore contre le droit exclusif de pêche que les Canadiens prétendent s'attribuer dans leurs eaux territoriales, suivant l'usage des nations. Dernièrement, un bateau du Massachusetts qui se livrait à la pêche dans la zone réservée a été saisi; en représailles, le sénat s'est mis à délibérer sur une proposition tendant à exclure le pavillon canadien de tous les ports de l'Union. Enfin, et la dernière

réclamation, pour être insignifiante en fait, n'en indique peut-être que mieux l'état des esprits, enfin les trappeurs de l'extrême nord-ouest ont violé la frontière des États-Unis. Le traité de l'Orégon, conclu en 1840 entre les deux puissances limitrophes, a fixé leur frontière commune au 49e degré de latitude dans les solitudes inexplorées qui vont du lac Vinipeg aux Montagnes-Rocheuses. On s'est aperçu dernièrement que la compagnie de la baie d'Hudson a établi l'une de ses stations de chasse à quelques centaines de mètres au sud de cette ligne idéale de démarcation.

On le voit, ces griefs sont nombreux, sinon graves; mais ce qui est grave, ce qui doit à notre avis éveiller la sollicitude de l'Angleterre, c'est que la presse américaine a été presque unanime à reprocher au président trop de modération. N'est-ce pas l'indice certain d'une animosité réelle qui attend le moment de faire explosion? On se dit en Angleterre que cette situation des esprits n'a d'autre cause qu'un désir immodéré de conquérir le Canada, et sans doute l'annexion du Canada, en supprimant 4 ou 5,000 kilomètres de douanes, en confondant des intérêts dont la séparation des gouvernemens fait seul l'antagonisme, compléterait d'une manière splendide la grande république vers le nord. On se dit encore qu'un langage hostile à la Grande-Bretagne est la ressource commode du parti politique qui se veut rendre populaire. Tout cela est spécieux. Au fait, l'animosité des Américains du nord contre leurs cousins d'Europe est sérieuse, et elle peut au premier instant, par la folie ou par la témérité du gouvernement du jour, aboutir à une déclaration de guerre. Nous ne voyons qu'un cas dans l'histoire contemporaine où une haine de peuple à peuple se soit éteinte sans recours aux armes : c'est l'exemple qu'ont donné depuis cinquante ans la France et l'Angleterre; mais les Anglais conviendront que cet exemple ne prouve rien pour l'avenir, car il a tenu deux ou trois fois à bien peu de chose que nos désaccords avec eux eussent une issue violente. On se dit aussi que les Américains du nord sont trop adonnés aux occupations pacifiques du commerce et de l'industrie pour se lancer dans les hasards d'une guerre, qu'ils sont accablés sous le fardeau d'une dette énorme dont ils ont hâte de se débarrasser, qu'ils ne sont prêts à aucun degré à entrer en lutte soit sur terre, soit sur mer. Qu'on ne s'abuse pas cependant à cet égard. La sécession leur a enseigné quelles sont leurs ressources en temps de guerre; avant de commencer, ils sauront calculer, en bons commerçans qu'ils sont, ce que cela coûtera, et mettre le résultat probable en balance avec les sacrifices à faire pour l'obtenir. Au surplus, si leur tempérament n'est pas belliqueux en général, qu'on n'oublie pas qu'il y a chez eux nombre de gens hardis auxquels la guerre est la plus belle perspective de fortune; ces

gens-là, qui ont l'audace et l'intrigue à leur service, peuvent un jour se trouver à la tête des affaires publiques.

D'ailleurs les Américains auront la finesse de ne pas s'engager seuls dans la lutte; l'occasion de se faire des alliés ne leur manquera pas. On raconte que le prince Gortchakof fit demander, il y a quatre mois, au général Grant d'insister sur les griefs de l'*Alabama* en même temps que la Russie dénoncerait le traité de 1856. Après un assez long silence, le président aurait répondu en offrant la coopération de la flotte de l'Union en cas de lutte avec l'Angleterre. L'histoire est-elle vraie? Il est permis d'en douter; mais on rapporte encore que le correspondant russe du journal belge qui avait ébruité l'affaire a été ostensiblement envoyé en exil sous l'accusation non point d'avoir propagé une fausse nouvelle, mais d'avoir divulgué le secret d'une dépêche. La cession de l'Amérique russe aux États-Unis a déjà prouvé que ces deux puissances se mettent aisément d'accord quand il s'agit d'être désagréable à l'Angleterre. En examinant la situation de la Russie, nous verrons quels sont les dangers de cette entente mystérieuse.

II.

Si l'on voulait absolument définir d'un seul mot une situation complexe, on pourrait dire que les rapports entre l'Angleterre et la Russie sont basés sur la défiance. La guerre de Crimée, si grandiose qu'elle fût, n'a été qu'un incident dans l'histoire d'une rivalité qui est en jeu depuis longtemps, et qui s'étend des bouches du Danube jusqu'à la mer du Japon. Constantinople, Asie centrale, littoral de la Chine, partout Russes et Anglais s'observent avec une inquiétude bien justifiée, car l'Asie est le grand objectif des uns et des autres. Une flotte russe à Constantinople, il est assez clair que c'est une menace contre la route de l'Inde. La question d'Orient est si familière à tout le monde, lorsqu'on la borne à la Turquie, qu'il est inutile d'y insister ici. On saisit moins facilement l'antagonisme inévitable des deux puissances rivales au cœur de l'Asie. Des gens sensés prétendent même qu'elles travaillent à un but commun, qui est d'amener à des principes civilisés les gouvernemens barbares de ce vaste continent. C'est possible, quoiqu'en réalité on les ait vues maintes fois prêter leur appui à des factions opposées. L'Afghanistan et la Boukharie resteront longtemps sans doute indépendans, soumis à des révolutions périodiques où chacun des deux puissans voisins essaiera de faire triompher son influence. En Chine, la situation est plus nette. Tandis que l'Angleterre, la France et les États-Unis agissent avec accord par le moyen de leurs flottes, la Russie s'introduit à Pékin par voie de terre, et s'y maintient en dépit des vio-

lences exercées sur les autres Européens. Elle a grandi dans ces parages sans que personne y fît attention; territoire, port et flotte de guerre, elle possède tout ce qu'il faut pour imposer sa volonté dans le Pacifique du nord lorsque sa politique l'exigera; l'Angleterre ne fait flotter son pavillon que sur le rocher stérile de Hong-Kong. Quel sujet de crainte pour un peuple qui entend ne rencontrer de maîtres sur aucun océan!

Dans l'Asie centrale et sur le littoral du Pacifique, la rivalité anglo-russe est encore latente; on ne saurait dire sur quels points porteront les contestations futures. Dans la Méditerranée au contraire, l'objet du conflit est bien évident; c'est l'empire ottoman que l'une des puissances veut démolir et que l'autre veut conserver. Si puissant que soit le gouvernement russe, il éprouverait d'immenses difficultés à conquérir la Turquie par terre. L'armée d'invasion devrait traverser d'abord les provinces danubiennes, qui sont en train de se constituer en une nationalité presque indépendante; elle prêterait le flanc à l'Autriche, que la liberté des bouches du Danube intéresse au plus haut point, et en dernier lieu elle rencontrerait dans la chaîne des Balkans un obstacle matériel sérieux. C'est donc surtout par mer que Constantinople est exposée aux attaques de son ennemi séculaire. Le traité conclu à Paris le 30 mars 1856 y a remédié en stipulant la neutralisation de la Mer-Noire, c'est-à-dire l'interdiction pour la Russie et la Turquie d'y entretenir des flottes de guerre. Elles ne peuvent y armer que les quelques navires de faible tonnage indispensables à la police maritime. Rappelons encore que par ce traité la France, l'Autriche, la Grande-Bretagne, l'Italie, la Prusse et la Russie s'engagent à garantir l'indépendance de la Turquie, et que, par une convention additionnelle, la France, l'Angleterre et l'Autriche se promettent de regarder comme un *casus belli* toute infraction au traité. Il n'est pas hors de propos d'observer en passant que cette conclusion d'une guerre longue et sanglante était empreinte d'une générosité qui aurait dû servir d'exemple; les vainqueurs n'exigeaient de leur adversaire terrassé ni cession de territoire ni contribution d'argent, et n'imposaient que les conditions qui avaient été dès le principe le but réel de la lutte.

On a vu des traités disparaître par l'effet du temps qui les rendait caducs, en sorte que la dénonciation de ces traités par celle des parties contractantes qui en avait été victime n'était qu'affaire de forme; mais une dénonciation qui survient moins de quinze ans après la signature n'est, à vrai dire, qu'une déclaration de guerre. C'est ce que vient de faire la Russie. Par une circulaire du mois de novembre dernier, le prince Gortchakof annonce sans ménagement aux cosignataires du traité de 1856 que le tsar n'entend plus être lié

par la clause relative à la neutralisation de la Mer-Noire. Il invoque les nécessités de la défense nationale, comme si la flotte et l'arsenal de Sébastopol n'avaient pas été des moyens d'attaque et non de défense. Qui songe à menacer la Russie dans cette mer intérieure?

Que répondent à cela les autres puissances contractantes du traité de Paris? La Turquie paraît prendre son parti avec autant de promptitude que de résolution; elle arme dans la mesure de ses forces, et ce n'est guère. Absorbée par le travail pénible de son organisation intérieure, l'Italie se désintéresse pour un temps des affaires européennes. La France ne peut entrer dans une nouvelle lutte. La Prusse est évidemment liée à la Russie par un traité secret depuis le commencement de la guerre qu'elle nous fait. Elle est donc complice, et le cabinet de Saint-Pétersbourg n'en a rien à craindre. Cependant tout porte à croire que la déclaration russe a mis M. de Bismarck dans l'embarras; il aurait préféré qu'elle fût ajournée jusqu'au jour où les événemens lui permettraient de jouer un rôle actif en Orient : aussi doit-il être plutôt disposé à éteindre le feu qu'à l'attiser. L'Autriche avait proposé, il y a trois ans, une révision du traité de 1856 au profit de la Russie, qui avait alors repoussé cette ouverture avec une hauteur dédaigneuse; mais cette proposition avortée met le comte de Beust mal à l'aise. Il répond néanmoins avec netteté qu'entre dénoncer une convention internationale et la réviser, il y a une différence capitale. L'Autriche ne laisse pas douter qu'elle fera la guerre plutôt que de céder avec faiblesse. Le maintien de son influence dans les provinces danubiennes exige qu'elle observe à l'égard des populations orientales une attitude honorable et digne.

Et l'Angleterre, au profit de qui s'est faite la guerre de Crimée? L'Angleterre se dit tout d'abord que la circulaire n'est pas une infraction au traité, qu'elle indique seulement l'intention de l'enfreindre plus tard. En fait, la convention de 1856 ne sera violée qu'à l'époque où la Russie aura construit une flotte de guerre et rebâti les fortifications de Sébastopol. Cela ne peut être fait immédiatement, ce qui laisse le champ libre à la discussion. En attendant, le mieux est de ne pas envenimer l'affaire par des marques d'impatience. Lord Granville répond donc que le cabinet britannique n'a pas d'objection de principe à soulever contre la révision amiable du traité de Paris, mais toutefois que ce traité reste en vigueur jusqu'à ce que tous les intéressés aient consenti d'un commun accord à en modifier les clauses. D'ici là, la dénonciation du gouvernement russe est nulle, et par conséquent la circulaire du prince Gortchakof est sans valeur. Ceci était dit, il faut en convenir, d'un ton ferme qui sauvait les apparences tout en laissant la question intacte pour l'avenir. Le prince Gortchakof n'en demandait pas davantage. La

forme sous laquelle il a présenté la volonté de son maître déplaît, il lui est indifférent de répéter la même chose en des termes plus concilians. Il m'importe peu, semble-t-il dire, que vous repoussiez le papier sur lequel nos intentions sont inscrites, puisque vous en avez pris lecture. La question n'exige pas au surplus une solution immédiate; c'est matière à congrès. Justement le comte de Bismarck venait de proposer une conférence à ce sujet, toutes les puissances se rallièrent à ce moyen de sortir d'embarras.

Eh bien! nous le demandons à tout esprit impartial, à supposer que le cabinet de Saint-Pétersbourg eût osé émettre ce manifeste à un moment où la France aurait eu la libre disposition de ses forces, l'Angleterre, se sentant une alliée puissante à côté d'elle, aurait-elle accueilli la dénonciation russe par ces arguties diplomatiques? Non, elle eût dit carrément la vérité, que les traités sont la loi des peuples, et que la nation qui en souffre n'a pas qualité pour les réformer seule. Au lieu de se satisfaire par des nuances de langage, elle aurait déclaré bien haut, et avec raison, que la prétention de la Russie est l'équivalent d'une déclaration de guerre. Il est triste pour une grande nation qui s'est toujours montrée ombrageuse de son honneur de se contenter de paroles dans les circonstances mêmes où quinze années auparavant elle avait jugé nécessaire de tirer l'épée. Depuis quinze ans, la Russie est-elle donc devenue moins puissante ou la Turquie plus forte? On n'oserait le soutenir; alors c'est que la Grande-Bretagne est plus endurante ou moins redoutable.

Personne ne doute en Angleterre que le tsar ne soit résolu à déchirer par tout moyen, même par la guerre, le traité du 30 mars 1856. C'est ce que signifie au fond la démarche insolite du prince Gortchakof. En voudrait-on douter, il suffirait, pour démontrer qu'il en est ainsi, des innombrables adresses que les corps constitués ont envoyées à leur souverain, le félicitant d'une résolution qui rend à la nation russe l'honneur et la sécurité. On sait que ces adresses ne sont, sous un régime absolu, que l'image fidèle des volontés du maître. Un détail curieux le peint mieux encore. Le conseil municipal de Moscou ne s'était pas contenté d'approuver la politique étrangère du tsar; il s'était avisé d'y ajouter, au milieu d'humbles protestations de dévoûment, des vœux timides en faveur des libertés civiles et religieuses. L'adresse fut renvoyée au conseil, et ceux des membres que l'on supposait l'avoir rédigée réfléchirent en prison sur la limite étroite qui sépare la soumission de l'approbation.

Alors, dans leur désir d'écarter de leurs lèvres le calice d'amertume que leur prépare la résiliation définitive et presque certaine du traité de Paris, les Anglais en sont réduits à chercher si quelque clause nouvelle n'assurerait pas au même degré l'indépendance de la Turquie, tout en ménageant les susceptibilités nationales de l'em-

pire russe. Au lieu de neutraliser la Mer-Noire, au lieu de la fermer aux navires de guerre de toutes les nations, y compris ceux des nations riveraines, pourquoi ne pas l'ouvrir au contraire à tous les pavillons du globe? Si les flottes russes et turques ont seules le droit de franchir les Dardanelles, Constantinople est en péril, nous dit-on. On l'a bien vu, il y a seize ans, au lendemain du désastre de Sinope; il n'en est plus de même si les amiraux anglais et français ont la faculté de venir, au premier signe de danger, se ranger à côté de l'escadre ottomane. Bien loin que le pavillon russe soit une cause d'effroi dans la Méditerranée, les vaisseaux du tsar seraient, en cas de guerre, à la merci de leurs ennemis. Le sultan, qui sera toujours le maître des détroits par la force de sa situation, n'aura garde de refuser l'entrée de la Mer-Noire aux flottes de ses alliés, tandis qu'il pourra toujours, les hostilités étant déclarées, s'opposer à ce que les vaisseaux ennemis rallient leur port d'attache.

Il est assez singulier que l'on veuille aujourd'hui faire reposer la paix de l'Orient sur de si fragiles illusions. On hésiterait sans doute à nous dire que les diplomates réunis au congrès de Paris en 1856 n'ont pas eu le talent d'inventer cette solution lumineuse; mais, s'ils y ont pensé et s'ils ne l'ont pas jugée digne d'être prise en considération, c'est donc qu'elle était insuffisante à leurs yeux, car il nous répugne d'admettre qu'ils l'aient repoussée par le seul motif qu'elle aurait épargné une humiliation à la Russie. Ce n'est pas tout. Les puissances occidentales doivent prévoir qu'elles auront peut-être un jour à défendre la Turquie contre elle-même; que deviendrait en effet la vertu de cette nouvelle convention le jour où le tsar et le sultan s'uniraient contre l'Angleterre et la France? Danger impossible! s'écriera-t-on. C'est probable; mais au moins l'état de choses actuel remédie même à ce danger improbable. Et puis enfin il faut bien dire encore que tout état maritime exerce sa souveraineté sur les eaux qui baignent ses rivages, qu'à ce titre le sultan est maître, jusqu'à convention contraire, d'interdire, s'il lui plaît, le passage des Dardanelles à un pavillon de guerre étranger, de même que la reine d'Angleterre serait libre d'interdire l'entrée de la Tyne ou de la Tamise. Lui demander au nom de l'Europe assemblée en congrès de renoncer à son droit régalien pour être agréable à un ennemi séculaire, en vérité c'est faire bon marché de la dignité d'un souverain que l'on a la bonne intention de protéger. Disons-le franchement, ce n'est là qu'un expédient pour sortir d'une situation mauvaise dont la guerre est la seule issue honorable. On verra bientôt au surplus que l'Angleterre observe la même politique embarrassée avec la Prusse, ou, si l'on aime mieux, avec l'Allemagne.

H. Blerzy.

LES

RÉCENTES EXPLORATIONS

DE LA CHINE

I.

Après la découverte de l'Amérique, du cap de Bonne-Espérance, de la route des Indes, les peuples de la vieille Europe songèrent tout de suite à s'approprier les richesses des pays lointains et à donner un grand essor au commerce. L'esprit humain devait profiter du mouvement occasionné par l'amour du lucre. On visita les parties du monde les plus favorisées de la nature : pour les voyageurs, c'était partout sujet de surprise ou d'admiration. Des végétaux propres à certaines régions étaient remarqués pour les produits qu'ils fournissent; sous les tropiques, des plantes et des animaux frappaient les regards par des proportions extraordinaires, par des beautés étranges, par des formes singulières aux yeux des hommes nés sous d'autres climats. Plantes et animaux, apportés en Europe à titre de *curiosités* et devenus l'objet de descriptions ou de représentations plus ou moins fidèles, inspirèrent le goût de l'étude du monde physique. Au milieu des jardins de plusieurs grandes villes, des arbres ou des fleurs apprenaient que chaque contrée se distingue par le caractère de la végétation. C'était l'origine de notions toutes nouvelles; on commençait à prendre une idée de l'extrême diversité des êtres, à juger des pays par les productions naturelles qui en sont l'ornement, et qui en font la richesse. Au XVIe et au XVIIe siècle, la botanique et la zoologie étaient des sciences bien imparfaitement constituées; mais déjà la pensée de recueillir et d'observer les espèces végétales et animales donnant à toute région une physionomie particulière préoccupait quelques esprits éclairés. Des

voyages scientifiques s'accomplirent, et bientôt on eut entre les mains des moyens de comparaison du plus haut intérêt. Le jour où l'histoire naturelle s'est trouvée en possession de méthodes rigoureuses, il a été plus facile d'entrevoir ce que l'exploration des différentes parties du monde pourrait procurer de connaissances précieuses pour des peuples civilisés. Avec l'accroissement du savoir, l'importance des découvertes étant mieux comprise, la tentation de traverser les mers, afin d'étudier la nature sur les terres lointaines, s'empara souvent des hommes instruits. Les résultats obtenus par les investigateurs furent considérables, et, dès le début de notre siècle, il était possible de mettre dans une saisissante opposition les principaux caractères de la flore et de la faune de beaucoup de régions du globe.

A ce moment même, un souffle puissant animait l'esprit de recherche. On méditait chaque jour davantage sur la distribution géographique des plantes et des animaux. Alexandre de Humboldt parcourait l'Amérique, et observait sur les montagnes les zones que dessinent les espèces végétales. Le célèbre voyageur, s'appliquant à reconnaître les lois des climats, à rapporter à des moyennes les températures des divers lieux, traçait les lignes qui expriment l'égalité dans la somme de chaleur, ce qu'on appelle les *lignes isothermes*. La relation entre le climat et l'existence d'une infinité de végétaux, d'un grand nombre d'animaux, étant plus ou moins manifeste, on avait désormais un nouvel élément pour apprécier les particularités de la distribution de la vie à la surface du globe. Plus la science a grandi, plus les efforts ont été considérables pour sortir de l'ignorance à l'égard des pays qui restaient inexplorés. Maintenant la géographie, comme on l'entendait autrefois, a bien peu de valeur. Si l'attention se porte sur une contrée, il s'agit non pas seulement de considérer la place qu'elle occupe dans le monde, d'apprendre le chiffre de la population des villes, mais de voir la région sous tous les aspects. Les résultats acquis par les investigations modernes sont vraiment admirables : en jetant les yeux sur une carte, l'homme quelque peu familiarisé avec les études scientifiques peut, dans la plupart des circonstances, se former l'image exacte de la physionomie d'une contrée. En rapprochant des notions encore trop souvent éparses, il aura l'impression juste du climat, il verra les détails de la configuration du sol, les diverses sortes de végétaux couvrant la terre, disséminées ou réunies en masses épaisses sur de grands espaces, les insectes grimpant sur les plantes ou voltigeant sur les fleurs, les oiseaux animant le paysage, les mammifères errant au milieu des forêts ou courant à travers la campagne, les poissons s'agitant dans les eaux. Posséder ainsi le tableau de toutes les parties du monde avec les caractères

physiques et les multiples manifestations de la vie, c'est avoir la faculté d'apprécier les ressources et les conditions d'existence des peuples, comme le moyen de s'élever aux comparaisons les plus instructives pour l'histoire de l'humanité et pour la philosophie; mais le tableau n'est pas encore achevé, et, jusque dans ces dernières années, une immense région de l'Asie était restée presque entièrement inconnue sous le rapport des productions naturelles. Pour les savans, de même que pour le vulgaire, la Chine était restée le pays du thé, des mûriers, du ver à soie, du faisan doré, et l'horizon ne s'étendait pas beaucoup plus loin. Les plantes et les animaux, choisis parmi les plus communs ou les plus brillans et répandus depuis longtemps en Europe par les voyageurs qui se rendent à Canton, provenant d'une seule province méridionale, toute lumière avait disparu quand nous portions le regard vers le nord ou vers l'intérieur du vaste empire.

Autrefois les missionnaires de la célèbre compagnie de Jésus, parfaitement accueillis en Chine, avaient habité la capitale et parcouru les provinces; pourtant c'est à peine s'ils ont fait quelques remarques sur la nature des contrées où ils ont séjourné. Les jésuites les plus instruits, attirés à la cour, installés dans le palais impérial, chargés de dresser des cartes ou d'exécuter quelque travail relatif à l'astronomie, songeaient avant tout à gagner la faveur du souverain et à connaître la nation qu'ils voulaient convertir à la foi chrétienne. Ils ont appris à l'Europe une infinité de détails sur l'état de la civilisation, sur la forme du gouvernement, sur les coutumes et l'industrie des Chinois; mais ils ont négligé d'étudier le pays sur lequel vit le peuple dont ils ont vanté le caractère et les mœurs au-delà de toute expression. Lui-même, l'auteur de l'intéressante *Description de l'empire de la Chine et de la Tartarie chinoise*, le père Du Halde, se contente de nous renseigner sur l'agriculture et sur certaines pratiques industrielles des Chinois.

A la suite de désordres survenus dans la province de Fou-Kien en 1723, les missionnaires, à l'exception de ceux qui résidaient à Pékin, reçurent l'ordre de se retirer à Macao; la défiance était alors au comble envers les étrangers, et la Chine, rendue inaccessible dans le temps où se multiplièrent les voyages d'exploration, devait jusqu'à nos jours demeurer une terre presque inconnue pour l'Europe.

Les premiers renseignemens exacts sur la végétation et sur les animaux de la province de Quang-Tong nous sont parvenus au milieu du siècle dernier. Un navire de la compagnie suédoise des Indes orientales arriva en 1751 à Canton, et, par une heureuse circonstance, se trouvait sur ce navire un chapelain, Peter Osbeck, qui était un élève de Linné. Osbeck parcourut les environs de la

fameuse ville de commerce en véritable observateur, et il put apprendre que sur ce coin de terre les productions naturelles, offrant une assez grande ressemblance avec celles du nord de l'Inde, ont cependant une physionomie particulière. Un peu plus tard, notre voyageur Sonnerat visita également la ville de Canton; il recueillit quelques plantes et plusieurs oiseaux, mais il considéra surtout les hommes. Ce naturaliste a combattu avec une ardeur extrême les idées propagées par les jésuites touchant la sagesse et les vertus des Chinois, et il a voulu prouver que le peuple du céleste empire est également méprisable par le caractère et par l'ignorance. Maintenant une longue période s'écoulera avant que la Chine puisse être le théâtre d'études sérieuses.

La guerre soutenue par les Anglais pour le commerce de l'opium eut l'avantage de procurer aux Européens le droit de s'établir sur plusieurs points du littoral de la Chine et la possibilité d'entreprendre des excursions dans l'intérieur du pays. Des investigateurs ne manquèrent pas de profiter au plus vite d'une aussi favorable occasion pour faire des découvertes, et bientôt on acquit certaines notions sur la nature dans les parties du nord, principalement aux alentours de Shang-Haï.

Un intéressant contraste se produisait aux yeux du botaniste et du zoologiste. On était familiarisé avec les productions du territoire de Canton, qui portent le cachet d'un climat des tropiques; on était inévitablement conduit à comparer les espèces végétales et animales rencontrées dans les campagnes de Wou-Sung et de Shang-Haï sous le 31e degré de latitude boréale, qui dénotent l'influence d'un climat tempéré, même un peu froid. M. Robert Fortune, commissionné par la Société d'horticulture de Londres, a la première part dans l'exploration scientifique des provinces du nord-est de la Chine. De 1843 à 1845 et de 1853 à 1856, il a vraiment étudié le pays. Les recherches de plusieurs autres voyageurs ont appris de nouveaux détails, et la connaissance réelle d'une certaine portion du vaste empire asiatique s'est trouvée acquise; mais on n'avait encore visité que des districts plus ou moins voisins de la côte, et les résultats obtenus faisaient désirer d'autant plus de voir l'œuvre commencée se poursuivre dans les provinces centrales et vers les frontières de cette terre de Chine si rebelle aux investigations de la science. On ne devait plus longtemps attendre la réalisation d'un pareil vœu. En 1860, l'expédition franco-anglaise avait traversé la province de Pe-tche-li et s'était rendue à Pékin. M. Swinhoe, attaché au service consulaire de la Grande-Bretagne, déjà connu par des écrits sur les oiseaux de Canton, de Macao, de Hong-Kong et d'Amoy, accompagnait l'armée anglaise. Ce naturaliste s'empressa

de mettre les circonstances à profit pour recueillir des observations sur les animaux de la contrée envahie. Depuis cette époque, M. Swinhoe a beaucoup voyagé dans l'intérieur de la Chine, et, partout où il a été, il s'est appliqué avec succès à l'étude de la faune. D'autre part, un investigateur plein de sagacité et de résolution ayant accepté la tâche d'explorer le fameux empire sous le rapport de l'histoire naturelle, et ayant admirablement réussi dans l'entreprise, nous avons vu cesser un état d'ignorance des plus regrettables.

II.

En 1861, le père Armand David, de la congrégation des lazaristes, partait pour la Chine avec la pensée de servir Dieu et la science. Le digne missionnaire avait autrefois enseigné l'histoire naturelle dans la petite ville de Savone; profondément versé dans la botanique et dans la zoologie, il devait pour de longues années, sans jamais craindre ou le péril ou la fatigue, se consacrer entièrement à des recherches dont le résultat a dépassé les espérances qu'on pouvait concevoir des efforts d'un seul homme. « Quand je suis venu en Chine, écrivait un jour l'abbé David, ma grande ambition était de partager les rudes et méritoires travaux des missionnaires qui depuis trois siècles essaient de gagner à la civilisation chrétienne les immenses populations de l'extrême Orient; mais, ajoutait-il, toutes les sciences qui ont pour objet les œuvres de la création tendent à la gloire de leur auteur; elles sont louables en elles-mêmes et saintes par le but... » C'est sous l'impression de ce noble sentiment que le religieux est devenu l'intelligent scrutateur de la nature; par une faveur dont on ne saurait trop remercier les supérieurs de la congrégation des lazaristes, le père Armand David, à raison des services qu'il rendait à la science, avait été dispensé de l'œuvre de la propagation de la foi.

Tout semblait attirer l'intérêt sur la province de Pe-tche-li, et en particulier sur le territoire où s'élève la ville de Pékin. Si rien dans les récits des voyageurs n'autorisait à compter le pays au nombre des plus beaux, la situation géographique de la contrée laissait pressentir des particularités curieuses dans la flore et dans la faune. On se rappelait les études des savans russes dans la Tartarie sur les rives du fleuve Amour, comme dans une partie de la Mongolie, et l'on songeait à la possibilité de comparaisons instructives. L'abbé David, s'étant rendu tout d'abord dans la capitale de l'empire de la Chine, fit de nombreuses excursions aux alentours pendant plusieurs années; d'après les notes qu'il a transmises et d'après les collections qu'il a formées, on peut aujourd'hui tracer fidèlement

le tableau d'une région dont les divers aspects n'ont point encore été décrits.

Comme l'apprennent les cartes et les dictionnaires de géographie, Pékin se trouve par le 40e degré de latitude septentrionale (39° 54′ 13″). C'est à peu près la latitude de Smyrne, de Naples, de Cagliari, de Valence en Espagne, de Lisbonne; mais le climat des plaines du Pe-tche-li est tout différent de celui de l'Europe méridionale. Durant quatre ou cinq mois de l'année, la terre reste gelée, et il n'est pas rare de voir le thermomètre descendre à 18 ou 20 degrés au-dessous de zéro. Comme l'air est ordinairement calme, on ne souffre pas autant du froid qu'on pourrait le croire en France; il neige peu, et le ciel demeure pur presque tout l'hiver. Le printemps et l'automne sont de belles saisons dont les limites offrent une fixité inconnue en Occident. Parfois néanmoins il y a dans le mois d'avril de terribles ouragans, des orages de poussière, comme on appelle dans le pays ces tempêtes redoutables. Le père A. David a été témoin d'une tourmente de ce genre : pendant deux ou trois jours, le soleil fut complétement obscurci par la poussière, surtout du côté de Tien-tsing et de Takou, et cette poussière, poussée par un vent impétueux, alla si loin en mer qu'un navire à vapeur se trouva dans la nécessité de suspendre sa marche plus de vingt-quatre heures. L'été est très-chaud dans les plaines du Pe-tche-li; le thermomètre monte souvent jusqu'à 40°. Les pluies ne sont pas fréquentes; elles ne viennent en général que vers la fin de l'été, à la suite d'orages, et ne suffisent pas d'ordinaire aux besoins de l'agriculture. Autrefois, assurent des livres chinois et rapportent également des missionnaires dans les *Lettres édifiantes*, il pleuvait beaucoup dans le nord de la Chine, et le peuple vivait dans la crainte des inondations. Si l'on en croit la tradition, le pays était très boisé, quand sur l'ordre d'un empereur on abattit toutes les forêts; aussitôt un grand changement s'opéra dans le climat. Aujourd'hui la sécheresse très persistante n'est interrompue en été que par quelques orages, et la régularité des saisons est proverbiale à Pékin. On dit que le vent souffle du nord en hiver, de l'est au printemps, du sud en été et de l'ouest en automne. Les grands froids commencent presque sans transition en novembre, mais les fleuves et la mer ne sont pris par les glaces qu'en décembre, et le dégel arrive en mars.

Tout est triste et monotone aux environs de Pékin : c'est la plaine immense sans horizon, le terrain uni et découvert. Nulle part, on n'aperçoit une haie, une broussaille, un bois; on ne découvre des arbres qu'au milieu des habitations et autour des tombeaux. Les villes, les villages, les hameaux, répandus à profusion dans la plaine, n'égaient nullement le paysage. Ce sont des groupes irréguliers de maisons basses n'ayant qu'un rez-de-chaussée et or-

dinairement construites avec de la boue mêlée d'un peu de paille; en Europe, on les appellerait des cabanes. Le sol, sans ondulations, un peu sablonneux, résulte des alluvions déposées par les rivières qui en se réunissant forment le Peï-ho. Ces alluvions menacent de combler le golfe de Pe-tche-li, comme elles ont déjà envahi une portion du littoral. On a des preuves qu'il y eut un temps où la mer venait à Tien-tsing, situé aujourd'hui à la distance d'une douzaine de lieues de la côte; le fait est attesté par les vieux livres des Chinois, et la certitude en est fournie par les coquilles marines qui se trouvent dans cette localité, et que le père Armand David a rencontrées beaucoup plus loin encore dans l'intérieur des terres. Un phénomène bien souvent décrit par les voyageurs qui ont traversé les déserts d'Afrique, le mirage, est fréquent dans les campagnes du Pe-tche-li en hiver et au printemps, surtout vers le milieu du jour. En tournant les yeux vers le soleil, on croit apercevoir près de la ligne où le ciel se sépare de la terre une multitude de lacs sur lesquels se reflètent tremblotantes les cimes des arbres et les maisons des villages; on s'imagine même qu'on distingue le mouvement d'une eau limpide s'écoulant dans des fleuves. A l'approche du voyageur, la scène change d'aspect, et bientôt le magnifique spectacle s'évanouit entièrement : c'est un effet d'optique dont la cause a été mille fois expliquée.

Le pays entre Tien-tsing et Pékin est généralement bien cultivé, et partout on ne voit que champs de sorgho, de maïs, de millet, de fèves, de courges. Tout près de Tien-tsing s'étend une grande plaine verdoyante; mais, entre cette ville et Takou, au bord de la mer, le terrain sans culture, parsemé de marais et d'étangs où croissent des joncs, n'offre qu'une très pauvre végétation. Néanmoins des lièvres et des oiseaux aquatiques se montrent en assez grande abondance dans la contrée. Sur les rives du Peï-ho seulement, des monticules de sable rompent quelque peu l'uniformité du terrain, qui s'élève d'une manière insensible depuis Takou jusqu'à Pékin. C'est à une quarantaine de kilomètres au nord-ouest de la grande capitale qu'on atteint les premières montagnes d'une chaîne contournant la province vers le sud et finissant dans le nord au désert de la Mongolie. L'aspect de cette région n'offre rien encore de très séduisant. Les montagnes qui bordent la grande plaine du Pe-tche-li qu'on aperçoit du haut des remparts de la grande ville, le plus souvent voilées par une légère vapeur, sont des pics d'une hauteur de 1,000 à 1,200 mètres formés de roches calcaires d'un gris bleuâtre; celles qui s'étendent jusqu'en Mongolie, composées principalement de roches granitiques, ressemblent au contraire à des mamelons. Depuis une époque sans doute fort ancienne, on extrait de l'anthracite de plusieurs des montagnes voisines de

Pékin. On sait combien il est difficile d'allumer ce charbon minéral; mais il brûle fort bien, paraît-il, dans les poêles des Chinois. A la distance d'une trentaine de lieues de la capitale, il existe un gisement de houille de très bonne qualité, seulement, à cause du mauvais état des routes, les habitans de la grande ville en profitent peu.

Le botaniste ne trouve à faire qu'une bien pauvre moisson dans les plaines cultivées du Pe-tche-li; il reste trop peu d'espace pour les plantes sauvages. On trouve principalement : une violette, une sorte de pissenlit, l'astragale de Sibérie, une espèce de digitale, un corydalis à petites fleurs, une jolie androsace, une passerage, une borraginée (*Tournefortia arguzia*), la bourse du pasteur, quelques graminées. Les arbres qui embellissent les habitations appartiennent la plupart à des types très connus en Europe. Partout on voit l'orme, le mûrier, un sophora de proportions magnifiques, pareil à celui qui croît au Japon; en beaucoup d'endroits, il existe des peupliers, des saules, des ailantes, le cedrela de Chine, dont les jeunes pousses fournissent un condiment agréable aux Chinois, une espèce de pin remarquable par l'écorce lisse et d'un blanc argenté (*Pinus bungeana*). Chez les anciens, le cyprès était consacré à la parure du champ des morts; en Chine, le cyprès (*Cupressus funebris*) est encore l'ornement habituel des tombeaux et des pagodes, avec l'arbre parfois gigantesque depuis longtemps cultivé en France, le gingko (*Salisburia adiantifolia*), avec des pins, et le grand genévrier à bois odorant qui, réduit en poudre, sert à faire les bâtonnets que les Chinois brûlent devant les idoles. Les sépultures des riches, disséminées dans la campagne, sont cachées sous des massifs de conifères.

Sur les montagnes, la végétation est abondante, mais d'un aspect uniforme. Les arbres, très clair-semés, surtout vers la Mongolie, sont des chênes, des châtaigniers, des érables, des noisetiers, quelques peupliers, des ailantes. L'abricotier sauvage est répandu à profusion; un tout petit cerisier à fruit aigrelet attire l'attention du naturaliste, ainsi qu'un jujubier d'espèce naine, un gattilier des plus communs, une vigne sauvage, la magnifique glycine de Chine et un *Cissus*, grimpant sur les arbres ou rampant sur les murailles. En parcourant les montagnes voisines de la grande muraille, le père Armand David a remarqué l'abondance des armoises que tous les voyageurs russes ont signalée comme caractérisque de la flore de la Tartarie et de la Sibérie, et il a constaté avec surprise l'absence des bruyères et des saxifrages, ainsi que l'extrême rareté des ronces.

La végétation du nord de la Chine, qu'on aurait peut-être imaginée fort différente de celle de l'Europe centrale, si l'on avait

voulu porter un jugement d'après la distance des lieux et d'après la latitude, présente en réalité un aspect très analogue. Des espèces de nos champs et de nos montagnes croissent, dans la province de Pe-tche-li, à côté de plantes répandues jusqu'en Sibérie, distinctes, il est vrai, de celles de l'Europe, mais néanmoins de même aspect. Seuls, quelques types asiatiques apparaissent dans l'ensemble, et donnent à la flore de la Chine septentrionale un caractère singulier. Lorsqu'on a franchi la grande muraille, la végétation rappelle beaucoup plus encore celle de l'Europe centrale. Les mélèzes et les bouleaux contribuent à produire la ressemblance; plusieurs arbrisseaux et diverses plantes herbacées feraient croire aisément que les Alpes de la Suisse et du Jura sont au voisinage. Sur les montagnes de la frontière du grand empire, on voit des gentianes, des aconits, des pieds-d'alouette, des œillets, un pavot à fleur jaune, la jusquiame noire, des fraisiers, des groseilliers, des églantines. Cependant la pivoine cultivée en Europe, se montrant à l'état sauvage, annonce au botaniste la véritable situation géographique du lieu d'exploration, comme les lilas, formant de gracieux buissons que la main de l'homme n'a pas touchés, témoignent de l'Orient.

Les plaines du Pe-tche-li sont cultivées avec beaucoup d'activité et de bon sens, le moindre coin de terre est utilisé, rapporte le père David. On voit dans les champs le blé, le riz, l'orge, le maïs, le sorgho, plusieurs sortes de millet, les pois et les haricots, la batate douce, l'igname, le sésame, l'arachis, le ricin, le coton et la plupart de nos plantes potagères. Dans les marécages et dans les étangs croissent une macre (*Trapabicornis*) et un scirpe (*Scirpus tuberosus*) dont on sert les tubercules sur les meilleures tables de Pékin, et le nélombo brillant (*Nelumbium speciosum*), qui porte les fleurs magnifiques employées dans les cérémonies religieuses. La culture des arbres fruitiers est assez négligée.

Les jardins et les parterres des habitations chinoises ont été décrits autrefois de façon à inspirer les rêves les plus poétiques; à côté des descriptions, la réalité a paru triste aux voyageurs de notre temps. Les missionnaires devaient peut-être admirer ce que l'on a aujourd'hui raison de dédaigner ; on juge toujours par comparaison, et les termes de comparaison ne sont plus les mêmes. Un parterre que les contemporains de Louis XIV trouvaient délicieux serait à présent fort misérable aux yeux du propriétaire de quelque chétive habitation de campagne. Pour s'en convaincre, il suffit de regarder toutes les belles plantes cultivées, assez récemment introduites et pourtant devenues communes, de voir avec quel succès on a obtenu une foule de variétés dans les formes, dans le volume, dans les nuances de certaines fleurs. En Europe, pour la satisfaction du goût, pour le plaisir des sens, l'horticulture a fait

de merveilleux progrès; en Chine, elle est restée dans cet état stationnaire commun à toutes les industries et à tous les arts du céleste empire. Au milieu des plus beaux jardins de la grande capitale et des environs, les plantes d'ornement, les unes indigènes, les autres étrangères, n'offrent pas une bien grande diversité. On cite la reine-marguerite et les chrysanthèmes, ou plus exactement les pyranthèmes, avec de nombreuses variétés; l'hémérocalle jaune et l'hémérocalle du Japon, la belle de nuit, la capucine, la rose-trémière, le soleil, la balsamine, le basilic et la menthe poivrée, des œillets que la culture des Chinois n'a pas rendus magnifiques, la gomphrène violette, des amarantes et des célosies (la *crête-de-coq*, originaire de l'Asie et cultivée dans tous nos jardins), la pensée, le coréopsis, le narcisse jaune, la zinnie rouge de la Louisiane, dont l'importation est due probablement aux jésuites. La liste, nous assure-t-on, est à peu près complète; elle serait bien courte à côté de l'énumération des plantes cultivées dans les jardins de Londres ou de Paris. A Pékin, comme en Europe, on voit dans des caisses ou des vases des arbrisseaux tels que des orangers, le grenadier, le laurier-rose, un arbuste originaire des provinces méridionales de l'empire, le corsythia à fleurs jaunes. Dans la demeure des personnages riches se trouve encore le palmier à chanvre de la Chine méridionale (*Chamærops excelsa*) qui a besoin d'être maintenu dans une atmosphère chaude durant l'hiver. Pour cet objet, il y a des serres construites d'une manière assez intelligente.

La faune du Pe-tche-li n'offre pas une grande richesse, comme on le pensera sans peine d'après la rigueur du climat et d'après la nature de la végétation. Les grandes plaines cultivées ne sont pas favorables à la vie de la plupart des animaux, et les montagnes qui forment la ceinture du nord de la Chine fournissent trop peu d'abris pour être habitées par un grand nombre d'insectes ou d'oiseaux. L'ensemble des êtres de la contrée offre néanmoins un extrême intérêt par suite du mélange des formes européennes et des formes asiatiques, et à cause de la présence de certaines espèces particulières au pays, très peu différentes de celles de l'Europe centrale.

Les insectes fournissent un saisissant exemple de l'association curieuse déjà signalée à l'égard des végétaux. Dans la foule, les groupes se dessinent de la manière la plus nette : il y a les espèces communes aux environs de Paris et sur une grande étendue de l'Europe centrale, les insectes tout voisins des nôtres, et cependant bien distincts, qui semblent représenter ces derniers dans une autre partie du monde, ceux qu'on observe en Sibérie, ceux en petit nombre qui appartiennent à la faune de l'Asie centrale, enfin quelques formes propres à la région. Chacun pourra sans peine avoir une juste idée du mélange, si nous attirons le regard sur les

gracieux lépidoptères qui n'échappent à l'attention de personne. Ainsi les papillons blancs ou les piérides, les vanesses aux ailes diversement colorées, les argynnes aux ailes nacrées, les jolis petits polyommates que les jeunes amateurs poursuivent dans nos champs et dans nos bois, voltigent dans les plaines et les montagnes du Pe-tche-li; seulement avec eux se trouvent des espèces ayant une physionomie analogue qui n'ont encore été vues nulle part ailleurs. En outre un superbe lépidoptère de la Sibérie (*Papilio xuthus*), du même type que l'insecte si connu sous le nom de *grand-machaon*, habite les alentours de Pékin en compagnie de deux splendides papillons (*P. bianor* et *paris*) aux ailes d'un noir de velours, saupoudrées d'atomes d'un vert doré, qu'on supposait confinés dans les provinces les plus méridionales de la Chine, parce qu'ils ressemblent à d'autres papillons de l'Inde et des îles Moluques. Pour compléter l'aperçu, il faut citer une forme toute caractéristique, spéciale aux provinces du nord de la Chine : celle d'un ravissant lépidoptère (*Sericinus telamon*), découvert il y a plus de vingt ans par M. Fortune à peu de distance de Shang-Haï. Si la figure seule de l'animal était connue, on la croirait produite par l'imagination, tant les sinuosités des ailes et le contraste des couleurs paraissent dans le goût des Chinois. Les insectes, particulièrement les lépidoptères du Pe-tche-li, où l'hiver a des rigueurs excessives, donnent lieu à une remarque sur les climats. Les individus de la contrée ont en général des couleurs plus vives ou plus intenses que les individus de même espèce pris en Europe; c'est l'indice de chaleurs plus fortes dans le pays, encore indiquées par la présence d'espèces tropicales. Les animaux qui s'engourdissent pendant la mauvaise saison souffrent peu de l'intensité du froid, tandis qu'à l'époque du développement ils éprouvent les effets du degré de chaleur. Pour apprécier l'influence de la température sur certains êtres, il importe donc de ne pas moins tenir compte des extrêmes que des moyennes thermométriques.

Les reptiles n'abondent pas au nord de la Chine; le père A. David en énumère à peine une dizaine : un petit lézard gris facile à confondre avec celui des murailles d'Europe, un gecko, quatre ou cinq couleuvres, une seule vipère, confinée dans les montagnes, et une tortue fluviatile. Pour les batraciens, le chiffre est plus restreint encore, et il paraît n'exister ni salamandres ni tritons.

Les oiseaux du Pe-tche-li ont été recherchés et observés avec un tel soin par notre savant missionnaire et par M. Swinhoe qu'aujourd'hui on en a assurément une connaissance à peu près complète. Les espèces sédentaires sont en petit nombre dans l'ingrate contrée; mais les oiseaux de passage se montrent en abondance à des époques régulières. Plusieurs grands rapaces fréquentent le

pays : le vautour arian a été rencontré sur les montagnes du nord-ouest, et plusieurs fois on a vu le gypaète dans cette région où l'aigle fauve réside d'une manière permanente. D'autres aigles, parcourant l'Europe, l'Asie et la côte orientale d'Afrique, viennent aux mêmes lieux; le géant des pygargues (*Haliætus pelagicus*), propre à l'Asie orientale, a été remarqué, ainsi que des buses déjà observées soit en Sibérie, soit au Japon. Notre autour, de même que notre épervier, n'est pas rare dans les montagnes et journellement il est employé par les Chinois pour chasser le lièvre. Un petit épervier récemment découvert (*Micronisus Stevensonii*) plus loin que la grande muraille vole en grandes troupes à la poursuite des sauterelles, dont il se nourrit. Un milan, d'abord signalé au Japon (*Milvus melanotis*), est très commun dans les environs de Pékin, et continuellement on le voit planer au-dessus de la grande ville.

Parmi les oiseaux du groupe des gros-becs qui traversent le Pe-tche-li au printemps et à l'automne, il y a bon nombre d'espèces de bruans et de bouvreuils, la plupart déjà observés en Sibérie par le célèbre naturaliste Pallas, qui visita ce pays au commencement du siècle; il y a encore notre tarin, le verdier de Chine qu'on voit à Macao, plusieurs espèces qu'on n'avait pas signalées jusqu'à présent. Dans les villes et les villages, on rencontre un moineau presque semblable à notre friquet; il remplace le moineau ordinaire qui n'existe pas en Chine. L'alouette huppée est sédentaire dans la contrée, l'alouette des champs y arrive en automne pour repartir au mois d'avril, et l'alouette des Alpes paraît au moment des grands froids.

Plusieurs gentils oiseaux du groupe des mésanges se montrent dans le Pe-tche-li, et l'un d'eux qu'on avait découvert au Kamtschatka (*Pœcilia kamtschakensis*) est sédentaire aux environs de Pékin. Les fauvettes de la Sibérie fréquentent également le nord de la Chine, ainsi que nos bergeronnettes et notre traquet qui va jusque dans l'Inde. Des roitelets et des pouillots passent dans le pays, et l'un d'eux qu'on ne connaissait pas jusqu'à présent (*Abrornis Armandii*) niche dans les hautes montagnes de la Mongolie (1). L'étourneau cendré fait son nid sur les grands arbres dans des trous, et dès le mois de juillet il part en troupes nombreuses se dirigeant vers l'ouest; puis viennent des gobe-mouches qu'on trouve dans la Sibérie ou dans l'Inde, ainsi que plusieurs sortes de merles, et le loriot des provinces méridionales de la Chine. Ce dernier niche sur tous les grands arbres de la plaine. Les jaseurs de Bohême passent par grandes bandes au commencement de l'hiver; très confians, ils se laissent prendre avec une extrême facilité, et les Chinois, qui les

(1) Il a été décrit par M. Milne Edwards.

appellent les *oiseaux de la paix*, les dressent à divers exercices. Le jaseur du Japon (*Ampelis phœnicoptera*) vient aussi dans le pays, mais en moins grande abondance. On rencontre les corbeaux, les corneilles, les choucas dans toutes les plaines du Pe-tche-li; la pie d'Europe et la pie bleue, que Pallas a découverte autrefois dans la Daourie et dans la Mongolie, sont communes aux alentours de Pékin; la pie de la Chine (*Calocitta sinensis*), un magnifique oiseau qui est très répandu dans l'Asie centrale, est sédentaire dans les montagnes voisines de la grande capitale. Plusieurs charmans grimpereaux se font remarquer dans le pays, et l'un d'eux, qu'on ne connaissait en aucune façon avant les recherches du père Armand David, vit dans les bosquets d'arbres verts qui entourent les pagodes et les tombeaux (1). Toutes nos hirondelles font des séjours au nord de la Chine : celle des fenêtres construit son nid sur toutes les maisons; celle des villes, par une singularité, se tient exclusivement au milieu des rochers. L'hirondelle de la Daourie, très abondante dans les villages, ne se montre pas dans les villes; l'hirondelle de rivages, assez rare, se voit toujours près des torrens. L'hirondelle alpestre est répandue dans toutes les montagnes, et pendant l'hiver on la trouve engourdie dans les cavernes; mais, si la température s'adoucit, elle se réveille et voltige près des roches escarpées. Les martinets arrivent dès le mois d'avril.

La huppe d'Europe paraît en grandes masses dans la province de Pe-tche-li, et on la voit en hiver jusque dans les rues de la capitale; mais ce sont des martins-pêcheurs de l'Inde (*Alcedo bengalensis* et *A. atricapillus*) qui visitent la contrée. Notre coucou vient à Pékin à la fin du mois d'août, le torcol ordinaire passe quelquefois dans le pays, et ce sont des pics d'espèces particulières qu'on trouve sédentaires dans les environs de Pékin.

Le pigeon biset, fort commun dans tout le nord de la Chine, niche sur les tours et les hautes murailles; la colombe rupicole est commune dans les bois et la colombe de Chine abonde sur les arbres des villages du côté de la Mongolie. Un curieux oiseau, se rattachant à la famille des pigeons, mais offrant beaucoup de ressemblance avec les gallinacés, le syrrhapte paradoxal, que Pallas découvrit dans le désert des Kirguises, se propage en Mongolie, et arrive dans la plaine de Pékin pendant les hivers rigoureux, ou, lorsqu'il neige beaucoup, dans l'Asie centrale; continuellement, dit M. Swinhoe, on en voit passer d'un vol rapide des bandes de plusieurs centaines que l'on prendrait pour des troupes de pluviers dorés : le marché de Tien-tsing en est parfois encombré, et on les vend à très bas prix. Les Chinois nomment les syrrhaptes des *poules de sable*, et les pren-

(1) *Sitia villosa*, décrite par M. Jules Verreaux.

nent ordinairement avec des filets qui se rabattent. Après une chute de neige, la capture est facile : le filet est étendu à terre tout garni de petites graines vertes qui attirent presque sûrement les yeux des bandes en voyage et les font tomber dans le piége; le chasseur, caché à quelque distance, tire une corde, et souvent la troupe entière se trouve prise. La Chine est le pays des beaux gallinacés, et, à l'égard de ces oiseaux, les explorations récentes du fameux empire ont procuré la connaissance de beaucoup de faits intéressans pour la zoologie et pour l'histoire de plusieurs contrées de l'Asie. Le magnifique faisan à collier de l'Inde qu'on voit aujourd'hui dans les ménageries vit sédentaire dans les montagnes du Pe-tche-li, et se montre jusque dans le bassin du fleuve Amour; le faisan de Reeves, de l'Asie centrale, se trouve quelquefois dans les montagnes du côté de l'est. Au Thibet avait été découverte une sorte de faisan devenu le type du genre crossoptilon, animal des plus remarquables par l'élégance et par la disposition des plumes de la queue. On croyait reconnaître l'espèce dans une description de Pallas, tracée d'après la dépouille d'un oiseau de la Chine; mais on se trompait. Le faisan, ou plutôt le crossoptilon signalé par l'auteur russe (*Crossoptilon auritum*) est distinct du premier et paraît être confiné dans la région boisée de la Mongolie. Le crossoptilon *auriculé*, ainsi nommé parce qu'il porte en arrière de la tête deux petites houppes de plumes blanches, fut observé pour la première fois par l'abbé David dans les vallées situées à une quinzaine de lieues de Pékin. Il a été retrouvé dans quelques localités plus ou moins voisines; mais il semble être rare partout. Les crossoptilons se nourrissent de feuillage, de racines, de fruits et même d'insectes; tenus en captivité, ils sont doux et familiers. Aux lieux mêmes où l'on rencontre ces oiseaux superbes vivent des gallinacés d'un autre genre (*Pucrasia*) dont les autres représentans habitent les parties centrales de l'Asie, de telle sorte qu'on ne s'attendait pas à rencontrer le type au nord de la Chine. L'espèce (*Pucrasia xanthos pila*) observée par notre savant lazariste, plus grosse qu'une poule, d'un gris jaune et mouchetée de noir, avec les côtés de la tête verts, la nuque blanche et le cou jaune, porte une jolie petite aigrette. L'oiseau affectionne les bois touffus, et en particulier la forêt de Jehol, célèbre par les chasses des empereurs de la Chine. Chaque année, des individus amenés de la Mantchourie se vendent sur le marché de Pékin. Parmi les gallinacés, on voit encore dans la province de Pe-tche-li le tétras à queue fourchue des montagnes d'Europe, quelquefois la gelinotte, la bartavelle, et une perdrix presque semblable à notre perdrix grise; la caille commune passe également dans la contrée, et en octobre M. Swinhoe en a remarqué d'immenses troupes qui tombaient dans les environs de Takou.

Les échassiers sont de grands voyageurs; les grues, les cicognes, les hérons, la spatule, les courlis, les chevaliers, les pluviers, les vanneaux d'Europe, visitent la Chine septentrionale, et ils ne sont pas les seuls: l'ibis rose du Japon se montre dans quelques localités, par le temps le plus froid; une sorte de courlis qu'on savait exister à l'Himalaya (*Ibidorhynchus Struthersii*) fréquente les bords des ruisseaux solitaires des montagnes du nord de la Chine; un grand vanneau (*Lobivanellus inornatus*), qui niche dans les plaines humides de la Mongolie, vient quelquefois aux alentours de Pékin; à nos bécassines européennes se mêlent d'autres bécassines propres à l'Asie. Le cormoran n'est pas rare à Takou, et il s'avance jusque sur les eaux du Yuen-min-yuen, tout près de la capitale; le pélican frisé qu'on rencontre sur les rives de la Mer-Noire, vers l'embouchure du Danube, paraît assez régulièrement, soit à Tien-tsing, soit en d'autres endroits. Des mouettes, des cygnes, des canards, tous connus, soit dans nos pays, soit en Sibérie, passent chaque année sur les côtes ou sur les plaines du Pe-tche-li. Ainsi le gibier, au moins dans la saison d'automne et d'hiver, ne manque ni pour les habitans de Pékin, ni pour ceux des villes et des villages de la province.

Rien, semble-t-il, ne saurait donner meilleure idée du caractère de la faune du nord de la Chine que l'énumération des oiseaux observés par le père A. David et M. Swinhoe. Ici les types sont familiers à peu près de tout le monde, et chacun parviendra aisément à se figurer l'assemblage dont les plantes et les insectes ont déjà fourni des exemples. Pour les oiseaux du Pe-tche-li, l'association des formes européennes et des formes asiatiques où les premières l'emportent par le nombre est bien démontrée. Dans l'intérêt de la géographie physique, on devra remarquer que les formes sont représentées par des espèces bien connues d'ailleurs, et des espèces ou localisées dans la contrée ou répandues dans une région qui embrasse la Chine septentrionale, la Mongolie, la Tartarie et une portion de la Sibérie.

Les mammifères, sous les mêmes rapports que les plantes et les oiseaux, méritent d'être considérés. De même qu'il n'y a pas de perroquets dans le nord de la Chine, il n'y a point de singes. On trouve des chauves-souris dans la province de Pe-tche-li; mais jusqu'à présent l'étude de ces animaux reste inachevée. Plusieurs insectivores habitent le pays : le hérisson d'Europe se montre jusque dans la capitale; une taupe grise, répandant une odeur de musc très prononcée, un peu plus petite que notre taupe commune, et très différente par l'appareil dentaire, a été vue quelquefois (1).

(1) Cet animal a été décrit par M. Alphonse Milne Edwards sous le nom de *Scaptochirus moschatus*.

Les carnassiers sont nombreux dans les montagnes, surtout en dehors de la grande muraille : l'ours du Thibet est assez commun, le blaireau n'est pas rare, le loup ordinaire est de tous côtés répandu à l'excès de l'avis des Chinois et des voyageurs; le renard ne vient que rarement dans la plaine; le renard à ventre noir est connu partout dans le pays, le petit renard jaune (*Canis corsac*), qui vit en Sibérie et dans la Mongolie, se montre dans les montagnes du Pe-tche-li; l'isatis (*Canis lagopus*), partout cité comme l'animal des plus froides régions de l'Europe et de l'Asie, descend de la Mantchourie dans les hivers rigoureux. Ce ne sont pas les plus redoutables carnassiers du nord de la Chine. Le tigre séjourne et se multiplie dans les forêts de la Mantchourie, et les visites de ce fauve sont toujours à craindre dans la province de Pe-tche-li. « Ces jours-ci, écrit le père David dans sa correspondance, il en parut six dans nos montagnes du nord, où ils ont exercé de grands ravages. Un de nos chrétiens qui leur donna l'éveil en tirant un coup de fusil a été dévoré. » La panthère et l'once viennent jusqu'à peu de distance de Pékin. Le putois de Sibérie est commun même dans les maisons de la ville, tandis que le putois ordinaire ne se trouve que vers la Mongolie. On voit encore par hasard la loutre du côté de Takou; l'espèce a été presque détruite par les Chinois : on sait qu'elle n'a guère été plus épargnée en Europe.

Il existe un certain nombre de rongeurs dans le Pe-tche-li, et plusieurs de ces animaux diffèrent de ceux du même genre qu'on a observés en d'autres parties du monde. Dans la plaine, au voisinage même de Pékin, vivent des campagnols; dans les endroits sablonneux et sur les collines, des gerboises et des gerbilles (1). Des rongeurs d'une physionomie étrange, qui fouissent comme les taupes et qui sont aveugles comme elles, se rencontrent en Orient. Buffon a donné une longue description du rat-taupe répandu dans l'Europe méridionale et dans l'Asie-Mineure; des espèces particulières du même groupe creusent leurs galeries aux environs de la grande capitale chinoise et sur les pentes des montagnes du côté de la Mongolie.

Aux mêmes lieux établit sa demeure un petit animal à pelage fauve, appartenant au genre des spermophiles. Plusieurs sortes d'écureuils se trouvent dans les localités un peu boisées; notre espèce d'Europe se voit de temps à autre dans les massifs d'arbres verts de la sépulture impériale, et les individus vivans qui plaisent singulièrement aux Chinois se vendent à très haut prix dans la ville de Pékin; un écureuil d'un gris cendré avec le bout de la queue

(1) Les espèces inconnues avant les recherches du père Armand David ont été décrites par M. Alphonse Milne Edwards.

blanc (*Sciurus davidianus*) semble confiné dans les montagnes les plus rapprochées de la capitale. Une espèce rayée du même genre (*Sciurus striatus*) est abondante du côté de la Mongolie; enfin le joli petit écureuil volant, qui habite la Russie méridionale et la Sibérie, se montre dans les bois du nord, où il est toujours rare. Les rongeurs incommodes ne manquent pas dans la grande ville de Pékin; on y trouve à la fois notre gros rat ou le surmulot, le rat noir, la souris, le rat nain commun en Sibérie et en Mongolie, qu'on élève en captivité comme objet d'amusement.

De même qu'il existe de beaux gallinacés au nord de la Chine, il y a des ruminans fort remarquables. Outre l'élan qui habite encore les confins de la Tartarie, le chevreuil de Tartarie commun sur toutes les montagnes boisées, et l'argali de Sibérie, qu'on ne voit plus que sur les hauts plateaux en dehors de la grande muraille, on rencontre encore des cerfs et des antilopes propres au pays. Les Chinois nomment *cerf-chameau* (*Cervus cameloides*) un animal de grande taille dont le bois diffère de celui de toutes les espèces connues; mais jusqu'à présent les zoologistes le connaissent imparfaitement. Une antilope que les habitans de Pékin appellent la *chèvre des montagnes*, ayant le pelage d'un gris brunâtre avec la gorge jaune et portant une très longue queue (*Antilope caudata*), est commune sur toutes les montagnes rocheuses,et personne ne l'avait signalée avant le père Armand David. Une autre antilope dont il a été fait mention par Gmelin et Pallas (*Antilope gutturosa*) vit en grandes troupes dans la Mongolie, et quelquefois elle visite les provinces du nord-ouest de la province de Pe-tche-li. C'est la *chèvre jaune* des Chinois, citée au commencement du siècle dernier par le père Du Halde, dans le récit d'une chasse impériale. Ces animaux étant fort agiles et très sauvages, les chasseurs formaient un cercle de façon à entourer un troupeau souvent composé de quatre ou cinq cents individus, et, resserrant peu à peu l'espace, ils parvenaient à les cribler de flèches. En dehors de la grande muraille, on rencontre parfois l'hémione, dont chacun a vu dans les ménageries des individus amenés de l'Asie centrale. Le sanglier est assez abondant sur les montagnes boisées, et vraisemblablement dans la forêt de Jehol plus que partout ailleurs.

Tous nos animaux domestiques sont en usage chez les Chinois du nord : le bœuf, la chèvre et le mouton, le cheval et l'âne. Le porc domestique à gros ventre est très répandu, mais la souche n'est pas mieux connue que celle du porc d'Europe. Le chameau de Bactriane est également domestique dans les environs de Pékin. Il y a une multitude de chiens et de chats dans la grande capitale. Parmi les premiers, on ne distingue pas plus de quatre races vraiment caractérisées : le chien mongol, un lévrier assez semblable au

chien kurde, le carlin qui est, croyons-nous, très prisé dans le pays, enfin le chien de garde. On ne voit ni épagneuls, ni autres chiens de chasse. Le chat domestique ne diffère pas de celui d'Europe; seulement on entretient aussi dans beaucoup de maisons de Pékin des chats d'Angora à longs poils.

Maintenant, ne semble-t-il pas que nous voyons réellement la province où s'élève la fameuse capitale du céleste empire? Nous connaissons le climat, l'aspect du pays, les êtres qui trouvent l'existence sur cette terre peu favorisée de la nature. Nous pouvons apprécier les ressources de tout genre que les populations tirent du sol.

III.

Le père Armand David paraissait avoir tout examiné dans le Pe-tche-li et dans les montagnes voisines, lorsque son attention fut éveillée par certains récits. A quelques pas au sud de la ville de Pékin, il existe un parc impérial entouré de murs qui n'a pas moins d'une douzaine de lieues de circonférence. Là vivent dans une paix profonde et se multiplient de temps immémorial des antilopes à goître, les *chèvres jaunes* de Mongolie, et surtout des cerfs d'une espèce singulière. On avait entretenu notre missionnaire de ces animaux, qu'on ne voit nulle part ailleurs, de façon à bien tenter sa curiosité. Les Chinois les désignent souvent par un nom exprimant l'idée d'une réunion de caractères disparates, et ils disent que l'espèce tient du cerf par les bois, de la vache par les pieds, du chameau par le cou, du mulet ou de l'âne par la queue; mais l'accès du parc où l'on entretient ces bêtes curieuses est interdit aux étrangers, et obtenir la permission de le visiter eût été une chimère, — on sait si les autorités chinoises tiennent aux règlemens établis. Par bonheur, on se souvient toujours un peu des moyens de surprendre un secret. Un jour, l'instant paraît propice, le révérend père grimpe sur le mur, et, à sa grande joie mêlée de surprise, il distingue au loin un troupeau de plus d'une centaine de cerfs à longue queue. En voyant la magnifique et étrange ramure des mâles, il les prend pour des élans ou des rennes gigantesques; mais il ne doute pas que l'espèce ne soit absolument inconnue des naturalistes, et la découverte d'un nouveau mammifère de grande taille est un événement rare à l'époque actuelle. Une semblable découverte paraît même vraiment extraordinaire, s'il s'agit d'un animal fort différent de tous les types déjà observés.

L'abbé David cherche aussitôt à se procurer la dépouille de quelques individus du fameux cerf à longue queue; des tentatives répétées demeurent sans succès. Il met son espoir dans les bons

offices de la légation de France à Pékin ; la légation n'attend aucun résultat favorable de démarches qui pourraient être faites auprès du gouvernement chinois. Le savant lazariste ne perd jamais courage. « Heureusement, écrit-il dans une de ses lettres, je connais des soldats tartares qui vont faire la garde dans ce parc, et je sais que, moyennant une somme plus ou moins ronde, j'obtiendrai avant l'hiver quelques peaux. » Il est bon, même en Chine, d'avoir des relations de tout genre. Cependant il y eut encore des difficultés à vaincre, car, dans une nouvelle lettre, notre missionnaire, revenant sur les particularités du beau cerf du parc impérial, ajoute : « Jusqu'à présent, je me donne des peines incroyables pour en avoir des dépouilles; mais j'espère en obtenir deux ces jours-ci. » En effet, au mois de janvier 1866, il pouvait annoncer la réalisation de son désir. D'un autre côté, notre chargé d'affaires, M. Bellonet, un ami de la science, plus heureux près des ministres de l'empire qu'il n'aurait supposé, venait de recevoir à titre gracieux un beau couple d'individus vivans du fameux cerf auquel les Chinois donnent le nom de *Mi-lou*. Il s'agissait de faire parvenir ces superbes animaux en France, où ils eussent vivement excité la curiosité; mais ils moururent pendant le voyage.

Bientôt on reconnut à Paris que le mi-lou est un mammifère tout particulier de la famille des cerfs (1). Par la forme générale, par le pelage, l'allure lourde, la manière dont le mâle porte ses bois, l'espèce ressemble au renne, dont elle s'éloigne par des caractères plus essentiels. Le mâle adulte mesure au garrot $1^{m},20$ et environ $2^{m},20$ de l'extrémité du museau à l'origine de la queue. Le mi-lou en réalité est long et bas sur pattes. La couleur du pelage est un mélange de gris et de fauve pâle distribués d'une manière assez uniforme, qui se rembrunit en certains endroits et devient plus clair sous le ventre. La tête ne diffère pas notablement de celle des cerfs ordinaires, et seuls les bois présentent des caractères remarquables. Très grands et robustes, couchés en arrière et assez écartés l'un de l'autre, ils n'offrent pas d'andouiller basilaire comme chez le renne ou notre cerf. Le merrain est gros, et, à une certaine distance au-dessus de la meule, il s'en détache une longue branche qui se dirige en arrière et descend jusqu'aux épaules lorsque l'animal tient la tête élevée ; cette branche porte, disposés sur le bord externe, plusieurs andouillers formant une sorte de palmure qui rappelle celle de l'andouiller basilaire des vieux rennes. Enfin la perche, très sinueuse et terminée par une fourche, est pourvue de deux grands andouillers qui vont en arrière et un peu en dedans. Tous les ama-

(1) L'espèce a été très bien étudiée par M. Alphonse Milne Edwards; elle porte aujourd'hui dans la science le nom d'*Elaphurus davidianus*.

teurs de vénerie seront frappés de la singularité de cette ramure. La femelle ou la biche est absolument dépourvue de bois. La queue, longue de 50 à 60 centimètres, contribue beaucoup à donner au mi-lou un aspect étrange quand on le compare aux autres espèces du groupe des cerfs. C'est donc non pas seulement une belle espèce nouvelle pour la science qu'a découverte le père A. David, mais une nouvelle forme animale.

Le *cerf* du parc des empereurs de la Chine a causé une surprise parce qu'il a des caractères exceptionnels; il offre encore des sujets d'étonnement. Cet animal, devenu presque domestique, n'existe-t-il plus en liberté? Cette supposition n'est pas très-vraisemblable, et cependant jusqu'ici le mi-lou n'a été rencontré nulle part à l'état sauvage, malgré toutes les explorations faites en Asie. On a pensé qu'il habite quelque partie du Thibet où les Européens n'ont pas pénétré; seulement, si le fait est réel, le mi-lou vit dans une région passablement circonscrite, car les grandes montagnes de l'Asie centrale ont été visitées par un grand nombre de voyageurs, et l'existence du fameux cerf n'a jamais été signalée. Les anciens missionnaires en Chine ne se sont occupés d'aucune question relative à l'histoire naturelle; il est donc tout simple de n'attendre de ce côté aucun renseignement sur les animaux qu'on pouvait voir à Pékin; mais ils ont tracé de minutieuses descriptions de la résidence impériale, et c'est en vain que nous avons cherché une mention de ce parc, si vaste qu'il faudrait marcher une journée pour en faire le tour. Seulement on lit dans les *Voyages* de M. de Guignes que, pendant le séjour à Pékin, en 1794 et 1795, de M. Titzing, l'ambassadeur de Hollande, l'empereur envoya entre autres présens des queues de cerf : c'étaient probablement des queues de mi-lou.

Lorsque le père Armand David fit la découverte du grand mammifère qui a tant intéressé les naturalistes, il était à Pékin depuis quatre ans, et, ne voyant plus d'utilité à demeurer davantage dans cette ville, il songeait à de nouveaux champs de recherche. Les provinces centrales de la Chine ne pouvaient manquer d'attirer celui qui avait complétement étudié l'état de la nature dans une province du nord. En effet, il ne tardera pas à les explorer, et d'avance nous comprenons que d'importans résultats vont exciter notre intérêt. Auparavant nous devons suivre le digne missionnaire dans une partie de la Mongolie qu'aucun Européen n'a visitée avant lui : ce sera l'occasion d'apprendre comment voyage un scrutateur de la nature très peu soucieux de son bien-être et très préoccupé par l'idée de conquérir des trésors scientifiques.

ÉMILE BLANCHARD.

(*La seconde partie à un prochain numéro.*)

LES

APPROVISIONNEMENS DE PARIS

A LA FIN DU SIÉGE

I.

Après cent trente-cinq jours de siége, Paris a été obligé de cesser sa résistance. La convention conclue entre M. de Bismarck et M. Jules Favre porte la date du 28 janvier; ce jour-là, il ne nous restait plus que pour dix jours de pain, — et de quel pain! — à raison de 300 grammes par jour, c'est-à-dire d'une demi-ration tout au plus. On ne pouvait retarder davantage les négociations sans exposer la population à une catastrophe effroyable. On avait atteint, quoi qu'en aient pu dire les clubs et certains journaux, la dernière limite de la résistance possible. Ajoutons qu'à l'époque de l'investissement il ne venait pas à la pensée des esprits les plus portés à l'optimisme que Paris bloqué pût subsister pendant quatre mois et demi sans être ravitaillé. Les renseignemens officiels publiés à la fin de septembre n'assignaient qu'une durée de deux mois et demi ou trois mois aux approvisionnemens de pain et de viande. On peut donc affirmer que la résistance de Paris a dépassé de plus de six semaines toutes les prévisions, même celles du gouvernement.

A qui revient le mérite de ce résultat si inattendu et si honorable? Faut-il l'attribuer à la sage prévoyance du pouvoir, aux mesures intelligentes de M. le ministre du commerce et de la commission des subsistances, aux décrets de M. le délégué du gouvernement à la mairie de Paris, à l'expérience administrative des maires des vingt arrondissemens, à l'activité dévorante de leurs subordonnés? Sans vouloir se montrer sévère, il est bien permis de dire que l'administration est demeurée fort au-dessous de sa tâche, et que, si la population parisienne a pu vivre pendant ces quatre mois et demi d'un blocus absolu, ce n'est point parce que l'administration s'est mêlée de la nourrir, mais quoiqu'elle s'en soit mêlée.

Il faut convenir cependant que, si la « commune » l'avait emporté le 31 octobre, notre situation alimentaire, pour ne parler que de celle-là, eût été singulièrement aggravée. On sait quel était le programme de la commune en matière de subsistances. Il se résumait dans la formule du « rationnement gratuit et obligatoire, » autrement dit dans la mise en commun et le partage égal de tous les alimens. On aurait fait des « perquisitions » chez les marchands et chez les particuliers, sans oublier les couvens ; on aurait rassemblé les jambons, les fromages « cachés » et les autres comestibles dans des magasins publics, à moins que les détenteurs de ces denrées n'en eussent été constitués gardiens pour le compte de la commune, et les agens de l'autorité se seraient chargés d'en faire la répartition quotidienne entre les deux millions d'habitans de Paris. Est-il bien nécessaire de faire remarquer que les « perquisitions » n'auraient été qu'un immense pillage, à moins que la « commune » n'eût fait sans aucun retard de la « réaction » contre les pillards? Qui sait s'il ne nous eût point été donné de voir les citoyens Delescluze, Félix Pyat et Blanqui passer du jour au lendemain à l'état de réactionnaires? Si les pillards avaient eu le dessus, le sort de Paris eût été bientôt décidé ; si la force était restée aux dictateurs de la commune, nous aurions vu refleurir selon toute apparence l'économie politique de 1793, le *maximum*, les lois sur les accapareurs et le reste.

Le gouvernement, soutenu et contenu par la partie éclairée de la population, n'a point glissé sur cette pente, ou, s'il a cédé parfois à la tentation d'agir révolutionnairement en matières de subsistances, il n'a point persévéré, témoin par exemple cette prime de 25 francs par quintal que M. le ministre du commerce offrait aux dénonciateurs de blés cachés, et que le gouvernement retirait deux jours plus tard sous la pression de l'opinion indignée. Rien n'était cependant plus conforme aux saines traditions. Il avait suffi de copier l'article 12 de la loi du 27 juillet 1793, rendue sur la proposition de Collot d'Herbois contre les accapareurs, qualifiés « d'animaux astucieux et féroces, sans cesse occupés de la ruine de la patrie; » mais l'opinion, moins avancée apparemment qu'on ne l'était en 1793, s'est scandalisée de cette récompense accordée à la délation, et le gouvernement n'a point insisté.

Nous devons lui tenir compte de cette sagesse un peu négative, et lui savoir gré de n'avoir pas abusé des moyens révolutionnaires, auxquels les continuateurs des saines traditions de 1793, exploitant, suivant leur habitude, les préjugés et les passions populaires, le sommaient de recourir. Malheureusement son inexpérience administrative, son incapacité affairée, son défaut de prévoyance, n'ont été que trop manifestes. Depuis le commencement de la guerre, il n'y a eu qu'un cri contre « l'intendance militaire; » mais, quand on examine de près comment les administrations civiles ont fonctionné à Paris pendant le siége, on se demande si l'intendance militaire n'était point en comparaison un modèle

d'ordre, de régularité et de prévoyance. Comment au surplus les choses se seraient-elles passées autrement? La révolution du 4 septembre avait décapité, suivant l'habitude des révolutions, la plupart des services administratifs, pour créer des situations à son état-major en disponibilité. Quant aux fonctions des mairies, le suffrage universel a été appelé à y pourvoir; mais est-il besoin d'ajouter que les élections municipales ont eu avant tout un caractère politique, et qu'on ne s'est guère informé des aptitudes administratives des candidats? On a choisi des « hommes politiques » ou soi-disant tels, et si quelques-uns se sont trouvés être des administrateurs passables, ç'a été grâce à une faveur de la fortune; il ne paraît pas toutefois que la fortune ait été prodigue de cette sorte de faveur.

Dans les arrondissemens révolutionnaires en particulier, où cependant l'intelligence et l'activité administrative étaient plus demandées qu'ailleurs en raison de la nature de la population, composée en grande partie d'ouvriers, les maires et leurs adjoints, anciens journalistes ou orateurs de clubs, n'avaient guère eu le loisir de se préparer aux fonctions qu'ils étaient appelés à remplir. Il leur fallait faire l'apprentissage de ces fonctions, auxquelles tous n'étaient pas propres, car enfin on peut être un polémiste acrimonieux, un conspirateur distingué, un agitateur des plus recommandables, sans posséder les qualités et les vertus qui font le bon administrateur. Quelques-uns se rebutèrent bientôt d'une tâche si ingrate, et qu'ils considéraient du reste comme secondaire; ils continuèrent à rédiger leurs journaux ou à présider leurs conciliabules, en laissant à des agens inférieurs le soin de diriger les affaires de la mairie. En d'autres termes, l'inexpérience des nouveau-venus était obligée de se fier à la routine des anciens. Dans les circonstances ordinaires, ce laisser-aller eût été supportable peut-être; mais en était-il ainsi dans un moment où tous les services recevaient une extension exceptionnelle, où il fallait organiser la distribution des subsistances et du combustible, s'occuper d'armer et de vêtir la garde nationale, et que savons-nous encore? L'absence d'une direction intelligente, expérimentée, honnête, la routine des subalternes abandonnés à leur propre initiative pour improviser des services indispensables, ne devaient-elles pas rendre à peu près intolérable la situation des administrés, en multipliant et en aggravant tous les abus que les révolutions ont précisément la prétention de déraciner? Et qu'on ne dise pas que le mal est venu de ce que la révolution n'a pas été assez radicale. C'est ainsi que les choses s'étaient passées dejà sous le régime de la terreur, où les mêmes causes de désordre avaient produit les mêmes résultats en dépit du spécifique souverain de la guillotine. « Les abus, disait Boissy d'Anglas dans un rapport à la convention, sont portés à un excès véritablement effrayant : partout la dilapidation la plus effrénée menace d'engloutir vos ressources... Aucune des parties de votre administration ne correspond

avec les autres. Ici des commissions agissent tantôt d'une manière indépendante, tantôt sous la direction d'un comité, tantôt sous celle de plusieurs, dont la compétence à cet égard n'est pas même définitivement réglée; là des agences se disputent des attributions qu'elles ne réclament que pour les livrer à l'inexpérience inhabile de quelques jeunes gens sans instruction ou de quelques employés sans intelligence; ailleurs des bureaux sans travail, des commis sans occupation; partout des salaires sans nécessité et dix mille employés peut-être dans cette seule commune dont la fonction la plus habituelle et la plus exactement remplie est d'obstruer à une certaine heure les rues d'un de ses quartiers... De pareils désordres sont intolérables. »

Ce rapport ne semble-t-il pas écrit d'hier? Certes l'administration de la ville de Paris laissait fort à désirer à la veille du 4 septembre; mais du moins l'état-major administratif de l'Hôtel de Ville et des mairies possédait l'expérience de ses fonctions, il était au courant des services, et il pouvait en conséquence les diriger, tandis que le nouvel état-major, quelle que fût sa bonne volonté, était obligé de faire son apprentissage, en admettant qu'il daignât s'y abaisser, et d'abandonner en attendant aux subalternes de l'ancien régime la direction réelle de tous les services du régime nouveau. Faut-il s'étonner après cela si la population a eu froid, si elle a eu faim, si elle a fait queue aux mairies, aux cantines, aux chantiers de bois, aux boucheries, aux boulangeries? Faudra-t-il s'étonner plus tard si les dépenses administratives de la ville de Paris et de ses divers arrondissemens se traduisent par des chiffres imprévus et formidables?

II.

Nous avons passé en revue dans une précédente étude (1) les mesures prises pendant la première période du siége concernant les subsistances. Dans le courant du mois de décembre, la question du combustible acquit tout à coup une gravité extraordinaire. Les provisions de bois de chauffage étaient peu abondantes; mais le stock de charbon de terre destiné à l'alimentation des locomotives, à la fabrication du gaz, aux usages industriels, aurait été fort suffisant pour subvenir à tous les besoins de la consommation domestique, si l'on n'en avait point employé la plus grande partie à la fonte des canons. La population, peu au courant des choses de la guerre, s'était imaginé, on s'en souvient, qu'il suffirait de fondre des canons pour assurer le succès de la « trouée, » et M. Dorian devint un moment populaire pour avoir flatté cette illusion. On entreprit donc de fondre des canons, et, après bien des essais malheureux, on finit, quoique un peu tard, par y réussir; mais ces essais avaient absorbé d'énormes quantités de combustible, et, quand les froids

(1) Voyez la *Revue* du 1er décembre 1870.

précoces du commencement de décembre se firent sentir, les approvisionnemens se trouvaient déjà fort réduits. Le gouvernement, qui croyait encore à la vertu des « réquisitions » pour chauffer le peuple aussi bien que pour le nourrir, se hâta de réquisitionner les houilles, les cokes et les bois nécessaires à la boulangerie; plus tard, il y ajouta même la réquisition des asphaltes (par un décret du 7 janvier). Aussitôt la panique se mit parmi les consommateurs, tandis que les détenteurs de combustibles s'efforçaient de leur côté de dérober leurs approvisionnemens à cette demi-confiscation. On vit en conséquence le prix du bois s'élever du taux ordinaire de 5 fr. les 100 kilos à 12 fr., 15 fr. et davantage encore. La compagnie du gaz ayant suspendu sa fabrication, il n'y avait plus de coke, et le charbon de terre devenait introuvable. Sur ces entrefaites, le thermomètre descendait à 10 et 13 degrés au-dessous de zéro.

Le gouvernement s'efforçait à la vérité de corriger les effets de la réquisition en ordonnant la mise en coupes réglées des bois de Boulogne et de Vincennes (par un décret du 24 décembre), et le *Journal officiel* déclarait en prose poétique que « ces abatis, conduits avec résolution et discernement, concilieraient, autant que faire se pourrait, les nécessités de la crise présente avec la conservation de cette couronne de verdure qui est l'orgueil de notre chère cité; mais que nous ne devions pas hésiter à sacrifier pour la défense de la république et de la patrie. » Seulement les « abatis » se faisaient lentement, et d'ailleurs la couronne de verdure qui est l'orgueil de notre chère cité ne fournissait que du bois vert, c'est-à-dire un assez pauvre combustible. Le froid devenant de plus en plus intense, dans la semaine de Noël, la foule se rua sur les clôtures en planches, les matériaux de construction, les échafaudages : une bande envahit dans le XIe arrondissement un chantier de bois qu'elle mit au pillage. Ailleurs, on sciait les arbres des promenades publiques sans que les gardes nationaux eussent le pouvoir et parfois même la volonté de s'y opposer. Nous ne dirons rien des gardiens taciturnes de la paix publique, dont la consigne paraît avoir été, pendant toute la durée du siége, de ne point compromettre le prestige de l'autorité dans les bagarres et de laisser faire. Parmi les pillards, il y avait sans doute un certain nombre de malheureux exaspérés par le froid et par les « queues, » et en faveur desquels on pouvait invoquer les circonstances atténuantes; mais les bandes qui dévalisaient les chantiers se recrutaient principalement parmi les malfaiteurs de profession ou parmi les « chapardeurs, » qui allaient naguère récolter dans la banlieue des pommes de terre et des mobiliers. Dans le IXe arrondissement, un charbonnier se distinguait parmi les plus actifs et les plus expérimentés de ces pillards; une de ses clientes le reconnut, et la foule scandalisée se partagea le butin qu'il avait mis en sûreté dans son magasin.

Heureusement la température s'adoucit un peu dans les premiers jours de janvier, les souffrances devinrent moins vives, et la masse de

la population finit par se contenter des 50 livres de bois vert qui étaient délivrées tous les trois jours, après une « queue » de trois ou quatre heures, aux porteurs de cartes de boucherie; mais les relevés hebdomadaires de la mortalité attestent combien ces souffrances ajoutées à tant d'autres avaient été cruelles : dans le courant du mois de décembre, on vit le nombre des décès s'élever de 2,455 à 3,280, chiffre quadruple de la mortalité ordinaire. Peut-être avec un peu plus de prévoyance serait-on parvenu, sinon à éviter complétement cette aggravation de maux, du moins à l'atténuer. On pouvait d'abord s'abstenir de semer la panique en réquisitionnant les bois, les cokes et le charbon de terre; on pouvait encore, sans attendre la fin de décembre, mettre en coupe réglée la couronne de verdure dont parlait le *Journal officiel*; on pouvait acheter, pour le compte du gouvernement, l'approvisionnement considérable de charpente ou de bois à ouvrer sans emploi, ainsi que le conseillait un marchand de bois, M. Desouches; on pouvait enfin se servir de l'entremise des charbonniers pour mettre ce combustible à la portée des consommateurs. On aurait dû, il est vrai, revendre à perte le bois sec, comme on revendait les approvisionnemens de bétail, de grains et de farines achetés pour le compte du gouvernement; mais pouvait-on reculer devant une dépense si bien justifiée? L'administration n'aurait pas hésité certainement à consentir à ce nouveau sacrifice, car on ne peut lui reprocher d'avoir manqué d'humanité; c'est la prévoyance seule qui lui a fait défaut : elle n'avait pas prévu qu'il ferait froid au mois de décembre.

III.

En même temps que les rigueurs du froid et du rationnement du bois vert venaient porter à leur comble les souffrances et les privations de la population assiégée, sans ébranler cependant sa constance, dans les hautes régions administratives on commençait à calculer avec inquiétude la durée probable des subsistances. Au début, on l'avait évaluée trop bas, et le *Bulletin administratif de la municipalité* par exemple lui assignait pour terme extrême la première quinzaine de décembre. Ce terme ayant été dépassé, grâce aux approvisionnemens du commerce et aux matières premières de cette foule d'industries alimentaires qui ont leur siége à Paris, on tomba dans un excès de confiance, et on finit par croire que les munitions de bouche étaient décidément inépuisables. La grande majorité de la population était persuadée que l'on avait des vivres au moins jusqu'à la fin de mars, et dans les clubs on affirmait que les « perquisitions » dans les couvens et chez les particuliers permettraient de prolonger au besoin la résistance pendant un an.

L'administration devait savoir mieux à quoi s'en tenir, car elle avait dû faire dès les premiers jours de décembre des emprunts considérables aux approvisionnemens de l'intendance, et dans le monde officiel on

assignait généralement la date du 7 janvier comme la limite extrême de la résistance. Le 7 janvier arriva sans qu'aucun indice parût confirmer ces prévisions des gens « ordinairement bien informés. » Quelques jours plus tard (le 12 janvier), on pouvait lire même dans le *Journal officiel* une note des plus encourageantes sur les approvisionnemens plantureux que la délégation de Bordeaux venait de réunir pour ravitailler Paris; mais le lendemain même de la publication de cette note et les jours suivans, toute une série de décrets ordonnant la mise en réquisition des grains dans la banlieue, l'apport sans aucun retard des blés non déclarés, etc., indiquaient suffisamment que le terme fatal n'était plus éloigné. On avait renoncé, sur les observations de la presse, à donner une prime aux dénonciateurs, et l'on eut le bon esprit de remplacer cette prime par la promesse d'un prix largement rémunérateur, soit de 50 francs le quintal pour le froment, de 35 francs pour le seigle et l'orge; on menaçait encore de la confiscation, d'une amende de 1,000 fr. et d'un emprisonnement de trois mois les détenteurs de céréales qui s'obstineraient à les dérober à la réquisition.

Par malheur, ni la prime allouée aux dénonciateurs, ni l'appât d'un prix exceptionnel offert aux détenteurs, ni la confiscation, ni la prison, ni l'amende, ne pouvaient, hélas! renouveler le miracle de la multiplication des pains. Il ne rentra que des quantités insignifiantes de blés de la banlieue, et comme, d'autre part, la consommation du pain allait en croissant à mesure que les autres alimens devenaient plus rares et plus chers, le gouvernement se voyait acculé à la nécessité d'ouvrir des négociations au moment même où le chef remuant de la délégation bordelaise, après s'être improvisé ministre de la guerre, le suppliait, que disons-nous? le sommait d'attendre le résultat de ses combinaisons stratégiques. Il fallut donc s'efforcer de tenir encore. On se résolut à rationner le pain, et l'on fixa la ration à 300 grammes à dater du 15 janvier; mais, comme il ne restait presque plus de farine, il fallut abaisser successivement la qualité du pain avec la quantité; c'est ainsi que les Parisiens ont été nourris pendant trois semaines d'un mélange de farines de blé, d'orge, d'avoine, de riz, de pois secs, de féveroles, *rudis indigestaque moles!*

A cette alimentation administrative venaient s'ajouter les fonds de magasin du commerce de détail et ce qui restait des provisions particulières. N'en déplaise aux orateurs des clubs, c'était peu de chose, et les denrées les plus ordinaires avaient atteint des prix excessifs. Le beurre frais avait monté, au commencement de janvier, à 35 et 40 francs la livre, les œufs frais à 1 franc et même à 1 franc 50 cent.; le lard se payait 6 francs la livre, le jambon 10 francs, une poule 25 francs, une dinde 125 francs, un canard 30 francs, un lapin de 25 à 30 francs, un pied de céleri 2 francs, un chou 6 francs, une livre de feuilles de chou 75 centimes! Depuis que les pommes de terre avaient été mises en réquisition, elles étaient devenues introuvables. Le 17 janvier, le maire de

Paris eut la bonne inspiration de lever la réquisition, et cette mesure réparatrice produisit aussitôt son effet : les pommes de terre reparurent, seulement il n'en existait plus qu'une petite quantité, et on les payait jusqu'à 30 francs le boisseau.

Quatre jours plus tard, par une contradiction que nous ne nous chargeons pas d'expliquer, les sucres étaient soumis au *maximum;* à partir du 21 janvier, le sucre raffiné était taxé à 1 fr. 95 cent. le kilog. en gros, et à 2 francs au détail. « Les marchands de gros qui refuseront de vendre à la taxe, ajoutait l'arrêté du maire de Paris, pourront être réquisitionnés en tout ou en partie, et le kilogramme de sucre réquisitionné sera payé à raison de 1 fr. 80 cent. au lieu de 1 fr. 95 cent. » Cette mesure révolutionnaire était prise pour arrêter la hausse croissante du sucre, et pour empêcher les raffineurs et les marchands en gros ou en détail de réaliser des bénéfices scandaleux. Nous pourrions faire remarquer à ce propos que le manque de combustible et d'ouvriers rendait le raffinage singulièrement coûteux et difficile, et que l'écart de 5 cent. entre le prix du gros et du détail, qui avait paru suffisant aux auteurs de la mesure, ne représentait pas même les frais généraux du commerce de détail. Quoi qu'il en soit, en vertu du *maximum,* les consommateurs eurent le droit d'acheter leur sucre à raison de 2 francs le kilog., et les épiciers furent obligés de leur reconnaître ce droit imprescriptible; malheureusement il se trouva que la plupart d'entre eux n'avaient plus de sucre! C'était une vraie fatalité. Les consommateurs murmurèrent; aux Ternes, la foule fit des perquisitions dans un magasin d'épicerie, et y découvrit un certain nombre de pains de sucre que les gardes nationaux présens débitèrent séance tenante au prix du *maximum,* en donnant ainsi aux accapareurs une grande et salutaire leçon; mais, si l'on pouvait mettre la main sur le sucre caché, était-il possible de contraindre l'accapareur à renouveler sa provision, et le raffineur à continuer son industrie? La puissance du *maximum* venait se briser devant ces obstacles tout à fait imprévus, et c'est ainsi que la disette du sucre commença précisément à se faire sentir au moment même où, grâce à la sollicitude de l'administration, la hausse du sucre se trouvait arrêtée avec « les manœuvres de la spéculation. »

Nous ne voulons point dire qu'un certain nombre de marchands de comestibles, d'épiciers, de restaurateurs, etc., n'aient point abusé des avantages de leur situation dans ces circonstances critiques, et que ceux qui avaient eu la prévoyance d'accumuler des provisions en vue du siége n'aient point réalisé des bénéfices exceptionnels; mais cette prévoyance salutaire et plus tard cette activité ingénieuse qui a été déployée pour transformer en alimens présentables les matériaux les plus réfractaires, les os, les fécules, les graisses employées à la parfumerie, n'ont-elles pas contribué à augmenter dans des proportions sensibles nos ressources alimentaires? Ce service ne méritait-il point d'être récompensé? D'un

autre côté, les difficultés que les restaurateurs par exemple avaient à surmonter pour subvenir aux besoins de leur clientèle n'allaient-elles pas en augmentant de jour en jour? Ces difficultés étaient devenues telles que le plus grand nombre avaient fini par renoncer à les surmonter. Pouvait-on blâmer ceux qui restaient sur la brèche de profiter du monopole que leur valaient leur persévérance et leur ingéniosité? Les prix avaient beau s'élever en même temps que les consommations baissaient en quantité et en qualité, les consommateurs n'étaient-ils pas encore les obligés de ces agens intéressés, mais secourables, du rationnement par la cherté? Que serait devenue la clientèle des restaurans, si M. le maire de Paris avait jugé à propos d'appliquer aux « additions » des restaurateurs le niveau du maximum? Enfin la concurrence agissait encore plus efficacement que n'aurait pu le faire le maximum pour augmenter nos ressources alimentaires et limiter les bénéfices excessifs des pourvoyeurs dans ce moment de crise. Des marchandes de modes et des bijoutiers s'étaient improvisés marchands de comestibles, et l'intervention de ces nouveau-venus, gens entreprenans et actifs, obligeait naturellement les anciennes maisons à modérer dans une certaine mesure leurs exigences. Sans doute, en dépit de cette concurrence, les prix des nécessités de la vie continuaient à s'élever à mesure que les approvisionnemens non renouvelés s'épuisaient, et les souffrances des consommateurs allaient s'aggravant; mais n'était-ce point inévitable? Supposons que la population parisienne eût été nourrie seulement par voie administrative, à l'aide des perquisitions, des réquisitions, du maximum et des autres moyens révolutionnaires, n'aurait-elle pas souffert davantage? Le commerce lui a fait payer cher ses services, seulement il lui a rendu des services, et quand viendra le règlement des comptes, ne pourra-t-il pas se faire qu'ils soient moins chers que ceux de l'administration?

IV.

Les souffrances de la population parisienne ne devaient pas finir avec le siége, et, au moment où nous écrivons, après quinze jours d'armistice, le ravitaillement est encore bien peu avancé. La destruction partielle des voies de grande communication et les obstacles que la prudence méticuleuse, sinon le mauvais vouloir des Allemands, a mis à la circulation des hommes et des choses, ont certainement contribué pour leur part à retarder les approvisionnemens; cependant, il faut bien le dire, à ces obstacles extérieurs qu'il ne dépendait pas de nous d'éviter, sont venus se joindre des obstacles intérieurs que la population, le gouvernement et les municipalités d'arrondissement paraissent s'être ingéniés à multiplier. A peine la convention qui mettait fin au siége était-elle signée qu'on voyait reparaître aux halles et ailleurs, comme par un coup de baguette, un certain nombre de denrées et de comesti-

bles qui avaient à peu près disparu depuis quelque temps. Ce phénomène était facile à expliquer et même à justifier. Personne ne sachant au juste quand finirait le siége, le commerce ménageait ses provisions de manière à les faire durer le plus longtemps possible; sa prévoyance était d'accord avec son intérêt particulier, mais ne répondait-elle pas aussi à l'intérêt général? En effet, si le commerce avait mis au marché toutes ses provisions dans les deux ou trois premiers mois du siége, on n'aurait pu s'en procurer à aucun prix dans les derniers mois, et la situation de la population, réduite alors à se contenter de la ration administrative, ne serait-elle pas devenue intolérable?

On ne pouvait donc savoir mauvais gré au commerce d'une prévoyance dont tout le monde avait profité, et lui faire un crime d'en avoir profité lui-même. Maintenant n'était-il pas bien naturel que la conclusion de l'armistice fît apparaître au jour ce restant de denrées dont le ravitaillement allait faire tomber brusquement les prix? Avec un peu de bon sens et d'économie politique, la population en aurait pris son parti, et elle se serait gardée surtout de frapper la prévoyance de confiscation; mais la foule est toujours, hélas! plus passionnée que raisonnable, et le peu qu'elle sait d'économie politique, elle l'a appris dans les clubs. Elle se rua donc sur les « accapareurs, » et le lendemain de la conclusion de l'armistice elle mettait au pillage les halles centrales, sans que l'autorité songeât à s'y opposer. Aux portes de Neuilly et de Romainville, où des pourvoyeurs avisés arrivaient avec les premières livres de beurre, les premiers gigots, les premiers lapins, une foule mêlée se précipitait sur ces provisions appétissantes, et, en l'absence de toute police, les marchands étaient dévalisés en un clin d'œil. Ceux qui pénétraient dans l'intérieur de la ville ne manquaient pas d'y vendre leurs denrées en proportion des risques qu'ils avaient couruns, et les revendeurs à leur tour, exposés à un risque analogue, faisaient payer aux consommateurs la prime du pillage. Au surplus, la nouvelle qu'on pillait les denrées à Paris s'était promptement répandue dans la banlieue, et elle n'avait pas contribué à stimuler l'activité des pourvoyeurs. Le ravitaillement se trouva ainsi presque arrêté au début; les prix, qui avaient sensiblement baissé à la nouvelle de l'armistice, se relevèrent, et, à l'exception des consommateurs aisés qui pouvaient payer les rares « primeurs » que la crainte du pillage n'arrêtait point aux portes de l'enceinte, la population se trouva de nouveau réduite au régime de l'état de siége.

Cependant les secours arrivaient de toutes parts. Trois convois de subsistances, rassemblés à l'aide de souscriptions volontaires, étaient expédiés de Londres pour être offerts à la population parisienne comme un témoignage d'affectueuse sympathie qui honore les deux peuples. Ces convois, accompagnés des délégués des donateurs, entraient en gare dans les premiers jours de février, et... ils y restaient, au moins pour la plus grande part, l'administration ayant bien d'autres affaires. Une note du

Journal officiel nous a fourni, à la vérité, une explication de ce retard, et cette explication est assez caractéristique pour être citée. « Il faut, dit l'organe du gouvernement, que le public se rende compte de la difficulté principale que rencontrent les distributions de cette espèce : le problème consiste à composer deux millions de rations avec des denrées de nature extrêmement diverse, de quantités très inégales. C'est pourquoi le plus grand nombre des maires ont cru devoir attendre pour la répartition l'arrivée de la totalité des offrandes. » Les expéditeurs de Londres semblent heureusement avoir prévu que l'administration parisienne aurait quelque problème à résoudre avant de procéder à la répartition de leur cadeau, car ils l'ont composé de denrées faciles à conserver, telles que biscuits, poissons salés et fromages; mais il n'en est pas moins fâcheux, on en conviendra, pour les pauvres affamés du siége, que l'administration soit si lente à résoudre ses problèmes, et qu'il faille infiniment plus de temps pour distribuer les denrées du ravitaillement à Paris qu'il n'en a fallu pour les réunir à Londres.

Cette même lenteur, le gouvernement l'a mise à lever les divers et nombreux obstacles qui avaient été opposés, pendant la durée du siége, à la circulation et au commerce des denrées alimentaires. C'est le 7 et le 8 février seulement que les grains et farines, les chevaux, introduits dans Paris, la viande de porc, les cokes, etc., ont cessé d'être soumis au droit de réquisition, et c'est à partir du 10 que le pain n'a plus été « officiellement » rationné; officiellement, disons-nous, car le gouvernement, ne livrant point aux boulangers toute la quantité de farine qu'exigerait la consommation, le rationnement existe encore en fait, et les « queues » continuent à se dérouler comme d'habitude aux portes des boulangeries incomplétement pourvues. Paris ravitaillé conserve, hélas! après quinze jours, la même physionomie que Paris assiégé; les véhicules de toute sorte y sont même devenus plus rares, il n'est pas question encore du retour du gaz, et l'on s'aperçoit trop que le « problème » du ravitaillement est loin d'être résolu pour les subsistances. Chose triste à dire : pendant un demi-siècle nous avons vanté la perfection de notre police et de notre administration, et voici qu'au moment même où ces institutions, « que le monde nous envie, » nous seraient le plus nécessaires, elles nous font défaut. La police laisse piller les pavillons des halles et dévaliser les maraîchers sous les regards de ses gardiens mélancoliques, l'administration se pose des problèmes qu'elle ne résout pas. C'est un effondrement lamentable de tout ce qui est organisation officielle, militaire ou civile. Heureusement l'activité privée nous reste, et elle suffira bien, si on la laisse faire, à ravitailler Paris et la France.

G. DE MOLINARI.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 février 1871.

Le moment viendra bientôt, nous l'espérons, où la France, délivrée de l'irritante surveillance d'un implacable ennemi et laissée seule en tête-à-tête avec elle-même, pourra sonder ses misères et songer à les réparer. Ce moment n'est pas venu, notre sol n'est pas libre, nos cœurs sont sous le poids de l'invasion, et nous pouvons à peine voir des yeux de l'esprit au-delà de cette sphère restreinte où nous vivons captifs depuis cinq mois. Nous sommes encore aujourd'hui dans un de ces états dont on sent l'amère gravité et qu'on ne peut trop définir. Ce n'est point la guerre, puisque toutes les hostilités sont suspendues, puisque le bruit lugubre du canon a cessé dans nos campagnes comme sous nos murs; ce n'est point la paix non plus, puisque rien n'est décidé, puisque nous ignorons jusqu'aux conditions qu'on met au rétablissement de cette paix qui est pourtant dans l'intérêt de l'Allemagne aussi bien que dans l'intérêt de la France; c'est un armistice, dernier mot de nos désastres, de nos espérances trompées, et d'une défense jusqu'ici malheureuse. Nous avions trois semaines pour nous mettre en état de prendre une résolution. Plus de quinze jours sont déjà passés; pendant ce temps, des élections se sont faites. L'assemblée sortie du scrutin vient de se réunir à Bordeaux, et se complète d'heure en heure par l'arrivée des nouveaux élus, qui ont à se frayer un chemin à travers les lignes ennemies, par des voies de communications souvent interceptées. M. Jules Favre, comme chef civil du gouvernement de la défense nationale, est allé assister à cette première entrevue des représentans de la France, qui se retrouvent après des malheurs qu'on n'aurait point osé prévoir.

Jamais en effet une assemblée française ne se sera réunie dans des circonstances plus cruellement exceptionnelles; de quelque côté qu'elle tourne ses regards, elle ne rencontre que le deuil et l'incertitude : le pays submergé jusqu'à la Loire par le flot de l'invasion allemande, nos citadelles occupées, Paris réduit à vivre depuis le 28 janvier sous la me-

nace des canons prussiens et retranché en quelque sorte de la patrie française, d'innombrables armées traînées en captivité jusqu'au fond de l'Allemagne ou contraintes à passer en Suisse, la France enfin meurtrie, sanglante, surprise de sa propre infortune, mais assez fière encore pour ne pas subir le déshonneur, si on voulait le lui imposer. Cette assemblée qui vient de se réunir à Bordeaux sous la triste protection d'un armistice accordé par l'ennemi, cette assemblée doit tout d'abord trancher la première de toutes les questions, celle qui naît de l'excès même de nos malheurs, la question de la paix ou de la guerre. Ce serait évidemment un non-sens aujourd'hui de dire d'avance qu'on est pour la paix ou pour la guerre. La question n'est pas là. L'assemblée pourra-t-elle accepter les conditions qui lui seront faites à Versailles? Sera-t-elle réduite au contraire, par les prétentions du vainqueur, à donner le signal d'une lutte nouvelle, où cette fois le pays tout entier devrait s'engager corps et biens? Voilà le problème qui s'agite entre Versailles et Bordeaux. Et ce n'est pas tout : par la force même des choses, cette assemblée a une autre mission qu'elle ne peut pas plus éluder que la question de la paix ou de la guerre; elle a un gouvernement à créer, le vœu et l'intérêt du pays à interroger, les passions à contenir, des institutions à fonder sur un sol ébranlé par la guerre, au milieu de toutes les ruines accumulées. Tout est à faire ou à refaire, si l'on veut : organisation militaire, politique, internationale, système financier, régime intérieur, et, par une circonstance exceptionnelle de plus, cette œuvre aussi laborieuse qu'inévitable doit commencer loin de Paris, en dehors de toutes les influences ordinaires de la vie publique française. Qu'en sortira-t-il? Ce qui n'est point douteux, c'est que les heures sont comptées et que le temps passe.

Certes ces élections qui viennent de se faire dans une sorte d'obscurité, ces délibérations nécessairement précipitées, anxieuses, d'une assemblée improvisée dans une heure de péril national et jetée subitement en présence de l'extrémité la plus terrible, tout cela s'accomplit dans des conditions qui ne sont favorables ni pour la France, ni pour ceux-là mêmes qui vont à Bordeaux remplir la plus grande et la plus pénible des missions. Une crise semblable, depuis des siècles, elle ne s'est point vue, et cependant, comme si ce n'était pas assez, voilà qu'on a trouvé le moyen d'aggraver encore une situation qui semblait ne plus pouvoir être aggravée. On dirait que dans cet abîme où nous roulons depuis six mois, chaque fois que nous croyons toucher le fond, nous nous retrouvons en face de profondeurs nouvelles. A n'écouter que le patriotisme et la raison, la première pensée devait être évidemment de ne point se diviser, d'opposer au danger commun le faisceau de nos forces unies, en un mot de persévérer par réflexion dans cette alliance de toutes les volontés scellée sous le coup d'une toute-puissante nécessité nationale. Eh bien! non, au moment critique, on se divise, la scission éclate dans ce malheureux gouvernement de la défense nationale,

resté depuis cinq mois le dernier et unique bouclier de la France. Ce que fait le gouvernement de Paris, la délégation de Bordeaux le désavoue, et ce que la délégation bordelaise fait de son côté, le gouvernement de Paris est obligé de le désavouer. M. Gambetta s'insurge contre le gouvernement de Paris, on se fait la guerre à coups de proclamations ou de décrets, et voilà comment nous sommes entrés dans cette période d'armistice ouverte le 28 janvier, — comment aussi nous avons marché à ces élections d'où allait sortir une assemblée chargée de décider souverainement de nos destinées.

Le prétexte de cette étrange crise a été le décret sur les élections. Le gouvernement de Paris, en ouvrant ce scrutin de miséricorde, s'était fait un devoir de respecter la liberté électorale dans toute son extension. M. Gambetta de son côté imaginait de créer toutes sortes d'incompatibilités, de décréter l'indignité électorale des anciens ministres, conseillers d'état ou sénateurs de l'empire, et même de tous ceux qui pendant dix-huit ans ont pu figurer à un titre quelconque sur une liste de candidats officiels; en d'autres termes, il procédait en dictateur faisant des conditions à la souveraineté nationale, créant par la vertu de son omnipotence des pénalités politiques, au risque de se mettre en contradiction avec ce qui venait d'être fait à Paris et de tout compliquer par ses mesures révolutionnaires; il élevait pouvoir contre pouvoir. Le conflit était flagrant. M. Jules Simon a été envoyé d'abord pour maintenir l'autorité des décisions de Paris, et M. Jules Simon n'a pas suffi; il a fallu expédier encore M. Garnier-Pagès, M. Pelletan, M. Emmanuel Arago, pour faire entendre raison au jeune dictateur de Bordeaux. M. Gambetta a commencé par résister en méconnaissant même au premier instant les pouvoirs de M. Jules Simon, puis il a fini par céder en se séparant avec éclat du gouvernement de la défense nationale; il a disparu. Au fond, M. Gambetta ne voulait ni des élections, ni d'une assemblée, ni de l'armistice, et en essayant un moment de se mettre en insurrection ouverte contre un gouvernement dont il n'était que le délégué, il a manqué certainement une belle occasion de se montrer un homme politique, d'être autre chose qu'un agitateur infatué et vulgaire.

M. Gambetta s'est laissé emporter dans un tourbillon où il n'a plus rien vu, où il n'a plus été que le jouet des ardeurs de son ambition, des déceptions de son amour-propre, et d'un étroit esprit de parti. Il a été déconcerté par les événemens qui le pressaient, et il n'a trouvé d'autre issue qu'un éclat qui pouvait tout compromettre, une rupture violente avec ceux dont il était le collègue, à qui la veille encore il prodiguait, comme on l'a dit, l'affection et le respect. Que le jeune dictateur de Bordeaux ait été vivement ému par cette addition de Paris, qu'il pouvait cependant prévoir, et par un armistice qui suspendait la lutte dans des conditions pénibles pour nous, soit; mais croit-il donc être le seul qui ait ressenti cette émotion? Croit-il que ceux qui ont eu à dévorer

cette amertume se soient résignés sans douleur, et qu'il n'y ait pour dégager sa responsabilité qu'à se dérober à ces épreuves d'un jour de défaite, à s'évader d'un gouvernement en se réservant l'avantage d'un rôle populaire? Si M. Gambetta avait réfléchi un peu plus, s'il s'était inspiré un peu plus d'un vrai patriotisme et un peu moins de préoccupations toutes personnelles, il n'aurait pas fait ce qu'il a fait, et il aurait pu certainement être utile au pays dans cette phase nouvelle de nos disgrâces. Il aurait compris que ce n'était pas le moment de livrer à l'aventure ce qui nous reste de gouvernement, que, sans abdiquer ses ardeurs patriotiques, il pouvait au contraire rendre plus de services en demeurant dans ce gouvernement même comme l'expression vivante d'une politique résolue à ne déposer les armes que devant une paix honorable, en montrant à l'Europe, à l'ennemi lui-même que la France serait prête encore à subir toutes les extrémités d'une guerre à outrance, si on voulait lui imposer des conditions trop dures, trop humiliantes pour sa fierté. Il aurait compris que, dans de telles circonstances, faire appel à la souveraineté nationale, convoquer une assemblée, c'était s'assurer une force immense, l'unanime concours du pays dans la lutte nouvelle à laquelle on pourrait être provoqué par les prétentions du vainqueur. Puisqu'il avait eu jusqu'ici la bonne fortune d'être la personnification la plus accentuée des sentimens patriotiques du pays, de représenter une politique qui ne consent pas à désespérer de la France, il n'avait qu'à rester ce qu'il était. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que M. Gambetta n'a rien vu dans tout cela; il n'a pas compris le rôle que lui créaient les circonstances, et aussitôt, sans plus attendre, il s'est jeté dans une politique de déclamations et de sorties furieuses allant véritablement jusqu'à l'iniquité. — Peu s'en faut qu'il n'ait accusé le gouvernement de Paris de trahison; il lui a tout au moins reproché « une coupable légèreté » dans la négociation de l'armistice du 28 janvier. Le gouvernement de Paris, qui est réduit à essuyer bien d'autres reproches, s'est révolté contre celui-là; il a relevé avec fierté cet injuste défi qu'on lui lançait. Nous le comprenons bien.

Quel droit avait en effet M. Gambetta de se laisser aller à ces précipitations passionnées de jugement? De son propre aveu, il parlait de ce qu'il ne savait pas; il était loin, il ne pouvait se rendre compte de la situation réelle de Paris, qu'il n'entrevoyait qu'à travers ses illusions; il ne pouvait apprécier dans toute leur gravité et dans toute leur étendue les nécessités pénibles devant lesquelles avaient dû plier ses collègues. Il ne savait qu'une chose cruelle, inexorable, c'est que Paris tenait depuis près de cinq mois déjà, et ne pouvait en définitive tenir éternellement, — c'est que la résistance parisienne, si opiniâtre qu'elle fût, ne pouvait être efficace que si elle était secondée par l'approche d'une armée de secours, dégageant victorieusement nos communications, arrivant sous nos murs avant l'épuisement de nos vivres. Or il savait

mieux que personne quelle chance il y avait de venir à notre aide. Que pouvait ce malheureux gouvernement enfermé dans Paris? S'il tournait ses regards vers les provinces, il voyait s'évanouir pour le moment toute espérance. Chanzy, on le savait déjà, venait d'être rejeté au-delà de la Mayenne après une série de combats aussi honorables que désastreux. Faidherbe, qui s'était avancé, qui s'était dévoué, comme il l'a dit, pour venir en aide à la dernière tentative de l'armée de Paris, Faidherbe était de nouveau forcé de se replier vers le nord après la bataille de Saint-Quentin. L'armée de Bourbaki, lancée dans sa grande aventure de l'est, venait d'échouer dans ses tentatives énergiques pour dégager Belfort; elle avait commencé déjà cette retraite désespérée qui a conduit son malheureux général à un suicide de désespoir, et qui en fin de compte n'a laissé à 80,000 de nos soldats d'autre alternative que de chercher un refuge en Suisse. Si le gouvernement tournait ses regards sur Paris, il voyait les vivres s'épuiser, la famine approcher d'heure en heure. Il hésitait encore, dit-on, il ne pouvait se résigner à traiter; il s'abandonnait lui-même, et il abandonnait Paris à une sorte de fatalité, lorsque M. Jules Favre, mis en présence de cette situation extrême, prenait courageusement la responsabilité d'aller à Versailles chercher le moyen d'arracher à la faim menaçante une population de deux millions d'âmes.

Voilà la vérité aussi douloureuse que simple. On aurait dû consulter la délégation de Bordeaux, à ce qu'il paraît; on ne l'a pas fait, on n'a pas pris son avis; M. Gambetta s'en plaint vivement. C'est sans doute un malheur qu'on n'ait pas consulté M. Gambetta; après cela, comment aurait-on fait pour le consulter? On lui aurait expédié un ballon qui aurait eu la chance d'aller tomber en Belgique, et de là les dépêches seraient revenues à Bordeaux; à son tour, M. Gambetta nous aurait expédié des pigeons qui seraient arrivés quand ils auraient pu, peut-être quinze jours après leur départ. A voir comme l'on s'entend aujourd'hui, il est présumable qu'il aurait fallu négocier entre Bordeaux et Paris avant de se mettre d'accord; pendant ce temps, le dernier morceau de pain eût été rapidement épuisé, et tout aurait été fini; il est vrai que la délégation de Bordeaux aurait pu donner sa consultation. Ce qu'il y a de plus clair, c'est qu'avec ce procédé de négociation M. Gambetta nous préparait la famine, certaine, impitoyable, et que depuis l'armistice il n'a pas tenu à lui que le ravitaillement ne fût suspendu. Il ne paraît pas au reste s'être inquiété beaucoup de ce résultat, ou du moins, s'il l'a entrevu, il en a pris son parti, lui aussi, « d'un cœur léger. » De deux choses l'une : ou M. Gambetta, qui accuse les autres de légèreté, s'est montré lui-même étrangement léger dans tout ce qu'il vient de faire, ou bien il a porté dans ses derniers actes un calcul plus profond qui ne vaudrait guère mieux que de l'étourderie. M. Gambetta a pu se dire que

la chute inévitable de Paris serait un malheur sans doute, mais que ce malheur ne serait qu'un accident, et que la France resterait en armes pour continuer la lutte. Le gouvernement de Paris disparaissait, il est vrai, dans ce grand naufrage d'une reddition à merci; mais il y en avait un autre à Bordeaux, et, comme M. Gambetta était l'âme de ce gouvernement de Bordeaux, c'était lui qui désormais devenait le dictateur de la France, disputant sa vie et son sol à l'invasion jusqu'à la complète délivrance de sa capitale et de ses provinces.

Le rêve était ambitieux assurément, aussi ambitieux que dangereux, et s'il ne s'est pas produit au grand jour, s'il a même été désavoué par M. Gambetta dans un discours prononcé à Lille, il n'est pas moins implicitement dans les derniers actes de Bordeaux, qui ne signifient rien, ou qui prouvent qu'on aurait préféré une reddition de Paris sans condition à une capitulation diplomatique qui appelle la France à se prononcer elle-même sur la paix ou sur la continuation de la guerre. Ce qu'on aurait voulu en un mot, c'eût été que la chute de Paris ne décidât rien, ne tranchât rien, et que le gouvernement de Paris, en disparaissant ou en restant prisonnier de guerre, laissât au gouvernement de Bordeaux sa pleine et entière liberté. — Eh! sans doute, par elle-même, cette idée n'a rien que puisse désavouer le patriotisme; il eût été à désirer en effet que la douloureuse catastrophe de Paris n'eût point une influence décisive sur la situation générale, qu'il restât toujours quelque part un gouvernement faisant face à l'ennemi, continuant la défense nationale, bien entendu avec le libre concours du pays, et il a dépendu peut-être de M. Gambetta de faire de ce rêve patriotique une réalité. S'il n'en est point ainsi aujourd'hui, si la défense du pays tout entier a été compromise, qui donc est le coupable? Ce n'est point apparemment le gouvernement de Paris. Lors même que ce gouvernement n'eût traité que pour la grande ville où il est enfermé depuis cinq mois, est-ce que nos provinces, nos armées de l'est, de l'ouest et du nord, seraient dans une meilleure situation? est-ce que le gouvernement de Bordeaux aurait plus d'autorité et de prestige aux yeux de la France? La crise où se débat notre malheureux pays ne resterait pas moins redoutable, elle ne serait pas moins arrivée à une de ces périodes aiguës où de toute façon il faut une solution, et ici en vérité commence pour la délégation envoyée en province, pour M. Gambetta en particulier, une terrible responsabilité.

Il y a près de cinq mois que cette délégation est allée à Tours, il y a quatre mois que M. Gambetta partait de son côté; qu'a fait ce gouvernement? Ce serait certes une souveraine injustice de méconnaître même aujourd'hui l'énergie et l'activité de ce jeune ministre de l'intérieur et de la guerre, qui a eu tout au moins le mérite de mettre un peu de séve dans cette délégation composée de vieillards, qui a communiqué son feu à tout ce qui l'entourait. Il a donné à l'organisation de la défense et à tous les mouvemens militaires une impulsion qui l'a un instant

popularisé. Rien ne lui a manqué, il est vrai; la France lui a libéralement tout accordé, les hommes, l'argent, les ressources de toute sorte. Nulle part, il n'a rencontré une résistance sérieuse; à Paris comme en province, on lui a ouvert un large crédit de confiance; on attendait tout de sa jeunesse, de sa bonne volonté, de la passion patriotique qu'il déployait. Malheureusement c'est une question de savoir si M. Gambetta a fait ce qu'il fallait pour répondre à cette confiance.

Ce qui est trop évident, c'est que, maître et souverain de la France depuis quatre mois, il s'est enivré de lui-même; il s'est accoutumé à cette dictature qu'on ne lui disputait pas, qui échappait à tout contrôle, et en définitive il a fait son apprentissage des affaires à nos dépens. Il ne s'est servi de son omnipotence que pour mettre la confusion un peu partout, dans la guerre et dans la politique, dans la direction des armées et dans l'organisation du pays. Il a improvisé des généraux et des préfets avec ses camarades et ses amis de la veille. A quels caprices ne s'est-il pas livré! Il s'est même réveillé un jour, à ce qu'il paraît, grand stratégiste, et puisqu'il était ministre de la guerre, puisqu'il faisait des généraux avec des journalistes de second ordre, il a voulu, lui aussi, dit-on, diriger des opérations militaires. Comment a-t-il réussi? C'est là une question que les événemens éclairent d'un triste jour. Lorsqu'on en viendra à examiner de près cette navrante histoire de quatre mois, on découvrira peut-être d'étranges choses. Qui a imaginé par exemple cette grande opération de l'est, — cette marche de Bourbaki vers les Vosges, cette manière de délivrer Paris menacé de famine en prenant le temps d'aller dégager Belfort? Tout ce qui s'est passé en province pendant que nous étions enfermés dans notre prison est encore trop enveloppé d'obscurité pour que nous puissions y voir bien clair et préciser les responsabilités. Ce qui est certain, c'est que Bourbaki écrivait sans cesse en homme qui suit une direction qu'on lui a tracée, c'est qu'un officier placé par M. Gambetta auprès du malheureux général adressait au ministre de la guerre, le soir de la bataille de Villersexel, ces singulières paroles : « Quant à ce que vous qualifiez de savantes manœuvres entre les deux groupes des forces ennemies, vous devez vous féliciter vous-même en n'oubliant pas que ce sont encore vos idées qui, par ma voie, ont collaboré à cette belle tâche. Je laisse au général, qui n'y manquera pas, le soin de le dire et de l'écrire. »

Ainsi, voilà M. Gambetta transformé, de l'aveu de ses confidens, en tacticien consommé, dirigeant armées et généraux de son cabinet, poussant Bourbaki vers l'est, Chanzy vers l'ouest, retenant celui-ci au moment où il voulait marcher sur Paris vers les premiers jours de janvier, comme on nous l'a révélé récemment. C'était un ministre de la guerre d'une surprenante activité, nous en convenons, remuant tout le monde, s'agitant beaucoup lui-même. Avec tout cela, il n'en a pas moins conduit l'infortuné Bourbaki au suicide, l'armée de l'est en Suisse, les soldats de

Chanzy derrière la Mayenne, et nos armées des provinces ne se sont jamais plus rapprochées de Paris que lorsqu'elles étaient dirigées par le général d'Aurelle de Paladines, destitué pour n'avoir point réussi dans une opération qu'on lui avait imposée. C'est peut-être moins la faute de M. Gambetta que celle de ses flatteurs, qui lui ont persuadé qu'il allait être un second Carnot, un autre organisateur de la victoire, que nos généraux n'entendaient plus rien à la guerre. Il s'est laissé convaincre, il a voulu faire la guerre à son tour; il n'a pas été plus heureux que d'autres, et, au lieu d'organiser la victoire, il a organisé la défaite. M. Gambetta avait la généreuse passion de réussir et de vaincre l'invasion, nous n'en doutons pas; par malheur, il ne s'est pas seulement trompé lui-même : il nous a trompés, nous aussi, en nous flattant de bonnes nouvelles. Il nous a fait croire que les défaites étaient des victoires, il a pris ses désirs et les entraînemens de son imagination pour des réalités, si bien que nous n'avons plus rien su, que nous n'avons plus rien vu qu'à travers un tissu de fictions. Ici, nous avons cru à des succès de nos armées, hélas! plus rares qu'on ne le disait; nous avons compté sur ce secours qu'on nous annonçait périodiquement. En province, comment la chute de Paris n'aurait-elle pas produit l'effet d'un coup de foudre, lorsque rien n'avait préparé les esprits à cette catastrophe, lorsque la veille encore la délégation de Bordeaux faisait le tableau le plus prodigieux de la sortie du 19 janvier et du combat de Montretout? Ce jour-là, à ce qu'il paraît, nous étions allés jusqu'aux portes de Versailles, et nous avions mis vingt-cinq mille Prussiens hors de combat! Voilà comment on écrivait notre histoire. Avec ce système, la déception était inévitable; elle a été cruelle le jour où on a vu la vérité, et M. Gambetta a tristement fini sa campagne de stratégiste improvisé. Il aurait mieux valu pour lui et pour nous qu'il se bornât à organiser, à équiper nos armées, en faisant un peu moins de généraux, en laissant ceux qui étaient au combat combiner leurs opérations.

Ce que M. Gambetta a fait pour la guerre, il l'a malheureusement fait aussi dans la politique; il a désorganisé. Ce n'est point certes qu'il ait rencontré des résistances; tout le monde lui a obéi, excepté peut-être ses amis. Le pays a montré une docilité merveilleuse. N'importe, il a fallu dissoudre les conseils-généraux, les conseils d'arrondissement, les conseils municipaux, si bien que la France a fini par se trouver sans aucune espèce de représentation légale; elle a vécu dans une atmosphère confuse d'autorité discrétionnaire tempérée par l'anarchie de quelques villes et par la force d'inertie des campagnes. C'était bien la peine vraiment de s'élever si haut contre l'empire, de se mettre à sa place, pour lui emprunter les tristes procédés de sa politique! On a eu comme lui des préfets autoritaires, des commissions administratives, des candidats officiels, même des bulletins adressés aux communes pour faire l'éducation du peuple, — et toujours comme sous l'empire on s'est em-

pressé de voir dans toute contradiction une hostilité, dans toute dissidence une conspiration, c'est-à-dire en définitive qu'on a eu au nom de la république les mêmes préjugés et les mêmes procédés exclusifs qu'on avait sous l'empire dans un intérêt dynastique. M. Gambetta, au début de sa carrière, avait montré un peu plus de souci de la liberté; depuis qu'il est au pouvoir, il semble croire que tout est permis, pourvu que la république soit sauvée, lorsque la république au contraire ne peut se fonder et se populariser que par le respect de la liberté, si on laisse la souveraineté nationale se manifester dans toute sa sincérité et dans toute son indépendance. Il n'a pas fait la république de tout le monde, il a fait ou laissé faire autour de lui une république de parti. Ce qu'il y a dans cette politique, c'est toujours la même chose, c'est une incurable méfiance envers le pays.

En réalité, c'est de cette inspiration de méfiance qu'est né ce décret qui a failli devenir un signal de guerre civile, qui avait la prétention d'exclure de l'éligibilité à l'assemblée nationale tout ce monde disparu de sénateurs, de conseillers d'état ou d'anciens candidats officiels de l'empire. Ce n'est point assurément que nous défendions ces candidats et les moyens qui les faisaient fleurir dans la vie publique : ils sont condamnés par leurs œuvres bien plus que par tous les décrets possibles; mais en vérité n'était-ce pas témoigner le doute le plus injurieux au pays? Eh quoi! cinq mois à peine après Sedan, en présence de tous les désastres qui sont la suite fatale de l'empire, on en est à croire que la France pourrait choisir pour la représenter ceux qui l'ont conduite là où elle est, qu'elle serait capable de rêver une restauration bonapartiste! On sentait le besoin de l'éclairer sur ce qu'elle avait à faire, et même de prendre des précautions contre son imprévoyance! C'était se faire du pays une étrange idée, on en conviendra. Les élections viennent bien de prouver le peu de chances de tous ces candidats dès qu'ils n'avaient plus pour eux les influences officielles. C'est à peine si quelques-uns ont échappé au naufrage. Et sait-on ce que nous ont valu ces tentatives d'exclusion? Elles nous ont exposés à ce dernier déboire d'une protestation de M. de Bismarck nous rappelant à l'ordre, c'est-à-dire au respect de la liberté électorale, dont l'armistice, à ce qu'il paraît, fait une condition. Oui, M. de Bismarck, qui intercepte nos lettres et nos journaux, qui laisse à peine une fissure entre Paris et les provinces, M. de Bismarck veut que nous soyons libres dans les élections! L'ironie est certainement amère, et ce qu'il y a de plus cruel, c'est qu'on lui a donné un prétexte. Voilà ce qu'on nous a valu; c'est la dernière goutte de fiel sur nos blessures. Après cela, il ne nous reste plus rien à dévorer, il n'y aurait tout au plus que cette restauration bonapartiste qu'on nous présente comme un fantôme menaçant. Non, cette restauration ne peut avoir rien de menaçant. Il faudrait que la France eût achevé de perdre le sens moral pour l'accepter. Les étrangers eux-mêmes n'y croient pas; mais, si elle était ja-

mais possible, le radicalisme y aurait certainement contribué par ses procédés exclusifs et ses tyrannies agitatrices. M. Gambetta, dans une de ces circulaires qu'il lançait comme des ordres du jour, disait récemment qu'on devait exclure tous les anciens candidats officiels de l'empire parce que M. de Bismarck trouvait en eux des alliés, et il se sentait suffisamment justifié par la protestation même du chancelier prussien. Malheureusement M. de Bismarck et le bonapartisme ont bien d'autres alliés qui ne s'en doutent guère : ce sont ceux qui excèdent le pays de déclamations et d'agitations, qui le fatiguent de leur turbulence et de leur incapacité, qui font violence aux instincts, aux habitudes, aux mœurs des populations; ce sont ces préfets qui font les proconsuls, les autocrates de la république, qui s'en vont prononcer des harangues matérialistes à l'enterrement de leurs amis; ce sont tous ceux-là qui nous prépareraient cette humiliation incomparable d'une restauration bonapartiste, si c'était possible, si toute cette agitation était autre chose qu'une arrogance tapageuse désavouée par le vrai peuple dès qu'il peut se prononcer, comme on le voit. Chose curieuse en effet, à Lyon, même à Lyon d'où partaient depuis quatre mois les excitations les plus violentes, où s'était établie une sorte de commune révolutionnaire usurpant ou disputant tous les pouvoirs, quels sont les députés qu'on vient d'élire? M. Jules Favre, le général Trochu, M. de Mortemart, M. de Laprade. Le vote régulier des populations du Rhône est venu démentir de la façon la plus éclatante les prétentions du radicalisme démagogique. A Bordeaux, dans cette ville qu'on représentait comme prête à prendre feu pour M. Gambetta, qui était par le fait soumise à une action plus directe du gouvernement, quels sont les noms qui sont sortis du scrutin? Ils sont plus significatifs encore que dans le Rhône; ce sont les noms du duc Decazes, de M. Thiers, du général d'Aurelle de Paladines, du général Changarnier; on voit ce que deviennent ces mirages de faction et d'anarchie.

La vérité est que ce bruyant conflit, où M. Gambetta s'est engagé étourdiment, où il a compromis peut-être la république en croyant la servir, n'a été qu'une complication de plus dans des élections déjà passablement confuses, et le triste préliminaire de la réunion de cette assemblée qui n'a pourtant pas besoin qu'on lui crée des difficultés nouvelles. Tout ce qu'on peut dire de mieux, c'est que M. Gambetta s'est retiré à temps de cette échauffourée, qui n'était grave que parce qu'elle se servait d'une émotion patriotique trop légitime; il s'est effacé devant une puissance qu'il ne pouvait méconnaître jusqu'au bout, la souveraineté nationale elle-même. Aujourd'hui cette souveraineté, dégagée des entrailles ensanglantées du pays, existe personnifiée dans l'assemblée, et c'est ce qui domine tout pour le moment. A vrai dire, ces élections et cette assemblée ont un caractère sur lequel on ne peut pas se méprendre, elle reflète un mouvement d'opinion trop universel pour n'être

pas très spontané; Paris seul ou presque seul a tenu, selon son habitude, à se distinguer dans ce mouvement par l'étrangeté de ses choix. Les élections parisiennes sont à coup sûr un des spécimens les plus curieux de la confusion des esprits au lendemain du siége. Que représentent-elles, ces élections? Mais d'abord il faudrait savoir comment elles se sont faites, si même elles sont achevées, si on a fini par dégager ce grand inconnu que la population parisienne est allée jeter dans l'urne. On s'est si bien passé toutes les fantaisies possibles de candidature, que trois mille noms ont été trouvés, dit-on, au fond de l'urne. Il y a cinq jours qu'on pointe des bulletins, et on n'est pas bien certain d'être arrivé à débrouiller ce chaos. On n'arrivera peut-être jamais à un résultat absolument précis. Jamais, en vérité, un scrutin n'a mieux ressemblé à une loterie. Assurément ces élections de Paris sont la condamnation la plus sensible et la plus étrange du scrutin de liste tel qu'on le pratique. L'expérience est décisive. Comment veut-on en effet qu'il y ait moyen de se reconnaître dans cet indescriptible tumulte de noms étonnés de se trouver ensemble? Ces malheureux scrutateurs, qui ont à faire un dénombrement impossible, sont aussi embarrassés que les électeurs eux-mêmes qui ont à choisir quarante-trois candidats. Pourquoi ne propose-t-on pas tout de suite de faire élire par chacun de nous les sept cent cinquante membres de l'assemblée? Ceux-là mêmes qui ont le plus l'habitude de la vie politique et qui connaissent le mieux les hommes de leur temps éprouvent d'étranges perplexités dès qu'ils ont à choisir au-delà d'un certain nombre de candidats. Ceux qui sont peu au courant des affaires publiques en savent naturellement bien moins encore et doivent être plus embarrassés, à moins qu'ils n'aillent porter docilement à l'urne la liste qu'ils reçoivent d'un comité. Il en résulte nécessairement des élections qui sont le résultat d'un mot d'ordre aveuglément suivi, ou qui présentent ce caractère tumultueux et baroque que nous voyons. Dans tous les cas, c'est la représentation publique livrée au hasard.

Après cela cependant, nous ne méconnaissons pas que dans ces élections parisiennes, telles qu'elles apparaissent, il y a une couleur dominante et parfaitement significative. S'il y a quelques noms qui ont pour tous une valeur sérieuse, il y en a une multitude d'autres qui représentent tout ce qu'on voudra, depuis le ressentiment de la défaite et l'esprit de fronde d'une population trop longtemps captive jusqu'au socialisme le plus avancé. A côté des amiraux et des écrivains qui doivent leur renommée au travail, il y a les délégués de l'internationale, les démagogues sortis on ne sait d'où, les agitateurs du 31 octobre, les libellistes épileptiques, — et les modérés, ceux qui formeraient une représentation sérieuse, sont à coup sûr une petite minorité dans cette liste parisienne. La fine fleur révolutionnaire l'emporte. Paris a voulu se donner ce luxe d'une députation aux couleurs voyantes qui ressemble à une protestation contre tout ce qui existe. Est-ce l'effet de l'inertie des modérés,

de l'absence d'une foule d'électeurs ou de l'éparpillement des voix conservatrices? En définitive, le résultat est le même, et à un certain point de vue il ne faut pas s'en étonner. Paris a l'habitude de l'opposition et de la fronde, il serait bien étonné s'il manquait à cette tradition; il s'est montré aujourd'hui ce qu'il a toujours été. Ce qu'il y a de grave à l'heure actuelle, c'est que Paris n'aura peut-être réussi qu'à diminuer aux yeux du monde cette bonne renommée qu'il avait conquise par son attitude pendant le siége. Malgré tout, on ne peut pas dire que le scrutin du 8 février soit de nature à troubler beaucoup les Prussiens. M. de Bismarck et M. de Moltke, maîtres de nos forts, s'en inquiètent probablement assez peu. Et, d'un autre côté, ces élections dernières ne contribueront point assurément à relever le crédit et le prestige de Paris aux yeux de la France. Elles ne serviront au contraire qu'à l'isoler, à mettre plus vivement en relief le contraste de cet esprit d'excentricité révolutionnaire et de cette explosion d'idées modérées dont les élections des provinces sont la manifeste expression.

Ici en effet tout change, et les élections provinciales ont à coup sûr dans un autre sens la signification la plus claire et la plus décisive. Il n'y a tout au plus jusqu'ici que quelques départemens où les listes radicales aient pu passer; dans presque tous les autres, le succès est aux candidatures modérées, conservatrices, libérales encore néanmoins, et on pourrait dire que ces élections des provinces ont justement le caractère d'une protestation contre tout ce qui est révolutionnaire. Les généraux frappés par M. Gambetta sont précisément ceux que les électeurs sont allés chercher pour en faire leurs députés. De toutes parts, les hommes qui ont eu un rôle dans les grandes luttes constitutionnelles, qui ont marqué par la fermeté de leurs opinions ou par leur talent sous la monarchie de juillet et sous la république de 1848, sont rappelés dans l'assemblée nouvelle. De candidats de l'empire, il y en a fort peu, nous le disions, et ils auraient dû être les premiers à s'effacer. La grande masse de ces nouveaux élus arrive évidemment à l'assemblée de Bordeaux avec un mandat de modération libérale et de paix, non pour représenter une réaction dangereuse, mais pour replacer la France dans les conditions d'une liberté regulière, et pour tout dire, si ces élections de 1871 pouvaient trouver leur expression dans un nom, elles se résumeraient en M. Thiers, qui est déjà dix-huit fois élu dans moins de cinquante départemens.

Cette fortune singulière, qui jusqu'ici n'était échue à personne depuis qu'il y a des assemblées en France, était bien due sans doute à celui qui est aujourd'hui une des premières illustrations de notre pays; mais, qu'on ne s'y trompe pas, elle n'est pas seulement le prix de l'illustration, la suprême récompense d'un homme qui s'est honoré, qui a honoré son pays par la parole, par les travaux de l'esprit. Cette élection multiple, qui ressemble à une acclamation, a un caractère bien autrement

significatif; elle est une sorte de désignation publique de celui qui relevait, il y a quelques années, parmi nous le drapeau humilié des « libertés nécessaires, » et surtout de celui qui au lendemain du 4 septembre allait plaider devant l'Europe la cause de la France, de l'homme enfin qui depuis plus de six mois, depuis le commencement de la guerre, n'a cessé de montrer autant de sagacité que de patriotisme.

Assurément depuis que cette triste période est ouverte, personne n'a vu plus clair dans nos malheureuses affaires, et on peut bien dire aujourd'hui que, si M. Thiers eût été écouté lorsqu'il en était temps encore, nous n'en serions pas réduits aux cruelles extrémités qui nous accablent. Dès le premier instant, on s'en souvient, il s'élevait contre la guerre avec une sorte d'émotion qui ressemblait à un pressentiment. Il rassemblait dans un des bureaux du corps législatif quelques-uns des ministres pour leur démontrer les dangers de la lutte qu'on allait entreprendre; il savait, pour l'avoir lu distinctement dans nos budgets, que la France n'était pas prête pour une si grande aventure. Il ne pouvait pas tout dire publiquement, parce qu'on ne peut pas dévoiler les faiblesses de son pays au moment du combat; mais il en disait assez pour donner à réfléchir, et on se souvient aussi des fureurs qui se déchaînèrent contre lui. Un mois après, membre du conseil de défense, il s'opposait de toutes ses forces à la marche militaire qui allait finir à Sedan. Plus tard, lorsque les malheurs ne se comptaient plus pour nous, lorsque le siége de Paris était déjà commencé, il insistait aux premiers jours de novembre pour qu'on acceptât l'armistice proposé alors, même sans le ravitaillement, et ce qui est arrivé depuis n'a fait que justifier sa prévoyance en montrant qu'on eût mieux fait évidemment d'accepter cette première trêve, dont les conditions étaient bien plus favorables que celles qu'on a dû accepter depuis. Un peu plus tard encore, lorsque notre armée de la Loire était intacte et venait même d'attester sa valeur par la reprise d'Orléans, M. Thiers pressait, dit-on, M. Gambetta de profiter de cette circonstance d'un succès qui relevait un peu nos armes pour rouvrir une négociation. M. Gambetta recevait, à ce qu'il semble, fort mal le conseil, et c'est même à partir de ce moment que M. Thiers devenait suspect, au point qu'on mettait en doute son patriotisme. Et cependant le conseil de M. Thiers n'avait rien que de prévoyant et de sage; dans tous les cas, que risquait-on à le suivre? Que pouvait-il arriver de plus que ce qui est arrivé? On aurait évité peut-être quelques-uns de nos derniers désastres. M. Thiers n'a été écouté ni en ce moment ni en bien d'autres depuis six mois, et c'est parce qu'il s'est montré un conseiller clairvoyant, quoique inutile, parce qu'il a vu ce que les autres ne voyaient pas, parce qu'il a eu le courage de résister à des illusions que sa raison désavouait, c'est à cause de tout cela peut-être que l'opinion s'est portée vers lui avec un entraînement d'autant plus significatif que ces témoignages de confiance n'ont rien de personnel et

de local; ils viennent de tous les côtés, du nord et du midi. C'est un bill de confiance donné à l'homme qui représente le mieux l'esprit de la France au moment où nous sommes, et M. Thiers entre évidemment dans l'assemblée avec une sorte de délégation nationale qui fait de lui le chef naturel d'un gouvernement nouveau, le plénipotentiaire désigné dans les négociations qui vont s'ouvrir. Si triste et si difficile que soit ce devoir, M. Thiers le remplira sans nul doute. Après avoir raconté les grandeurs de notre pays, après l'avoir gouverné dans des temps plus prospères, il lui rendra ce dernier service de le guider dans les incomparables épreuves que nous traversons. Il ralliera nécessairement autour de lui dans l'assemblée tous ceux qui mettent la France bien au-dessus de tous les intérêts et de toutes les préférences de parti. Il est bien clair que la signification du dernier mouvement électoral et de cette multiple nomination de M. Thiers est toute pacifique. On entrera dans les négociations sans arrière-pensée, on fera la paix, si on le peut; on ira jusqu'à la limite des concessions compatibles avec l'honneur d'une nation qui peut bien se résigner à s'avouer vaincue, sans consentir à signer son propre avilissement, et au fond c'est là justement la difficulté de trouver cette limite.

La signification assez claire des élections qui ont produit l'assemblée de Bordeaux est pacifique sans doute; est-ce à dire que ce soit la paix quand même et à tout prix? Ce n'est point là évidemment ce que la France a voulu dire. Depuis quelques jours, c'est à qui énumérera les conditions possibles ou vraisemblables de la paix, les exigences du vainqueur, les propositions des neutres. Toutes les versions courent dans la publicité européenne. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que personne ne sait rien; ceux qui le savent n'en ont rien dit, et il n'est point impossible que l'attitude de l'assemblée de Bordeaux n'exerce quelque influence sur les résolutions de la Prusse elle-même. Pour le moment, l'essentiel est une prolongation de l'armistice qui expire dans quatre jours, avant qu'une négociation sérieuse ait pu s'ouvrir, peut-être même avant que l'assemblée ait pu s'organiser et constituer un gouvernement. Or c'est ici précisément qu'on va rencontrer la première difficulté. La Prusse consentira-t-elle à une prolongation de l'armistice, si la base essentielle de la paix n'est point admise avant tout, et cette base elle-même, quelle est-elle? Voilà la question. M. de Bismarck plus que tout autre tient aujourd'hui entre ses mains la fortune de deux grandes nations. S'il a une clairvoyance égale à son audace, s'il ne veut que des garanties légitimes pour l'Allemagne, s'il se préoccupe moins d'exercer des représailles ou d'assouvir un vain orgueil militaire que d'assurer l'avenir de son œuvre par une modération habile, la paix est possible et même vraisemblable, parce que la Prusse ne nous offrira que des conditions que nous puissions accepter, et l'Allemagne y est en vérité aussi intéressée que la France. Si M. de Bismarck, entraîné par l'esprit de

conquête, persiste dans ses prétentions exorbitantes, s'il veut pousser la France à bout, il n'arrivera qu'à un résultat : ce sera de rendre la paix impossible, inacceptable pour ceux-là mêmes qui la désirent, et qui seraient prêts à se résigner à d'inévitables sacrifices. Parce qu'il a la force et que ses armées ont eu jusqu'ici la victoire, parce qu'il a réussi à dompter la résistance de Paris par la famine et que ses soldats occupent une partie de notre territoire, M. de Bismarck peut se laisser aller à croire que rien ne doit lui résister désormais, que la France doit subir dans toute sa dureté la loi du vainqueur. S'il croit cela, c'est qu'il est décidé d'avance à rouvrir cette arène sanglante où deux nations s'entre-tuent depuis six mois; mais il se tromperait étrangement, s'il pensait que la France peut et doit tout accepter. La France n'est point heureusement aussi épuisée qu'il le suppose. Elle a pu être compromise par la confusion et l'imprévoyance. Elle a encore assez de sang pour combattre, assez de ressources pour soutenir la lutte, si on la pousse à une résistance désespérée. Elle se défendra par tous les moyens, et cette fois elle n'aura pas seulement à sa tête un gouvernement improvisé dans une heure de révolution, elle sera représentée et conduite par une assemblée qu'elle a élue, qui restera la légitime personnification du pays, et qui, après avoir rendu témoignage de son esprit de modération pacifique, sera d'autant plus autorisée à reprendre avec une énergie nouvelle la défense de notre nationalité en péril.

M. de Bismarck ne sera plus seulement en présence d'un gouvernement de Paris ou d'un gouvernement de Bordeaux; il sera en face de la France elle-même tout entière en armes, et c'est une question de savoir si, par l'excès de sa politique, il ne contraindrait pas enfin l'Europe à sortir de l'indifférence où elle s'est renfermée jusqu'ici. Nous ne nous faisons certes point illusion, nous n'avons pas été gâtés par la faveur européenne depuis six mois. Il y a cependant un degré où les entreprises de la force deviennent une menace pour tout le monde, et il est bien certain que les malheurs de la France excitent des sympathies croissantes dans le monde civilisé, en ravivant le sentiment de la mission bienveillante que notre pays a toujours remplie en dépit des fautes commises en son nom. L'Angleterre elle-même, l'Angleterre surtout vient de nous donner des marques touchantes de ces sympathies par son empressement spontané et désintéressé à venir au secours des misères de Paris, et l'opinion publique commence à supporter impatiemment l'impartialité inactive du gouvernement. M. de Bismarck, malgré son imperturbable audace, y regardera peut-être à deux fois avant de donner par l'excès de ses prétentions un nouveau signal de guerre qui retentirait douloureusement en Europe, en Allemagne même, en ralliant autour de la France toutes les sympathies éparses du monde.

CH. DE MAZADE.

Histoire de la littérature allemande, par M. Heinrich, 2 vol. in-8°; Franck 1870.

Si nous avons pu nous convaincre que les Allemands, tout en sachant notre langue, nous connaissent mal et de façon à commettre en tout ce qui nous concerne d'étranges et dangereuses erreurs, il faut bien nous attendre à pénétrer nous-mêmes avec peine leur caractère et leur génie, si différens des nôtres. Aussi faut-il accueillir avec gratitude des livres de savoir intelligent et de goût, destinés à nous rendre une telle étude plus prompte et plus facile. De ce nombre est l'*Histoire de la littérature allemande*, de M. Heinrich, publiée il y a seulement quelques mois. Des trois volumes qui composeront cet ouvrage, deux ont paru, résultat de dix années d'un enseignement à la fois solide et brillant à la faculté des lettres de Lyon; ils comprennent toute l'histoire des lettres allemandes jusqu'aux dernières œuvres de Goethe, de sorte que le troisième volume sera tout entier réservé à la littérature contemporaine.

L'histoire littéraire ne doit plus se borner à enregistrer chronologiquement et par catégories les diverses œuvres épiques, lyriques, dramatiques, en se bornant à faire connaître la biographie de chaque écrivain ou de chaque poète, avec une analyse et au besoin des citations de ses principaux ouvrages. Elle aspire à interpréter par une synthèse plus intelligente un génie national qu'elle étudie dans sa formation, qu'elle suit avec un intérêt dévoué dans toutes les grandes manifestations de sa virilité, dont elle signale enfin les causes de caducité ou de nouveau progrès, soit présentes, soit prochaines. Il lui faut, pour cela, consulter l'histoire politique et morale, se faire universelle par une large sympathie avant de se faire particulière par une habile critique.

Où commencera cependant une histoire de la littérature allemande? M. Heinrich n'a pas hésité à y comprendre ce qu'il appelle justement les origines germaniques. A ce compte, il a raison de commenter d'abord *la Germanie* de Tacite. Il n'y a pas de livre dont les Allemands encore aujourd'hui soient plus fiers. Dès l'époque de la renaissance, les manuscrits qui nous ont conservé l'œuvre de l'historien romain l'appellent le « livre d'or de la Germanie. » On sait en effet de quel prix sont les observations qui le composent, et combien nous eussions perdu à ne pas les conserver; mais l'Allemagne moderne a-t-elle bien le droit de revendiquer pour elle seule le bénéfice de cet héritage? Ne pourrait-on pas démontrer que le génie anglo-saxon est l'héritier très direct de certains traits du caractère que Tacite a dépeint? Une foule de traditions germaniques ne se sont-elles pas transmises plus intactes en Scandinavie que dans l'Allemagne moderne, toute pénétrée d'influences classiques, slaves, etc.? La France elle-même n'a-t-elle pas, dans son travail de fusion que la force peut seule rêver de dissoudre, admis des élémens

germaniques qu'il serait facile encore de reconnaître? Les diverses nations de l'Europe ont donc à divers degrés le droit de reporter leurs souvenirs vers le livre de Tacite.

De la mythologie scandinave, que M. Heinrich expose ensuite avec un certain détail, ne peut-on pas dire quelque chose de semblable? Il est bien vrai que cette mythologie, conservée dans les deux Eddas, nous transmet, sous une forme qu'on est fondé à croire non tout à fait altérée, l'ancienne mythologie de la race germanique; mais ces traditions, dispersées bientôt par des invasions et des migrations multiples, se sont mêlées aux croyances de toute l'Europe, au lieu de rester le domaine exclusif des Allemands. Il suffit d'avoir parcouru les livres de Jacques Grimm, particulièrement sa *Mythologie* et ses *Antiquités du droit allemand*, pour se faire une idée de cette dispersion opérée par le germanisme avant même qu'au centre de l'Europe il se soit formé une Allemagne chrétienne et moderne. Compterez-vous dans la littérature allemande ces chants guerriers que les Germains, au témoignage de Tacite, récitaient en marchant au combat, et qui célébraient leurs dieux et leurs héros? Quelle sorte de Germains les chantaient? Des Goths, des Francs, qui ont été s'établir en de tout autres pays que la future Allemagne; c'est Charlemagne, nous raconte Eginhard, qui avait pris soin de faire recueillir ces chants, et Charlemagne, quoi qu'on en dise au-delà du Rhin, n'est pas un Allemand, c'est un Franc.

Après ces origines, M. Heinrich institue ce qu'il appelle un « premier âge classique, » et cet âge comprend, à son sens, les divers cycles de poésie que le moyen âge de l'Allemagne a enfantés : cycle héroïque avec les poèmes sur le héros Sigurd et sur les Niebelungen, cycle chevaleresque avec les poèmes concernant Charlemagne et la Table-Ronde. Légendes pieuses, poésie mystique, premiers jets de satire morale, viennent s'y ajouter pour faire de ce premier âge une époque déjà originale. — L'auteur dut rencontrer ici pour la première fois une difficulté nouvelle, difficulté plus grande pour un Français que pour tout autre quand il s'agit d'interpréter le génie allemand. D'où vient le mépris aveugle des Allemands d'aujourd'hui pour la littérature française? Comment M. Mommsen par exemple déclare-t-il que les races anglo-saxonnes et germaniques connaissent seules la poésie, et que c'est tout au plus depuis Alfred de Musset et Lamartine que la France la soupçonne? Il faut bien qu'il y ait ici un malentendu. Il est clair que les Allemands qui parlent ainsi n'accordent le nom de poésie qu'à une inspiration tout intime et, comme ils disent, toute subjective. Peut-être est-il juste de reconnaître que le génie allemand, dès les premiers temps du moyen âge, se montre aisément capable de cette sorte d'inspiration. Ainsi s'expliquerait l'absence de goût qu'on y remarque; l'expression poétique n'est pas pour lui une création extérieure qu'il juge à distance et au point de vue plastique, ce serait plutôt une manifestation naïve, tout individuelle

et comme inconsciente. Ainsi se comprendrait aussi une autre difficulté qui doit s'offrir à l'historien de la littérature allemande. On a pu croire qu'on écrivait l'histoire de la littérature française en donnant une série d'études critiques sur chacun de nos plus beaux génies; une pareille méthode, toujours incomplète, le serait surtout, si on prétendait l'appliquer à l'histoire des lettres allemandes. Surtout au moyen âge, le mouvement des esprits s'est produit au-delà du Rhin sous la forme d'une féconde efflorescence, et, jusque dans les temps les plus modernes, chaque poète n'y a compté qu'à la condition de se faire l'interprète direct du sentiment populaire et universel.

Le XVIIe siècle et la première moitié du XVIIIe furent pour la littérature allemande une triste époque d'asservissement à l'imitation étrangère; M. Heinrich fait sagement de ne pas y consacrer un long examen. Il réserve avec beaucoup de raison toute son attentive étude pour les hommes qui mirent un terme à cette période d'inertie. Son second volume s'ouvre avec Klopstock et Lessing. Ce furent eux qui suscitèrent l'esprit public, et donnèrent le branle au puissant mouvement qui depuis ne s'est pas interrompu. Klopstock, avec son inspiration religieuse, se chargea de ramener les âmes vers les hautes pensées et de ranimer chez ses compatriotes le goût des grandes choses. Il prétendit réveiller dans sa *Messiade* le respect d'un christianisme austère et élevé. En même temps il s'efforçait, dans ses poésies, de glorifier le héros de l'antique Germanie, Hermann, afin de retremper dans ces souvenirs les vertus qu'il croyait essentiellement allemandes, l'enthousiasme, la loyauté, la simplicité religieuse et le dévoûment à la patrie. Lessing, lui, avait un autre rôle. Avec sa vive et alerte intelligence, il travaillait à aiguiser les esprits en les armant de la critique, de l'érudition, de la philosophie. Inutile de dire que M. Heinrich consacre à ces deux noms plusieurs importans chapitres. Sa tâche est là simplifiée par la grandeur des œuvres qu'il doit faire connaître. La seule analyse de ces œuvres, faite avec talent et esprit, comme la sait faire notre auteur, devient ici le nécessaire. Wieland paraît ensuite, qui, après avoir donné à l'Allemagne beaucoup d'espérances, ne tient pas assurément toutes celles qu'avaient fait concevoir les deux maîtres du mouvement nouveau. On l'a comparé bien maladroitement à Voltaire, dont l'influence a été tout autrement énergique et vive. M. Heinrich propose à son tour de le comparer à Sainte-Beuve; mais, au milieu des témoignages qu'il invoque pour légitimer sa propre comparaison, le lecteur non convaincu trouvera impartialement mêlés bien des argumens contre cette comparaison même. Ce second volume de M. Heinrich se termine par une ample étude sur Schiller et Goethe, qui, à l'exemple de Kant et Herder, avaient repris l'héritage de Klopstock et Lessing, et lancé désormais l'esprit allemand dans les voies où il a marché depuis. A. G.

C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

QUATRE-VINGT-ONZIÈME VOLUME

SECONDE PÉRIODE. — XLIe ANNÉE.

JANVIER — FÉVRIER 1871

Livraison du 1er Janvier.

La Guerre d'envahissement. — Louvois et M. de Bismarck, par M. FUSTEL DE COULANGES. 5

Paris politique et municipal, la commune et la municipalité de la capitale, par M. Augustin COCHIN, de l'Institut de France. 31

Souvenirs et impressions de la guerre de 1870. — Le champ de bataille de Sedan, par M. Jules CLARETIE. 48

L'Enseignement du dessin en France en 1871, par M. Henri DELABORDE, de l'Académie des Beaux-Arts. 75

L'Invasion prussienne en 1792 et en 1870. — Goethe et les Allemands d'aujourd'hui, par M. A. MÉZIÈRES. 92

L'Alimentation d'une grande ville assiégée, par M. G. de MOLINARI. . . . 112

La Marine française au siége de Paris et a la mer, par M. Louis REYBAUD, de l'Institut de France. 124

Le centenaire de Hegel en 1870, par M. Émile BEAUSSIRE. 145

Poésies de guerre, par M. Albert DELPIT. 162

Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 167

Lettre sur la situation, par M. L. VITET, de l'Académie Française. 180

Livraison du 15 Janvier.

L'Artillerie française avant et depuis la guerre, par M. le général SUSANE. 193

Les Budgets du second empire et le régime financier de la France, par M. L. BOUCHARD. 212

L'Idée de la patrie, ses défaillances et son réveil, par M. E. CARO, de l'Institut de France. 243
Goethe au siége de Mayence, par M. A. MÉZIÈRES. 267
L'Hippophagie du siége et l'agriculture, par M. J.-H. MAGNE. 284
La Finlande et le Kalevala, chants et traditions populaires des Finnois, par M. A. GEFFROY. 300
Les Mobilisés aux avant-postes, par M. Albert DUMONT. 321
La vie dans les profondeurs de la mer, par M. Émile BLANCHARD, de l'Académie des Sciences. 346
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 366
Lettre sur la situation, par M. L. VITET, de l'Académie Française. 378

Livraison du 1er Février.

Les ambitions et les revendications du pangermanisme, d'après une publication récente de Berlin, par M. H. GAIDOZ. 385
L'Éloquence politique et judiciaire a Athènes. — Antiphon, le premier rhéteur athénien, par M. George PERROT. 406
Le Droit des gens et la guerre de la Prusse, par M. Charles GIRAUD, de l'Institut de France. 436
Le canon Krupp et le bombardement de Paris, par un Officier de secteur. . 454
La Garde mobile, par M. Louis ÉTIENNE. 469
Les Haines nationales. — La France et l'Allemagne, par M. É. BEAUSSIRE. 491
La Justice française pendant le siége, par M. Jules LE BERQUIER. 513
La Résistance dans le département de la Moselle. — Bitche et Longwy, par M. A. MÉZIÈRES. 525
Varnhagen de Ense et le parti piétiste, par M. Athanase COQUEREL. . . 538
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 551
Lettre sur la situation, par M. L. VITET, de l'Académie Française. 565

Livraison du 15 Février.

Les guerres des Français et des Allemands, par M. Alfred MAURY, de l'Institut de France. 577
Études d'économie rurale. — L'Agriculture française après la guerre, par M. Eugène LIÉBERT. 598
Un Publiciste de Philippe le Bel, première partie, par M. Ernest RENAN, de l'Institut de France. 620
Histoire naturelle de l'homme. — La race prussienne, par M. A. de QUATREFAGES, de l'Académie des Sciences. 647
Étude historique sur l'organisation de la justice dans l'antiquité et les temps modernes. — I. — La justice démocratique a Athènes et la justice aristocratique a Rome, par M. Fustel de COULANGES. 670
La reine Louise de Prusse, par M. Augustin COCHIN, de l'Institut de France. 689
Les Mésaventures d'un peuple heureux, première partie, par M. H. BLERZY. 706
Les récentes Explorations des naturalistes en Chine, première partie, par M. Émile BLANCHARD, de l'Académie des Sciences. 718
Les approvisionnemens de Paris a la fin du siége, par M. G. de MOLINARI. 738
Chronique de la Quinzaine. — Histoire politique et littéraire. 749

Paris. — J. CLAYE, Imprimeur, 7, rue Saint-Benoît.

243
267
284

300
321

346
366
378

385

406

436
454
469
491
513

525
538
551
565

577

598

620

647

670
689
706

718
738
749